

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2023 - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-15,

Considérant qu'un Conseil municipal s'est tenu le 3 avril 2023 et qu'un procès-verbal a été rédigé,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

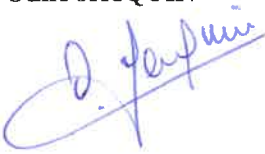
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 3 avril 2023.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Secrétaire de Séance



Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau



Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 3 avril à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 28 mars 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN, M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO (arrivée à 19h36), M. VALLETOUX (arrivé à 19h54), Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN, Mme NORET, M. LECERF, M. THOMA

Etaient représentés :

Mme REYNAUD pouvoir à Mme BOLLET
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme BOLGERT
Mme HIMO-MALRIC pouvoir à M. LECERF
Mme TAMBORINI pouvoir à M. RAYMOND

Etaient absents :

M. VALLETOUX pour le vote des délibérations N°23/21 à N°23/22
M. TENDA pour le vote des délibérations n°23/21 à n°23/22
Mme MONTORO pour le vote des délibérations n°23/21 à n°23/22
M. JULIEN
Mme DUPUIS

Secrétaire de séance : M. INGOLD

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

M. LE MAIRE ouvre la séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour du Conseil municipal est le suivant :

Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023

1 FINANCES

- 1.1 Vote des taux des impôts directs locaux – Année 2023 - *Rapporteur : M. Roussel*
- 1.2 Approbation du budget primitif 2023 – Budget Principal – *Rapporteur : M. Roussel*
- 1.3 Approbation du budget primitif 2023 – Budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau » – *Rapporteur : M. Roussel*
- 1.4 Versement d'une subvention au budget annexe du Théâtre municipal de Fontainebleau - Exercice 2023 – *Rapporteur : M. Roussel*
- 1.5 Attribution d'une subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2023 - *Rapporteur : M. Roussel*

2 ADMINISTRATION GENERALE/MARCHES PUBLICS

- 2.1 Marché relatif à la restauration scolaire et périscolaire - Approbation de l'avenant n°2 - *Rapporteur : Mme Cler*
- 2.2 Marché relatif à la restauration scolaire et périscolaire - Versement d'une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision - Approbation - *Rapporteur : Mme Cler*
- 2.3 Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Seine-et-Marne (CPTS Sud 77) – Adhésion, approbation des statuts et désignation de représentants - *Rapporteur : Mme Bolgert*

3 VOIRIE/URBANISME/PATRIMOINE/ENVIRONNEMENT

- 3.1 Animation des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau » - Renouvellement de la candidature de la ville de Fontainebleau – *Rapporteur : Mme Maggiori*
- 3.2 Remboursement exceptionnel des frais de stationnement d'un véhicule – Approbation - *Rapporteur : M. Fline*
- 3.3 Quartier des Provenceaux – Dénomination d'une place et d'un square – Approbation – *Rapporteur : Mme Jacquin*

4 AFFAIRES SCOLAIRES / JEUNESSE

- 4.1 Conventions d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne - Année scolaire 2022/2023 – *Rapporteur : Mme Cler*
- 4.2 Convention de partenariat entre la ville de Fontainebleau et le Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne pour l'organisation d'activités conjointes entre les enfants de l'accueil de loisirs de la Faisanderie et les résidents de l'E.H.P.A.D. du « Pays de Fontainebleau » - Approbation – *Rapporteur : Mme Cler*

5 SPORT

- 5.1 Convention de partenariat à titre gracieux portant sur la réalisation d'un graff dans le cadre de Terre de Jeux 2024, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la ville de Fontainebleau – Approbation – *Rapporteur : M. Tenda*
- 5.2 Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Pays de Fontainebleau Athlétisme » (PFA) – Approbation – *Rapporteur : M. Tenda*

6 CULTURE

- 6.1 Convention avec le Département de Seine-et-Marne, pour le prêt d'un tableau et d'œuvres du XIXème siècle, propriété de la Ville, dans le cadre d'une exposition temporaire – Approbation – *Rapporteur : M. Roussel*
- 6.2 Conventions avec différentes institutions et particuliers pour les prêts d'œuvres, mobiliers, objets, documents datant du XIXème siècle, à titre gracieux, au profit de la Ville dans le cadre de l'exposition temporaire « *Fontainebleau, la ville sous le Second Empire (1852 - 1870)* » organisée à Fontainebleau, du 16 septembre au 19 novembre 2023 inclus - Approbation – *Rapporteur : M. Roussel*

Questions Orales

M. LE MAIRE donne lecture des pouvoirs. 23 élus sont présents au moment de l'appel. Le quorum est atteint.

- **Désignation du secrétaire de séance**

M. INGOLD est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal.

- **Liste des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

M. THOMA demande des précisions sur les décisions 23.EJS.31, 32 et 33 qui concernent des mises à disposition d'un local pour diverses associations.

M. LE MAIRE répond que le local est la Maison des associations.

S'agissant de la décision 23.SG.37, M. THOMA aimerait également que la mise à disposition de la piscine pour les agents de la Police municipale lui soit explicitée.

M. LE MAIRE explique que la CAPF met à disposition de la Police municipale des créneaux horaires afin que les agents puissent s'entraîner.

Il est à noter le départ de M. TENDA.

- **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 février 2023 —
Approbation à l'unanimité**

M. RAYMOND réitère sa demande de transmission d'un bilan des adhésions de la Ville à des associations.

M. LE MAIRE répond que la liste de ces associations sera présentée lors du prochain Conseil municipal.

En l'absence d'autre question, le procès-verbal du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des taux des impôts directs locaux – Année 2023 – Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL annonce que les taux restent constants depuis sept ans, en dépit de la conjoncture.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de voter les taux suivants des impôts directs locaux pour l'année 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,49 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 117,25 % ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 15,86 %.

En l'absence de question, la délibération est soumise au vote.

Il est à noter le retour de M. TENDA et l'arrivée de Mme MONTORO.

- **Approbation du budget primitif 2023**

Budget principal – Approbation à la majorité (1 abstention : M. RAYMOND et 4 contre : M. THOMA, M. LECERF, Mme TAMBORINI, Mme HIMO-MALRIC)

Budget annexe « Théâtre municipal de Fontainebleau » – Approbation à l’unanimité (5 abstentions : M. RAYMOND, M. THOMA, M. LECERF, Mme TAMBORINI, Mme HIMO-MALRIC)

Avant de céder la parole à M. ROUSSEL, M. LE MAIRE souhaite introduire le point.

Le vote du budget primitif fait suite au débat d’orientations budgétaires qui s’est tenu le 13 février dernier et a permis d’explicitier le contour général dans lequel le budget s’inscrit. Le contexte national est difficile avec des factures énergétiques et des coûts des matières premières et matériaux qui ne cessent d’augmenter et impactent la poursuite des travaux et des investissements. À ces différentes crises s’ajoute la hausse des taux d’intérêt et du point d’indice des fonctionnaires en juillet 2022, qui aura une incidence en 2023 sur le budget de la collectivité.

Néanmoins, la Municipalité a souhaité rester fidèle au programme de mandature tel que proposé aux Bellifontains lors des dernières élections municipales, et conserver quelques marqueurs notamment : la poursuite de la maîtrise de la dette ; le lancement de nouveaux projets et l’achèvement des projets en cours ; le maintien de l’offre et de la qualité des services rendus à la population.

Par ailleurs, les sujets de transition écologique, qui font partie du quotidien de tous les dossiers municipaux depuis le lancement de son programme *Fontainebleau (en) transition*, seront poursuivis.

Enfin, les taux d’imposition seront maintenus dans le cadre de la construction de l’exercice budgétaire.

M. ROUSSEL indique que le budget primitif (BP) 2023 est élaboré sur la base d’une stabilité des dotations de l’État et des taux d’imposition directe, mais intègre une hausse des bases d’imposition, liée notamment au coefficient de revalorisation des bases.

En matière d’investissement, ont été intégrés les projets en cours :

- la rénovation des bâtiments permettant d’engendrer des économies ;
- l’investissement dans l’éclairage public en LED et la réduction des consommations ;
- l’accessibilité de l’hôtel de Ville avec la rénovation de l’ascenseur ;
- la rénovation et l’entretien courant des bâtiments municipaux et des espaces publics ;
- la poursuite de la restauration du mur de Ferrare ;
- la fin de l’aménagement de la Médiathèque/bâtiment de la Charité royale ;
- le début de la décarbonation de la flotte automobile ;
- des diagnostics pour vérifier et mettre en sécurité certains bâtiments ;
- le début de la rénovation et de l’extension du groupe scolaire Lagorsse ;
- les travaux et achats de cases funéraires au cimetière ;
- l’achat de terrain dans le cadre de la mise en place du réseau de chaleur urbain en biomasse.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes réelles de fonctionnement augmenteront de 11,90 % de budget à budget. Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, n’augmenteront que de 1,89 %.

La progression des recettes tient compte du dynamisme des recettes fiscales (sans augmentation des taux d’imposition) et de quelques produits de services. Les impôts directs locaux sont majorés par le coefficient d’évolution des bases fixé à 7,1 % dans la loi des finances pour 2023.

L’attribution de compensation est légèrement diminuée de 94 960 euros, en raison du transfert de certaines associations à l’Agglomération. En conséquence, les subventions à ces associations seront réduites à due concurrence.

Les droits de mutation diminueront légèrement, le marché immobilier se maintenant jusqu’à présent. Aussi, il est proposé d’inscrire la somme de 1,650 million d’euros.

Les recettes des paris en ligne augmentent chaque année et s'établissent à 104 540 euros, affectés pour moitié à la CAPF.

Il est prévu une dotation globale de fonctionnement à hauteur de 3,004 millions d'euros, légèrement supérieure à 2022 : +0,14%.

S'agissant du FCTVA, il augmentera également, tout comme les autres participations.

Diverses subventions de fonctionnement sont à percevoir sur l'ensemble des manifestations organisées par la Municipalité : 71 500 euros pour la jeunesse et le périscolaire avec la CAF ; 75 000 euros pour Natura 2000 ; 8 500 euros pour l'Atlas de la biodiversité ; 85 500 euros pour le sport-santé, etc. Il est à noter également l'aide de la DRAC pour la Médiathèque à hauteur de 80 000 euros.

Les dépenses globales de fonctionnement sont estimées à 24 743 429, 15 euros, en augmentation pour rappel de 1,89 %.

M. ROUSSEL rappelle que le budget 2022 n'a pas été consommé dans sa totalité. Les comptes administratifs seront présentés lors du prochain Conseil municipal. La volonté de la Municipalité est de maîtriser ces dépenses de fonctionnement en dépit de la hausse de l'inflation. Pour ce faire, des économies seront réalisées sur certains postes de dépenses dans certains services comme par exemple au Cabinet du Maire.

Pour 2023, les événements programmés – dont certains se sont déroulés en début d'année – sont les suivants : *La Foulée impériale*, *Les Naturiales*, la course *Paris-Nice*, la Fête de la musique, le défilé du 14 juillet, la Fête de la Saint-Louis et son feu d'artifice, le Forum des associations et les Festivités de Noël.

M. ROUSSEL souligne que ces différentes festivités ont toujours été maintenues, car elles contribuent à la vie bellifontaine.

L'augmentation prévue des charges de ressources humaines est de 8,58 %, soit 13 128 329 euros. Elle est due à la croissance des effectifs et surtout à l'évolution du point d'indice imposée, qui pèseront sur toute l'année 2023 pour 360 000 euros. Sont à noter également le glissement vieillesse technicité et la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) qui impacteront les comptes.

S'agissant des charges de gestion courante, elles seront diminuées à 9,57 %. La baisse des charges financières se poursuivra, certainement de façon temporaire en raison de la légère remontée des taux.

La subvention accordée au Théâtre municipale sera de 520 000 euros, en diminution depuis plusieurs années.

En synthèse pour la section de fonctionnement, les recettes réelles sont estimées à 26,021 millions d'euros et les dépenses réelles de fonctionnement à 24,743 millions d'euros.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les recettes réelles d'investissement s'élèveront en 2023 à 6 034 935,55 euros, contre 7 312 516,90 euros pour les dépenses d'investissement, soit une légère baisse par rapport à l'année 2022 (57,61 % de baisse pour les recettes et 44,37 % de baisse pour les dépenses). En effet, la Ville prévoit d'emprunter beaucoup moins que les années précédentes. Il n'est prévu d'emprunter que 2 772 000 euros. Sachant que le montant à prévoir pour le remboursement du capital de la dette est de 2 100 000 euros, une légère augmentation de l'emprunt est envisagée en théorie. M. ROUSSEL rappelle toutefois que certaines subventions n'ont pas été comptabilisées en 2022. Il espère ainsi une légère diminution de l'endettement en fin d'année.

Les subventions d'ores et déjà notifiées concernent :

- Les travaux de l'église Saint-Louis (Orgue) : 65 000 euros (Région) ;

- La place de l'Étape : 147 564,40 euros (Région, solde) et 79 731,40 euros (DSIL) ;
- La restauration du mur de Ferrare : 43 290 euros (Région), 27 000 euros (Département), 257 686,10 euros (DSIL) ;
- Le déploiement des bornes de recharge : 16 001,30 euros (Région) ;
- La démolition du préau de l'école Saint-Merry : 35 876,54 euros (DETR, solde);
- Les travaux de l'école la Cloche : 20 100 euros (DSIL);
- La réalisation de pistes cyclables : 117 247,50 € (Région) : 358 624,80 euros (FEADER);
- L'accessibilité de l'hôtel de ville : 78 653,40 euros;
- Le déploiement de la vidéoprotection : 63 000 euros (DETR);
- La subvention CAF pour l'extension de la Maison de l'enfance : 156 000 euros;

Ces subventions s'élèvent à environ 2 millions d'euros.

M. ROUSSEL rappelle ensuite les projets d'entretien et de restauration prévus en 2023 : la place de l'Étape, l'école internationale Lagorsse, la vidéoprotection, le passage à l'éclairage public en LED, etc. D'autres dépenses d'investissement concerneront les affaires scolaires, périscolaires et la jeunesse, la culture, le sport, la transition écologique, le patrimoine, les bâtiments sociaux, le foncier et les affaires générales, principalement l'informatique pour 177 600 euros.

L'encours de la dette est légèrement supérieur à 20 millions d'euros en fin d'année 2022. L'objectif affiché de la Municipalité est qu'il se situe en deçà de 20 millions d'euros en fin d'année 2023.

M. ROUSSEL poursuit avec la présentation du budget primitif 2023 du Théâtre municipal. Il ne cite que les montants principaux, à savoir : la subvention accordée par la Ville de 520 000 euros, le montant des recettes de fonctionnement de 895 500 euros, en baisse de 21,99 %, et des dépenses de fonctionnement de 895 500 euros, également en baisse.

M. ROUSSEL souligne la volonté de la Municipalité de maîtriser les dépenses sur l'ensemble de ses budgets principaux et annexes, sachant que la majorité des dépenses sont contractualisées et ne peut être réduite qu'au moment du renouvellement de contrat.

M. LE MAIRE remercie M. ROUSSEL pour sa présentation et ouvre le débat.

Il est à noter l'arrivée de M. VALLETOUX.

M. RAYMOND se dit surpris par le préambule qui présente le budget primitif 2023 comme un budget « inédit ». Selon lui, hormis le fait qu'il soit présenté en avril, il n'a rien d'inédit. Il craint que les différents éléments présentés ne glissent de 2023 vers 2024.

Par rapport au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du dernier Conseil municipal, M. RAYMOND regrette un manque de lignes directrices affirmées, au-delà des travaux nécessaires. Il s'interroge sur les éventuels transferts de compétences vers la CAPF, notamment s'agissant des associations. En effet, les investissements en faveur des équipements sportifs s'élèvent à 380 000 euros, alors qu'une réflexion sur le transfert de compétences n'est pas véritablement menée. Il aimerait des précisions sur les travaux prévus. S'agissant de la place de l'Étape, M. RAYMOND s'étonne des nouvelles augmentations des coûts de travaux. Concernant l'école Lagorsse, le budget total s'élève à 11 millions d'euros. À cet effet, M. RAYMOND aimerait avoir la vision des emprunts nécessaires et des dépenses au-delà de 2023. La ligne budgétaire pour la voirie est de 1,1 million d'euros. Or M. RAYMOND souhaiterait connaître le nom des voies concernées, alors que certaines rénovations de rues ont été annoncées dans *La République* du jour. Il estime que d'autres voiries (rue du docteur Clément Matry et rue Lagorsse) nécessitent une réfection urgente.

M. LE MAIRE propose d'apporter les réponses aux interrogations de M. RAYMOND.

Le contexte donne une énorme pression aux collectivités locales dans leur construction budgétaire et c'est en cela que le contexte est inédit. Par ailleurs, comme le veut la loi, le date limite de présentation du budget primitif est le 15 avril. La Municipalité respecte donc cette date et les services travaillent pour que ce budget soit réalisé en 2023.

S'agissant du transfert de compétences à la CAPF, M. LE MAIRE rappelle que la CAPF répond à une logique intercommunale de partage de vision et de stratégie sur lesquels il convient de se mettre d'accord au préalable. M. LE MAIRE propose d'évoquer le sujet très prochainement en Conseil communautaire.

M. LE MAIRE ne souhaite pas rentrer dans le détail des coûts de la place de l'Étape, qui subit comme de nombreux chantiers la hausse des prix des matériaux en raison de la guerre ukrainienne.

S'agissant des équipements sportifs, M. LE MAIRE rappelle que certains gymnases sont vétustes et nécessitent des interventions courantes afin de garantir la sécurité et améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Les voiries qui feront l'objet de rénovation sont la rue des Bois, la rue Denecourt et la rue de Ferrare après la rénovation du mur, avec un niveau différent d'intervention. M. LE MAIRE admet que de nombreuses voiries sont dégradées et demandent à être traitées, mais nécessitent d'être priorisées alors que le budget d'investissement est contraint. En revanche, les réfections totales demandent des efforts financiers importants.

M. LE MAIRE en vient au projet du groupe scolaire Lagorsse, l'un des grands chantiers de la mandature. Le projet est une démarche politique forte qui a fait l'objet d'un premier concours. Les premiers chiffres annoncés font état d'un budget de 11 millions d'euros. L'année 2023 sera consacrée à la réalisation d'études qui permettront de confirmer les besoins ainsi que l'implantation de l'école en prenant en considération son impact sur le quartier. À l'issue de ces études, le programme pluriannuel d'investissement pourra être présenté.

M. THOMA revient sur le plan pluriannuel d'investissement évoqué à l'instant. Il se dit toujours étonné de découvrir le matin dans la presse ce qui sera évoqué en Conseil municipal le soir même, ce qu'il considère comme une mauvaise pratique vis-à-vis des élus d'opposition. Comme demandé à maintes reprises, M. THOMA aimerait que le Conseil municipal puisse disposer d'une information exhaustive sur le plan pluriannuel de rénovation de l'ensemble de la voirie. Il cite d'autres rues qui mériteraient d'être rénovées, comme la rue de la Paroisse dont la chaussée s'affaisse. Il regrette que la voirie ait été délaissée ces dernières années. Afin de rattraper la situation, il faudrait y consacrer un budget suffisant.

M. THOMA évoque la démarche *Fontainebleau (en) transition* et se félicite que la rénovation énergétique des bâtiments municipaux soit enfin amorcée, tout comme l'éclairage public avec des LED, alors que d'autres communes ont débuté leurs travaux il y a maintenant dix ans. En cela, il ne considère pas que la Ville soit précurseur en la matière.

M. THOMA exprime un désaccord de fond sur les chiffres en section de fonctionnement. À date, le budget 2022 est connu, en recettes comme en dépenses. Il regrette que ces éléments n'aient pas été repris pour la comparaison avec le budget primitif 2023 qui, lui, s'en réfère au budget prévisionnel de 2022 qui ne correspond plus à la réalité. Il fait observer que le budget primitif est voté un 3 avril, alors que le premier trimestre 2023 est d'ores et déjà écoulé.

M. THOMA précise que le budget primitif 2023 de la CAPF est présenté immédiatement après un rapport d'orientations budgétaires très complet, et compare ce budget primitif avec le budget réalisé de l'année précédente.

M. THOMA ajoute que les dépenses progressent plus vite que les recettes de fonctionnement, ce qui aura un impact sur le montant de l'épargne. En cas de gel des dépenses de fonctionnement, la Ville récupérerait 1,7 million d'euros d'épargne supplémentaire.

En conséquence, les dépenses d'investissement affichées dans le budget primitif 2023 chutent de plus de 50 %. La première dépense est le remboursement du capital de la dette. Malgré

cela, la Ville ne parvient pas à diminuer son endettement, qui passerait à 20,7 millions d'euros.

M. THOMA estime que ce schéma ne représente pas un cercle vertueux et ne correspond pas aux éléments présentés dans le rapport d'orientations budgétaires, avec des objectifs contraires.

M. THOMA revient sur le taux des impôts locaux qui reste stable. Il rappelle toutefois que les bases augmentent de 7,1 %, du fait d'une décision gouvernementale, et non de la Collectivité. Or, ces recettes supplémentaires viendront compléter l'augmentation des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 800 000 euros pour 2023.

S'agissant des priorités d'investissement, M. THOMA réitère les propos du débat d'orientations budgétaires sur l'absence de direction et d'actions concrètes contre la bétonisation de Fontainebleau qui passe par une modification urgente du plan local d'urbanisme intercommunal. En matière de sécurité, M. THOMA constate que la vidéoprotection fera l'objet de simples études préliminaires pour 47 000 euros. Il observe avec satisfaction la mention dans *La République* de la mise en place de rondes nocturnes par la Police municipale. Il se satisfait pour sa part que ce projet se concrétise enfin.

M. LE MAIRE propose d'apporter des réponses aux remarques de M. THOMA.

Il estime cohérent de comparer un budget primitif au précédent budget primitif.

Sur la transition écologique, la démarche proposée par *Fontainebleau (en) transition* avait une forme inédite dans le sens où elle a souhaité construire l'ambition environnementale de la Ville avec les principaux concernés que sont les habitants et les associations. M. LE MAIRE cite l'une des actions positives mises en place, à savoir la gestion des biodéchets avec l'association *Compost et nous*. Il se dit fier du lancement de cette démarche, portée par M. VALLETOUX, Mme CLER et M. INGOLD notamment, et prometteuse pour l'avenir. M. THOMA a bien entendu le choix de ne pas être en phase avec ses propos.

S'agissant de la dette, le budget primitif 2023 ne liste pas l'ensemble des subventions demandées et non encore obtenues. Concernant le système de vidéoprotection, la Municipalité attend un accompagnement financier de la part de l'État, qui n'est pas inscrit dans un souci de sincérité.

Quant aux informations évoquées dans la presse, elles reflètent le dossier qui lui a été adressé. M. LE MAIRE considère que le budget primitif 2023 est en phase avec le programme électoral présenté aux Bellifontains en 2020. Il ne fait qu'exécuter ce à quoi il s'était engagé pour la mandature, sans sortir du cadre. Aussi, M. LE MAIRE renvoie M. THOMA à la lecture de ce programme. Seul le phasage du programme nécessite d'être ajusté et les éventuels décalages expliqués.

M. LE MAIRE tient à saluer le travail de la Police municipale qui effectuera à présent deux rondes nocturnes par semaine, et ce, jusqu'à 2 heures du matin.

M. LE MAIRE cède la parole à M. ROUSSEL pour quelques éclairages.

M. ROUSSEL répète que les bases fiscales, fixées par le Parlement, augmentent en fonction de l'inflation. De fait, les Bellifontains verront leurs impôts augmenter. Toutefois, la Ville s'est attachée à ne pas augmenter les taux, contrairement à d'autres communes. Il ajoute que la CAPF n'augmente pas ses taux non plus, grâce aux élus bellifontains en grande partie, qui en avaient exprimé le souhait. M. ROUSSEL se félicite que les élus agissent afin de gérer au mieux les finances de la Ville.

Concernant l'investissement, leur montant est de 7 millions d'euros. M. ROUSSEL rappelle que certains chantiers s'étalent sur plusieurs années. Pour 2023, il espère un montant plus proche de celui budgété, avec un budget d'investissement qui sera similaire à la moyenne des cinq dernières années.

M. ROUSSEL souhaite citer la vice-présidente en charge des finances de la CAPF, qui disait qu'un budget se compare par rapport au budget de l'année d'avant. La Majorité a choisi de ne pas présenter les comptes administratifs prévisionnels, car ils restent en attente d'approbation lors du prochain Conseil. Cette comparaison est à la fois logique et technique afin de permettre aux services d'engager des dépenses dans la limite de ce budget. M. ROUSSEL propose d'attendre le prochain Conseil municipal pour comparer les comptes administratifs 2023 avec ceux de 2022, comme le font l'ensemble des collectivités et également la CAPF.

S'agissant de l'endettement, M. ROUSSEL rappelle l'objectif de la Municipalité qui est de baisser l'encours de la dette. Il rappelle qu'il est souvent d'un montant supérieur à la réalité, en fonction des investissements réalisés ou reportés à l'année suivante.

M. LE MAIRE remercie M. ROUSSEL et s'enquiert d'autres prises de parole.

M. FLINÉ souhaite revenir sur la question de la voirie. Tout le monde s'accorde à dire que les rénovations de voies doivent être accélérées. En réponse à M. RAYMOND, le budget alloué n'est pas de 1 million d'euros. Il dépend de la largeur de la voirie, du type de travaux réalisés et des matériaux utilisés. En réponse à M. THOMA sur le plan pluriannuel, M. FLINÉ estime que la réalité ne permet pas une telle rigidité. Un dispositif fonctionnant par intelligence artificielle – et dont la presse s'est fait l'écho – permet, tous les mois, de constater l'état et surtout la vitesse de dégradation des voiries.

Enfin, la rue Denecourt n'a pas fait l'objet d'un simple « coup de goudron » selon les termes de M. THOMA, mais d'une reprise de l'enrobé dont tous les Bellifontains peuvent se féliciter.

En réponse à M. THOMA, M. LE MAIRE confirme que la rue Denecourt sera rénovée.

M. THOMA s'interroge sur la durabilité de cette réfection, alors que seuls 160 000 euros sont engagés. Il rappelle qu'une reprise d'enrobé a été effectuée dix ans auparavant.

M. THOMA insiste pour que soit communiquée, *a minima*, une liste des voies qui feront l'objet d'une réfection.

Enfin, M. THOMA aimerait connaître le budget escompté de la billetterie du Théâtre, en comparaison avec l'estimation du budget réalisé en 2022.

M. LE MAIRE répond que le logiciel permet d'identifier les dégradations nécessitant une intervention urgente. Il note qu'un budget primitif est travaillé avec les services, réfléchi. Il affirme que les trois rues citées précédemment sont prioritaires. Il est tout à fait conscient de la dégradation de la voirie à Fontainebleau, mais la Ville n'a pas les moyens de les rénover immédiatement. Elle est obligée d'opérer des choix avec lesquels M. THOMA a le droit de ne pas être d'accord.

M. ROUSSEL propose de se reporter à la page 14 de la maquette du budget du Théâtre afin d'obtenir le montant estimé de la billetterie, à savoir 130 000 euros.

M. RAYMOND rappelle que le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation. Il demande pour quelle raison la Ville ne déciderait pas de diminuer les taux d'impôts locaux pour éviter de grever le pouvoir d'achat des Bellifontains. Il revient sur la taxe de l'électricité qui augmente. Or les élus ont le pouvoir de faire baisser le produit de cette taxe. Il regrette que ce choix n'ait pas été retenu.

M. LE MAIRE ignore comment diminuer les taux d'imposition et maintenir le programme d'investissement. Ne pas augmenter la pression fiscale est un choix politique affirmé et répété. Néanmoins, la Ville garde un niveau d'investissement important, fixé à 5 millions

d'euros, qui évoluera en fonction des subventions complémentaires et des résultats du compte administratif.

M. RAYMOND insiste sur la possibilité de baisser les taux d'imposition.

M. LE MAIRE préfère gérer en bonne intelligence sans augmenter la pression fiscale. Il donne rendez-vous à la fin de la mandature pour constater que l'endettement n'aura pas augmenté.

M. THOMA considère qu'il faut agir sur les dépenses de fonctionnement, afin de disposer de davantage d'épargne.

M. LE MAIRE ne dit pas le contraire.

Mme MALVEZIN ajoute que la Ville essaie de proposer des projets de mécénat aux acteurs économiques. Plus de 50 000 euros ont été récoltés l'année dernière. Par ailleurs, Fontainebleau essaie d'aller chercher des subventions, fonds européens autant que possible. Pour ce faire, il faut pouvoir bénéficier des compétences au sein des services. Aussi, il n'est pas toujours possible de réduire les coûts de fonctionnement si l'on veut trouver des financements extérieurs.

M. VALLETOUX souhaite saluer l'équilibre budgétaire qui reprend les fondamentaux rappelés par M. ROUSSEL et M. LE MAIRE, dans un contexte contraint, tout en maintenant l'offre de service et la poursuite des investissements. Il entend les remarques des élus de la minorité. Il ignore quels services il faudrait enlever aux Bellifontains pour permettre de diminuer les recettes et se dit ouvert aux idées en la matière. Il tient également à saluer l'arrivée récente de la nouvelle directrice générale des services, et l'effort des services qui ont contribué à l'équilibre de ce budget. En cela, il tient à les remercier. Sans surprise, il votera pour.

M. LE MAIRE remercie M. VALLETOUX et propose de clore le débat.

Il est procédé à deux votes distincts.

Le budget primitif 2023 de la Ville est voté globalement comme le décide à l'unanimité les membres du Conseil municipal.

Le budget primitif 2023 du Théâtre, présenté précédemment par M. ROUSSEL, est ensuite voté.

- **Versement d'une subvention au budget annexe du Théâtre municipal de Fontainebleau – Exercice 2023 - Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL rappelle le montant de la subvention, à savoir 520 000 euros.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Attribution d'une subvention au Centre communal d'action sociale pour l'année 2023 – Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL propose pour 2023 d'attribuer une subvention globale au CCAS équivalente à 1,4 million d'euros.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Marché relatif à la restauration scolaire et périscolaire — Approbation de l'avenant n° 2 - Approbation à l'unanimité**

Mme CLER explique que, dans le cadre du marché datant de mai 2021 avec la société CONVIVIO et compte tenu du contexte, il est proposé de signer un avenant n°2 qui a pour objet la mise en place d'un bordereau des prix unitaires exceptionnel à compter de la date de notification, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023. Le coût de cette prestation s'élève à 0,60 euro HT par repas, soit un repas porté à 6,18 euros à 0,08 euro HT pour les goûters, soit un montant du goûter porté à 0,72 euro HT.

L'augmentation globale pour une année scolaire est estimée à 66 954 euros HT. Les montants maximums annuels de 650 000 euros HT pour les repas et 30 000 euros HT pour les goûters restent inchangés. Aucune autre clause du contrat n'est modifiée.

M. LE MAIRE s'enquiert des éventuelles questions sur cette délibération.

M. THOMA comprend qu'il existe un certain degré d'insatisfaction de la part des parents et de la Collectivité vis-à-vis de ce prestataire. Il souhaiterait l'avis de M. LE MAIRE sur le sujet et savoir si le prestataire entend prendre des mesures correctives.

Mme CLER répond que l'insatisfaction est un mot faible, tant la Municipalité contrôle au quotidien la qualité de la prestation et des repas. Le prestataire a été reçu à plusieurs reprises. Des incidents malheureux se sont répétés, non pas au niveau de la quantité, mais de la qualité et du respect du cahier des charges, notamment s'agissant des dates de consommation des produits laitiers. Dans le contexte de la loi Egalim et des difficultés d'approvisionnement, la situation est compréhensible. Toutefois, la Ville n'en était pas informée.

Par ailleurs, des morceaux de plastique ont été retrouvés dans les barquettes livrées, sans incident pour les enfants car détectés par les équipes avant le service.

Certaines situations ont été constatées par huissier.

Enfin, la Municipalité a le choix de reconduire le marché au mois de juillet prochain.

M. LE MAIRE précise que la présente délibération a pour objet d'accompagner la société afin de faire face à ses difficultés économiques. La qualité du service est un tout autre sujet, traité par ailleurs. Les deux points sont traités de manière bien distincte. Les mesures nécessaires seront prises si le redressement de la qualité n'est pas au rendez-vous, affirme M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE soumet à présent la délibération au vote.

- **Marché relatif à la restauration scolaire et périscolaire — Versement d'une indemnité sur le fondement de la théorie de l'imprévision - Approbation à l'unanimité**

Toujours dans le cadre du même marché, Mme CLER indique que le titulaire sollicite une indemnité à la Ville en application de la théorie de l'imprévision d'un montant de 28 464 euros HT, afin de compenser une partie de ses charges supplémentaires.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette indemnité.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud Seine-et-Marne (CPTS Sud 77) – Adhésion, approbation des statuts et désignation de représentants — Approbation à l'unanimité**

Mme BOLGERT souhaite soumettre au vote du Conseil municipal l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Seine-et-Marne (CPTS Sud 77). Il s'agit d'une association qui permet aux professionnels de santé de se regrouper autour d'un projet de santé commun qui concerne directement la population.

L'association, basée à Fontainebleau, rayonne sur quatre communautés de communes en Sud Seine-et-Marne, soit 85 communes comptabilisant 166 000 habitants et où sont installés 700 professionnels de santé.

L'adhésion de la Ville à cette association permettrait de bénéficier d'un appui dans le développement de sa politique sport-santé, notamment dans le cadre des futures collaborations avec la Maison de Santé Universitaire (MSU). Il s'agit également d'un marqueur fort qui renforce la visibilité de la Ville dans son engagement pour la santé.

La cotisation annuelle est de 20 euros et ne représente pas de frein majeur à l'adhésion.

Mme BOLGERT ajoute qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville au sein de ladite association. Les candidatures de Mme BOLGERT en tant que titulaire et M. TENDA en tant que suppléant sont proposées.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion à la CPTS Sud 77.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner les représentants de la Ville. Mme BOLGERT est désignée représentante titulaire et M. TENDA est désigné représentant suppléant.

- **Animation des sites Natura 2000 « Massif de Fontainebleau » - Renouveau de la candidature de la ville de Fontainebleau – Approbation à l'unanimité**

Mme MAGGIORI rappelle en quelques mots le dispositif Natura 2000, un programme européen permettant de protéger le patrimoine naturel et les espaces terrestres et marins sensibles pour la rareté ou la fragilité des espèces animales qui y sont identifiés.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites, dont 18 pour le département de Seine-et-Marne. Chaque site est doté d'un comité de pilotage et réalise un document d'objectifs ou DOCOB qui vise à la préservation des espèces.

Le massif de Fontainebleau a été classé site Natura 2000 en 2002 pour la protection de diverses espèces, principalement oiseaux et plantes. Ce sont 31 communes concernées, dont 2 sur le département de l'Essonne.

Depuis 2014 et jusqu'en novembre 2023, la ville de Fontainebleau assure la présidence du comité de pilotage et l'animation du programme. Depuis 2017, la gouvernance est animée par un partenariat Ville, ONF (Office National des Forêts) et ANVL (Association des naturalistes de la vallée du Loing). La phase d'animation qui arrive à échéance en novembre 2023 a permis de mettre en place de nombreuses actions.

Une nouvelle phase d'animation démarrera en janvier 2024 pour trois années jusqu'en 2026 pour laquelle la Ville souhaite renouveler sa candidature en qualité de structure animatrice. Si la candidature de la Ville est retenue, il conviendra d'autoriser M. LE MAIRE à proposer sa candidature en qualité de Président du comité de pilotage et à déposer une demande de subvention auprès du Conseil régional Île-de-France pour le financement et l'animation des sites Natura 2000 pour chaque année d'animation.

M. THOMA demande comme se procurer le DOCOB rédigé par le comité de pilotage.

Mme MAGGIORI répond que les services le détiennent certainement. Un nouveau DOCOB est par ailleurs en cours d'élaboration.

M. THOMA s'interroge sur la nécessité de sa publication auprès des particuliers.

Mme MAGGIORI explique que l'animation prévoit diverses réunions publiques, notamment dans les écoles, et des conférences, sans doute insuffisamment médiatisées.

En l'absence d'autre question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Remboursement exceptionnel des frais de stationnement d'un véhicule –
Approbation à l'unanimité**

M. FLINE explique qu'une personne a dû payer un stationnement équivalent au FPS par mégarde, soit 40 euros au lieu de 2 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter de rembourser la différence à l'intéressée.

M. FLINE ajoute qu'une étape de validation a été rajoutée par les services de PayByPhone afin que ces situations ne se reproduisent plus.

M. THOMA confirme que le sujet a été vu en Commission Finances. Selon lui, d'autres personnes ne pourront plus prétendre à l'erreur.

M. FLINE en convient. Il se dit toutefois gêné de facturer 40 euros pour 2h30 de stationnement. C'est pourquoi la Ville souhaite faire un geste de bonne volonté.

M. LE MAIRE soumet la délibération au vote, en souhaitant qu'elle soit la dernière de même nature.

- **Quartier des Provenceaux – Dénomination d'une place et d'un square –
Approbation à l'unanimité (1 abstention : Mme BOLGERT)**

Mme JACQUIN propose au Conseil municipal de dénommer deux lieux situés dans le quartier des Provenceaux, à savoir :

- La place située au carrefour de la rue des Provenceaux et de la rue Pierre Charles Comte ;
- Le square situé à l'angle de la rue Padeloup et du boulevard du Général Leclerc.

La démarche est double : il s'agit de mieux se repérer sur un plan et faciliter la géolocalisation et de mettre à l'honneur deux artistes que sont Nadia Boulanger et Pablo Picasso.

L'activité musicale de Nadia Boulanger est étroitement liée à celle du Conservatoire américain de Fontainebleau, qu'elle dirige de 1949 jusqu'à la fin de sa vie.

Quant à Picasso, il a séjourné avec sa femme Olga et son fils à Fontainebleau entre mai et octobre 1921, dans une maison à proximité dudit square.

Il convient de mettre en exergue que ladite dénomination doit être conforme à l'intérêt public local et ne doit, ni provoquer de troubles à l'ordre public, ni heurter la sensibilité des personnes, ni porter atteinte à l'image de la Ville ou du quartier concerné.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer « Place Nadia Boulanger », la place située au carrefour de la rue des Provenceaux et de la rue Pierre Charles Comte et « Square Picasso », le square situé à l'angle de la rue Padeloup et du boulevard du Général Leclerc.

M. LECERF rappelle le débat lors de la Commission Cadre de vie où il était proposé que le square soit dénommé « square Olga et Pablo Picasso ». S'agissant de la place, les habitants du quartier demandent qu'elle soit également embellie, à l'aide de carrés de fleurs par exemple, tout en maintenant les places de stationnement à l'identique.

M. LE MAIRE répond qu'il a été finalement décidé de donner une dimension plus culturelle au square en se référant à Picasso en tant qu'artiste plutôt que de faire simplement allusion à ses

quelques mois de villégiature avec sa femme Olga. Le sujet de l'embellissement de la place fait effectivement écho à une récente visite de quartier. La Ville s'engage à étudier le sujet à l'échelle du quartier.

En l'absence d'autre question, M. LE MAIRE soumet à présent la délibération au vote.

- **Conventions d'objectifs et de financement « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne — Année scolaire 2022-2023 — Approbation à l'unanimité**

Comme chaque année, Mme CLER propose de signer une convention d'objectifs et de financement dite CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

Pour l'année scolaire 2022-2023, deux nouvelles conventions de financement CLAS ont donc été élaborées, en accord avec la CAF pour deux actions :

- « 1,2,3 lecture », ateliers de soutien à l'apprentissage de la lecture pour les élèves de CP et de CE1 ;
- accompagnement à la scolarité à l'espace jeunes de proximité du Bréau.

Mme CLER précise que lesdites conventions sont conclues jusqu'au 30 juin 2023.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Convention de partenariat entre la ville de Fontainebleau et le Centre Hospitalier du Sud Seine-et-Marne pour l'organisation d'activités conjointes entre les enfants de l'accueil de loisirs de la Faisanderie et les résidents de l'EHPAD du « Pays de Fontainebleau » — Approbation à l'unanimité**

Mme CLER indique que cette convention de partenariat, dont elle se félicite, constitue une nouveauté. Il est proposé un partenariat entre l'accueil de loisirs de la Faisanderie et l'EHPAD du Pays de Fontainebleau afin d'organiser des échanges intergénérationnels et des activités pédagogiques. Les enfants de l'accueil de loisirs se rendront mensuellement à l'EHPAD pour différents événements ou jeux. Cette convention, d'une durée d'un an, est renouvelable une fois pour une période d'un an.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Convention de partenariat à titre gracieux portant sur la réalisation d'un graff dans le cadre de Terre de Jeux 2024, entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et la ville de Fontainebleau — Approbation à l'unanimité**

M. TENDA demande au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat entre la CAPF et la Ville portant la réalisation d'un graff dans le cadre de Terre de Jeux 2024.

M. TENDA rappelle que le Pays de Fontainebleau, labellisé Terre de Jeux depuis 2019, accueillera les entraînements des délégations étrangères au sein de ses trois centres de préparation aux Jeux de Paris 2024 (Grand Parquet, Stade Mahut et Base nautique de la Magdeleine).

Il s'agit de créer un graff sur chaque commune du Pays de Fontainebleau, soit 26 fresques, entre 2022 et 2024, par les enfants et jeunes du territoire avec l'aide d'un artiste spécialisé, sur le thème des Jeux olympiques. Chaque graff représentera une discipline sportive.

À Fontainebleau, le graff sera réalisé au plateau Foch situé sur le boulevard Foch, proche de l'EHPAD Villa Baucis.

M. THOMA demande des précisions sur la partie du mur qui sera décorée.

M. TENDA répond qu'il s'agit d'un des murs. L'artiste s'adaptera au mur disponible.

M. THOMA aimerait connaître la discipline olympique sportive retenue.

M. LE MAIRE rappelle que seul le principe est proposé au vote de ce soir. La discipline olympique n'a pas été retenue pour l'heure.

M. LE MAIRE propose de passer au vote.

- **Subvention exceptionnelle au profit de l'association « Pays de Fontainebleau Athlétisme » — Approbation à l'unanimité**

M. TENDA explique qu'environ 1 800 personnes et 750 élèves ont participé la veille à la course pédestre *La Foulée impériale*. Il tient à féliciter l'association « Pays de Fontainebleau Athlétisme », les agents de la Ville, les partenaires et les bénévoles qui ont réalisé un travail formidable afin que cet événement soit à nouveau une réussite.

L'association a sollicité l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros afin de couvrir ses frais.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le versement de cette subvention exceptionnelle. Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 du budget 2023.

M. LE MAIRE félicite M. TENDA pour le chronomètre réalisé la veille. Il se dit très heureux que cet événement ait pu finalement avoir lieu, grâce à un nouveau partenaire solide, l'association « Pays de Fontainebleau Athlétisme » qui a relevé le défi d'organiser la course en quelques mois. Il tient à remercier, au travers de sa Présidente, l'ensemble des membres de l'association ainsi que tous les partenaires et bénévoles. Il souhaite également souligner la très bonne coopération entre l'association et les services de la Ville qui étaient une nouvelle fois au rendez-vous pour permettre la réalisation de la course. Un bilan de l'édition 2023 sera réalisé. M. LE MAIRE espère que l'organisation de l'édition 2024 pourra être lancée avant le mois de décembre.

En l'absence de question, M. LE MAIRE soumet la délibération au vote.

- **Convention avec le Département de Seine-et-Marne, pour le prêt d'un tableau et d'œuvres du XIXème siècle, propriété de la Ville, dans le cadre d'une exposition temporaire — Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL propose le prêt d'un tableau et de cinq objets au Département de Seine-et-Marne qui organise au sein de la maison-atelier de Théodore Rousseau à Barbizon une exposition temporaire intitulée : *Deux siècles d'évolution des paysages. Regards d'artistes sur la forêt de Fontainebleau*.

En l'absence de question, M. LE MAIRE procède au vote.

- **Convention avec différentes institutions et particuliers pour les prêts d'œuvres, mobiliers, objets, documents datant du XIXème siècle, à titre gracieux, au profit de la Ville dans le cadre de l'exposition temporaire *Fontainebleau, la ville sous le Second Empire (1852 - 1870)*, organisée à Fontainebleau, du 16 septembre au 19 novembre 2023 inclus — Approbation à l'unanimité**

M. ROUSSEL explique qu'il convient de signer une convention avec différentes institutions et particuliers pour les prêts d'œuvres, mobiliers, objets, documents, à titre gracieux, au profit de la Ville dans le cadre de l'exposition temporaire *Fontainebleau, la ville sous le Second Empire (1852-1870)*.

M. ROUSSEL invite toute personne désireuse de prêter un objet à se manifester.

En l'absence de question, M. LE MAIRE procède au vote.

Avant de clore la séance, M. LE MAIRE demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir noter deux dates :

- Le 15 mai 2023, date du prochain Conseil municipal ;
- Le 5 juin 2023, date d'un Conseil municipal supplémentaire, à confirmer, en écho avec la délibération votée qui concerne le prestataire CONVIVIO.

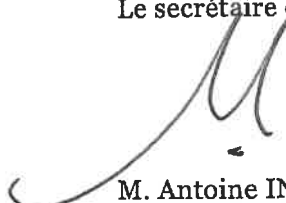
Questions orales

En l'absence de question orale et l'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 15 mai 2023, à 19 heures 30.

Le Maire

M. Julien GONDARD

Le secrétaire de séance

M. Antoine INGOLD

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	5
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-31, L. 2343-1 et L. 2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N°22/29 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la Ville,

Vu la délibération N°22/118 du Conseil municipal du 14 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Considérant que Madame le comptable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau a élaboré le compte de gestion 2022, que celui-ci est en conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur (compte administratif), et qu'il convient de procéder à son approbation,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(5 abstentions : M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF, Mme DUPUIS,
Mme HIMO-MALRIC)**

APPROUVE le compte de gestion 2022, présenté par Madame le comptable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau, joint à la présente délibération,

PREND ACTE de la concordance entre le compte de gestion 2022 du receveur et le compte administratif 2022 du budget principal de la ville,

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD




Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-

**FONTAINEBLEAU
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Marie-Françoise ROGER
Mme CUIF Caroline
Mme Caroline CUIF

077034 SGC FONTAINEBLEAU

AVANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/08/2022
DU 01/09/2022 AU 31/12/2022
DU 01/01/2023 AU 19/04/2023

Population 16159
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct. TE

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1-4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 87

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains	2 141,77	Dotations	25 213,73
Constructions	17 021,20	Fonds Globalisés	26 372,25
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	39 579,06	Réserves	54 979,82
Immobilisations corporelles en cours	51 397,19	Différences sur réalisations d'immobilisations	8 208,64
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	28 522,70	Report à nouveau	3 918,88
Autres immobilisations corporelles	12 297,59	Résultat de l'exercice	1 571,60
Total immobilisations corporelles (nettes)	156 127,53	Subventions transférables	1 947,81
Immobilisations financières	9,11	Subventions non transférables	17 695,77
		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	158 278,42	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	139 908,50
Créances	1 704,02	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	20 808,44
Disponibilités	3 347,67	Fournisseurs (2)	2 491,70
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	79,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 051,69	Total dettes à court terme	2 571,17
Comptes de régularisations	1,74	TOTAL DETTES	23 379,62
		Comptes de régularisations	43,74
TOTAL ACTIF	163 331,85	TOTAL PASSIF	163 331,85

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et régisés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	BRUT	NET
Subventions d'équipement versées	1 470 215,06	597 812,00	872 403,06	968 349,06
Autres immobilisations incorporelles	2 710 974,71	1 441 602,95	1 269 371,76	1 019 990,65
Immobilisations incorporelles en cours				
Terrains en toute propriété	17 035 762,26	14 560,00	17 021 202,26	17 010 331,45
Constructions en toute propriété	39 767 233,91	209 939,00	39 557 294,91	38 030 841,76
Construction sur sol autrui en tte prop	21 761,07		21 761,07	21 761,07
Réseaux installations voirie rés divers	51 427 073,23	31 023,00	51 396 050,23	51 267 015,66
Collections et oeuvres d'art	4 603 960,04		4 603 960,04	4 596 545,04
Autres immobilisations corporelles	10 400 344,15	7 694 504,28	2 705 839,87	2 701 456,58
Immobilisations corporelles en cours	28 522 695,16		28 522 695,16	25 148 968,84
Immo affect à service non personnalisé	5 117 514,46		5 117 514,46	5 117 514,46
Immo en concess afferm à dispo immo aff	7 180 071,31		7 180 071,31	7 180 071,31
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Construc reçues au titre mise à dispo				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art	1 143,14		1 143,14	1 143,14
Autres immobilisations corporelles				
MONTANT A REPORTER	168 258 748,50	9 989 441,23	158 269 307,27	153 063 989,02
ACTIF IMMOBILISE				

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Terrains recus au titre d'affectation	168 258 748,50	9 989 441,23	158 269 307,27	153 063 989,02
Construct recues au titre d'affectation				
Construct sol d'autrui au titre affectat				
Réseaux installations voirie rés divers				
Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	9 032,31		9 032,31	9 032,31
Participations et créances rattachées	80,04		80,04	80,04
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	168 267 860,85	9 989 441,23	158 278 419,62	153 073 101,37

ACTIF IMMOBILISE TOTAL I

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Terrains				
Production autre que terrains				
Autres stocks	1 079 485,03	75 683,43	1 003 801,60	740 251,19
Redevables et comptes rattachés				
Créanc irrécouv adm par juge des cptes	658 339,67		658 339,67	710 516,59
Créances sur l'Etat et collec publiques				
Créances sur EA CCAS et CDE rattachées				
Opérations pour le compte de tiers				
Autres créances	41 881,20		41 881,20	2 653 582,34
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie	3 347 668,16		3 347 668,16	2 593 205,48
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	5 127 374,06	75 683,43	5 051 690,63	6 697 555,60

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Charges à répartir sur plusieurs exer				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer ou à régulariser	1 737,72		1 737,72	4 306,96
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	1 737,72		1 737,72	4 306,96
TOTAL GENERAL (I + II + III)	173 396 972,63	10 065 124,66	163 331 847,97	159 774 963,93

COMPTES DE
REGULARISATION

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

PASSIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
Mise à disposition chez le bénéficiaire		25 213 725,56		25 213 725,56
Affectation par collec de rattachement				
Réserves				
Neutra amortis subv equip versees		54 979 820,07		53 501 311,37
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		3 918 877,86		4 058 434,05
Subventions transférables		1 571 598,49		1 338 952,51
Différences sur réalisations d'immob		1 947 810,27		1 046 749,54
Fonds globalisés		8 208 644,08		8 208 644,08
Subventions non transférables		26 372 252,66		25 312 946,59
Droits de l'affectant		17 695 767,91		15 944 042,55
FONDS PROPRES TOTAL I		139 908 496,90		134 624 806,25

FONDS PROPRES

ETABLISSEMENT : FONTAINEBLEAU

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	Exercice 2021	Exercice 2022
PASSIF		
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	Exercice 2022		Exercice 2021	
PASSIF				
Emprunts obligataires				
Emprunts auprès des étab de crédits	20 768 967,96		19 912 157,62	
Emprunts et dettes financières divers	39 474,26		29 937,08	
Crédits et lignes de trésorerie			1 500 000,00	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 015 374,22		1 346 128,70	
Dettes fiscales et sociales	9 309,61		151 896,51	
Dettes envers l'Etat et les collec publ	4 170,70		19 875,18	
Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	22 081,33		706 552,86	
Opérations pour le compte de tiers				
Autres dettes	43 838,31		18 663,89	
Fournisseurs d'immobilisations	476 399,37		1 203 177,24	
Produits constatés d'avance				
DETTES TOTAL III	23 379 615,76		24 888 389,08	

DETTES

BILAN (en Euros)

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF		
Recettes à classer ou à régulariser	43 735,31	261 768,60
Ecart de conversion - Passif		
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	43 735,31	261 768,60
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	163 331 847,97	159 774 963,93

COMPTES DE
 REGULARISATION

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	15 436,27		15 053,41
Dotations et subventions reçues	4 893,99		4 183,69
Produits des services	3 270,07		2 242,99
Autres produits	591,07		740,87
Transfert de charges			
Produits courants non financiers	24 191,40		22 220,96
Traitements, salaires, charges sociales	11 289,21		10 388,28
Achats et charges externes	7 312,98		6 124,69
Participations et interventions	2 176,54		1 950,59
Dotations aux amortissements et provisions	619,55		638,74
Autres charges	653,57		629,75
Charges courantes non financières	22 051,84		19 732,04
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	2 139,56		2 488,92
Produits courants financiers	285,37		454,58
Charges courantes financières	-285,37		-454,58
RESULTAT COURANT FINANCIER	1 854,20		2 034,34
RESULTAT COURANT			
Produits exceptionnels	316,79		167,58
Charges exceptionnelles	599,39		862,96
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-282,60		-695,38
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 571,60		1 338,95

47800 - FONTAINEBLEAU

COMPTE DE RESULTAT 2022

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS			
Impôts locaux	12 463 583,00		
Autres impôts et taxes	2 972 687,87		
Produits services, domaine et ventes div	3 270 069,21		
Production stockée			
Production immobilisée			
Reprise sur amortissements et provisions			
Transferts de charges			
Autres produits	591 070,28		740 872,43
Dotations de l'Etat	3 639 344,04		3 512 462,84
Subventions et participations	679 447,19		544 178,37
Autres attributions (péréquat, compensa)	575 201,42		127 050,79
TOTAL I	24 191 403,01		22 220 956,26
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES			
Traitements et salaires	8 020 160,71		7 349 653,58
Charges sociales	3 269 045,78		3 038 621,64
Achats et charges externes	7 312 976,76		6 124 689,86
Impôts et taxes	418 551,82		382 624,24
Dotations amortissements des immob	609 198,75		573 408,13
Dot amort sur charges à répartir			

COMPTE DE RESULTAT 2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
Dotations aux provisions	10 353,45		65 329,98
Autres charges	235 015,60		247 122,17
Contingents et participations	342 816,31		269 815,49
Subventions	1 833 721,00		1 680 770,00
TOTAL II	22 051 840,18		19 732 035,13
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	2 139 562,83		2 488 921,15
PRODUITS COURANTS FINANCIERS			
Valeurs mob et créances de l'actif immo			
Autres intérêts et produits assimilés			
Gains de change			
Produit net sur cessions de VMP			
Reprises sur provisions			
Transferts de charges			
TOTAL III			
CHARGES COURANTES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées	285 366,40		454 584,52
Pertes de change			
Charges nettes sur cessions de VMP			
Dotations aux amort et aux provisions			
TOTAL IV	285 366,40		454 584,52

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

COMPTE DE RESULTAT 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-285 366,40	-454 584,57
A + B - RESULTAT COURANT	1 854 196,43	2 034 336,63
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	269 438,53	37 676,34
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	47 351,34	39 899,36
Reprises sur provisions		90 000,00
Transferts de charges		
TOTAL V	316 789,87	167 575,68
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	550 000,00	752 800,00
Valeur comptable des immo cédées	28 930,45	110 159,80
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations	20 457,36	
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	599 387,81	862 959,80

COMPTE DE RESULTAT 2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-282 597,94		-695 384,12
TOTAL DES PRODUITS (I-III+V)	24 508 192,88		22 388 531,96
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	22 936 594,39		21 049 579,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 571 598,49		1 338 952,51

ETABLISSEMENT : FONTAINEBLEAU

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée Solde débiteur	Solde créditeur	Dépenses de 1'année	Recettes de 1'année	Balance de sortie Solde débiteur	Solde créditeur

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	17 245 615,21	27 192 268,70	44 437 883,91
Titres de recette émis (b)	8 863 230,63	28 028 280,38	36 891 511,01
Réductions de titres (c)		2 799 505,07	2 799 505,07
Recettes nettes (d = b - c)	8 863 230,63	25 228 775,31	34 092 005,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	17 245 615,21	27 192 268,70	44 437 883,91
Mandats émis (f)	7 989 029,33	24 933 454,41	32 922 483,74
Annulations de mandats (g)	14 437,38	1 276 277,59	1 290 714,97
Depenses nettes (h = f - g)	7 974 591,95	23 657 176,82	31 631 768,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	888 638,68	1 571 598,49	2 460 237,17
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERTS OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-3 981 456,91		888 638,68		-3 092 818,23
Fonctionnement	5 397 386,56	1 478 508,70	1 571 598,49		5 490 476,35
TOTAL I	1 415 929,65	1 478 508,70	2 460 237,17		2 397 658,12
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
47801-THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU					
Investissement	-67 576,59		-79 523,49		-147 100,08
Fonctionnement	430 516,06	92 612,09	-29 610,28		308 293,69
Sous-Total	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61
TOTAL III	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61
TOTAL I + II + III	1 778 869,12	1 571 120,79	2 351 103,40		2 558 851,73

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	2 130 000,00	50 000,00	2 180 000,00	2 130 025,87		2 130 025,87	49 974,13
20	Immobilisations incorporelles	930 480,20	4 580,00	935 060,20	339 262,40		339 262,40	595 797,80
21	Immobilisations corporelles	5 471 988,37	95 500,00	5 567 488,37	2 102 388,41		2 102 388,41	3 465 099,96
23	Immobilisations en cours	3 826 689,73	634 920,00	4 461 609,73	3 392 960,25	14 437,38	3 378 522,87	1 083 086,86
SOUS-TOTAL OPERATIONS	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	12 359 158,30	785 000,00	13 144 158,30	7 964 636,93	14 437,38	7 950 199,55	5 193 958,75
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	12 359 158,30	785 000,00	13 144 158,30	7 964 636,93	14 437,38	7 950 199,55	5 193 958,75
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	5 768,07		5 768,07	14 231,93
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00	18 624,33		18 624,33	81 375,67
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	120 000,00		120 000,00	24 392,40		24 392,40	95 607,60
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 981 456,91		3 981 456,91				3 981 456,91
TOTAL GENERAL		16 460 615,21	785 000,00	17 245 615,21	7 989 029,33	14 437,38	7 974 591,95	9 271 023,26

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	2 628 508,70		2 628 508,70	2 537 814,77		2 537 814,77	90 693,93
13	Subventions d'investissement	2 869 433,69	735 000,00	3 604 433,69	2 658 554,16		2 658 554,16	945 879,53
16	Emprunts et dettes assimilées	8 004 999,82		8 004 999,82	3 023 028,49		3 023 028,49	4 981 971,33
20	Immobilisations incorporelles				125,53		125,53	-125,53
21	Immobilisations corporelles				734,60		734,60	-734,60
23	Immobilisations en cours				4 796,55		4 796,55	-4 796,55
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	13 502 942,21	735 000,00	14 237 942,21	8 225 054,10		8 225 054,10	6 012 888,11
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	13 502 942,21	735 000,00	14 237 942,21	8 225 054,10		8 225 054,10	6 012 888,11
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	2 237 673,00	50 000,00	2 287 673,00				2 287 673,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	620 000,00		620 000,00	619 552,20		619 552,20	447,80
041	Opérations patrimoniales	100 000,00		100 000,00	18 624,33		18 624,33	81 375,67
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 957 673,00	50 000,00	3 007 673,00	638 176,53		638 176,53	2 369 496,47
TOTAL GENERAL		16 460 615,21	785 000,00	17 245 615,21	8 863 230,63		8 863 230,63	8 382 384,58

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Section DE FONCTIONNEMENT DEPENSES							Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
		Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5		
011	Charges à caractère général	7 196 168,70	959 130,00	8 155 298,70	8 468 973,21	998 277,68	7 470 695,53	684 603,10	
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 090 663,00		12 090 663,00	11 871 496,97		11 871 496,97	219 166,03	
014	Atténuations de produits	626 300,00	-190 000,00	436 300,00	399 125,00		399 125,00	37 175,00	
65	Autres charges de gestion courante	2 473 546,00	-247 000,00	2 226 546,00	2 211 831,91	133 000,00	2 078 831,91	147 714,09	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	357 710,00		357 710,00	332 721,00		332 721,00	24 989,00	
66	Charges financières	379 078,00		379 078,00	428 566,31	143 199,91	285 366,40	93 711,60	
67	Charges exceptionnelles	689 000,00	-50 000,00	639 000,00	601 187,81	1 800,00	599 387,81	39 612,19	
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement	421 733,16	-421 733,16						
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 234 198,86	50 396,84	24 284 595,70	24 313 902,21	1 276 277,59	23 037 624,62	1 246 971,08	
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	2 237 673,00	50 000,00	2 287 673,00				2 287 673,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	620 000,00		620 000,00	619 552,20		619 552,20	447,80	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 857 673,00	50 000,00	2 907 673,00	619 552,20		619 552,20	2 288 120,80	
TOTAL GENERAL		27 091 871,86	100 396,84	27 192 268,70	24 933 454,41	1 276 277,59	23 657 176,82	3 535 091,88	

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	30 172,00		30 172,00	324 611,35	3 153,92	321 457,43	-291 285,43
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 977 973,00	-36 500,00	2 941 473,00	3 310 875,71	40 691,50	3 270 184,21	-328 711,21
73	Impôts et taxes	15 216 620,00		15 216 620,00	15 836 933,82	1 652,95	15 835 280,87	-618 660,87
74	Dotations et participations	4 091 679,00	136 896,84	4 228 575,84	5 074 325,94	160 333,29	4 893 992,65	-665 416,81
75	Autres produits de gestion courante	805 000,00		805 000,00	3 164 642,74	2 573 572,46	591 070,28	213 929,72
77	Produits exceptionnels	31 550,00		31 550,00	311 122,75	100,95	311 021,80	-279 471,80
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	23 152 994,00	100 396,84	23 253 390,84	28 022 512,31	2 799 505,07	25 223 007,24	-1 969 615,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00		20 000,00	5 768,07		5 768,07	14 231,93
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 000,00		20 000,00	5 768,07		5 768,07	14 231,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 918 877,86		3 918 877,86				3 918 877,86
TOTAL GENERAL		27 091 871,86	100 396,84	27 192 268,70	28 028 280,38	2 799 505,07	25 228 775,31	1 963 493,39

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	2 116 534,56		2 116 534,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 490,81		11 490,81
16816	Autres emprunts - autres prêteurs	2 000,50		2 000,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	2 130 025,87		2 130 025,87
2031	Frais d'études	313 426,20		313 426,20
2051	Concessions et droits similaires	25 836,20		25 836,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	339 262,40		339 262,40
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 950,81		12 950,81
21311	Hôtel de ville	300 633,90		300 633,90
21312	Batiments scolaires	298 048,92		298 048,92
21316	Constructions - batiments publics - equipements de cimetièrre	1 908,00		1 908,00
21318	Autres batiments publics	845 463,53		845 463,53
2135	Installations générales agencements et aménagements des constructions	27 221,57		27 221,57
2138	Autres constructions	86 459,83		86 459,83
2152	Installations de voirie	125 472,97		125 472,97
21533	Réseaux cablés	1 776,00		1 776,00
21534	Réseaux d'électrification	11 279,60		11 279,60
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	13 850,48		13 850,48
21578	Autre matériel et outillage de voirie	90 533,17		90 533,17
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	24 757,75		24 757,75
2161	Oeuvres et objets d'art	7 000,00		7 000,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	415,00		415,00
2182	Matériel de transport	27 110,50		27 110,50
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	68 106,73		68 106,73

Etat de réalisation des opérations

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2184	Mobilier	86 324,52		86 324,52
2188	Autres immobilisations corporelles	73 075,13		73 075,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	2 102 388,41		2 102 388,41
2313	Constructions	211 947,10		197 509,72
2315	Installations matériels et outillage techniques	3 166 059,32	14 437,38	3 166 059,32
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	14 953,83		14 953,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 392 960,25	14 437,38	3 378 522,87
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	7 964 636,93	14 437,38	7 950 199,55
13912	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 606,22		3 606,22
13913	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région			
	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat	2 161,85		2 161,85
	- Département			
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 768,07		5 768,07
2313	Constructions	18 624,33		18 624,33
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	18 624,33		18 624,33
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	24 392,40		24 392,40
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 989 029,33	14 437,38	7 974 591,95

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCVA)	800 253,79		800 253,79
10226	Taxe d'aménagement	259 052,28		259 052,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 478 508,70		1 478 508,70
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 537 814,77		2 537 814,77
1311	Subventions d'équipement transférables Etat et Etablissements Nationaux	735 000,00		735 000,00
1312	Subventions d'équipement transférables - Région	62 100,80		62 100,80
1313	Subventions d'équipement transférables - Département	8 600,00		8 600,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	101 128,00		101 128,00
1321	Etat et Etablissements Nationaux	330 925,60		330 925,60
1322	Région	1 340 376,39		1 340 376,39
1323	Département	52 026,92		52 026,92
1328	Autres	28 396,45		28 396,45
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 658 554,16		2 658 554,16
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00		3 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	23 028,49		23 028,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	3 023 028,49		3 023 028,49
2031	Frais d'études	125,53		125,53
21311	Immobilisations incorporelles	125,53		125,53
21578	Hôtel de ville	729,60		729,60
	Autre matériel et outillage de voirie	5,00		5,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	734,60		734,60
238	Avances et comptes versés sur immobilisations corporelles	4 796,55		4 796,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	4 796,55		4 796,55
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	8 225 054,10		8 225 054,10

Etat de réalisation des opérations

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 225 054,10		8 225 054,10
28041512	Bâtiments et installations	53 264,00		53 264,00
2804182	Bâtiments et installations	203,00		203,00
2804412	Bâtiments et installations	42 479,00		42 479,00
28051	Concessions et droits similaires	89 755,76		89 755,76
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	2 080,00		2 080,00
281312	Bâtiments scolaires	4 483,00		4 483,00
28132	Immeubles de rapport	28 070,00		28 070,00
28152	Installations de voirie	6 550,00		6 550,00
281538	Autres réseaux	2 944,00		2 944,00
281568	Amortissements autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 391,00		3 391,00
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	28 436,43		28 436,43
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	15 542,78		15 542,78
28182	Matériel de transport	48 021,76		48 021,76
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	138 147,55		138 147,55
28184	Mobilier	60 892,26		60 892,26
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	84 938,21		84 938,21
4912	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)	10 353,45		10 353,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 552,20		619 552,20
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	18 624,33		18 624,33
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	18 624,33		18 624,33
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	638 176,53		638 176,53
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 863 230,63		8 863 230,63

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6062	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	51 411,23	1 188,00	50 223,23
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	78 051,51		78 051,51
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	472 117,93	22 340,30	449 777,63
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	16 846,16		16 846,16
60621	Achats non stockés de combustibles	842 637,69	112 266,21	730 371,48
60622	Achats non stockés de carburants	86 842,27		86 842,27
60623	Achats non stockés d'alimentation	32 588,93	464,91	32 124,02
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	6 103,23		6 103,23
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	43 692,88		43 692,88
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	110 057,41	4 823,49	105 233,92
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	30 003,71	700,00	29 303,71
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	32 977,45	3 754,86	29 222,59
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	17 264,97		17 264,97
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	46 622,18		46 622,18
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	273 907,38	2 437,36	271 470,02
611	Contrats prestations de services	2 115 492,60	439 772,25	1 675 720,35
612	Services extérieurs - locations immobilières	126 315,32	22 875,00	103 440,32
6135	Services extérieurs - locations mobilières	61 122,00	790,34	60 331,66
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	6 435,98	370,70	6 065,28
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	2 496,00		2 496,00
615221	Bâtiments publics	200 675,77	85 828,48	114 847,29
615228	Autres bâtiments	27 108,37		27 108,37
615231	Voieries	838 041,04	44 104,58	793 936,46
615232	Réseaux	14 265,60	3 739,20	10 526,40

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61553	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	41 951,33	951,93	40 999,40
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	84 995,43	13 022,00	71 973,43
6156	Services extérieurs - maintenance	362 483,72	50 307,17	312 176,55
6161	Multirisques	104 308,17		104 308,17
6182	- documentation générale et technique	8 675,42		8 675,42
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	141 607,87	39 358,50	102 249,37
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	960,60	628,00	332,60
6188	Services extérieurs - autres frais divers	12 615,74	4 187,76	8 427,98
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	82 615,35	2 520,00	80 095,35
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	36 591,75		36 591,75
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	15 788,84	550,00	15 238,84
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	514 046,14	42 861,61	471 184,53
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	26 250,90	881,06	25 369,84
6238	Publicité publications relations publiques - divers	1 553,00		1 553,00
6247	Transports - transports collectifs	55 497,08	3 514,98	51 982,10
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	5 375,62		5 375,62
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	4 779,54	113,00	4 666,54
6261	Frais d'affranchissement	59 632,60		59 632,60
6262	Frais de télécommunications	74 390,66		74 390,66
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	57 182,08	1 718,88	55 463,20
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	16 959,97		16 959,97
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	318 843,35	12 011,62	306 831,73

ETABLISSEMENT : FONTAINEBLEAU

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Revisions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	213 975,39	15 953,39	198 022,00
62888	Autres services extérieurs	531 562,77	64 242,10	467 320,67

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
63512	Impôts directs - taxes foncières	148 558,00		148 558,00
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	6 514,00		6 514,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00		300,00
6358	Autres droits administration des impôts	7 487,28		7 487,28
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	393,00		393,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	8 468 973,21	998 277,68	7 470 695,53
6218	Autre personnel extérieur au service	5 533,51		5 533,51
6331	Versement mobilité	108 189,00		108 189,00
6332	Cotisations versées au FNAL	33 809,00		33 809,00
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	113 301,54		113 301,54
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	4 219 106,99		4 219 106,99
64112	Personnel titulaire - nbi	117 432,05		117 432,05
64114	supplément familial et indemnité de résidence	13 400,01		13 400,01
64118	Personnel titulaire Indemnité inflation	1 324 577,42		1 324 577,42
64131	Personnel titulaire - autres indemnités	2 561 373,05		2 561 373,05
64134	Personnel non titulaire - rémunération	9 500,00		9 500,00
64168	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	3 978,69		3 978,69
64171	Autres emplois d'insertion	80 028,41		80 028,41
64172	Apprentis rémunérations	700,00		700,00
6451	Apprentis indemnité inflation	1 409 907,00		1 409 907,00
6453	Charges sécurité sociale et cotisations à l'URSSAF	1 458 356,94		1 458 356,94
6454	Cotisations aux caisses de retraites	100 244,00		100 244,00
6455	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSÉDIC	179 083,94		179 083,94
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance-Cotis. p assurance du personnel	8 152,00		8 152,00
	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial			

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE

en date du 22/05/2023 REFERENCE ACTE : 20230515CM40

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations autres organismes sociaux	67 533,87		67 533,87
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	23 295,13		23 295,13
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	33 994,42		33 994,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	11 871 496,97		11 871 496,97
703894	Reversement sur forfait post-stationnement	115,00		115,00
7391172	Dégrèvement de taxe habitation sur les logements vacants	64 951,00		64 951,00
739118	Autres reversements de fiscalité	55 602,00		55 602,00
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	278 457,00		278 457,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	399 125,00		399 125,00
6518	Autres	1 835,46		1 835,46
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	215 697,37		215 697,37
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	10 364,00		10 364,00
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	479,21		479,21
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	5 410,00		5 410,00
6536	Frais de représentation du maire	1 227,70		1 227,70
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	475 816,31	133 000,00	342 816,31
657361	Caisse des Ecoles	51 000,00		51 000,00
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	1 450 000,00		1 450 000,00
65888	Autres	1,86		1,86
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courantes	2 211 831,91	133 000,00	2 078 831,91
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	332 721,00		332 721,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	332 721,00		332 721,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	310 871,50		310 871,50
66112	Intérêts - rattachement des icne	116 544,81	143 199,91	-26 655,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Realisations 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6615	Charges d'intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	1 150,00		1 150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	428 566,31	143 199,91	285 366,40
6711	Charges exceptionnelles - intérêts moratoires et pénalités sur marchés	455,95		455,95
6718	Charges exceptionnelles - autres opérations de gestion	292,78		292,78
6731	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	29 981,72	1 800,00	28 181,72
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	520 000,00		520 000,00
6745	Subventions exceptionnelles - subventions aux personnes de droit privé	30 000,00		30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 457,36		20 457,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	601 187,81	1 800,00	599 387,81
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 313 902,21	1 276 277,59	23 037 624,62
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	609 198,75		609 198,75
6817	Dotations provisions dépréciation des actifs circulants	10 353,45		10 353,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 552,20		619 552,20
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	619 552,20		619 552,20
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 933 454,41	1 276 277,59	23 657 176,82

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	313 089,83	3 153,92	309 935,91
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 521,52		11 521,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	324 611,35	3 153,92	321 457,43
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	75 750,00	25 250,00	50 500,00
70321	Utilisation du domaine - droits stationnement et location voie publique	337 901,56	4 348,40	333 553,16
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	23 025,00		23 025,00
70383	Redevance de stationnement	555 495,69		555 495,69
70384	Forfait de post-stationnement	194 603,94		194 603,94
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	2 929,22		2 929,22
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	418 994,79	1 194,33	417 800,46
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	74 767,71		74 767,71
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	229 916,59		229 916,59
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	722 275,11	43,99	722 231,12
7078	Ventes d'autres marchandises	3 480,00		3 480,00
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	2 192,50		2 192,50
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	495 047,29		495 047,29
70845	Mise à disposition de personnel facturée aux Communes membres du GFP	5 988,60		5 988,60
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	11 269,00		11 269,00
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	150 112,00	9 854,78	140 257,22
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	7 126,71		7 126,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 310 875,71	40 691,50	3 270 184,21
73111	Impôts directs locaux	12 573 289,00	1 190,00	12 572 099,00

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

ETABLISSEMENT : FONTAINEBLEAU

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	12 037,00		12 037,00
73211	Attribution de compensation	894 960,00		894 960,00

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2024

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE

en date du 22/07/2023, RELEVÉ DE FIN DE PERIODE 20230515CM40

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73221	FNGLR	14 610,00		14 610,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	104 539,61		104 539,61
7336	Taxes services publics et domaine - droits de place	48 517,48	185,00	48 332,48
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	430 801,23		430 523,23
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	1 758 179,50	277,95	1 758 179,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73		15 836 933,82	1 652,95	15 835 280,87
7411	Impôts et taxes	2 982 823,00		2 982 823,00
74121	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	402 293,00		402 293,00
74127	Dotation de solidarité rurale	153 495,00		153 495,00
744	Dotation nationale de péréquation FCIWA	100 733,04		100 733,04
74718	Autres participations de l'Etat	325 067,14	168 968,29	156 098,85
7472	Participations - Régions	140 052,00	6 205,00	133 847,00
7473	Participations - Départements	60 110,00		60 110,00
74751	Participations - GFP de rattachement	70 000,00	5 160,00	64 840,00
7478	Participations - autres organismes	264 551,34		264 551,34
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	4 538,42		4 538,42
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	109 361,00		109 361,00
7484	Dotation de recensement	2 949,00		2 949,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	33 260,00		33 260,00
7488	Autres attributions et participations	425 093,00		425 093,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74		5 074 325,94	180 333,29	4 893 992,65
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	279 658,33	754,46	278 903,87
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	2 882 857,95	2 572 818,00	310 039,95
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 126,46		2 126,46

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	3 164 642,74	2 573 572,46	591 070,28
7713	Produits exceptionnels sur opérations gestion - libéralités recues	14 701,90	100,95	14 600,95
7719	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	251 960,90		251 960,90
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par échéance quadriennale	2 876,68		2 876,68
7784	Produits exceptionnels divers	41 583,27		41 583,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	311 122,75	100,95	311 021,80
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 022 512,31	2 799 505,07	25 223 007,24
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	5 768,07		5 768,07
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 768,07		5 768,07
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5 768,07		5 768,07
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 028 280,38	2 799 505,07	25 228 775,31

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		25 195 209,86								25 195 209,86
10222	FCIVA		20 827 450,32								21 627 704,11
10223	TILE		2 260 325,51			800 253,79					2 260 325,51
10226	Taxe d'aménagement		2 185 701,05			259 052,28					2 444 753,33
10228	Autres fonds d'investissement		39 469,71								39 469,71
1022	Sous Total compte 1022		25 312 946,59			1 059 306,07					26 372 252,66
10251	Dons et legs en capital		18 515,70								18 515,70
1025	Sous Total compte 1025		18 515,70								18 515,70
102	Sous Total compte 102		50 526 672,15			1 059 306,07					51 585 978,22
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		53 501 311,37			1 478 508,70					54 979 820,07
106	Sous Total compte 106		53 501 311,37			1 478 508,70					54 979 820,07
10	Sous Total compte 10		104 027 983,52			2 537 814,77					106 565 798,29
110	Report à nouveau solde créditeur		4 058 434,05			1 478 508,70	1 338 952,51			1 478 508,70	3 918 877,86

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
11	Sous Total compte 11		4 058 434,05	1 478 508,70	1 338 952,51			1 478 508,70	5 397 386,56		3 918 877,85
12	Résultat exercice excéd déficit		1 338 952,51	1 338 952,51				1 338 952,51	1 338 952,51		0,00
12	Sous Total compte 12		1 338 952,51	1 338 952,51				1 338 952,51	1 338 952,51		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		649 315,20			735 000,00			1 384 315,20		1 384 315,20
1312	Subv équipt transf - Région		98 048,20			62 100,80			160 149,00		160 149,00
1313	Subv équipt transf - Dépt		121 848,32	8 109,29		8 600,00		8 109,29	130 448,32		122 339,03
13156	Attributions de compensation d'investiss		202 256,00			101 128,00			303 384,00		303 384,00
1315	Sous Total compte 1315		202 256,00			101 128,00			303 384,00		303 384,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		9 095,39						9 095,39		9 095,39
131	Sous Total compte 131		1 080 563,11	8 109,29		906 828,80		8 109,29	1 987 391,91		1 979 282,62
1321	Etat et EPN		2 238 279,75			330 925,60			2 569 205,35		2 569 205,35
1322	Région		4 784 214,15			1 340 376,39			6 124 590,54		6 124 590,54
1323	Dépt		2 122 643,10			52 026,92			2 174 670,02		2 174 670,02

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE CT : 20230515CM40

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13246	Attributions de compensation d'investiss		202 256,00						202 256,00		202 256,00
1324	Sous Total compte 1324		202 256,00						202 256,00		202 256,00
13251	GFP de rattachement		404 585,16						404 585,16		404 585,16
13258	Autres groupements		118 077,18						118 077,18		118 077,18
1325	Sous Total compte 1325		522 662,34						522 662,34		522 662,34
1328	Autres		704 634,14		28 396,45				733 030,59		733 030,59
132	Sous Total compte 132		10 574 689,48		1 751 725,36				12 326 414,84		12 326 414,84
1341	Dotation d'équipement territoriaux ruraux		1 130 539,17						1 130 539,17		1 130 539,17
1342	Fds affectés équipt non transf amendes pol		3 279 895,04						3 279 895,04		3 279 895,04
1345	Fds affectés non transf part non réal aire		711 193,06						711 193,06		711 193,06
1346	Participations pour voirie et réseaux		46 702,00						46 702,00		46 702,00
1348	Autres fonds affect équipt non transf		201 023,80						201 023,80		201 023,80
134	Sous Total compte 134		5 369 353,07						5 369 353,07		5 369 353,07

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro du Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	4 500,00								4 500,00	
13912	Subv équipt transf - Région	14 690,74				3 606,22				18 296,96	
13913	Subv équipt transf - Dépt	7 027,44			8 109,29	2 161,85			8 109,29	9 189,29	1 080,00
13918	Subv équipt transf autres	7 595,39								7 595,39	
1391	Sous Total compte 1391	33 813,57			8 109,29	5 768,07			8 109,29	39 581,64	31 472,35
139	Sous Total compte 139	33 813,57			8 109,29	5 768,07			8 109,29	39 581,64	31 472,35
13	Sous Total compte 13	33 813,57	17 024 605,66		8 109,29	5 768,07	2 658 554,16		19 691 269,11	47 690,93	19 643 578,18
1641	Emprunts en euros		19 768 957,71			2 116 534,56	3 000 000,00		22 768 957,71	2 116 534,56	20 652 423,15
164	Sous Total compte 164		19 768 957,71			2 116 534,56	3 000 000,00		22 768 957,71	2 116 534,56	20 652 423,15
165	Dép et caution reçus		27 936,58			11 490,81	23 028,49		50 965,07	11 490,81	39 474,26
16818	Autres empts - autres prêteurs		2 000,50			2 000,50			2 000,50	2 000,50	0,00
1681	Sous Total compte 1681		2 000,50			2 000,50			2 000,50	2 000,50	0,00
16884	Ints courus sur emprunts êts financiers		143 199,91		143 199,91		116 544,81		259 744,72	143 199,91	116 544,81

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1688	Sous Total compte 1688		143 199,91	143 199,91				143 199,91	259 744,72		116 544,80
168	Sous Total compte 168		145 200,41	143 199,91		2 000,50		145 200,41	261 745,22		116 544,80
16	Sous Total compte 16		19 942 094,70	143 199,91		2 130 025,87	3 023 028,49	2 273 225,78	23 081 668,00		20 808 442,20
181	Cpte liaison : affectation	5 117 514,46						5 117 514,46		5 117 514,46	
18	Sous Total compte 18	5 117 514,46						5 117 514,46		5 117 514,46	
192	Plus ou moins-values cessions immo	5 546 181,18							5 546 181,18		5 546 181,18
193	Autres neutralisations et régularisation	2 662 462,90							2 662 462,90		2 662 462,90
19	Sous Total compte 19	8 208 644,08							8 208 644,08		8 208 644,08
	Total classe 1	5 151 328,03	154 600 714,52	2 968 770,41	1 463 606,61	2 135 793,94	8 219 397,42	10 255 892,38	164 283 718,55	5 148 986,81	159 176 812,90
2031	Frais d'études	1 063 520,52			3 588,00	313 426,20	125,53	1 376 946,72	3 713,53	1 373 233,19	
203	Sous Total compte 203	1 063 520,52			3 588,00	313 426,20	125,53	1 376 946,72	3 713,53	1 373 233,19	
204115	Monuments historiques	31 000,00						31 000,00		31 000,00	
20411	Sous Total compte 20411	31 000,00						31 000,00		31 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204151	Bâtiments et installations	798 975,48								798 975,48	
204151	Sous Total compte 204151	798 975,48								798 975,48	
20415	Sous Total compte 20415	798 975,48								798 975,48	
20418	Bâtiments et installations	3 057,00								3 057,00	
20418	Sous Total compte 20418	3 057,00								3 057,00	
2041	Sous Total compte 2041	833 032,48								833 032,48	
20441	Bâtiments et installations	637 182,58								637 182,58	
20441	Sous Total compte 20441	637 182,58								637 182,58	
2044	Sous Total compte 2044	637 182,58								637 182,58	
204	Sous Total compte 204	1 470 215,06								1 470 215,06	
2051	Concessions et droits similaires	1 311 905,32				25 836,20				1 337 741,52	
205	Sous Total compte 205	1 311 905,32				25 836,20				1 337 741,52	
20	Sous Total compte 20	3 845 640,90		3 588,00		339 262,40	125,53			4 184 903,30	3 713,53

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	545 662,92								545 662,92	
2112	Terrains de voirie	423 046,13								423 046,13	
2113	Terr aménagés autres que voirie	1 615 138,65								1 615 138,65	
2115	Terrains bâtis	11 506 896,02								11 506 896,02	
2116	Cimetières	2 097 097,17								2 097 097,17	
2117	Bois et forêts	294 863,78								294 863,78	
211	Sous Total compte 211	16 482 704,67								16 482 704,67	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	315 224,54								315 224,54	
2128	Autres agencet et aménagt terrains	224 882,24				12 950,81				237 833,05	
212	Sous Total compte 212	540 106,78				12 950,81				553 057,59	
21311	Hôtel de ville	3 574 586,82				300 633,90	729,60			3 874 920,32	
21312	Batiments scolaires	10 863 092,19				298 048,92				11 161 141,11	
21316	Construct-batiments publics-equipet cimet	1 080 358,38				1 908,00				1 082 266,38	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21318	Autres batiments publics	15 270 568,55				845 463,57		16 116 032,08		16 116 032,08	
2131	Sous Total compte 2131	30 788 605,94			729,60	1 446 054,35	729,60	32 234 660,29	729,60	32 233 930,69	
2132	Immeubles de rapport	1 333 466,58						1 333 466,58		1 333 466,58	
2135	Instal gales agencet amégts const	121 678,45				27 221,57		148 900,02		148 900,02	
2138	Autres constructions	5 964 476,79				86 459,83		6 050 936,62		6 050 936,62	
213	Sous Total compte 213	38 208 227,76			729,60	1 559 735,75	729,60	39 767 963,51	729,60	39 767 233,91	
2141	Construct sur sol autrui	21 761,07						21 761,07		21 761,07	
214	Sous Total compte 214	21 761,07						21 761,07		21 761,07	
2151	Réseaux de voirie	48 306 413,51						48 306 413,51		48 306 413,51	
2152	Installations de voirie	2 753 671,51				125 472,97		2 879 144,48		2 879 144,48	
21533	Réseaux cablés	62 548,19				1 776,00		64 324,19		64 324,19	
21534	Réseaux électricitati	36 849,71				11 279,60		48 129,31		48 129,31	
21538	Autres réseaux	129 061,74						129 061,74		129 061,74	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2153	Sous Total compte 2153	228 459,64				13 055,60		241 515,24		241 515,24	
21568	Autre mat outill incendie déf civ	103 736,17				13 850,48		117 586,65		117 586,65	
2156	Sous Total compte 2156	103 736,17				13 850,48		117 586,65		117 586,65	
21578	Autre mat et outillage de voirie	1 536 262,25				90 533,17	5,00	1 626 795,42	5,00	1 626 790,42	
2157	Sous Total compte 2157	1 536 262,25				90 533,17	5,00	1 626 795,42	5,00	1 626 790,42	
2158	Autres instal mat outill tech	1 800 559,61				24 757,75		1 825 317,36		1 825 317,36	
215	Sous Total compte 215	54 729 102,69				267 669,97	5,00	54 996 772,66	5,00	54 996 767,66	
2161	Oeuvres et objets d'art	429 542,32				7 000,00		436 542,32		436 542,32	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	3 666 803,64				415,00		3 667 218,64		3 667 218,64	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	500 199,08						500 199,08		500 199,08	
216	Sous Total compte 216	4 596 545,04				7 415,00		4 603 960,04		4 603 960,04	
217534	Réseaux électrification	1 143,14						1 143,14		1 143,14	
21753	Sous Total compte 21753	1 143,14						1 143,14		1 143,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2175	Sous Total compte 2175	1 143,14						1 143,14		1 143,14	
217	Sous Total compte 217	1 143,14						1 143,14		1 143,14	
2181	Instal gales agent amngts divers	311 489,48						311 489,48		311 489,48	
2182	Mat de transport	1 425 137,68				27 110,50		1 452 248,18		1 452 248,18	
2183	Mat bureau mat informatique	1 959 880,12				68 106,73		2 027 986,85		2 027 986,85	
2184	Mobilier	1 305 156,54				86 324,52		1 391 481,06		1 391 481,06	
2185	Cheptel	5 000,00						5 000,00		5 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 569 369,02				73 075,13		1 642 444,15		1 642 444,15	
218	Sous Total compte 218	6 576 032,84				254 616,88		6 830 649,72		6 830 649,72	
21	Sous Total compte 21	121 155 623,99				2 102 388,41	734,60	123 258 012,40	734,60	123 257 277,80	
2313	Constructions	14 405 719,05				230 571,43	14 437,38	14 636 290,48	14 437,38	14 621 853,10	
2315	Instal mat util techn	10 690 057,37				3 166 059,32		13 856 116,69		13 856 116,69	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	17 126,88						17 126,88		17 126,88	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47600 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	7 058,13									
231	Sous Total compte 231	25 119 961,43				3 396 630,75	14 437,38	28 516 592,18	14 437,38	28 502 154,80	
238	Avances acptes vers sur immob corporel	29 007,41				14 953,83	23 420,88	43 961,24	23 420,88	20 540,36	
23	Sous Total compte 23	25 148 968,84				3 411 584,58	37 858,26	28 560 553,42	37 858,26	28 522 695,16	
2422	Immob mises à dispo Dépt (ensgt)	4 083 651,82						4 083 651,82		4 083 651,82	
2423	Immob mises à dispo EPCI	3 285 546,94						3 285 546,94		3 285 546,94	
242	Sous Total compte 242	7 369 198,76						7 369 198,76		7 369 198,76	
2492	Mises à dispo transf compétences		189 127,45						189 127,45		189 127,45
249	Sous Total compte 249		189 127,45						189 127,45		189 127,45
24	Sous Total compte 24	7 369 198,76	189 127,45					7 369 198,76	189 127,45	7 180 071,31	
261	Titres de participation	9 032,31						9 032,31		9 032,31	
26	Sous Total compte 26	9 032,31						9 032,31		9 032,31	
272	Titres immob : droit de créance	80,04						80,04		80,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27	Sous Total compte 27	80,04						80,04			
28031	Amort frais études		252 977,91	3 588,00				3 588,00	252 977,91		249 389,91
2803	Sous Total compte 2803		252 977,91	3 588,00				3 588,00	252 977,91		249 389,91
2804151	Bâtiments et installations		246 389,00			53 264,00			299 653,00		299 653,00
280415	Sous Total compte 2804151		246 389,00			53 264,00			299 653,00		299 653,00
280415	Sous Total compte 280415		246 389,00			53 264,00			299 653,00		299 653,00
280418	Bâtiments et installations		609,00			203,00			812,00		812,00
280418	Sous Total compte 280418		609,00			203,00			812,00		812,00
28041	Sous Total compte 28041		246 998,00			53 467,00			300 465,00		300 465,00
280441	Bâtiments et installations		254 868,00			42 479,00			297 347,00		297 347,00
280441	Sous Total compte 280441		254 868,00			42 479,00			297 347,00		297 347,00
28044	Sous Total compte 28044		254 868,00			42 479,00			297 347,00		297 347,00
2804	Sous Total compte 2804		501 866,00			95 946,00			597 812,00		597 812,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28051	Concessions et droits similaires		1 102 457,28				89 755,76		1 192 213,04		1 192 213,04
2805	Sous Total compte 2805		1 102 457,28				89 755,76		1 192 213,04		1 192 213,04
280	Sous Total compte 280		1 857 301,19	3 588,00			185 701,76	3 588,00	2 043 002,95		2 039 414,95
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		12 480,00				2 080,00		14 560,00		14 560,00
2812	Sous Total compte 2812		12 480,00				2 080,00		14 560,00		14 560,00
281312	Bâtiments scolaires		8 966,00				4 483,00		13 449,00		13 449,00
28131	Sous Total compte 28131		8 966,00				4 483,00		13 449,00		13 449,00
28132	Immeubles de rapport		168 420,00				28 070,00		196 490,00		196 490,00
2813	Sous Total compte 2813		177 386,00				32 553,00		209 939,00		209 939,00
28152	Installations de voirie		18 585,00				6 550,00		25 135,00		25 135,00
281538	Autres réseaux		944,00				944,00		1 888,00		1 888,00
28153	Sous Total compte 28153		2 944,00				2 944,00		5 888,00		5 888,00
281568	Amort aut matér outill incend déf civile		13 878,30				3 391,00		17 269,30		17 269,30

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28156	Sous Total compte 28156		13 878,30				3 391,00		17 269,30		17 269,30
28157	Amort autre mat outillage de voirie		1 194 162,29				28 436,43		1 222 598,72		1 222 598,72
28157	Sous Total compte 28157		1 194 162,29				28 436,43		1 222 598,72		1 222 598,72
28158	Autres instal mat outill tech		1 480 339,03				15 542,78		1 495 881,81		1 495 881,81
2815	Sous Total compte 2815		2 709 908,62				56 864,21		2 766 772,83		2 766 772,83
28182	Mat de transport		1 203 064,15				48 021,76		1 251 085,91		1 251 085,91
28183	Mat bureau mat informatique		1 354 280,90				138 147,55		1 492 428,45		1 492 428,45
28184	Mobilier		887 670,92				60 892,26		948 563,18		948 563,18
28185	Cheptel		5 000,00						5 000,00		5 000,00
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 176 738,70				84 938,21		1 261 676,91		1 261 676,91
2818	Sous Total compte 2818		4 626 754,67				331 999,78		4 958 754,45		4 958 754,45
281	Sous Total compte 281		7 526 529,29				423 496,99		7 950 026,28		7 950 026,28
28	Sous Total compte 28		9 383 830,48		3 588,00		609 198,75	3 588,00	9 993 029,23		9 989 441,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Total classe 2	157 528 544,84	9 572 957,93	3 588,00	3 588,00	5 853 235,39	6 47 917,14	163 385 368,23	10 224 463,07	163 339 473,84	10 178 568,69
401	Fournisseurs		365 671,68	6 548 623,46	6 758 474,87			6 548 623,46	7 124 146,55		575 523,08
	Sous Total compte 401		365 671,68	6 548 623,46	6 758 474,87			6 548 623,46	7 124 146,55		575 523,08
4041	Fournis immob		964 276,47	6 499 967,03	5 868 307,39			6 499 967,03	6 832 583,86		332 616,89
40471	Fournis immob - retenues de garantie		237 100,77	1 117 763,25	22 645,02			1 117 763,25	259 745,79		141 982,54
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions			33 565,80	33 565,80			33 565,80	33 565,80		0,00
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		1 800,00						1 800,00		1 800,00
4047	Sous Total compte 4047		238 900,77	151 329,05	56 210,82			151 329,05	295 111,59		143 782,54
404	Sous Total compte 404		1 203 177,24	6 651 296,08	5 924 518,21			6 651 296,08	7 127 695,45		476 399,37
408	Fournis factures non parvenues		980 457,02	980 457,02	1 439 851,13			980 457,02	2 420 308,15		1 439 851,13
40	Sous Total compte 40		2 549 305,94	14 180 376,56	14 122 844,21			14 180 376,56	16 672 150,15		2 491 773,59
4111	Redevables amiable	617 787,58		3 386 626,48	3 537 099,59			4 004 414,06	3 537 099,59	467 314,47	
4116	Redevables contentieux	64 111,67		73 140,60	52 290,29			137 252,27	52 290,29	84 961,98	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	681 599,25		3 459 767,08	3 589 389,88			4 141 666,33	3 589 389,88	552 276,45	
411	Locataires acquéreurs locat - amiable	86 464,53		252 091,92	252 983,89			338 556,45	252 983,89	85 572,56	
4146	locataires-acquéreurs locat	27 307,31		14 124,92	1 940,22			41 432,23	1 940,22	39 492,01	
414	contentieux	113 771,84		266 216,84	254 924,11			379 988,68	254 924,11	125 064,57	
4181	Sous Total Redevables produits non encore facturés	9 910,08		402 144,01	9 910,08			412 054,09	9 910,08	402 144,01	
418	Sous Total compte 418	9 910,08		402 144,01	9 910,08			412 054,09	9 910,08	402 144,01	
41	Sous Total compte 41	805 581,17		4 128 127,93	3 854 224,07			4 933 709,10	3 854 224,07	1 079 485,03	
421	Personnel - rémunérations		1 967,86	6 680 096,66	6 679 408,99			6 680 096,66	6 681 376,85		1 280,19
427	Personnel - oppositions		66,34	27 394,34	27 394,34			27 394,34	27 460,68		66,34
429	Deficit débets comptables et régisseurs	543,51		0,02	123,53			543,53	123,53	420,00	
42	Sous Total compte 42	543,51	2 034,20	6 707 491,02	6 706 926,86			6 708 034,53	6 708 961,06		926,53
431	Sécurité sociale		270,85	3 421 474,48	3 421 203,63			3 421 474,48	3 421 474,48		0,00
437	Autres organismes sociaux		638,07	1 186 194,20	1 187 005,21			1 186 194,20	1 187 643,28		1 449,08

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4387	Organismes soc - produits à recevoir	3 153,92		1 790,92	3 153,92		3 153,92		4 944,84	1 790,92	
438	Sous Total compte 438	3 153,92		1 790,92	3 153,92		3 153,92		4 944,84	1 790,92	
43	Sous Total compte 43	3 153,92	908,92	4 609 459,60	4 611 362,76		4 612 271,68		4 612 613,52	341,84	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			201 910,25	201 910,25		201 910,25		201 910,25		0,00
442	Sous Total compte 442			201 910,25	201 910,25		201 910,25		201 910,25		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			357 445,04	357 445,04		357 445,04		357 445,04		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	16 318,00		400 200,00	416 518,00		416 518,00		416 518,00		0,00
4431	Sous Total compte 4431	16 318,00		757 645,04	773 963,04		773 963,04		773 963,04		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			19 793,84	23 964,54		23 964,54		19 793,84		4 170,70
44322	Opér particul Région recettes amiable	11 453,48			11 384,48		11 384,48		11 453,48	69,00	
4432	Sous Total compte 4432	11 453,48		19 793,84	35 349,02		35 349,02		31 247,32		4 101,70
44331	Opér particulières avec Département_D		9 896,10	19 956,98	10 060,88		19 956,98		19 956,98		0,00
4433	Sous Total compte 4433		9 896,10	19 956,98	10 060,88		19 956,98		19 956,98		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44341			71 115,95	71 115,95			71 115,95	71 115,95		0,00
44342	71 374,79		143 686,87	103 331,43			215 061,66	103 331,43	111 730,23	
4434	71 374,79		214 802,82	174 447,38			286 177,61	174 447,38	111 730,23	
44351		8 161,10	39 002,49	30 841,39			39 002,49	39 002,49		0,00
4435		8 161,10	39 002,49	30 841,39			39 002,49	39 002,49		0,00
44361			53 696,40	53 696,40			53 696,40	53 696,40		0,00
44362			495 047,29	420 273,22			495 047,29	420 273,22	74 774,07	
4436			548 743,69	473 969,62			548 743,69	473 969,62	74 774,07	
44371		1 817,98	1 468 835,26	1 467 017,28			1 468 835,26	1 468 835,26		0,00
44372	68 799,89			68 799,89			68 799,89	68 799,89		0,00
4437	68 799,89	1 817,98	1 468 835,26	1 535 817,17			1 537 635,15	1 537 635,15		0,00
44381			522 454,00	522 454,00			522 454,00	522 454,00		0,00
44382	362 226,92			361 983,34			362 226,92	361 983,34	243,58	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux	10,22								10,22	
4438	Sous Total compte 4438	362 237,14		522 454,00	884 437,34			884 437,34		253,80	
443	Sous Total compte 443	530 183,30	19 875,18	3 591 234,12	3 918 885,84			3 938 761,02		182 656,40	
447	Autres impôts taxes versements assimilés			263 479,82	269 993,82			269 993,82		6 514,09	
4486	Autres charges à payer		148 953,39	148 953,39				148 953,39			
4487	Produits à recevoir	180 333,29		471 512,57	180 333,29			180 333,29		471 512,57	
448	Sous Total compte 448	180 333,29	148 953,39	620 465,96	180 333,29			329 286,68		471 512,57	
44	Sous Total compte 44	710 516,59	168 828,57	4 677 090,15	4 571 123,20			4 739 951,77		647 654,97	
451001	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann		706 552,86	1 481 207,96	796 736,43			1 503 289,29		22 081,39	
451	Sous Total compte 451		706 552,86	1 481 207,96	796 736,43			1 503 289,29		22 081,39	
45	Sous Total compte 45		706 552,86	1 481 207,96	796 736,43			1 503 289,29		22 081,39	
4643	Vacations encaissées à reverser			5 359,00	5 359,00			5 359,00		0,00	
464	Sous Total compte 464			5 359,00	5 359,00			5 359,00		0,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédit de versement		7 418,92	5 390,64	4 318,55			5 390,64	11 737,47		6 346,83
46711	Autres comptes créditeurs		11 131,97	922 757,72	949 117,23			922 757,72	960 249,20		37 491,48
4671	Sous Total compte 4671		11 131,97	922 757,72	949 117,23			922 757,72	960 249,20		37 491,48
46721	Débiteurs divers - amiable	102 848,93		3 538 101,96	3 602 626,05			3 640 950,89	3 602 626,05	38 324,84	
46726	Débiteurs divers - contentieux	217,98		835,80	488,34			1 053,78	488,34	565,44	
4672	Sous Total compte 4672	103 066,91		3 538 937,76	3 603 114,39			3 642 004,67	3 603 114,39	38 890,28	
467	Sous Total compte 467	103 066,91	11 131,97	4 461 695,48	4 552 231,62			4 564 762,39	4 563 363,59	1 398,80	
4686	Divers - charges à payer		113,00	113,00				113,00	113,00		0,00
4687	Divers - produits à recevoir	2 546 818,00		780,00	2 546 818,00			2 547 598,00	2 546 818,00	780,00	
468	Sous Total compte 468	2 546 818,00	113,00	893,00	2 546 818,00			2 547 711,00	2 546 931,00	780,00	
46	Sous Total compte 46	2 649 884,91	18 663,89	4 473 338,12	7 108 727,17			7 123 223,03	7 127 391,06		4 168,04
4711	Verst des régisseurs		185,00	1 883 728,69	1 884 345,52			1 883 728,69	1 884 530,52		801,83
4712	Virements réimputés		9 068,35	22 666,71	15 845,15			22 666,71	24 913,50		2 246,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47131	Raet : verst contrib directes			12 201 444,00	12 201 444,00					12 201 444,00	0,00
47132	Raet : verst dgf			3 538 611,00	3 538 611,00					3 538 611,00	0,00
47134	Raet : subv			2 207 830,09	2 207 830,09					2 207 830,09	0,00
47138	Raet : autres		199 041,93	6 402 266,31	6 203 684,96					6 402 266,31	460,58
4713	Sous Total compte 4713		199 041,93	24 350 151,40	24 151 570,05					24 350 151,40	460,58
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		605,68	3 119,80	3 316,00					3 119,80	801,89
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		33 524,29	38 654,47	36 607,67					38 654,47	31 477,45
47141	Sous Total compte 47141		34 129,97	41 774,27	39 923,67					41 774,27	32 279,37
4714	Sous Total compte 4714		34 129,97	41 774,27	39 923,67					41 774,27	32 279,37
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		2 615,46	37 552,06	42 378,03					37 552,06	7 441,43
4717	Sous Total compte 4717		2 615,46	37 552,06	42 378,03					37 552,06	7 441,43
4718	Autres recettes à régulariser		16 727,89	3 026 705,73	3 010 483,15					3 026 705,73	505,39
471	Sous Total compte 471		261 768,60	29 362 578,86	29 144 545,57					29 362 578,86	43 735,31

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			2 399 510,57	2 399 510,57			2 399 510,57	2 399 510,57		0,00
47218	Autres dépenses	4 306,96		502 795,56	505 800,80			507 102,52	505 800,80	1 301,72	
4721	Sous Total compte 4721	4 306,96		2 902 306,13	2 905 311,37			2 906 613,09	2 905 311,37	1 301,72	
4722	Commissions bancaires en instance de mdit			89,06	89,06			89,06	89,06		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			770 465,53	770 029,53			770 465,53	770 029,53	436,00	
472	Sous Total compte 472	4 306,96		3 672 860,72	3 675 429,96			3 677 167,68	3 675 429,96	1 737,72	
47	Sous Total compte 47	4 306,96	261 768,60	33 035 439,58	32 819 975,53			33 039 746,54	33 081 744,13		41 997,59
4912	Prov dépréciat comptes redevables (b)		65 329,98				10 353,45		75 683,43		75 683,43
491	Sous Total compte 491		65 329,98				10 353,45		75 683,43		75 683,43
49	Sous Total compte 49		65 329,98				10 353,45		75 683,43		75 683,43
	Total classe 4	4 173 987,06	3 773 392,96	73 292 530,92	74 591 920,23		10 353,45	77 466 517,98	78 375 666,64	1 781 443,62	2 690 592,28
5113	Titres spéc de paiement et assim à encais	387,88						387,88			
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			33 231,24	33 231,24			33 231,24	33 231,24		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldés	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5117#	Autres valeurs payées			338,42	338,42					338,42	0,00
5117	Sous Total compte 5117			338,42	338,42					338,42	0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	126,18		13 148,81	13 136,96					13 274,99	138,03
511	Sous Total compte 511	514,06		46 719,47	46 706,62					47 232,53	525,91
51#	Compte au trésor	2 590 961,42		33 422 150,26	32 666 611,16					36 013 111,68	3 346 500,52
51931	Lignes de crédit de trésorerie		1 500 000,00	1 500 000,00						1 500 000,00	0,00
5193	Sous Total compte 5193		1 500 000,00	1 500 000,00						1 500 000,00	0,00
519	Sous Total compte 519		1 500 000,00	1 500 000,00						1 500 000,00	0,00
51	Sous Total compte 51	2 591 475,48	1 500 000,00	34 968 868,73	32 713 317,78					37 560 344,21	3 347 026,43
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	1 500,00			1 088,27					1 500,00	411,73
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	230,00								230,00	230,00
541	Sous Total compte 541	1 730,00			1 088,27					1 730,00	641,73
54	Sous Total compte 54	1 730,00			1 088,27					1 730,00	641,73

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Comptes	Libellé de comptes	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
580	Opérations d'ordre budgétaires			643 944,60	643 944,60			643 944,60	643 944,60		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			222 135,96	222 135,96			222 135,96	222 135,96		0,00
586	Opér fin bud p et bud annex rattachés			1 340 596,98	1 340 596,98			1 340 596,98	1 340 596,98		0,00
588	Autres virements internes			1 345,81	1 345,81			1 345,81	1 345,81		0,00
58	Sous Total comptes 58			2 208 023,35	2 208 023,35			2 208 023,35	2 208 023,35		0,00
	Total classe 5	2 593 205,48	1 500 000,00	37 176 892,08	34 922 429,40			39 770 097,56	36 422 429,40	3 347 668,16	
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					51 411,23	1 188,00	51 411,23	1 188,00	50 223,23	
604	Sous Total compte 604					51 411,23	1 188,00	51 411,23	1 188,00	50 223,23	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					78 051,51		78 051,51		78 051,51	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					472 117,93	22 340,30	472 117,93	22 340,30	449 777,63	
60613	Achts non stkés fournit chauf urbain					16 846,16		16 846,16		16 846,16	
6061	Sous Total compte 6061					567 015,60	22 340,30	567 015,60	22 340,30	544 675,30	
60621	Achts non stkés combustibles					842 637,69	112 266,21	842 637,69	112 266,21	730 371,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60622	Achats non stkés carburants			86 842,27		86 842,27		86 842,27		86 842,27	
60623	Achats non stkés d'aliment			32 588,93	464,91	32 588,93	464,91	32 124,02	464,91	32 124,02	
60628	Achats autres fournit non stkées			6 103,23		6 103,23		6 103,23		6 103,23	
6062	Sous Total compte 6062			968 172,12	112 731,12	968 172,12	112 731,12	968 172,12	112 731,12	855 441,00	
60631	Achats non stkés fournit entretien			43 692,88		43 692,88		43 692,88		43 692,88	
60632	Achats non stkés fournit petit équipt			110 057,41	4 823,49	110 057,41	4 823,49	110 057,41	4 823,49	105 233,92	
60633	Achats non stkés fournit voirie			30 003,71	700,00	30 003,71	700,00	30 003,71	700,00	29 303,71	
60636	Achats non stkés vêtements travail			32 977,45	3 754,86	32 977,45	3 754,86	32 977,45	3 754,86	29 222,59	
6063	Sous Total compte 6063			216 731,45	9 278,35	216 731,45	9 278,35	216 731,45	9 278,35	207 453,10	
6064	Achats non stkés fournit admin			17 264,97		17 264,97		17 264,97		17 264,97	
6065	Achats non stkés livres-disques-cassettes			46 622,18		46 622,18		46 622,18		46 622,18	
6068	Achats non stkés autres mat et fourn			273 907,38	2 437,36	273 907,38	2 437,36	273 907,38	2 437,36	271 470,02	
606	Sous Total compte 606			2 089 713,70	146 787,13	2 089 713,70	146 787,13	2 089 713,70	146 787,13	1 942 926,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE

en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

4700 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60			2 141 124,93	147 975,13	2 141 124,93	147 975,13	1 993 149,80			
611	Contrats prestations de services			2 115 492,60	439 772,25	2 115 492,60	439 772,25	1 675 720,35			
6132	Locations immobilières			126 315,32	22 875,00	126 315,32	22 875,00	103 440,32			
6135	Locations mobilières			61 122,00	790,34	61 122,00	790,34	60 331,66			
613	Sous Total compte 613			187 437,32	23 665,34	187 437,32	23 665,34	163 771,98			
614	Charges Locatives et de copropriété			6 435,98	370,70	6 435,98	370,70	6 065,28			
61521	Entretien et réparations de terrains			2 496,00		2 496,00		2 496,00			
615221	Bâtiments publics			200 675,77	85 828,48	200 675,77	85 828,48	114 847,29			
615228	Autres bâtiments			27 108,37		27 108,37		27 108,37			
61522	Sous Total compte 61522			227 784,14	85 828,48	227 784,14	85 828,48	141 955,66			
615231	Voieries			838 041,04	44 104,58	838 041,04	44 104,58	793 936,46			
615232	Réseaux			14 265,60	3 739,20	14 265,60	3 739,20	10 526,40			
61523	Sous Total compte 61523			852 306,64	47 843,78	852 306,64	47 843,78	804 462,86			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6152	Sous Total compte 6152			1 082 586,78	133 672,26	1 082 586,78	133 672,26	1 082 586,78	133 672,26	948 914,52	
61551	Entretien réparations matériel roulant			41 951,33	951,93	41 951,33	951,93	41 951,33	951,93	40 999,40	
61558	Entretien réparations autres mobiliers			84 995,43	13 022,00	84 995,43	13 022,00	84 995,43	13 022,00	71 973,43	
6155	Sous Total compte 6155			126 946,76	13 973,93	126 946,76	13 973,93	126 946,76	13 973,93	112 972,83	
6156	Maintenance			362 483,72	50 307,17	362 483,72	50 307,17	362 483,72	50 307,17	312 176,55	
615	Sous Total compte 615			1 572 017,26	197 953,36	1 572 017,26	197 953,36	1 572 017,26	197 953,36	1 374 063,90	
6161	Multirisques			104 308,17		104 308,17		104 308,17		104 308,17	
616	Sous Total compte 616			104 308,17		104 308,17		104 308,17		104 308,17	
6182	Divers doc générale et technique			8 675,42		8 675,42		8 675,42		8 675,42	
6184	Divers versts à organismes formation			141 607,87	39 358,50	141 607,87	39 358,50	141 607,87	39 358,50	102 249,37	
6185	Divers - frais colloques et séminaires			960,60	628,00	960,60	628,00	960,60	628,00	332,60	
6188	Autres frais divers			12 615,74	4 187,76	12 615,74	4 187,76	12 615,74	4 187,76	8 427,98	
618	Sous Total compte 618			163 859,63	44 174,26	163 859,63	44 174,26	163 859,63	44 174,26	119 685,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61			4 149 550,96	705 935,91	4 149 550,96	705 935,91	4 149 550,96	705 935,91	3 443 615,05	5 533,51
6218	Autre personnel extérieur au service			5 533,51		5 533,51		5 533,51		5 533,51	
621	Sous Total compte 621			5 533,51		5 533,51		5 533,51		5 533,51	
6226	Rému interméd honoraires			82 615,35	2 520,00	82 615,35	2 520,00	82 615,35	2 520,00	80 095,35	
6227	Rému interméd honoraires			36 591,75		36 591,75		36 591,75		36 591,75	
622	Sous Total compte 622			119 207,10	2 520,00	119 207,10	2 520,00	119 207,10	2 520,00	116 687,10	
6231	Pub public relat publ annonces insert			15 788,84	550,00	15 788,84	550,00	15 788,84	550,00	15 238,84	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies			514 046,14	42 861,61	514 046,14	42 861,61	514 046,14	42 861,61	471 184,53	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés			26 250,90	881,06	26 250,90	881,06	26 250,90	881,06	25 369,84	
6238	Pub public relat publ divers			1 553,00		1 553,00		1 553,00		1 553,00	
623	Sous Total compte 623			557 638,88	44 292,67	557 638,88	44 292,67	557 638,88	44 292,67	513 346,21	
6247	Transports collectifs			55 497,08	3 514,98	55 497,08	3 514,98	55 497,08	3 514,98	51 982,10	
624	Sous Total compte 624			55 497,08	3 514,98	55 497,08	3 514,98	55 497,08	3 514,98	51 982,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6251	Dépicts missions récep - voyage déplcts			5 375,62		5 375,62			5 375,62		5 375,62
6257	Dépicts missions récep - réceptions			4 779,54	113,00	4 779,54	113,00		4 779,54	113,00	4 666,54
625	Sous Total compte 625			10 155,16	113,00	10 155,16	113,00		10 155,16	113,00	10 042,16
6261	Frais d'affranchisse			59 632,60		59 632,60			59 632,60		59 632,60
6262	Frais de télécommunicat			74 390,66		74 390,66			74 390,66		74 390,66
626	Sous Total compte 626			134 023,26		134 023,26			134 023,26		134 023,26
627	Aut serv extér bancaires assimil concours divers			57 182,08	1 718,88	57 182,08	1 718,88		57 182,08	1 718,88	55 463,20
6281	Aut serv extér			16 959,97		16 959,97			16 959,97		16 959,97
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux			318 843,35	12 011,62	318 843,35	12 011,62		318 843,35	12 011,62	306 831,73
62878	Rembst frais à autres organismes			213 975,39	15 953,39	213 975,39	15 953,39		213 975,39	15 953,39	198 022,00
6287	Sous Total compte 6287			213 975,39	15 953,39	213 975,39	15 953,39		213 975,39	15 953,39	198 022,00
6288	Autres serv extér			531 562,77	64 242,10	531 562,77	64 242,10		531 562,77	64 242,10	467 320,67
628	Sous Total compte 628			1 081 341,48	92 207,11	1 081 341,48	92 207,11		1 081 341,48	92 207,11	989 134,37

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Numéro de compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62	Sous Total compte 62					2 020 578,55	144 366,64	2 020 578,55	144 366,64	1 076 211,91	
6331	Versement mobilité			108 189,00		108 189,00		108 189,00		108 189,00	
6332	Cotisations versées au FNAL			33 809,00		33 809,00		33 809,00		33 809,00	
6336	Cotis. centre national - centres gestion			113 301,54		113 301,54		113 301,54		113 301,54	
633	Sous Total compte 633			255 299,54		255 299,54		255 299,54		255 299,54	
63512	Impôts directs - taxes foncières			148 558,00		148 558,00		148 558,00		148 558,00	
63513	Impôts directs - autres impôts locaux			6 514,00		6 514,00		6 514,00		6 514,00	
6351	Sous Total compte 6351			155 072,00		155 072,00		155 072,00		155 072,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules			300,00		300,00		300,00		300,00	
6358	Autres droits administration des impôts			7 487,28		7 487,28		7 487,28		7 487,28	
635	Sous Total compte 635			162 859,28		162 859,28		162 859,28		162 859,28	
637	Autres impôts tax verset sur rému aut org			393,00		393,00		393,00		393,00	
63	Sous Total compte 63			418 551,82		418 551,82		418 551,82		418 551,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64111	Persl titulaire_rémun principale					4 219 106,99		4 219 106,99		4 219 106,99	
64112	Persl titulaire_NBI supplt fami indem rés			117 432,05		117 432,05		117 432,05		117 432,05	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio			13 400,01		13 400,01		13 400,01		13 400,01	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités			1 324 577,42		1 324 577,42		1 324 577,42		1 324 577,42	
6411	Sous Total compte 6411			5 674 516,47		5 674 516,47		5 674 516,47		5 674 516,47	
64131	Persel non titulaire - rémunération			2 561 373,05		2 561 373,05		2 561 373,05		2 561 373,05	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl			9 500,00		9 500,00		9 500,00		9 500,00	
6413	Sous Total compte 6413			2 570 873,05		2 570 873,05		2 570 873,05		2 570 873,05	
6416	Autres emplois d'insertion			3 978,69		3 978,69		3 978,69		3 978,69	
6416	Sous Total compte 6416			3 978,69		3 978,69		3 978,69		3 978,69	
64171	Apprentis rémunérations			80 028,41		80 028,41		80 028,41		80 028,41	
64172	Apprentis indemnité inflatio			700,00		700,00		700,00		700,00	
6417	Sous Total compte 6417			80 728,41		80 728,41		80 728,41		80 728,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47500 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6419	Rembst rémunérations du persel					3 153,92	313 089,83	3 153,92	313 089,83		309 935,92
641	Sous Total compte 641			8 333 250,54	313 089,83	8 333 250,54	313 089,83	8 333 250,54	313 089,83	8 020 160,71	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF			1 409 907,00		1 409 907,00		1 409 907,00		1 409 907,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites			1 458 356,94		1 458 356,94		1 458 356,94		1 458 356,94	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC			100 244,00		100 244,00		100 244,00		100 244,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			179 083,94		179 083,94		179 083,94		179 083,94	
6456	Charges sécu verst FNC et SF			8 152,00		8 152,00		8 152,00		8 152,00	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations			67 533,87		67 533,87		67 533,87		67 533,87	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance				11 521,52		11 521,52		11 521,52		11 521,52
645	Sous Total compte 645			3 223 277,75	11 521,52	3 223 277,75	11 521,52	3 223 277,75	11 521,52	3 211 756,23	
6473	Autres charges soc alloc chômage			23 295,13		23 295,13		23 295,13		23 295,13	
6473	Sous Total compte 6473			23 295,13		23 295,13		23 295,13		23 295,13	
6475	Autres charges sociales médecine travail			33 994,42		33 994,42		33 994,42		33 994,42	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
647	Sous Total compte 647			57 289,55		57 289,55		57 289,55		57 289,55	
64	Sous Total compte 64			11 613 817,84		11 613 817,84		11 613 817,84		11 289 206,49	
6518	Autres			1 835,46		1 835,46		1 835,46		1 835,46	
651	Sous Total compte 651			1 835,46		1 835,46		1 835,46		1 835,46	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers			215 697,37		215 697,37		215 697,37		215 697,37	
6533	Cotisations retraite maire			10 364,00		10 364,00		10 364,00		10 364,00	
6534	adjts conseil Cotisations adjts conseil			479,21		479,21		479,21		479,21	
6535	sécu soc maire adjts conseil			5 410,00		5 410,00		5 410,00		5 410,00	
6536	Frais formation maires adjts conseil			1 227,70		1 227,70		1 227,70		1 227,70	
653	Frais de représentation du maire			233 178,28		233 178,28		233 178,28		233 178,28	
6558	Autres contributions obligatoires			475 816,31		475 816,31		475 816,31		342 816,31	
655	Sous Total compte 655			475 816,31		475 816,31		475 816,31		342 816,31	
657361	Caiss ecoles			51 000,00		51 000,00		51 000,00		51 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Arrêtée à la date du 31/12/2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657362	CMAS										
65736	Sous Total compte 65736			1 450 000,00		1 450 000,00		1 450 000,00		1 450 000,00	
6573	Sous Total compte 6573			1 501 000,00		1 501 000,00		1 501 000,00		1 501 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé			332 721,00		332 721,00		332 721,00		332 721,00	
657	Sous Total compte 657			1 833 721,00		1 833 721,00		1 833 721,00		1 833 721,00	
65888	Autres			1,86		1,86		1,86		1,86	
6588	Sous Total compte 6588			1,86		1,86		1,86		1,86	
658	Sous Total compte 658			1,86		1,86		1,86		1,86	
65	Sous Total compte 65			2 544 552,91		2 544 552,91		2 544 552,91		2 411 552,91	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			310 871,50		310 871,50		310 871,50		310 871,50	
66112	Intérêts - rattachement des icme			116 544,81		116 544,81		116 544,81		143 199,91	
6611	Sous Total compte 6611			427 416,31		427 416,31		427 416,31		284 216,40	
6615	Charges d'intérêts ctes courants dépôts			1 150,00		1 150,00		1 150,00		1 150,00	
											26 655,10

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661			428 566,31	143 199,91	428 566,31	143 199,91	428 566,31	143 199,91	285 366,40	
66	Sous Total compte 66			428 566,31	143 199,91	428 566,31	143 199,91	428 566,31	143 199,91	285 366,40	
6711	Charges except intérêts moratoires			455,95		455,95		455,95		455,95	
6718	Charg except aut charg except opér gest			292,78		292,78		292,78		292,78	
671	Sous Total compte 671			748,73		748,73		748,73		748,73	
673	Charges except titres annulés			29 981,72	1 800,00	29 981,72	1 800,00	29 981,72	1 800,00	28 181,72	
67441	Aux bud annex et rég dotée autonomie fin			520 000,00		520 000,00		520 000,00		520 000,00	
6744	Sous Total compte 6744			520 000,00		520 000,00		520 000,00		520 000,00	
6745	Subv except aux personnes droit privé			30 000,00		30 000,00		30 000,00		30 000,00	
674	Sous Total compte 674			550 000,00		550 000,00		550 000,00		550 000,00	
678	Autres charges exceptionnelle			20 457,36		20 457,36		20 457,36		20 457,36	
67	Sous Total compte 67			601 187,81	1 800,00	601 187,81	1 800,00	601 187,81	1 800,00	599 387,81	
6811	DA - immob			609 198,75		609 198,75		609 198,75		609 198,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6817	Dp dépréciat actifs circulants			10 353,45		10 353,45		10 353,45		10 353,45	
681	Sous Total compte 681			619 552,20		619 552,20		619 552,20		619 552,20	
68	Sous Total compte 68			619 552,20		619 552,20		619 552,20		619 552,20	
70311	Total classe 6 (Concession dans cimetières (produit net) sous Total compte 7031			24 537 483,33	1 600 888,94	24 537 483,33	1 600 888,94	24 537 483,33	1 600 888,94	23 284 706,92	348 112,53
70321	Droits stationnement location voie pub			25 250,00	75 750,00	25 250,00	75 750,00	25 250,00	75 750,00		50 500,00
70323	Redev occupation domaine public communal			4 348,40	337 901,56	4 348,40	337 901,56	4 348,40	337 901,56		333 553,16
7032	Sous Total compte 7032			4 348,40	360 926,56	4 348,40	360 926,56	4 348,40	360 926,56		356 578,16
70383	Redevance de stationnement				555 495,69		555 495,69		555 495,69		555 495,69
70384	Forfait de post-stationnement				194 603,94		194 603,94		194 603,94		194 603,94
70388	Autres redevances et recettes diverses				2 929,22		2 929,22		2 929,22		2 929,22
703894	Reversement sur forfait post-stationne			115,00		115,00		115,00		115,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE CTE 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70389	Sous Total compte 70389			115,00		115,00		115,00		115,00	
7038	Sous Total compte 7038			115,00	753 028,85	115,00	753 028,85	115,00	753 028,85		752 913,85
703	Sous Total compte 703			29 713,40	1 189 705,41	29 713,40	1 189 705,41	29 713,40	1 189 705,41		1 159 992,02
7063	Prestation serv redev droits culturel			1 194,33	418 994,79	1 194,33	418 994,79	1 194,33	418 994,79		417 800,45
70631	Redev droits services à caract sportif				74 767,71		74 767,71		74 767,71		74 767,71
70632	Redev droits services à caract loisirs				229 916,59		229 916,59		229 916,59		229 916,59
7063	Sous Total compte 7063				304 684,30		304 684,30		304 684,30		304 684,30
7067	prest serv redev droits serv péri-scol			43,99	722 275,11	43,99	722 275,11	43,99	722 275,11		722 231,12
706	Sous Total compte 706			1 238,32	1 445 954,20	1 238,32	1 445 954,20	1 238,32	1 445 954,20		1 444 715,88
7078	Ventes d'autres marchandises				3 480,00		3 480,00		3 480,00		3 480,00
707	Sous Total compte 707				3 480,00		3 480,00		3 480,00		3 480,00
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble				2 192,50		2 192,50		2 192,50		2 192,50
70841	Mise à dispo perso aux BA				495 047,29		495 047,29		495 047,29		495 047,29

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Comptes	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70845	Mise à dispo persel aux Cnes membres GFP				5 988,60				5 988,60		5 988,60
70848	Mise à dispo persel facturée autres org				11 269,00				11 269,00		11 269,00
7084	Sous Total compte 7084				512 304,89				512 304,89		512 304,89
70878	Autres produits - remboursement de frais			9 854,78	150 112,00			9 854,78	150 112,00		140 257,22
7087	Sous Total compte 7087			9 854,78	150 112,00			9 854,78	150 112,00		140 257,22
7065	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr				7 126,71				7 126,71		7 126,71
708	Sous Total compte 708			9 854,78	671 736,10			9 854,78	671 736,10		661 881,32
70	Sous Total compte 70			40 806,50	3 310 875,71			40 806,50	3 310 875,71		3 270 069,21
73111	Impôts directs locaux			1 190,00	12 573 289,00			1 190,00	12 573 289,00		12 572 099,00
7311	Sous Total compte 7311			1 190,00	12 573 289,00			1 190,00	12 573 289,00		12 572 099,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assmil				12 037,00				12 037,00		12 037,00
731	Sous Total compte 731			1 190,00	12 585 326,00			1 190,00	12 585 326,00		12 584 136,00
73211	Attribution de compensation				894 960,00				894 960,00		894 960,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 REPERENCE ACFE 20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7321	Sous Total compte 7321				894 960,00		894 960,00				894 960,00
73221	FNGIR				14 610,00		14 610,00				14 610,00
7322	Sous Total compte 7322				14 610,00		14 610,00				14 610,00
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux				104 539,61		104 539,61				104 539,61
732	Sous Total compte 732				1 014 109,61		1 014 109,61				1 014 109,61
7336	Droits de place			185,00	48 517,48		48 517,48	185,00			48 332,48
733	Sous Total compte 733			185,00	48 517,48		48 517,48	185,00			48 332,48
7351	Taxe sur électricité			277,95	430 801,23		430 801,23	277,95			430 523,28
735	Sous Total compte 735			277,95	430 801,23		430 801,23	277,95			430 523,28
7381	Taxe addit droit mutation				1 758 179,50		1 758 179,50				1 758 179,50
738	Sous Total compte 738				1 758 179,50		1 758 179,50				1 758 179,50
739117	Dégrèvt taxe habitation			64 951,00				64 951,00		64 951,00	
739117	logts vacants									64 951,00	
739117	Sous Total compte 739117			64 951,00				64 951,00		64 951,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVREAR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
739118	Autres revertst fiscalité			55 602,00		55 602,00		55 602,00		55 602,00	
73911	Sous Total compte 73911			120 553,00		120 553,00		120 553,00		120 553,00	
7391	Sous Total compte 7391			120 553,00		120 553,00		120 553,00		120 553,00	
739223	Fonds de péréquation des ress com interc			278 457,00		278 457,00		278 457,00		278 457,00	
73922	Sous Total compte 73922			278 457,00		278 457,00		278 457,00		278 457,00	
7392	Sous Total compte 7392			278 457,00		278 457,00		278 457,00		278 457,00	
739	Sous Total compte 739			399 010,00		399 010,00		399 010,00		399 010,00	
73	Sous Total compte 73			400 662,95	15 836 933,82	400 662,95	15 836 933,82	400 662,95	15 836 933,82	15 436 270,87	15 436 270,87
7411	Dotatation forfaitaire			2 982 823,00		2 982 823,00		2 982 823,00		2 982 823,00	
74121	Dotatation de solidarité rurale			402 293,00		402 293,00		402 293,00		402 293,00	
74127	Dotatation nationale de péréquation			153 495,00		153 495,00		153 495,00		153 495,00	
7412	Sous Total compte 7412			555 788,00		555 788,00		555 788,00		555 788,00	
741	Sous Total compte 741			3 538 611,00		3 538 611,00		3 538 611,00		3 538 611,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE CT : 20230515CM40

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
744	FCIVA					100 733,04	100 733,04		100 733,04		100 733,04
74718	Autres participations Etat			168 968,29	168 968,29	168 968,29	168 968,29	168 968,29	325 067,14	168 968,29	156 098,85
7471	Sous Total compte 7471			168 968,29	168 968,29	168 968,29	168 968,29	168 968,29	325 067,14	168 968,29	156 098,85
7472	Participations - Région			6 205,00	6 205,00	6 205,00	6 205,00	6 205,00	140 052,00	6 205,00	133 847,00
7473	Participations - Dépt			5 160,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00	5 160,00	60 110,00	5 160,00	54 950,00
74751	Participations - GFP de rattachement					70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7475	Sous Total compte 7475					70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7478	Participations - autres organismes					264 551,34	264 551,34	264 551,34	264 551,34	264 551,34	264 551,34
747	Sous Total compte 747			180 333,29	180 333,29	180 333,29	180 333,29	180 333,29	859 780,48	180 333,29	679 447,19
74832	Attribution du fonds départemental de pé					4 538,42	4 538,42	4 538,42	4 538,42	4 538,42	4 538,42
74834	Compens au titre exonérat					109 361,00	109 361,00	109 361,00	109 361,00	109 361,00	109 361,00
7483	tax foncieres										
7483	Sous Total compte 7483					113 899,42	113 899,42	113 899,42	113 899,42	113 899,42	113 899,42
7484	Dotation de recensement					2 949,00	2 949,00	2 949,00	2 949,00	2 949,00	2 949,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7485	Dotation pour les titres sécurisés					33 260,00			33 260,00		33 260,00
7488	Autres attributions - participations					425 093,00			425 093,00		425 093,00
748	Sous Total compte 748					575 201,42			575 201,42		575 201,42
74	Sous Total compte 74			180 333,29		5 074 325,94		180 333,29	5 074 325,94		4 893 992,65
752	Revenus des immeubles			754,46		279 658,33		754,46	279 658,33		279 658,33
757	Redev versées - par fermiers - concessions			2 572 818,00		2 882 857,95		2 572 818,00	2 882 857,95		310 039,95
7588	Autres produits divers de gestion couran					2 126,46			2 126,46		2 126,46
758	Sous Total compte 758					2 126,46			2 126,46		2 126,46
75	Sous Total compte 75			2 573 572,46		3 164 642,74		2 573 572,46	3 164 642,74		591 070,29
7713	Libéralités			100,95		14 701,90		100,95	14 701,90		14 600,95
7718	Autres prod except sur opé gestion					251 960,90			251 960,90		251 960,90
771	Sous Total compte 771			100,95		266 662,80		100,95	266 662,80		266 561,85
773	Mdts annul exer antér ou déchéance quad					2 876,68			2 876,68		2 876,68

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
777	Quote-part des subv d'invest transférée						5 768,07		5 768,07		5 768,07
7788	Produits exceptionnels divers				41 583,27		41 583,27		41 583,27		41 583,27
778	Sous Total compte 778				41 583,27		41 583,27		41 583,27		41 583,27
77	Sous Total compte 77			100,95	316 890,82	100,95	316 890,82	100,95	316 890,82		316 789,87
	Total classe 7			3 195 476,15	27 703 669,03	3 195 476,15	27 703 669,03	3 195 476,15	27 703 669,03	399 125,00	24 907 317,83
	Total général	169 447 065,41	169 447 065,41	113 441 781,41	110 981 544,24	35 721 988,81	38 182 225,98	318 610 835,63	318 610 835,63	197 301 404,35	197 301 404,35

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille								
EMPRUNTS RUSSES	76,23	0,00	76,23		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS DE LA VILLE	30,00	0,00	30,00		0,00	0,00	76,23	0,00
REGIE DE RECETTES EVENEMENTS	0,00	20 527,00	20 527,00		0,00	0,00	30,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	106,23	20 527,00	20 633,23		0,00	0,00	106,23	0,00
862 Correspondant								
EMPRUNTS RUSSES	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS DE LA VILLE	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
REGIE DE RECETTES EVENEMENTS	0,00	20 527,00	20 527,00		0,00	0,00	20 527,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	0,00	20 527,00	20 527,00		0,00	0,00	20 527,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur								
EMPRUNTS RUSSES	0,00	0,00	0,00	76,23	0,00	76,23	0,00	76,23
VALEURS DE LA VILLE	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	30,00	0,00	30,00
REGIE DE RECETTES EVENEMENTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	0,00	0,00	106,23	0,00	106,23	0,00	106,23
TOTAUX	106,23	41 054,00	41 160,23		20 527,00	20 633,23	20 633,23	106,23

20230515CM40

47800 - FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DA LAPA Laetitia (1018784565-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Le comptable sousigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de FONTAINEBLEAU pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

A , le

A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 21/04/2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM40-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM40

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	5
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Compte de gestion 2022 du budget annexe du théâtre municipal de Fontainebleau

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération N°22/30 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe du Théâtre municipal de Fontainebleau,

Considérant que Madame le comptable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau a élaboré le compte de gestion 2022, que celui-ci est en conformité avec la comptabilité de l'ordonnateur (compte administratif), et qu'il convient de procéder à son approbation,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(5 abstentions : M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF, Mme DUPUIS,
Mme HIMO-MALRIC)**

APPROUVE le compte de gestion 2022, présenté par Madame le comptable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau, joint à la présente délibération.

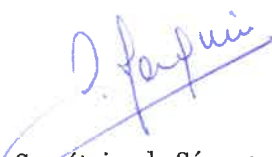
PREND ACTE de la concordance entre le compte de gestion 2022 du receveur et le compte administratif 2022 du budget annexe du théâtre municipal de Fontainebleau.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Secrétaire de Séance




Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023
Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023
Sous l'identifiant 077-217701861

**THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Marie-Françoise ROGER
Mme CUIF Caroline
Mme Caroline CUIF

077034 SGC FONTAINEBLEAU

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION :
DU 01/01/2022 AU 31/08/2022
DU 01/09/2022 AU 31/12/2022
DU 01/01/2023 AU 05/04/2023

Nomenclature M4 SGC
Voté par Natu...
N° : 20230515CM41

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	35
1 Balance des comptes	Etat III-1 36
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 52

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE
en date du 22/05/2023 ; R.F.F.E.F.E.

ACTIF NET (1)	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)			
Terrains	7,29	Dotations	
Constructions	329,92	Fonds Globalisés	296,53
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	4 894,65	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	54,61	Report à nouveau	337,90
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	714,56	Résultat de l'exercice	-29,61
Autres immobilisations corporelles	104,05	Subventions transférables	344,92
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 097,77	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	5 117,51
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 105,06	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 067,26
Créances	235,32	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	199,34
Disponibilités	27,50	Fournisseurs (2)	79,64
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	3,51
TOTAL ACTIF CIRCULANT	262,83	Total dettes à court terme	82,84
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	282,19
		Comptes de régularisations	18,95
TOTAL ACTIF	6 367,89	TOTAL PASSIF	6 367,89

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement	2 800,00		2 800,00	2 800,00
Frais d'études, de R et D	14 664,93	10 174,93	4 490,00	
Conces, brev, licences, marques, procéd				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	329 915,61		329 915,61	329 915,61
Immobilisations incorporelles en cours	4 896 934,40	2 288,00	4 894 646,40	4 796 560,00
Terrains en toute propriété				
Constructions en toute propriété	199 136,63	144 530,48	54 606,15	33 326,72
Construction sur sol autrui en tte prop				
Instal, mat et outill techn en tte prop				
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	206 738,90	102 690,03	104 048,87	88 169,15
Immobilisations corporelles en cours	714 555,95		714 555,95	714 555,95
Immobilisations affectées en toute prop				
Terrains reçus au titre de mise à dispo				
Constructions mises à disposition				
Construction sur sol autrui mise à dispo				
MONTANT A REPORTER	6 364 746,42	259 683,44	6 105 062,98	5 965 327,48

BILAN (en Euros)

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
REPORT Instal, mat et outil tech mise à dispo Autres immob corpo mise à dispo Immobilisations en cours mises à dispo Terrains reçus en affect ou concess Construct reçues au titre d'affectation Construction sur sol d'autrui Instal, matériel et outillage technique Autres immobilisations corporelles Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres créances	6 364 746,42	259 683,44	6 105 062,98	5 965 327,40
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	6 364 746,42	259 683,44	6 105 062,98	5 965 327,40

ACTIF
IMMOBILISE SUITE

BILAN (en Euros)

47501 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM41

ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
Matières premières et autres approvision En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises	6 561,23		6 561,23	18 221,54
Avances				
Clients et comptes rattachés				
Créances irrécouvrables admises en NV	185 686,02		185 686,02	77 041,49
Autres				
Créances sur l'Etat et collec publiques	22 081,33		22 081,33	706 552,86
Créances sur les BA ou le BP				
Opérations pour le compte de tiers	20 994,40		20 994,40	2 737,69
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement	27 504,00		27 504,00	4 448,76
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT TOTAL II	262 826,98		262 826,98	809 002,35

BILAN (en Euros)

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

COMPTES DE REGULARISATION	ACTIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 627 573,40	259 683,44	6 367 889,96	6 774 329,76

47601 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

BILAN (en Euros)

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE

en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM41

PASSIF	Exercice 2022		Exercice 2021	
Mise à disposition chez le bénéficiaire	5 117 514,46			5 117 514,46
Affectation par colles de rattachement				
écarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	296 632,44			204 020,35
Résultat de l'exercice	337 903,97			272 062,76
Subventions d'investissement	-29 610,28			158 453,28
Provisions réglementées				
Fonds globalisés				
Droits de l'affectant	344 916,00			344 916,00
FONDS PROPRES TOTAL I	6 067 356,59			6 096 966,87

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

ETABLISSEMENT : THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

BILAN (en Euros)

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	Exercice 2021	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
PASSIF Provisions pour risques Provisions pour charges PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

BILAN (en Euros)

	Exercice 2022	Exercice 2021
PASSIF		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des étab de crédits	199 340,40	231 631,94
Emprunts et dettes financières		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Fournisseurs et comptes rattachés	78 181,54	67 357,36
Dettes fiscales et sociales	3 607,88	27,00
Autres		
Fournisseurs d'immobilisations	1 053,55	
Dettes envers l'Etat et les collec publ		
Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
Dettes envers les BA ou le BP		
Opérations pour le compte de tiers		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	282 183,37	660 999,64
DETTES		

BILAN (en Euros)

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	Exercice 2021		Exercice 2022	
PASSIF				
Recettes à classer ou à régulariser		16 363,26	18 350,00	
Écart de conversion - Passif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		16 363,26	18 350,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		6 774 329,76	6 367 889,96	

COMPTES DE
 REGULARISATION

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	80,00	50,00
Dotations et subventions reçues	192,23	41,94
Produits des services	27,01	17,10
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	299,23	109,05
Traitements, salaires, charges sociales	4,92	3,65
Achats et charges externes	800,85	590,49
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	13,39	13,74
Autres charges	24,80	16,88
Charges courantes non financières	843,97	624,76
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-544,74	-515,71
Produits courants financiers	4,34	4,19
Charges courantes financières	-4,34	-4,19
RESULTAT COURANT FINANCIER	-549,08	-519,90
RESULTAT COURANT		
Produits exceptionnels	520,10	717,88
Charges exceptionnelles	0,63	39,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL	519,47	678,35
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29,61	158,45

COMPTE DE RESULTAT 2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	152 412,00	28 593,07
Prestations de services	39 813,57	13 350,84
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée	80 000,00	50 000,00
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges	27 008,77	17 102,19
Autres produits	299 234,34	109 046,06
TOTAL I		
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		188,08
Variation de stock	829,27	
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		
Impôts et taxes sur rémunérations	800 022,08	590 305,56
Autres impôts, taxes et versem assimilés		
Salaires et traitements		

COMPTE DE RESULTAT 2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021	
Charges sociales		4 920,28		3 647,79
Dotations amortissements sur immob		13 393,44		13 736,03
Dotations aux dépréciations des immob				
Dot aux dépréc sur actif circulant				
Dot aux prov pour risques et charges		24 804,81		16 883,52
Autres charges		843 969,88		624 760,90
TOTAL II		-544 735,54		-515 714,84
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
PRODUITS FINANCIERS				
Valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Transferts de charges				
Gains de change				
Produits net sur cessions de VMP				
TOTAL III				
CHARGES FINANCIERES				
Dot. amort, dépréc et aux provisions		4 341,08		4 185,21
Intérêts et charges assimilées				
Pertes de change				

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

COMPTE DE RESULTAT 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE

et date de l'exercice : 2022/2023 ; REFERENCE : 20230515CM41

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	4 341,08	4 185,21
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-4 341,08	-4 185,21
A + B - RESULTAT COURANT	-549 076,62	-519 900,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles	520 000,00	700 000,00
Autres opérations de gestion	99,13	16 950,00
Produits des cessions d'immobilisations		930,00
Autres opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	520 099,13	717 880,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	632,79	39 526,60
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital		
Dot. amort, dépréc et aux provisions	632,79	39 526,60
TOTAL VI	519 466,34	678 353,30
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		

COMPTE DE RESULTAT 2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2022
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	819 333,47		826 926,06
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	848 943,75		668 472,78
Impôts sur les bénéfices			
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29 610,28		158 453,28

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Opérations Compte de Tiers

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 077034

ETABLISSEMENT : THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC FONTAINEBLEAU

Opérations Compte de Tiers

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	383 912,09	1 147 903,97	1 531 816,06
Titres de recette émis (b)	106 005,53	822 811,37	928 816,90
Réductions de titres (c)		3 477,90	3 477,90
Recettes nettes (d = b - c)	106 005,53	819 333,47	925 339,00
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	383 912,09	1 147 903,97	1 531 816,06
Mandats émis (f)	185 529,02	888 020,88	1 073 549,90
Annulations de mandats (g)		39 077,13	39 077,13
Depenses nettes (h = f - g)	185 529,02	848 943,75	1 034 472,77
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	79 523,49	29 610,28	109 133,77
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU	67 576,59		-79 523,49		-147 100,08
Investissement	430 516,06	92 612,09	-29 610,28		308 293,69
Fonctionnement	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61
Sous-Total	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61
TOTAL III	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61
TOTAL I + II + III	362 939,47	92 612,09	-109 133,77		161 193,61

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	32 400,00		32 400,00	32 400,00		32 400,00	70 910,00
20	Immobilisations incorporelles	75 400,00		75 400,00	4 490,00		4 490,00	59 896,48
21	Immobilisations corporelles	208 535,50		208 535,50	148 639,02		148 639,02	130 806,48
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	316 335,50		316 335,50	185 529,02		185 529,02	130 806,48
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	316 335,50		316 335,50	185 529,02		185 529,02	67 576,59
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	67 576,59		67 576,59				198 383,07
TOTAL GENERAL		383 912,09		383 912,09	185 529,02		185 529,02	

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Revisions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	92 612,09		92 612,09	92 612,09		92 612,09	
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00		55 000,00				55 000,00
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	147 612,09		147 612,09	92 612,09		92 612,09	55 000,00
021	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT Virement de la section	147 612,09		147 612,09	92 612,09		92 612,09	55 000,00
	d'exploitation	222 500,00		222 500,00				222 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 800,00		13 800,00	13 393,44		13 393,44	406,56
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	236 300,00		236 300,00	13 393,44		13 393,44	222 906,56
TOTAL GENERAL		383 912,09		383 912,09	106 005,53		106 005,53	277 906,56

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	433 115,00		433 115,00	408 760,99	25 182,86	380 578,13	52 536,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	433 417,00		433 417,00	425 193,50		425 193,50	8 223,50
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00		26 000,00	35 367,14	10 562,33	24 804,81	1 195,16
66	Charges financières	5 296,00		5 296,00	4 673,02	331,94	4 341,08	954,92
67	Charges exceptionnelles	13 775,97		13 775,97	632,79		632,79	13 143,18
TOTAL	DEPENSES RELEVÉES DE FONCTIONNEMENT	911 603,97		911 603,97	874 627,44	39 077,13	835 550,31	76 053,66
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	222 500,00		222 500,00				222 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 800,00		13 800,00	13 393,44		13 393,44	406,56
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	236 300,00		236 300,00	13 393,44		13 393,44	222 906,56
TOTAL GENERAL		1 147 903,97		1 147 903,97	888 020,88	19 077,13	868 943,75	298 960,22

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 - 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 - 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	135 000,00		135 000,00	193 459,07	1 233,50	192 225,57	-57 225,57
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00	80 000,00		80 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00		25 000,00	29 253,17	2 244,40	27 008,77	-2 008,77
77	Produits exceptionnels	570 000,00		570 000,00	520 099,13		520 099,13	49 900,87
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	810 000,00		810 000,00	822 811,37	3 477,90	819 333,47	-9 333,47
002	Résultat d'exploitation reporté	337 903,97		337 903,97				337 903,97
TOTAL GENERAL		1 147 903,97		1 147 903,97	822 811,37	3 477,90	819 333,47	328 570,50

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE
en date du 22/05/2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	32 400,00		32 400,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	32 400,00		32 400,00
2051	Concessions et droits assimilés	4 490,00		4 490,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	4 490,00		4 490,00
2131	Bâtiments	98 658,40		98 658,40
2153	Installations à caractère spécifique	9 820,00		9 820,00
2154	Matériel industriel	18 832,52		18 832,52
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 800,00		1 800,00
2184	Mobilier	10 242,78		10 242,78
2188	Autres	9 285,32		9 285,32
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	148 639,02		148 639,02
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	185 529,02		185 529,02
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	185 529,02		185 529,02
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	185 529,02		185 529,02

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	92 612,09		92 612,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	92 612,09		92 612,09
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	92 612,09		92 612,09
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	92 612,09		92 612,09
28135	Amortissements installations générales agencements aménagement des constructions	572,00		572,00
28154	Matériel industriel	6 036,00		6 036,00
28157	Amortissements agencements et aménagement du matériel et outillage industriels	1 337,09		1 337,09
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	729,00		729,00
28184	Mobilier	436,83		436,83
28188	Amortissements autres	4 282,52		4 282,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 393,44		13 393,44
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	13 393,44		13 393,44
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 005,53		106 005,53

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Exercice 2023

Etat de réalisation des opérations

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	45 962,48	3 321,20	42 641,28
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	4 339,33		4 339,33
6064	Fournitures administratives	246,16		246,16
6068	Autres matières et fournitures	2 990,88		2 990,88
607	Achats de marchandises	829,27		829,27
6135	Locations mobilières	17 567,62		17 567,62
61521	Bâtiments publics	4 415,81	1 082,40	3 333,41
61558	Autres biens mobiliers	2 437,86		2 437,86
6156	Maintenance	19 543,43	783,26	18 760,17
6161	Multirisques	830,00		830,00
618	Divers	3 056,00	680,00	2 376,00
6228	Divers	248 754,44	20 836,15	227 918,29
6257	Réceptions	3 827,94	677,57	3 150,37
6262	Frais de télécommunications	6 290,94		6 290,94
627	Services bancaires et assimilés	111,39	5,63	105,76
6281	Concours divers -cotisations	200,00	200,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 460,45		28 460,45
6288	Autres	18 896,99	596,65	18 300,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	408 760,99	28 182,86	380 578,13
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	420 273,22		420 273,22
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 432,00		4 432,00
6475	Médecine du travail pharmacie	488,28		488,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	425 193,50		425 193,50
6518	Autres	35 367,14	10 562,33	24 804,81

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	35 367,14	10 562,33	24 804,81
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 232,62		4 232,62
66112	Intérêts - rattachement des icne	440,40	331,94	108,46
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	4 673,02	331,94	4 341,08
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	632,79		632,79
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	632,79		632,79
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	874 627,44	39 077,13	835 550,31
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	13 393,44		13 393,44
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 393,44		13 393,44
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	13 393,44		13 393,44
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	888 020,88	39 077,13	848 943,75

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
706	Prestations de services	152 412,50	0,50	152 412,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	41 046,57	1 233,00	39 813,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	193 459,07	1 233,50	192 225,57
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00
752	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles	29 226,07	2 244,40	26 981,67
7588	Autres	27,10		27,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	29 253,17	2 244,40	27 008,77
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	99,13		99,13
774	Subventions exceptionnelles	520 000,00		520 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	520 099,13		520 099,13
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	822 811,37	3 477,90	819 333,47
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	822 811,37	3 477,90	819 333,47

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		204 020,35				92 612,09		296 632,44		296 632,44
106	Sous Total compte 106		204 020,35				92 612,09		296 632,44		296 632,44
10	Sous Total compte 10		204 020,35				92 612,09		296 632,44		296 632,44
110	Report à nouveau solde créditeur		272 062,78		158 453,28				430 516,06		337 903,97
11	Sous Total compte 11		272 062,78		158 453,28				430 516,06		337 903,97
12	Résultat exercice bénéf ou perte		158 453,28		158 453,28				158 453,28		0,00
12	Sous Total compte 12		158 453,28		158 453,28				158 453,28		0,00
1311	Etat et EPN		150 000,00						150 000,00		150 000,00
1312	Région		72 916,00						72 916,00		72 916,00
1313	Dépt		122 000,00						122 000,00		122 000,00
1314	Cnes		6 050,55						6 050,55		6 050,55
131	Sous Total compte 131		350 966,55						350 966,55		350 966,55
13914	Subv équipt transf - Cnes et struc inter	6 050,55								6 050,55	6 050,55

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1391	Sous Total compte 1391	6 050,55						6 050,55		6 050,55	
139	Sous Total compte 139	6 050,55						6 050,55		6 050,55	
13	Sous Total compte 13	6 050,55	350 966,55					6 050,55	350 966,55	344 916,00	
1641	Emprunts en euros		231 300,00			32 400,00		32 400,00	231 300,00	198 900,00	
164	Sous Total compte 164		231 300,00			32 400,00		32 400,00	231 300,00	198 900,00	
16884	Int sur empts étab crédit		331,94		440,40			331,94	772,34	440,40	
1688	Sous Total compte 1688		331,94		440,40			331,94	772,34	440,40	
168	Sous Total compte 168		331,94		440,40			331,94	772,34	440,40	
16	Sous Total compte 16		231 631,94		440,40	32 400,00		32 731,94	232 072,34	199 340,40	
181	Cpte liaison affectation		5 117 514,46						5 117 514,46	5 117 514,46	
18	Sous Total compte 18		5 117 514,46						5 117 514,46	5 117 514,46	
	Total classe 1	6 050,55	6 334 649,36	251 397,31	158 893,68	32 400,00	92 612,09	289 847,86	6 586 155,13	6 050,55	6 302 357,80
2031	Frais d'études	-2 800,00						2 800,00		2 800,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
203	Sous Total compte 203	2 800,00								2 800,00	
2051	Concessions et droits assimilés	10 174,93				4 490,00				14 664,93	
205	Sous Total compte 205	10 174,93				4 490,00				14 664,93	
20	Sous Total compte 20	12 974,93				4 490,00				17 464,93	
2115	Terrains bâtis	329 289,88								329 289,88	
211	Sous Total compte 211	329 289,88								329 289,88	
2128	Autres terrains	625,73								625,73	
212	Sous Total compte 212	625,73								625,73	
2131	Bâtiments	4 789 696,00				98 658,40				4 888 354,40	
2135	Instal gales agentct amégts const	8 580,00								8 580,00	
213	Sous Total compte 213	4 798 276,00				98 658,40				4 896 934,40	
2153	Instal à caractère spécif					9 820,00				9 820,00	
2154	Mat indust	76 581,54				18 832,52				95 414,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2157	Agencat améogat mat outill indust	93 902,57						93 902,57		93 902,57	
215	Sous Total compte 215	170 484,11				28 652,52		199 136,63		199 136,63	
2181	Instal gales agencat amngts divers	39 284,76						39 284,76		39 284,76	
2182	Mat de transport	19 000,87						19 000,87		19 000,87	
2183	Mat bureau mat informatique	39 304,34				1 800,00		41 104,34		41 104,34	
2184	Mobilier	19 415,05				10 242,78		29 657,83		29 657,83	
2188	Autres	68 405,78				9 285,32		77 691,10		77 691,10	
218	Sous Total compte 218	185 410,80				21 328,10		206 738,90		206 738,90	
21	Sous Total compte 21	5 484 086,52				148 639,02		5 632 725,54		5 632 725,54	
2313	Constructions	702 803,17						702 803,17		702 803,17	
2318	Autres immobilisat corporelles en cours	11 752,78						11 752,78		11 752,78	
231	Sous Total compte 231	714 555,95						714 555,95		714 555,95	
23	Sous Total compte 23	714 555,95						714 555,95		714 555,95	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINESLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions droits similaires brevets		10 174,93						10 174,93		10 174,93
280	Sous Total compte 280		10 174,93						10 174,93		10 174,93
28135	Amort instal gales agencnt amégat constru		1 716,00			572,00			2 288,00		2 288,00
2813	Sous Total compte 2813		1 716,00			572,00			2 288,00		2 288,00
28154	Mat indust		46 184,03			6 036,00			52 220,03		52 220,03
28157	Amort agencnt amégat mat outil indust		90 973,36			1 337,09			92 310,45		92 310,45
2815	Sous Total compte 2815		137 157,39			7 373,09			144 530,48		144 530,48
28182	Mat de transport		19 000,87						19 000,87		19 000,87
28183	Mat bureau mat informatique		18 048,34			729,00			18 777,34		18 777,34
28184	Mobilier		18 208,09			436,83			18 644,92		18 644,92
28188	Amort autres		41 984,38			4 282,52			46 266,90		46 266,90
2818	Sous Total compte 2818		97 241,68			5 448,35			102 690,03		102 690,03
281	Sous Total compte 281		236 115,07			13 393,44			249 508,51		249 508,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28	Sous Total compte 28		246 290,00				13 393,44				259 683,44
	Total classe 2	6 211 617,40	246 290,00			153 129,02	13 393,44	6 364 746,42	259 683,44	6 364 746,42	259 683,44
4011	Fournisseurs		28 617,80	326 463,11	318 816,01			326 463,11	347 433,81		20 970,70
401	Sous Total compte 401		28 617,80	326 463,11	318 816,01			326 463,11	347 433,81		20 970,70
4041	Fournis immob			182 701,27	183 754,82			182 701,27	183 754,82		1 053,55
404	Sous Total compte 404			182 701,27	183 754,82			182 701,27	183 754,82		1 053,55
408	Fournis factures non parvenues		38 739,56	38 739,56	57 210,84			38 739,56	95 950,40		57 210,84
40	Sous Total compte 40		67 357,36	547 903,94	559 781,67			547 903,94	627 139,03		79 235,05
411	Clients	17 620,04		76 494,50	88 154,81			94 114,54	88 154,81	5 959,73	
4161	Créances douteuses	601,50						601,50		601,50	
416	Sous Total compte 416			601,50				601,50		601,50	
41	Sous Total compte 41	18 221,54		76 494,50	88 154,81			94 716,04	88 154,81	6 561,23	
429	Deficit débets comptables et régisseurs		93,29		93,29			93,29	93,29		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrées		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42	93,29			93,29			93,29			0,00
431	Sécurité sociale			1 282,28	1 282,28			1 282,28	1 282,28		0,00
43	Sous Total compte 43			1 282,28	1 282,28			1 282,28	1 282,28		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses		361 983,34	782 447,36	420 454,02			782 447,36	782 447,36		0,00
4432	Opér particul avec Etat rec amiable			7 198,20	7 198,20			7 198,20	7 198,20		0,00
443	Sous Total compte 443		361 983,34	789 645,56	427 652,22			789 645,56	789 645,56		0,00
4451	Etat - TVA à décaisser		27,00	27,00				27,00	27,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455		27,00	27,00				27,00	27,00		0,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisation			30 626,04	30 450,45			30 626,04	30 450,45		0,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	4 967,49		40 714,89	44 227,47			45 682,38	44 227,47	1 454,91	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	37 006,00		309 186,00	236 943,00			346 192,00	236 943,00	109 249,00	
4456	Sous Total compte 4456	41 973,49		380 526,93	311 620,92			422 500,42	311 620,92	110 879,50	
44571	Etat - TVA collectée			2 433,65	6 041,53			2 433,65	6 041,53		3 607,88

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4457	Sous Total compte 4457			2 433,65	6 041,53					2 433,65	6 041,53		
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé	35 068,00			35 068,00					35 068,00	35 068,00		
4458	Sous Total compte 4458	35 068,00			35 068,00					35 068,00	35 068,00		
445	Sous Total compte 445	77 041,49	27,00	382 987,58	352 730,45					460 029,07	352 757,45		
4487	Etat - produits à recevoir			74 806,52						74 806,52			
448	Sous Total compte 448			74 806,52						74 806,52			
44	Sous Total compte 44	77 041,49	362 010,34	1 247 439,66	780 392,67					1 324 481,15	1 142 403,01		
451001	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	706 552,86		796 736,43	1 481 207,96					1 503 289,29	1 481 207,96		
451	Sous Total compte 451	706 552,86		796 736,43	1 481 207,96					1 503 289,29	1 481 207,96		
45	Sous Total compte 45	706 552,86		796 736,43	1 481 207,96					1 503 289,29	1 481 207,96		
466	Excédit de versement			2 032,54	2 032,54					2 032,54	2 032,54		
46711	Autres comptes créditeurs			6 325,02	6 325,02					6 325,02	6 325,02		
4671	Sous Total compte 4671			6 325,02	6 325,02					6 325,02	6 325,02		

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
46721	Débiteurs divers - amiable			538 449,13	520 099,13					538 449,13	520 099,13	18 350,00	
46726	Débiteurs divers - contentieux	800,00								800,00		800,00	
4672	Sous Total compte 4672	800,00		538 449,13	520 099,13					539 249,13	520 099,13	19 150,00	
467	Sous Total compte 467	800,00		544 774,15	526 424,15					545 574,15	526 424,15	19 150,00	
4687	Divers - produits à recevoir	1 844,40		1 844,40	1 844,40					3 688,80	1 844,40	1 844,40	
468	Sous Total compte 468	1 844,40		1 844,40	1 844,40					3 688,80	1 844,40	1 844,40	
46	Sous Total compte 46	2 644,40		548 651,09	530 301,09					551 295,49	530 301,09	20 994,40	
4711	Verst des régisseurs		586,00	111 118,61	110 532,61					111 118,61	111 118,61	0,00	0,00
4713	Racettes percues avant émission titres			72 205,48	72 205,48					72 205,48	72 205,48	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		2 032,54	3 665,54	19 983,00					3 665,54	22 015,54	18 350,00	
47141	Sous Total compte 47141		2 032,54	3 665,54	19 983,00					3 665,54	22 015,54	18 350,00	
4714	Sous Total compte 4714		2 032,54	3 665,54	19 983,00					3 665,54	22 015,54	18 350,00	
47171	Recettes relevé BdF - Hors Héra		13 744,70	26 556,70	12 812,00					26 556,70	26 556,70	0,00	0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE
en date du 22/05/2023 REFERENCE : 077-20230515CM41

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4717	Sous Total compte 4717		13 744,70	26 556,70	12 812,00			26 556,70	26 556,70		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			533 623,48	533 623,48			533 623,48	533 623,48		0,00
471	Sous Total compte 471		16 363,24	747 169,81	749 156,57			747 169,81	765 519,81		18 350,00
4721	Dép sans mandatement préalable			53 306,69	53 306,69			53 306,69	53 306,69		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul.			266,00	266,00			266,00	266,00		0,00
472	Sous Total compte 472			53 572,69	53 572,69			53 572,69	53 572,69		0,00
47611	Diminution de prêts			99,13	99,13			99,13	99,13		0,00
4761	Sous Total compte 4761			99,13	99,13			99,13	99,13		0,00
476	Sous Total compte 476			99,13	99,13			99,13	99,13		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			27,89	27,89			27,89	27,89		0,00
478	Sous Total compte 478			27,89	27,89			27,89	27,89		0,00
47	Sous Total compte 47		16 363,24	800 869,52	802 856,28			800 869,52	819 219,52		18 350,00
	Total classe 4	804 553,58	445 730,94	4 019 377,42	4 244 070,05			4 823 931,00	4 689 800,99	235 322,98	101 192,97

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	4 348,77		126 383,36	103 328,13			130 732,13	103 328,13	27 404,00	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00						100,00		100,00	
541	Sous Total compte 541	4 448,77		126 383,36	103 328,13			130 832,13	103 328,13	27 504,00	
54	Sous Total compte 54	4 448,77		126 383,36	103 328,13			130 832,13	103 328,13	27 504,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			13 393,44	13 393,44			13 393,44	13 393,44		0,00
58	Sous Total compte 58			13 393,44	13 393,44			13 393,44	13 393,44		0,00
6061	Total classe 5	4 448,77		139 776,80	116 721,57			144 225,57	116 721,57	27 504,00	
6063	Fournitures non stockables (eau, énergie)					45 962,48	3 321,20	45 962,48	3 321,20	42 641,28	
6064	Autres fournitures					4 339,33		4 339,33		4 339,33	
6068	Autres matières et fournitures					246,16		246,16		246,16	
606	Sous Total compte 606					2 990,88		2 990,88		2 990,88	
607	Achats de march					53 538,85	3 321,20	53 538,85	3 321,20	50 217,65	
						829,27		829,27		829,27	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60			54 368,12	3 321,20	54 368,12	3 321,20	54 368,12	3 321,20	51 046,92	
6135	Locations mobilières			17 567,62		17 567,62		17 567,62		17 567,62	
613	Sous Total compte 613			17 567,62		17 567,62		17 567,62		17 567,62	
61521	Bâtiments publics			4 415,81	1 082,40	4 415,81	1 082,40	4 415,81	1 082,40	3 333,41	
6152	Sous Total compte 6152			4 415,81	1 082,40	4 415,81	1 082,40	4 415,81	1 082,40	3 333,41	
61558	Autres biens mobiliers			2 437,86		2 437,86		2 437,86		2 437,86	
6155	Sous Total compte 6155			2 437,86		2 437,86		2 437,86		2 437,86	
6156	Maintenance			19 543,43	783,26	19 543,43	783,26	19 543,43	783,26	18 760,17	
615	Sous Total compte 615			26 397,10	1 865,66	26 397,10	1 865,66	26 397,10	1 865,66	24 531,44	
6161	Multirisques			830,00		830,00		830,00		830,00	
616	Sous Total compte 616			830,00		830,00		830,00		830,00	
618	Divers			3 056,00	680,00	3 056,00	680,00	3 056,00	680,00	2 376,00	
61	Sous Total compte 61			47 850,72	2 545,66	47 850,72	2 545,66	47 850,72	2 545,66	45 305,06	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6215	Persel affecté par collectivité rattaché					420 273,22		420 273,22		420 273,22	
621	Sous Total compte 621			420 273,22		420 273,22		420 273,22		420 273,22	
6228	Divers			248 754,44	20 836,15	248 754,44	20 836,15	248 754,44	20 836,15	227 918,29	
622	Sous Total compte 622			248 754,44	20 836,15	248 754,44	20 836,15	248 754,44	20 836,15	227 918,29	
6257	Réceptions			3 827,94	677,57	3 827,94	677,57	3 827,94	677,57	3 150,37	
625	Sous Total compte 625			3 827,94	677,57	3 827,94	677,57	3 827,94	677,57	3 150,37	
6262	Frais de télécommunication			6 290,94		6 290,94		6 290,94		6 290,94	
626	Sous Total compte 626			6 290,94		6 290,94		6 290,94		6 290,94	
627	Services bancaires et assimilés			111,39	5,63	111,39	5,63	111,39	5,63	105,76	
6281	Concours divers - cotisations			200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux			28 460,45		28 460,45		28 460,45		28 460,45	
6288	Autres			18 896,99	596,65	18 896,99	596,65	18 896,99	596,65	18 300,34	
628	Sous Total compte 628			47 557,44	796,65	47 557,44	796,65	47 557,44	796,65	46 760,79	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
52	Sous Total compte 62			726 815,37	22 316,00	726 815,37	22 316,00			704 499,37	
6458	Cotisant autres organismes sociaux			4 432,00		4 432,00				4 432,00	
645	Sous Total compte 645			4 432,00		4 432,00				4 432,00	
6475	Médecine du travail pharmacie			488,28		488,28				488,28	
647	Sous Total compte 647			488,28		488,28				488,28	
64	Sous Total compte 64			4 920,28		4 920,28				4 920,28	
6518	Autres			35 367,14	10 562,33	35 367,14	10 562,33			24 804,81	
651	Sous Total compte 651			35 367,14	10 562,33	35 367,14	10 562,33			24 804,81	
65	Sous Total compte 65			35 367,14	10 562,33	35 367,14	10 562,33			24 804,81	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			4 232,62		4 232,62				4 232,62	
66112	Intérêts - rattachement des icne			440,40	331,94	440,40	331,94			108,46	
6611	Sous Total compte 6611			4 673,02	331,94	4 673,02	331,94			4 341,08	
661	Sous Total compte 661			4 673,02	331,94	4 673,02	331,94			4 341,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINESBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
66	Sous Total compte 66			4 673,02	331,94	4 673,02	331,94			4 341,08	
6718	Autres charg except sur opérat gestion			632,79		632,79				632,79	
671	Sous Total compte 671			632,79		632,79				632,79	
67	Sous Total compte 67			632,79		632,79				632,79	
6811	DA - immob corpo et incorpo			13 393,44		13 393,44				13 393,44	
681	Sous Total compte 681			13 393,44		13 393,44				13 393,44	
68	Sous Total compte 68			13 393,44		13 393,44				13 393,44	
	Total classe 6			888 020,88	39 077,13	888 020,88	39 077,13			848 943,75	152 412,00
706	Prestations de services			0,50	152 412,50	0,50	152 412,50				
7084	Mise à dispo persel facturée			1 233,00	41 046,57	1 233,00	41 046,57			1 233,00	39 813,57
708	Sous Total compte 708			1 233,00	41 046,57	1 233,00	41 046,57			1 233,00	39 813,57
70	Sous Total compte 70			1 233,50	193 459,07	1 233,50	193 459,07			1 233,50	192 225,57
74	Subv exploitation				80 000,00		80 000,00			80 000,00	80 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74	Sous Total compte 74						80 000,00				80 000,00
752	Revenus immeubles non aff a activ profes			2 244,40		2 244,40	29 226,07		2 244,40		26 981,60
7588	Autres						27,10				27,10
758	Sous Total compte 758						27,10				27,10
75	Sous Total compte 75			2 244,40		2 244,40	29 253,17		2 244,40		27 008,70
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs						99,13				99,13
774	Subv exceptionnelle						520 000,00				520 000,00
77	Sous Total compte 77						520 099,13				520 099,13
	Total classe 7			3 477,90		3 477,90	822 811,37		3 477,90		819 333,40
	Total général	7 026 670,30	7 026 670,30	4 410 551,53	4 519 685,30	1 077 027,80	967 894,03		12 514 249,63	7 482 567,70	7 482 567,70

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives							
861							
Portefeuille							
NEANT							
Sous Total compte 861							
862							
Correspondant							
NEANT							
Sous Total compte 862							
863							
Prise en charge titre et valeur							
NEANT							
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX							

47801 - THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

DA LAPA Laetitia (1018784565-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **THEATRE MPAL DE FONTAINEBLEAU** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le
A , le

Page des signatures

Exercice 2022

A DDFIP DE SEINE-ET-MARNE, le 20/04/2023

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM41-DE
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM41

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	1
Suffrages exprimés	31
Pour	26
Contre	5

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Compte administratif 2022 du budget principal de la Ville

- Majorité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération N°22/29 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la Ville,

Vu la délibération N°22/118 du Conseil municipal du 14 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération N°23/40 du Conseil municipal du 15 mai 2023 portant sur l'approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville,

Considérant que l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales susvisé dispose que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que l'élection, à la présidence de la séance lors du vote du compte administratif 2022, s'effectue par un vote à main levée,

Considérant l'élection de Mme BOLGERT, à la présidence de la séance lors du vote du compte administratif 2022,

Considérant que, lors du vote du compte administratif 2022, M. le Maire a quitté la séance,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à la majorité,
(1 abstention : M. RAYMOND ; 5 contre : M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF,
Mme DUPUIS, Mme HIMO-MALRIC)

ADOPTE, le compte administratif 2022 du budget principal de la ville, conformément à la maquette budgétaire jointe et aux tableaux de synthèse suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 058 434,05	3 918 877,86	-3,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	238 249,37	321 457,43	34,92%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%
73	IMPOTS ET TAXES	15 617 301,61	15 835 280,87	1,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 183 692,00	4 893 992,65	16,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 872,42	591 070,28	-20,22%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 807,60	311 021,80	333,13%
TOTAL RECETTES REELLES		27 153 407,30	29 141 885,10	7,32%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL GENERAL		27 249 175,38	29 147 653,17	6,97%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 857 719,31	11 871 496,97	9,34%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 960,00	399 125,00	-29,23%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 197 707,66	2 411 552,91	9,73%
66	CHARGES FINANCIERES	454 584,52	285 366,40	-37,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	862 959,80	599 387,81	-30,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		21 213 050,72	23 037 624,62	8,60%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL GENERAL		21 851 788,82	23 657 176,82	8,26%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT			
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 434 147,71	1 059 306,07	-26,14%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 544 164,99	1 478 508,70	-4,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	852 485,52	2 658 554,16	211,86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 994 000,00	3 000 000,00	-24,89%
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	23 028,49	4505,70%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 330,00	125,53	-98,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,60	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107,00	4 796,55	4382,76%
TOTAL RECETTES REELLES		7 831 735,22	8 225 054,10	64,31%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20	-3,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33	-80,97%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		736 591,36	638 176,53	-13,36%
TOTAL GENERAL		8 568 326,58	8 863 230,63	3,44%

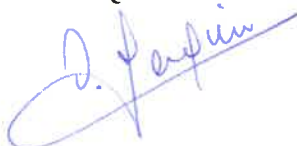
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 467 066,29	3 981 456,91	-10,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 745 053,67	2 130 025,87	-22,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 011,84	339 262,40	29,98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 382 063,40	2 102 388,41	-11,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 966,95	3 378 522,87	35,09%
TOTAL DEPENSES REELLES		12 356 162,15	11 931 656,46	-3,44%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07	-93,98%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33	-80,97%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		193 621,34	24 392,40	-87,40%
TOTAL GENERAL		12 549 783,49	11 956 048,86	-4,73%

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



Le 15 mai 2023

Comptes administratifs 2022

Budget Principal

Budget Annexe du Théâtre Municipal

SOMMAIRE

Introduction	3
Budgets consolidés	4
I. BUDGET PRINCIPAL VILLE	5
1. Section de fonctionnement	6
1.1 Recettes réelles de fonctionnement	7
<i>Produit d'exploitation des services</i>	7
<i>Impôts et taxes</i>	8
<i>Dotations et allocations</i>	9
<i>Autres recettes</i>	10
1.2 Recettes d'ordre de fonctionnement	10
1.3 Dépenses réelles de fonctionnement	11
<i>Données synthétiques</i>	11
1.4 Dépenses d'ordre de fonctionnement	15
2. Epargne brute	15
3. Section d'investissement	17
3.1 Recettes réelles d'investissement	18
<i>Données synthétiques</i>	18
<i>Détail par type de recettes</i>	18
3.2 Recettes d'ordre d'investissement	19
3.3 Dépenses réelles d'investissement	19
<i>Les grandes opérations pluriannuelles</i>	19
<i>Les autres dépenses d'équipement</i>	19
<i>Le remboursement de la dette</i>	20
3.4 Dépenses d'ordre d'investissement	20
II. BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL	21
1. Section de fonctionnement	22
1.1 Recettes réelles de fonctionnement	23
1.2 Dépenses réelles de fonctionnement	23
1.3 Dépenses d'ordre de fonctionnement	24
2. Section d'investissement	25
2.1 Recettes totales d'investissement	25
2.2 Dépenses totales d'investissement	25

Introduction

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique du compte administratif, à destination des citoyens.

Comme chaque année, les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'ensemble des budgets sont conformes.

Le compte administratif (CA), établi par le maire, rend compte des opérations budgétaires réalisées sur l'année en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante.

Le comptable public à son niveau établit le compte de gestion et la ville le compte administratif. Ces deux documents dont les flux annuels coïncident sont soumis au vote du conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Il est établi un compte administratif par budget (budget principal et budget annexe du Théâtre).

Ce rapport vous expose l'analyse des comptes administratifs 2022.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2022 consolidés du Budget Principal et du Budget Annexe :

RESULTATS 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE THEATRE	TOTAL VILLE + THEATRE
Recettes totales de fonctionnement	25 228 775,31	819 333,47	26 048 108,78
Dépenses totales de fonctionnement	23 657 176,82	848 943,75	24 506 120,57
Résultat de l'exercice	1 571 598,49	-29 610,28	1 541 988,21
Résultat bénéficiaire exercice antérieur	3 918 877,86	337 903,97	4 256 781,83
Résultat cumulé	5 490 476,35	308 293,69	5 798 770,04
Résultat cumulé consolidé	5 798 770,04		
SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE THEATRE	TOTAL VILLE + THEATRE
Recettes totales d'investissement	8 863 230,63	106 005,53	8 969 236,16
Dépenses totales d'investissement	7 974 591,95	185 529,02	8 160 120,97
Solde d'exécution hors restes à réaliser	888 638,68	-79 523,49	809 115,19
Restes à réaliser en recettes	1 304 263,37		1 304 263,37
Restes à réaliser en dépenses	3 278 727,34	19 629,96	3 298 357,30
Solde d'exécution y compris restes à réaliser	-1 085 825,29	-99 153,45	-1 184 978,74
Résultat de l'exercice antérieur hors RAR	-3 981 456,91	-67 576,59	-4 049 033,50
Solde d'exécution cumulé hors Restes à réaliser	-3 092 818,23	-147 100,08	-3 239 918,31
Solde d'exécution cumulé y compris Restes à réaliser	-5 067 282,20	-166 730,04	-5 234 012,24
Résultat cumulé consolidé	-5 234 012,24		
Résultat global de clôture	423 194,15	141 563,65	564 757,80

PREMIÈRE PARTIE :

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. Section de fonctionnement : Budget Principal Ville

Le tableau ci-dessous, dresse un récapitulatif de l'exécution de la section de fonctionnement en recettes comme en dépenses :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 058 434,05	3 918 877,86	-3,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	238 249,37	321 457,43	34,92%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%
73	IMPOTS ET TAXES	15 617 301,61	15 835 280,87	1,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 183 692,00	4 893 992,65	16,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 872,42	591 070,28	-20,22%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 807,60	311 021,80	333,13%
TOTAL RECETTES REELLES		27 153 407,30	29 141 885,10	7,32%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL GENERAL		27 249 175,38	29 147 653,17	6,97%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

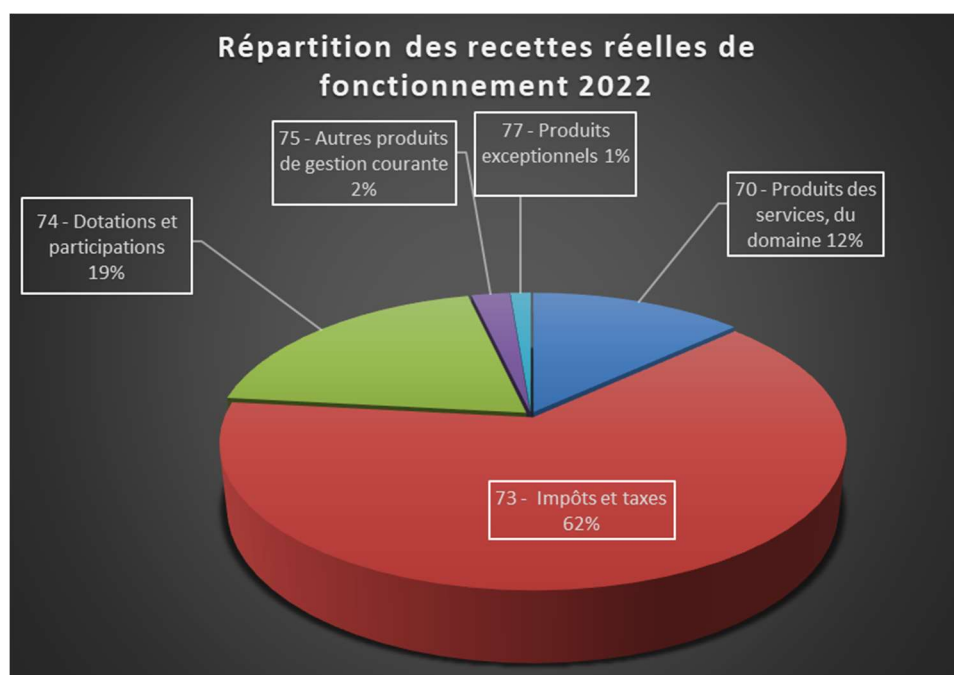
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 857 719,31	11 871 496,97	9,34%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 960,00	399 125,00	-29,23%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 197 707,66	2 411 552,91	9,73%
66	CHARGES FINANCIERES	454 584,52	285 366,40	-37,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	862 959,80	599 387,81	-30,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		21 213 050,72	23 037 624,62	8,60%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL GENERAL		21 851 788,82	23 657 176,82	8,26%

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de la ville s'élèvent à 29 141 885,10€ (hors recettes d'ordre) contre 27 153 407,30€ en 2021. Elles progressent de 7,32 % par rapport à 2021. Le retour à une situation plus stable qu'il y a trois ans justifie ce niveau. Il convient de tenir compte de la progression du produit fiscal, puis de quelques dotations en complément.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 058 434,05	3 918 877,86	-3,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	238 249,37	321 457,43	34,92%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%
73	IMPOTS ET TAXES	15 617 301,61	15 835 280,87	1,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 183 692,00	4 893 992,65	16,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 872,42	591 070,28	-20,22%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 807,60	311 021,80	333,13%
TOTAL RECETTES REELLES		27 153 407,30	29 141 885,10	7,32%

Le graphique ci-dessous, retrace les principales recettes réelles de fonctionnement : les produits de services, la fiscalité, les dotations et les produits exceptionnels.



➤ Les produits d'exploitation des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 « **produits des services, du domaine** » s'élève à **3 270 184,21€**.

Y sont recensées principalement :

- Les redevances d'occupation et les recettes d'utilisation du domaine public ;
- Les recettes issues des prestations de services proposées par la ville : restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs, activités culturelles et sportives, conservatoire de musique et d'art dramatique, école de dessin, concessions cimetière.

Un état de l'évolution des produits de services est réalisé ci-dessous :

Chapitre 70						
Nature	Service	Produits des Services	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2022/ CA 2021	
70311	PO Population	CIMETIERES	53 507,34	50 500,00	-5,62%	
70312	PO Population	REDEVANCES FUNERAIRES	4 181,00		-100,00%	
70321	PO Population ODP	TAXIS	190 191,01	333 553,16	75,38%	
70323	VO Voirie RODP	RESEAUX	22 156,88	23 025,00	3,92%	
7062	ED Ecole de Dessin	Ecole de Dessin	330,00	26 480,00	7924,24%	
7062	MU Ecole de Musique	Conservatoire	162 525,65	391 320,46	140,77%	
70631	SP Sports	Activités sportives	46 021,00	74 767,71	62,46%	
70632	CA CENTRE AERE DE LA FAISANDERIE	Centre de Loisirs	131 011,85	224 052,40	71,02%	
70632	FJ Forum Jeunes	Forum Jeunes	3 073,00	5 864,19	90,83%	
7067	EN Enseignement	Régie Espace Famille	297 254,99	722 231,12	142,97%	
70841	PE Personnel	Refacturation Personnel Ville	451 443,89	512 304,89	13,48%	
70878	CE Commerce	Refacturations CHARGES	115 855,45	140 257,22	21,06%	
70388	PO Population	Divers (locations ponctuelles,...)	12,67	2 929,22	23019,34%	
		LOCATIONS LOCAUX	5 841,64	7 126,71	22,00%	
7083	MF Manifest.& Fêtes	Manifestations	4 779,30	2 192,50	-54,13%	
7078	MF Manifest.& Fêtes	Régie recettes évènements		3 480,00		
		PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	TOTAL hors Stationnement	1 488 185,67	2 520 084,58	69,34%
70383	VO Voirie	Stationnement payant	536 564,71	555 495,69	3,53%	
70384	VO Voirie FPS	Voirie FPS Forfait post stationnement	218 299,87	194 603,94	-10,85%	
		TOTAL	TOTAL recettes stationnement	754 864,58	750 099,63	-0,63%
		TOTAL	TOTAL chapitre 70	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%

Pour rappel, les taxes funéraires sont abrogées depuis la loi de finances 2021.

➤ Les Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 « impôts et taxes » d'un montant de **15 835 280,87€** comprend :

- Les taxes foncières et la taxe d'habitation : 12 572 099€ (hors rôles supplémentaires).
Les taux communaux des taxes : taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vacants, taxe foncière sur propriétés bâties, taxe foncière sur propriétés non bâties, n'ont pas augmenté en 2022.
- Le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) : 14 610€
- Le Reversement Paris Hippique : 104 539,61€
- Les droits de place : 48 332,48€ (Les droits de place concernent les Naturiales, le bar éphémère, la fête de la musique notamment).
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation : 1 758 179,50€
- Les taxes sur la consommation finale d'électricité : 430 523,28€
- L'attribution de compensation : 894 960€.

Evolution des taxes (hors fiscalité) :

Autres Taxes	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Taxe sur l'électricité	349 672,31	342 520,92	337 256,09	341 258,90	430 523,28	26,16%
Droits d'enseignes	36 444,66	20 134,50	0,00	0,00	0,00	
Droits de place **	15 647,00	14 017,00	9 270,00	53 976,09	48 332,48	-10,46%
Droits de Voirie	277 061,91	233 407,30	689,00	0,00	0,00	
Taxe add. Droits de mutation	1 364 762,98	1 377 028,48	1 549 841,26	1 839 520,75	1 758 179,50	-4,42%
Prélèvements paris en ligne			104 870,02	88 800,87	104 539,61	17,72%
FNGIR (garanties ressources)	14 599,00	14 610,00	14 610,00	14 610,00	14 610,00	0,00%
Total autres taxes	2 058 187,86	2 001 718,20	2 016 536,37	2 338 166,61	2 356 184,87	0,77%
Droits de stationnement	509 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marché Forain (jusqu'à 2016)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Chapitre 73*	2 567 746,86	2 001 718,20	2 016 536,37	2 338 166,61	2 356 184,87	0,77%

* Hors TH/TF et rôles

** hors marché forain

➤ **Les dotations et allocations (chapitre 74)**

Le **chapitre 74 « dotations et participations »** atteint **4 893 992,65€** en 2022.

Il regroupe principalement :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 2 982 823€,
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 402 293€,
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 153 495€,
- Les allocations compensatrices TH et TF : 109 361€,
- Le FCTVA : 100 733,04€,
- Les subventions du département : 54 950€ (subvention Série Series : 50 000€ ; subvention multisports),
- Les subventions versées par la Région : 133 847€ (subvention DRAC horaires élargies ; subvention pour le centre de vaccination),
- Une participation de la CAPF pour le centre de vaccination : 70 000€,
- Les participations de la CAF (enfance, scolaire, sport santé) et autres organismes : 264 551,34€
- Le Filet de sécurité inflation : la ville a engagé sur 2022 la somme de 425 093€.

Il s'agit de « la dotation octroyée pour compenser certaines hausses de dépenses subies en 2022 par les collectivités territoriales et leurs groupements du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice. » comme indiqué dans le décret du 13 octobre 2022.

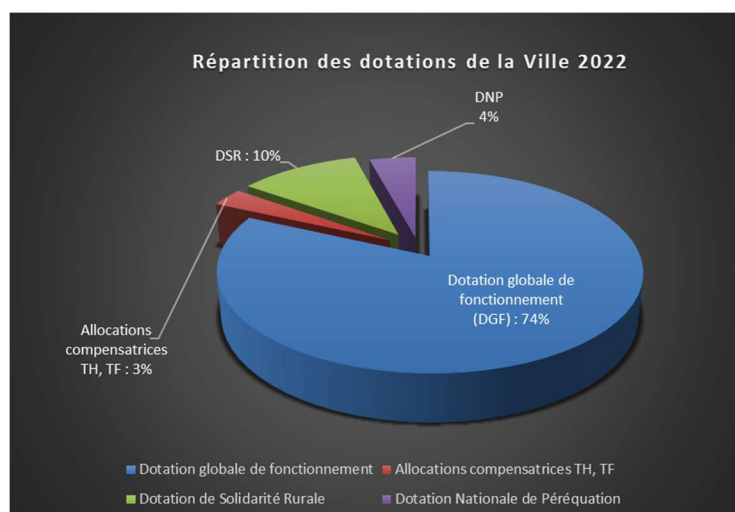
Cette somme correspond au soutien de l'Etat en faveur des collectivités territoriales.

Elle vise à soulager les collectivités des dépenses supplémentaires subies en 2022 suite aux augmentations des dépenses de fluides et à la revalorisation du point d'indice.

Cette dotation au profit des communes et de leurs groupements peut être attribuée et doit remplir les critères cumulatifs suivants :

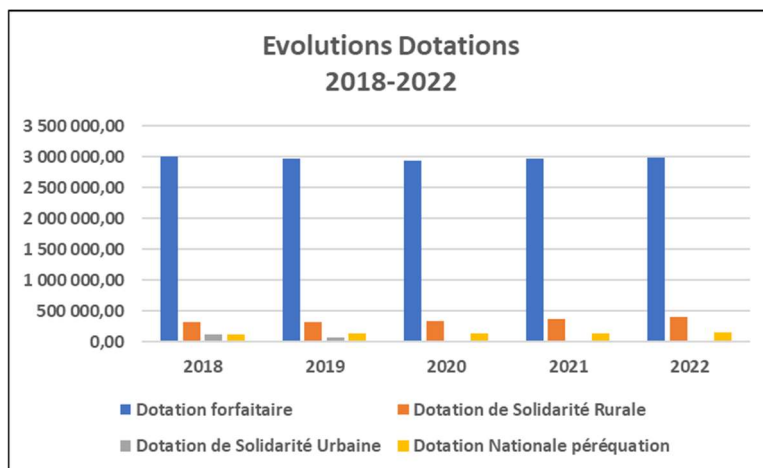
- Leur épargne brute au 31 décembre 2021 représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.
- Leur épargne brute a enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 %.
L'évolution de la perte d'épargne brute, est obtenue par la comparaison du niveau constaté en 2022 avec le niveau constaté en 2021, sur la base des comptes administratifs clos de chaque collectivité.
- Parmi les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, seuls sont éligibles au versement de la dotation susmentionnée, d'une part, les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique, (...) et d'autre part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur, l'année de répartition, au double du potentiel fiscal moyen par habitant des établissements appartenant à la même catégorie.

Cette dotation est égale à une fraction de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la mise en œuvre du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 précité ; et une fraction des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022. Le montant définitif de cette aide, calculé par les services de l'Etat, sera notifié fin 2023.



CHAPITRE 74

Dotation Globale de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dotation forfaitaire	3 001 959,00	2 969 389,00	2 936 773,00	2 970 784,00	2 982 823,00	0,41%
Dotation de Solidarité Rurale	324 196,00	326 008,00	340 960,00	378 495,00	402 293,00	6,29%
Dotation de Solidarité Urbaine	117 209,00	78 140,00	0,00	0,00	0,00	
Dotation Nationale péréquation	126 447,89	135 245,00	140 796,00	144 758,00	153 495,00	6,04%
TOTAL	3 569 811,89	3 508 782,00	3 418 529,00	3 494 037,00	3 538 611,00	1,28%



➤ Autres recettes

- les atténuations de charges (chapitre 013) :

Le chapitre 013 « atténuations de charges » atteint **321 457,43€** en 2022.

Il s'agit des remboursements sur charges de personnel pour maladie ordinaire ou professionnelle, accident du travail, congés maternité.

- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » atteint **591 070,28€** en 2022.

Ces produits concernent :

- *les loyers de la ville (logements dans les écoles, salles etc.) pour un montant de 278 903,87€ en 2022,
- *la redevance pour le Marché Forain : 37 272,66€,
- *la redevance Stationnement Interparking (DSP Parkings) : 10 314€ correspondant à une part fixe et une part variable au-delà d'un seuil de chiffre d'affaires,
- *les recettes générées place d'Armes : 243 680,19€,
- *la redevance Enedis & GRDF : 18 773.10€,
- *les recettes diverses : 2 126,46€.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » atteint **311 021,80€** en 2022.

Sont intervenus en 2022, des remboursements pour sinistre, des annulations de mandats et des engagements soldés.

1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

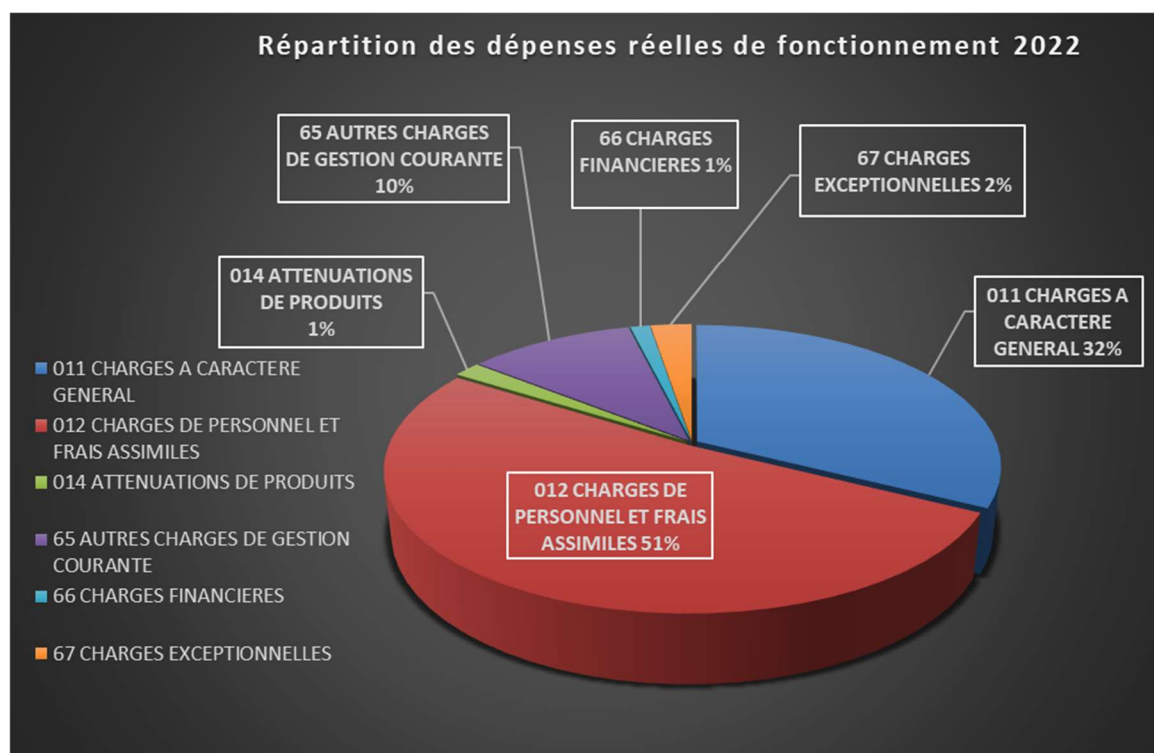
La ville enregistre en 2022 des recettes d'ordre d'un montant de 5 768,07€.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des subventions d'équipement transférées au compte de résultat, des opérations de reprises sur dotations aux amortissements mais également des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre d'ordre 042 sont toujours égales aux dépenses d'ordre du chapitre 040 de la section d'investissement. Cette année, les opérations d'ordre concernent uniquement des reprises de subventions au compte de résultat.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 037 624,62€ en 2022 contre 21 213 050,72€ en 2021, soit une progression de de 8,6 %.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 857 719,31	11 871 496,97	9,34%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 960,00	399 125,00	-29,23%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 197 707,66	2 411 552,91	9,73%
66	CHARGES FINANCIERES	454 584,52	285 366,40	-37,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	862 959,80	599 387,81	-30,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		21 213 050,72	23 037 624,62	8,60%



Les dépenses réelles comprennent :

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général sont de 7 470 695,53€ en 2022 contre 6 276 119,43€ en 2021. Les hausses de ces frais sont de 19,03% entre 2021 et 2022.

Sont essentiellement à l'origine de cette hausse, les dépenses d'énergie, les différentes révisions de prix sur les marchés en cours et les diverses prestations.

Le tableau qui suit décrit par service les différentes évolutions de ces charges :

Service	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2022/ CA
Bibliothèque	81 037,95	83 592,77	3,15%
Commerce	11 917,20	8 826,00	-25,94%
Service Communication	110 370,75	76 854,12	-30,37%
Ecole de dessin	1 897,91	9 129,42	381,02%
Manifest&Fêtes	262 865,90	419 910,51	59,74%
Ecole de musique	8 749,41	12 210,11	39,55%
Musée Napoléonien	1 296,00	1 518,04	17,13%
Service des Affaires Culturelles	10 119,08	29 647,22	192,98%
CULTURE COMMUNICATION VIE LOC.	488 254,20	641 688,19	31,43%
Cabinet du Maire et protocole	41 463,32	101 953,41	145,89%
Service Financier	191 835,64	283 153,13	47,60%
Service informatique	235 557,39	278 205,52	18,11%
Marchés	87 621,75	131 962,71	50,60%
Personnel	89 759,83	144 425,21	60,90%
Police municipale	5 525,13	5 202,31	-5,84%
Population	9 326,41	8 662,65	-7,12%
Service reprographie	19 169,68	25 189,70	31,40%
Jumelage	0,00	13 067,42	
Secrétariat Général	178 522,57	197 650,20	10,71%
ADMINISTRATION GENERALE	858 781,72	1 189 472,26	38,51%
Centré aéré	119 700,29	132 978,11	11,09%
Enseignement	591 330,62	828 273,67	40,07%
Foim Jeunes	42 604,43	35 958,49	-15,60%
Service Social	1 224,00	4 080,00	233,33%
Sports	31 910,15	43 511,12	36,36%
SOLIDARITE JEUNESSE ET SPORTS	786 769,49	1 044 801,39	32,7964%
Développement Durable	89 903,22	168 084,25	86,96%
Patrimoine	1 940 847,30	2 317 170,73	19,39%
Urbanisme	5 413,37	725,20	-86,60%
Voirie	1 464 622,30	1 435 001,91	-2,02%
Vie quotidienne des quartiers	641 527,83	673 751,60	5,02%
TECHNIQUE CADRE DE VIE	4 142 314,02	4 594 733,69	10,92%
Total Chapitre 011	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%

Une majeure partie de cette évolution des dépenses est liée à la hausse des dépenses d'énergie. Hormis ces frais, la Ville a développé et priorisé des actions visant à favoriser son dynamisme. Ainsi, sur les secteurs suivants :

- Service informatique : la Ville soutien une politique de modernisation informatique notamment via la migration vers Microsoft réalisée en 2022 ;
- Service des Ressources Humaines : le développement de la politique de formation en faveur des agents ;
- Service Sport : la Ville de Fontainebleau est une des villes les plus avancées et dynamiques en matière de Sport-Santé. Elle dispose d'un label national "Maison sport santé", des agréments régionaux centre "Prescri'forme" et plateforme téléphonique "Prescri'forme" ;
- Service Développement durable : la Ville s'est engagée dans une démarche de transition, visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2023, en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- Service Social : mise en place d'une permanence juridique chaque semaine sur rendez-vous ;
- Service Manifestations et Fêtes : animation de la Ville dynamique, riche et diversifiée, avec un travail partenarial pour de nombreux d'événements. Pour rappel, les principaux

événements de la Ville sont : le marché de Noël, les Naturiales, le feu de la Saint-Louis, la fête de la musique, le festival Série Series...

L'augmentation entre les deux années réside essentiellement en l'innovation sur le marché de Noël (chalets, patinoire...).

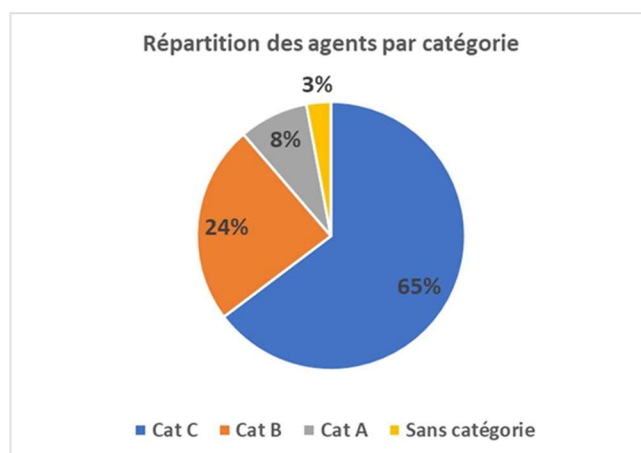
- Service Communication : des économies liées à la réutilisation des supports sur des manifestations récurrentes ;
- Jumelage : les dépenses de cette année correspondent aux actions menées avec la ville de Constance en Allemagne et le début de la collaboration avec la ville d'Alba Iulia en Roumanie.

➤ Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent 11 871 496,97€ en 2022 pour la collectivité contre 10 857 719,31€ en 2021, soit une progression de 9,34 %.

Au 31 décembre 2022, la ville compte 306 personnes physiques pour 259 équivalents temps plein (ETP), contre 251 au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique par une politique de recrutement des postes vacants mais également par des créations de postes supplémentaires (Responsable de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), renfort des marchés publics et de la police municipale...).

Ci-dessous, une répartition des agents par catégorie :



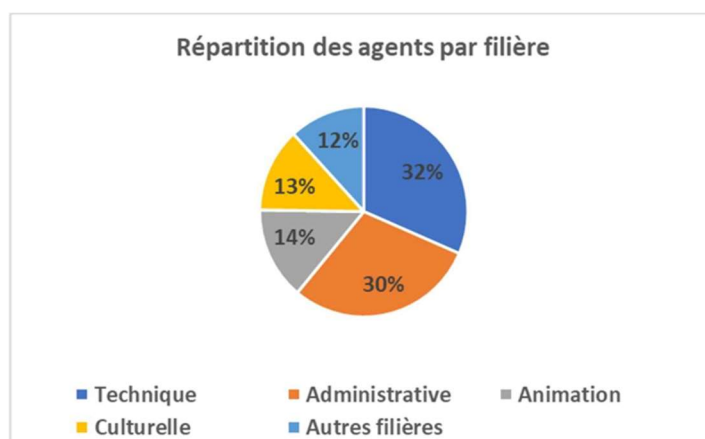
- Catégorie A : 8,16 % des effectifs
- Catégorie B : 24 %
- Catégorie C : 64,9 %
- Hors catégorie : 2,94 % d'agents n'appartiennent pas à une catégorie.

La répartition des effectifs par filière :

Au 31 décembre 2022, 60 % des agents sont titulaires et 40 % contractuels.

La filière technique mobilise 31,51 % des agents, l'administrative 29,52 %, la filière animation 14,21% et la filière culturelle 12,95 % des agents.

Les 11,81 % restants sont rattachés aux autres filières (médico-sociale, police municipale, autres).



La collectivité a 8 postes d'apprentis et a créé un poste d'assistante administrative dans le cadre du parcours emplois compétence (dispositif Parcours Emploi Compétences – PEC -).

Les dépenses de personnel représentent 11 871 496,97€ en 2022 contre 10 857 719,31€ en 2021.

La progression de 9,34 % s'explique par plusieurs facteurs :

- **La revalorisation du point d'indice** à compter du mois de juillet 2022 mais également par la hausse des effectifs (remplacement des postes vacants et impact des créations de poste).

La valeur du point d'indice a évolué à compter de juillet 2022 à hauteur de +3,5 % soit actuellement de 4,85003 €, soit une valeur annuelle du traitement de 5 820,04 euros. Celui-ci n'avait pas évolué depuis 2017. L'augmentation est de 172 000 € (Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).

- **Les heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes :**

Pour 2022, les volumes et montants des heures supplémentaires représentent un montant de 168 961€ pour 7 157 heures.

Les heures complémentaires représentent 4 023 heures pour 51 874€. Les heures d'astreinte représentent 436 heures pour 11 452€.

En 2022, ces heures représentent en rémunération l'équivalent de 6,63 ETP soit 232 000€. Une astreinte cadre a été mise en place à compter du 1er janvier 2022.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles s'élèvent à 2 411 552,91€ et sont composées essentiellement des subventions, indemnités des élus et « créances admises en non-valeurs ».

La subvention attribuée au CCAS s'élève en 2022 à 1 450 000€ contre 1 300 000€ en 2021.

La Ville a également versé à la Caisse des écoles une subvention de 51 000€.

Les indemnités aux élus sont de 215 697,37€.

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières se sont élevées à 285 366,40€ en 2022 contre 454 584,52€ en 2021, soit une baisse de -37,22 %.

Cette baisse s'explique par l'extinction de quelques emprunts et par le décalage dans le temps des derniers emprunts contractés. En effet, la ville a souscrit en 2021 deux emprunts de 1,5M€ chacun, soit 3M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Ces recettes ont fait l'objet d'un report, les sommes ont été versées en 2022 et les remboursements débutent en 2023.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles représentent 599 387,81€ et sont composées principalement :

- De la subvention au budget annexe du Théâtre municipal qui s'élève à 520 000€,
- D'un fonds d'urgence pour la ville de Beyrouth au Liban : 15 000€,
- D'un fonds d'aide pour l'Ukraine : 15 000€.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Les atténuations de recettes se sont élevées à 399 125€ pour l'année 2022.

Elles comprennent :

- Les autres reversements de fiscalité :

En 2022, Fontainebleau cumule 8 924 amendes (amendes versées en N-2), soit un produit avant reversement à Ile-de-France Mobilité de 405 501€.

La contribution étant de 461 103€, la ville a reversé la différence soit 55 602€.

Pour rappel, le calcul des amendes de police dépend du nombre d'amendes infligées multiplié par la valeur du point (cette dernière est déterminée par l'Etat).

Le produit obtenu est diminué de la contribution des villes à Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Le montant de cette contribution s'élève à 461 103 €. Comme le produit des amendes de police (avant contribution à IDFM) est inférieur à la contribution à Ile-de-France Mobilité, la commune reverse le supplément.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Cette péréquation est défavorable à la commune de Fontainebleau qui doit contribuer au Fonds.

Il est prélevé sur les avances de fiscalité directe. Il est passé de 272 379€ en 2021 à 278 457€ en 2022.

- Les dégrèvements de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THVL) sont de 64 951€.

1.4 Dépenses d'ordre de fonctionnement

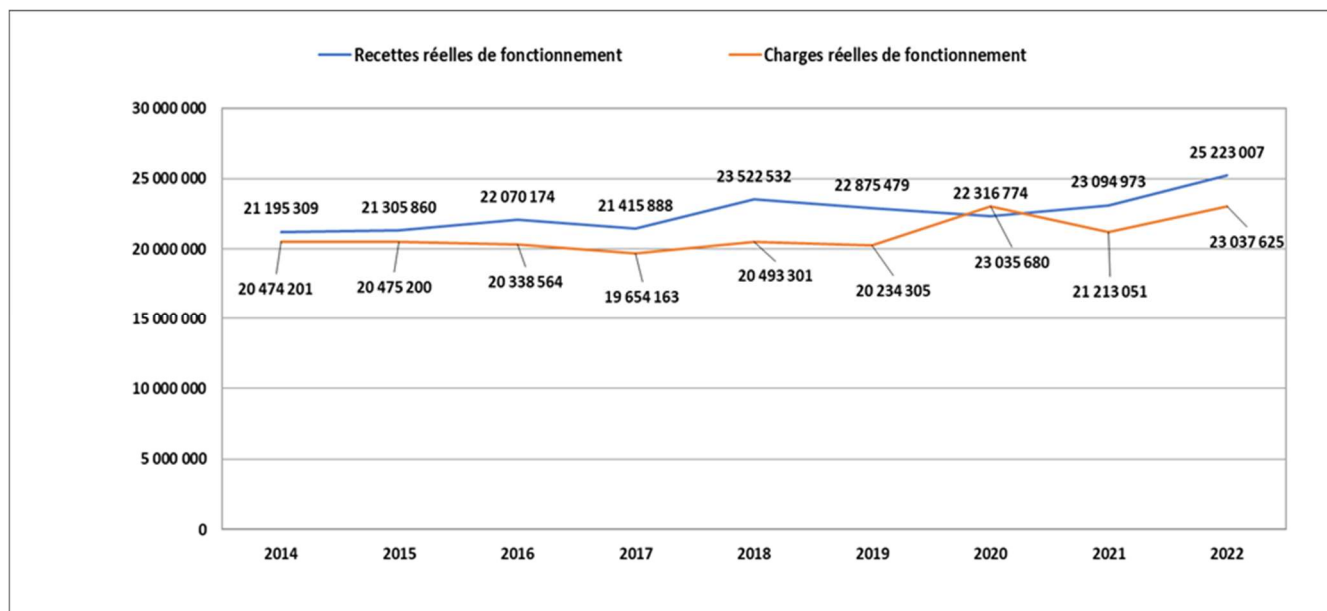
Elles s'élèvent à 619 552,20€ en 2022.

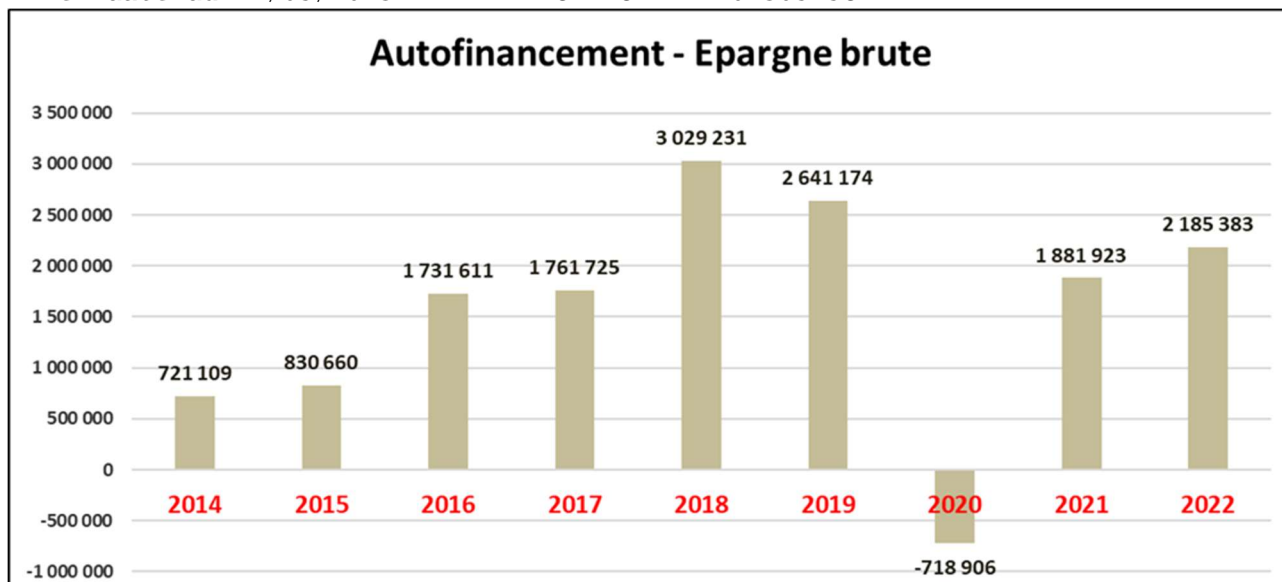
Les écritures d'ordre concernent uniquement les dotations aux amortissements sur les investissements amortissables.

En dépenses, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements, des opérations liées aux stocks ainsi que les opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses de ce chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

2. Epargne brute :

Le dynamisme des recettes fiscales et des autres produits de la ville contribue au maintien d'une épargne brute au vu du contexte économique actuel. Pour 2022, elle s'élève à 2 185 383€.





NB : L'épargne brute est calculée sans l'impact des cessions, ni des indemnités reçues ou versées.

Le ratio d'encours de dette sur l'autofinancement brut permet de mesurer le nombre d'années d'autofinancement brut qu'il serait nécessaire de consacrer pour rembourser le stock de dette :

Capacité de désendettement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	18 687 298	20 083 531	19 044 193	21 137 604	19 790 450	17 764 911	18 785 610	19 772 856	20 851 221
CAF brute *	721 109	830 660	1 731 611	1 761 725	3 029 231	2 641 174	-718 906	1 881 923	2 185 383
Ratio prudentiel (en années)	25,91	24,18	11,00	12,00	6,53	6,73	-26,13	10,51	9,54

* hors 775 et 002

Il est à noter l'amélioration constante du ratio jusqu'en 2019. En 2020, l'effet Covid cumulé à une dépense exceptionnelle sur contentieux de 2 243 500,29€ traduit une épargne brute négative. En 2021, ce ratio était de 10,51 années. En 2022, il s'améliore et atteint 9,54 années.

Section d'investissement (budget principal Ville) :**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 434 147,71	1 059 306,07		-26,14%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 544 164,99	1 478 508,70		-4,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	852 485,52	2 658 554,16	1 304 263,37	211,86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 994 000,00	3 000 000,00		-24,89%
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	23 028,49		4505,70%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 330,00	125,53		-98,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,60		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107,00	4 796,55		4382,76%
TOTAL RECETTES REELLES		7 831 735,22	8 225 054,10	1 304 263,37	64,31%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20		-3,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33		-80,97%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		736 591,36	638 176,53	0,00	-13,36%
TOTAL GENERAL		8 568 326,58	8 863 230,63	1 304 263,37	3,44%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 467 066,29	3 981 456,91	0,00	-10,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 745 053,67	2 130 025,87	701,92	-22,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 011,84	339 262,40	247 582,10	29,98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 382 063,40	2 102 388,41	2 750 608,54	-11,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 966,95	3 378 522,87	279 834,78	35,09%
TOTAL DEPENSES REELLES		12 356 162,15	11 931 656,46	3 278 727,34	-3,44%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07		-93,98%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33		-80,97%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		193 621,34	24 392,40	0,00	-87,40%
TOTAL GENERAL		12 549 783,49	11 956 048,86	3 278 727,34	-4,73%

3.1 Les recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 434 147,71	1 059 306,07		-26,14%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 544 164,99	1 478 508,70		-4,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	852 485,52	2 658 554,16	1 304 263,37	211,86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 994 000,00	3 000 000,00		-24,89%
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	23 028,49		4505,70%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 330,00	125,53		-98,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,60		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107,00	4 796,55		4382,76%
TOTAL RECETTES REELLES		7 831 735,22	8 225 054,10	1 304 263,37	64,31%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 225 054,10€ en 2022 contre 7 831 735,22€ en 2021, soit une progression de 64,31 %.

Cette évolution résulte de la politique menée par la Ville ces dernières années sur les recherches de subventions.

➤ **Les dotations :** (chapitre 10)

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Cette dotation, versée par l'Etat est destinée à assurer une compensation de la charge de la TVA que les collectivités supportent sur les dépenses réelles d'investissement.

L'année de référence des dépenses est l'exercice N-1 sur la ville.

Le montant versé en 2022 est de 800 253,79€ contre 958 227,38€ en 2021.

- **La taxe d'aménagement**

En 2022, la ville a perçu 259 052,28€ de recette contre 475 920,33€ en 2021.

Par délibération N°21/108 du 27 septembre 2021, le conseil municipal a adopté la convention pour le « Projet Urbain Partenarial » (PUP).

Cette délibération prévoit l'exclusion du champ d'application de la taxe d'aménagement pour les constructions édifiées dans ce périmètre pendant 10 ans.

Cette exonération traduit la baisse de cette recette.

➤ **Les subventions d'équipement** (chapitre 13) :

La Ville a enregistré 2 557 426,16€ de subventions sur les grands projets en 2022 réparties comme suit :

- Travaux Place de l'Etape : 909 183,20€
- Travaux Eglise Saint-Louis : 460 659,27€
- Travaux Médiathèque : 159 487,89€
- Travaux Pistes cyclables : 206 600€

D'autres subventions ont été perçues : purificateurs d'air pour 21 979,80€, équipements de la police municipale pour 13 721€, solde de subvention pour la mise en place du centre de vaccination pour 3 795€.

- **Les attributions de compensation –AC- sur l'investissement**

Elles sont versées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau dans le cadre des transferts de compétence.

Le montant perçu est identique à 2021 soit 101 128€.

➤ **Les Emprunts (chapitre 16)**

En 2022, la ville a débloqué deux emprunts pour un montant total de 3 000 000€ souscrit en 2021. Chacun des emprunts est de 1 500 000€. Sur l'exercice 2022, la ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

3.2 Les recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre sont de 638 176,53€ (chapitre 040).

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, ainsi que des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif.

Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement.

3.3 Les dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 467 066,29	3 981 456,91	0,00	-10,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 745 053,67	2 130 025,87	701,92	-22,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 011,84	339 262,40	247 582,10	29,98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 382 063,40	2 102 388,41	2 750 608,54	-11,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 966,95	3 378 522,87	279 834,78	35,09%
TOTAL DEPENSES REELLES		12 356 162,15	11 931 656,46	3 278 727,34	-3,44%

Les dépenses réelles d'investissement sont de 11 931 656,46€ en 2022 contre 12 356 162,15€ en 2021, soit une baisse de -3,44 %. Les seules dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 5 820 173,68€. Elles se répartissent de la manière suivante :

➤ **Les « immobilisations incorporelles » (chapitre 20)**

Plusieurs études de faisabilité ont été lancées ou réalisées en 2022, notamment pour la rénovation de l'accueil de loisirs, pour la construction d'une cantine à l'école du Bréau, pour un diagnostic sécurité incendie sur le conservatoire de musique et d'art dramatique, enfin pour un sondage du parking de la place Napoléon.

Il convient de prendre en compte les acquisitions de logiciels : licence pour le site internet Sport santé, module subvention pour le service des Finances notamment. L'ensemble de ces dépenses s'élèvent à 339 262,40€.

➤ **Les « immobilisations corporelles et incorporelles » (chapitre 21 et 23) : 5 480 911,28€**
 D'un montant total de 2 102 388,41€ (chapitre 21) et 3 378 522,87€ (chapitre 23) la ville a réalisé ou poursuivi les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Travaux place de l'Etape : 2 115 538,25€
- Travaux passage Ronsin : 201 543,04€
- Travaux rue des Pleus : 27 000,00€
- Performance énergétique : 50 579,16€
- Aménagement accès Point d'Apport Volontaire (déchets) : 11 736,80€
- Travaux de l'Hôtel de Ville : 359 456,76€
- Mur de Ferrare : 75 613,90€
- Pistes cyclables : 877 056,41€

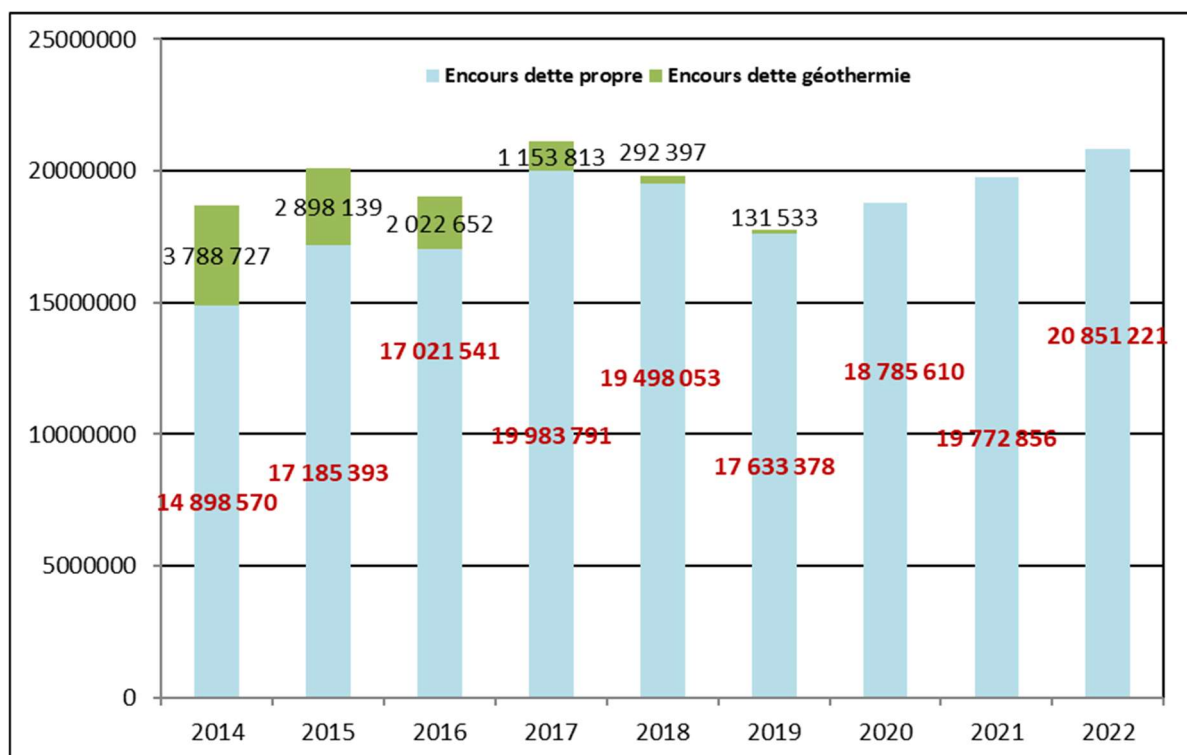
- Etudes Damesme : 130 713,00€
- Travaux école Saint-Merry : 302 363,27€
- Travaux à la maison des associations : 58 835,90€
- Signalisation verticale : 5 943,36€
- Quartier des Subsistances : 6 288,00€
- Eglise Saint-Louis : 177 225,54€
- Square des Lilas : 10 271,28€
- Travaux Gymnase Martinel : 134 313,78€
- Travaux Gymnase Chapu : 15 782,69€
- Travaux Halle des Glières : 56 388,95€

Des travaux courants ont été également réalisés sur l'aménagement urbain et l'environnement pour 242 144,55€, tels que la création de sols amortissants, l'achat de cases funéraires pour le cimetière, des fournitures, des travaux rues de la Chancellerie et René Quinton, passage Ronsin, ...

➤ Le remboursement de la dette

Pour les budgets Ville et Théâtre, l'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 20 851 220,88€.
 En 2022, le paiement des annuités de la dette a représenté 2,4M€ (dont 2 125 025,87€ d'amortissement et 310 871,50€ d'intérêts).

La Ville a souscrit en 2021 deux emprunts de 1,5M€ chacun auprès de la Caisse d'Epargne. En 2022, elle n'en a pas souscrit.



3.4 Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont de 24 392,40€ pour les deux chapitres 040 et 041.

En dépenses, ce chapitre regroupe notamment l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des subventions d'équipement transférées au compte de résultat, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de travaux en régie, de charges à répartir, de stocks, ainsi que des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement. Ce qui n'est pas le cas du chapitre 041.

DEUXIÈME PARTIE :

LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE MUNICIPAL

1. Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	272 062,78	337 903,97	24,20%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	41 943,91	192 225,57	358,29%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 000,00	80 000,00	60,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 102,15	27 008,77	57,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 880,00	520 099,13	-27,55%
TOTAL RECETTES REELLES		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%
TOTAL GENERAL		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%

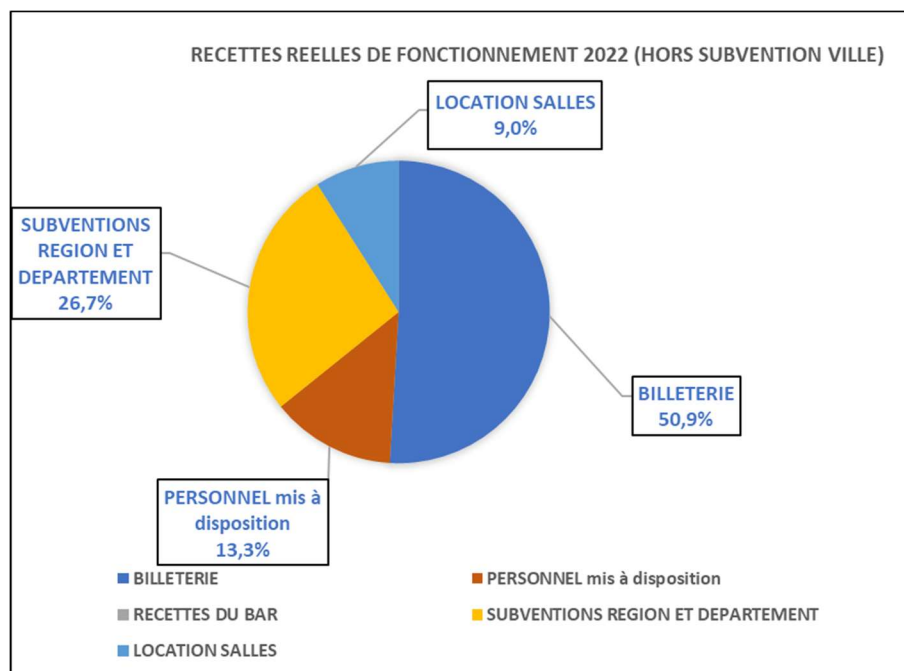
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 510,22	380 578,13	66,55%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	365 631,13	425 193,50	16,29%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 883,52	24 804,81	46,92%
66	CHARGES FINANCIERES	4 185,21	4 341,08	3,72%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 526,67	632,79	-98,40%
TOTAL DEPENSES REELLES		654 736,75	835 550,31	27,62%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		668 472,78	848 943,75	27,00%

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 157 237,44€ en 2022 contre 1 098 988,84€ en 2021. Elles présentent une évolution de 5,30 %.

Ci-dessous, le graphique illustrant la répartition des recettes de fonctionnement par pourcentage.

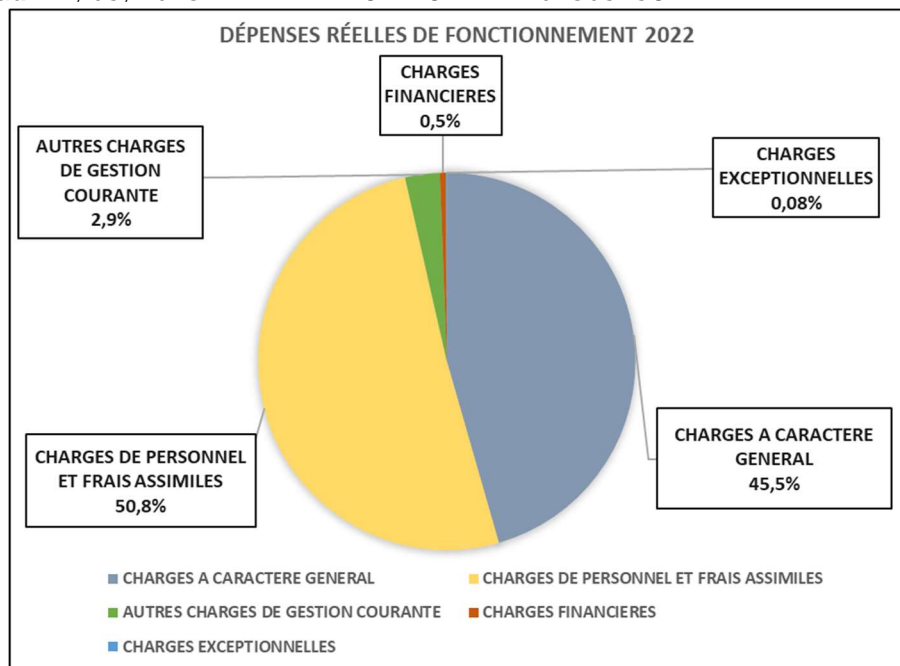


Les recettes de fonctionnement se composent ainsi :

- **Les produits des services (chapitre 70) :**
Dans les produits de services, sont compris essentiellement les recettes enregistrées de la billetterie du théâtre notamment les spectacles pour 152 412€. D'autres recettes sont prises en compte telles que la mise à disposition du personnel. Le montant total de ce chapitre est de 192 225,57€.
- **Les dotations (chapitre 74) :**
Une subvention de 80 000€ a été versée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide à la permanence artistique et culturelle.
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**
Les locations de salles qui s'élèvent à 27 008,77€, recettes particulièrement impactées durant la crise sanitaire, retrouvent leur niveau d'avant crise en 2022.
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**
Il s'agit essentiellement de la subvention que la Ville verse au théâtre soit 520 000€ en 2022. Quelques annulations de mandats ont eu lieu également en 2022 dans ce chapitre pour 99,13€ portant le montant total du chapitre à 520 099,13€.

1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 835 550,31€ en 2022 contre 654 736,75€ en 2021 soit une hausse de 27,62 %.



Les dépenses réelles de fonctionnement prennent en compte :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**
Elles sont de 380 578,13€ contre 228 510,22€. Elles enregistrent une évolution de + 66,55 %, principalement due aux dépenses d'énergie, plus particulièrement l'eau.
- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**
Elles s'élèvent à 425 193,50€ en 2022 contre 365 631,13€ en 2021 soit une hausse de 16,29 %. Cette hausse est essentiellement liée à la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique intervenue en juillet 2022. L'impact se poursuivra en 2023 car cette revalorisation sera prise en compte en année pleine.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**
Elles s'élèvent à 24 804,81€ contre 16 883,52€ en 2021.
Ce chapitre comprend essentiellement les droits d'auteurs des différents spectacles. La reprise progressive des activités du théâtre explique la hausse de ces dépenses. Cette hausse se rapproche de son niveau d'avant crise sanitaire en 2019.
- **Les charges financières (chapitre 66) :**
Les charges d'intérêts des emprunts s'élèvent à 4 341,08€ en 2022.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**
En 2022 elles s'élèvent à 632,79€ et correspondent à des annulations de spectacle.
En 2021 ont été remboursés des spectacles devant se tenir en 2020 et en 2021, notamment la prestation de l'Orchestre national d'Ile-de-France, et des annulations de titres pour 39 526,67€.

1.3 Dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles sont de 13 393,44€ en 2022.

2. Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	51 235,10	92 612,09	80,76%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		51 235,10	92 612,09	80,76%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		64 971,13	106 005,53	27,61%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	32 400,00	32 400,00		0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 800,00	4 490,00	1 380,00	60,36%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 450,24	148 639,02	18 249,96	134,26%
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	33 897,48	67 576,59		99,36%
TOTAL GENERAL		132 547,72	253 105,61	19 629,96	90,95%

2.1 Recettes totales d'investissement

- **Les recettes réelles d'investissement :**
Elles sont constituées essentiellement de l'affectation des résultats pour 92 612,09€.
- **Les recettes d'ordre d'investissement :**
Sur 2022, des recettes d'ordre sont enregistrées pour 13 393,44€.

2.2 Dépenses totales d'investissement

- **Les dépenses réelles d'investissement :**
En 2022, elles représentent 253 105,61€ contre 132 547,72€.
Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 32 400€.
Pour les dépenses directes d'investissement, il y a la mise en place d'une solution informatique pour 4 490€ au chapitre 20 et d'importants travaux de sécurisation des systèmes informatiques et réseaux pour 148 639,02€ sur le chapitre 21.
Enfin, il est à noter 19 629,96€ au titre des reports sur 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de
Fontainebleau (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770186100015

POSTE COMPTABLE : FONTAINEBLEAU AVON

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	34
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail Investissement	75
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	112
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	118
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	119
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	120
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	122
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	123
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	124
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	125
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	126
A4 - Etat des provisions	127
A5 - Etalement des provisions	128
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	129
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	130
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	132
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	133
A8 - Etat des charges transférées	134
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	135
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	136
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	144
A10.3 - Opérations liées aux cessions	145
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	146
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	147
A11 - Etat des travaux en régle	148
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	150
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	151
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	152
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	153
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	154
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	155
B1.6 - Etat des engagements reçus	156

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	157
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	158
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	159
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	160
C1.2 - Actions de formation des élus	167
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	168
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	169
C3.2 - Liste des établissements publics créés	170
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	171
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	172
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	173
C3.6 - Identification des flux croisés	175
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	176
D2 - Arrêté et signatures	177

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 77186	Ville de Fontainebleau BUDGET PRINCIPAL VILLE	CA 2022
----------------------------	--	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES		
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 6211-15 du CGCT). Pour les casernes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
6574

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 23 657 176,82	a 25 228 775,31
	Section d'investissement	B 7 974 591,95	H 8 863 230,63
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 3 918 877,88 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 3 981 456,91 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		■	■
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 35 613 225,68	= G+H+I+J 38 010 883,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 3 278 727,34	L 1 304 263,37
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 3 278 727,34	= K+L 1 304 263,37
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 23 657 176,82	= G+I+K 29 147 653,17
	Section d'investissement	= B+D+F 15 234 776,20	= H+J+L 10 167 494,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 38 891 953,02	= G+H+I+J+K+L 39 315 147,17

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 3 278 727,34	L 1 304 263,37
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 304 263,37
16	Emprunts et dettes assimilées	701,92	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	immobilisations incorporelles	247 582,10	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	2 750 608,54	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	279 834,78	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 155 298,70	8 185 212,48	1 285 483,07	0,00	884 603,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 080 883,00	11 866 448,76	15 048,22	0,00	219 186,03
014	Atténuations de produits	436 300,00	399 125,00	0,00	0,00	37 175,00
65	Autres charges de gestion courante	2 584 258,00	2 275 022,07	138 530,84	0,00	172 703,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 266 517,70	20 715 808,28	1 437 062,13	0,00	1 113 647,29
66	Charges financières	379 078,00	25 821,88	259 744,72	0,00	83 711,80
67	Charges exceptionnelles	839 000,00	596 598,81	2 789,00	0,00	39 612,19
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 284 595,70	21 338 028,77	1 699 595,85	0,00	1 246 971,08
023	Virement à la section d'investissement (2)	2 287 673,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	620 000,00	619 552,20			447,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 907 673,00	619 552,20			2 288 120,80
TOTAL		27 192 268,70	21 957 580,97	1 699 595,85	0,00	3 535 091,88
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 172,00	298 238,97	25 220,48	0,00	-291 285,43
70	Produits services, domaine et ventes div	2 941 473,00	2 967 093,11	303 091,10	0,00	-328 711,21
73	Impôts et taxes	15 216 820,00	15 788 908,20	66 374,87	0,00	-618 680,87
74	Dotations et participations	4 228 575,84	4 422 490,08	471 512,57	0,00	-665 416,81
75	Autres produits de gestion courante	805 000,00	558 328,87	32 743,61	0,00	213 929,72
Total des recettes de gestion courante		23 221 840,84	24 013 043,03	899 942,41	0,00	-1 690 144,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	31 550,00	310 241,80	780,00	0,00	-279 471,80
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		23 253 390,84	24 323 284,83	899 722,41	0,00	-1 889 616,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	20 000,00	5 768,07			14 231,93
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00	5 768,07			14 231,93
TOTAL		23 273 390,84	24 329 052,90	899 722,41	0,00	-1 855 384,47
Pour information		(3) 3 918 877,86				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	935 080,20	339 262,40	247 582,10	348 215,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 567 488,37	2 102 388,41	2 750 608,54	714 481,42
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 481 609,73	3 378 522,87	279 834,78	803 252,08
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	10 964 158,30	5 820 173,68	3 278 025,42	1 865 959,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 180 000,00	2 130 025,87	701,82	49 272,21
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 180 000,00	2 130 025,87	701,82	49 272,21
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 144 158,30	7 950 199,55	3 278 727,34	1 915 231,41
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	20 000,00	5 768,07		14 231,93
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	18 624,33		81 375,67
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 000,00	24 392,40		95 607,60
	TOTAL	13 264 158,30	7 974 591,95	3 278 727,34	2 010 839,01
	Pour information				
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 3 981 456,91			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 604 433,69	2 858 554,16	1 304 263,37	-358 383,84
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	3 000 000,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	125,53	0,00	-125,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	734,60	0,00	-734,60
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 796,55	0,00	-4 796,55
	Total des recettes d'équipement	11 604 433,69	5 684 210,84	1 304 263,37	4 635 959,48
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 150 000,00	1 059 306,07	0,00	80 693,93
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 478 508,70	1 478 508,70	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 999,82	23 028,49	0,00	-18 028,67
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 633 508,52	2 580 843,26	0,00	72 665,26
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	14 237 942,21	8 225 054,10	1 304 263,37	4 708 624,74
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	2 287 673,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	620 000,00	619 552,20		447,80
041	Opérations patrimoniales (1)	100 000,00	18 624,33		81 375,67
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 007 673,00	638 176,53		2 369 496,47
	TOTAL	17 245 615,21	8 863 230,63	1 304 263,37	7 078 121,21

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2)	0,00		
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexes IV A8).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 470 695,53		7 470 695,53
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 871 496,97		11 871 496,97
014	Atténuations de produits	399 125,00		399 125,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 411 552,91		2 411 552,91
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	285 366,40	0,00	285 366,40
67	Charges exceptionnelles	599 387,81	0,00	599 387,81
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	619 552,20	619 552,20
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		23 037 624,62	619 552,20	23 657 176,82
Pour Information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 768,07	5 768,07
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 130 025,87	0,00	2 130 025,87
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	339 262,40	0,00	339 262,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 102 388,41	0,00	2 102 388,41
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 378 522,87	18 624,33	3 397 147,20
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 950 199,55	24 392,40	7 974 591,95
Pour Information				3 981 456,91
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				3 981 456,91

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A6).
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	321 457,43		321 457,43
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 270 184,21		3 270 184,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	15 835 280,87		15 835 280,87
74	Dotations et participations	4 893 992,65		4 893 992,65
75	Autres produits de gestion courante	591 070,28	0,00	591 070,28
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	311 021,80	5 768,07	316 789,87
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	25 223 007,24	5 768,07	25 228 775,31
	Pour information			3 918 877,86
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 059 306,07	0,00	1 059 306,07
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 478 508,70		1 478 508,70
13	Subventions d'investissement	2 658 554,16	0,00	2 658 554,16
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 023 028,49	0,00	3 023 028,49
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	125,53	0,00	125,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	734,60	0,00	734,60
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	4 798,55	18 624,33	23 420,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		609 198,75	609 198,75
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		10 353,45	10 353,45
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	8 225 054,10	638 176,53	8 863 230,63
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	8 155 298,70	6 185 212,46	1 285 483,07	0,00	684 603,17
60223	Fournitures des ateliers municipaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	62 549,11	50 223,23	0,00	0,00	12 325,88
605	Achats matériel, équipements et travaux	22 500,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
60611	Eau et assainissement	85 450,00	69 387,92	8 663,59	0,00	7 398,49
60612	Energie - Electricité	421 300,00	351 523,70	98 253,93	0,00	-28 477,63
60613	Chauffage urbain	22 200,00	11 189,54	5 658,62	0,00	5 363,84
60621	Combustibles	814 000,00	297 671,10	432 700,38	0,00	83 628,52
60622	Carburants	98 400,00	74 660,52	12 181,75	0,00	11 557,73
60623	Alimentation	34 729,00	31 647,42	476,60	0,00	2 604,98
60628	Autres fournitures non stockées	6 278,69	6 103,23	0,00	0,00	175,46
60631	Fournitures d'entretien	59 794,04	43 692,88	0,00	0,00	16 101,16
60632	Fournitures de petit équipement	107 743,78	88 057,99	17 176,93	0,00	2 609,86
60633	Fournitures de voirie	30 028,33	23 048,37	6 257,34	0,00	722,62
60636	Vêtements de travail	36 806,31	22 774,26	6 448,33	0,00	7 583,72
6064	Fournitures administratives	21 299,30	17 284,97	0,00	0,00	4 034,33
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	46 680,00	46 622,18	0,00	0,00	37,82
6068	Autres matières et fournitures	281 641,70	253 487,38	17 982,64	0,00	10 171,68
611	Contrats de prestations de services	1 829 746,92	1 568 569,35	107 151,00	0,00	154 026,57
6132	Locations immobilières	103 344,97	94 065,32	9 375,00	0,00	-95,35
6135	Locations mobilières	71 409,09	50 108,92	10 222,74	0,00	11 077,43
614	Charges locatives et de copropriété	28 100,00	2 654,30	3 410,98	0,00	22 034,72
61521	Entretien terrains	2 500,00	2 496,00	0,00	0,00	4,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	117 295,96	58 596,91	56 250,38	0,00	2 448,67
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	19 700,00	26 865,09	243,28	0,00	-7 408,37
615231	Entretien, réparations voiries	829 193,22	682 595,33	111 341,13	0,00	35 256,76
615232	Entretien, réparations réseaux	12 400,00	5 714,40	4 812,00	0,00	1 873,60
61551	Entretien matériel roulant	42 300,00	30 154,40	10 845,00	0,00	1 300,60
61568	Entretien autres biens mobiliers	95 959,80	62 226,10	9 748,33	0,00	23 986,37
6156	Maintenance	302 237,78	275 997,90	36 178,65	0,00	-9 938,77
6161	Multirisques	108 832,50	68 206,87	38 102,20	0,00	4 524,33
617	Etudes et recherches	11 061,00	0,00	0,00	0,00	11 061,00
6182	Documentation générale et technique	13 020,00	7 926,35	749,07	0,00	4 344,58
6184	Versements à des organismes de formation	120 000,00	38 791,75	63 457,62	0,00	17 750,63
6185	Frais de colloques et de séminaires	237,60	237,60	95,00	0,00	-95,00
6188	Autres frais divers	4 450,00	8 427,98	0,00	0,00	-3 977,98
6226	Honoraires	80 875,00	68 295,35	11 800,00	0,00	579,65
6227	Frais d'actes et de contentieux	93 801,00	33 951,75	2 640,00	0,00	57 209,25
6228	Divers	24 211,00	0,00	0,00	0,00	24 211,00
6231	Annonces et Insertions	28 582,40	15 238,84	0,00	0,00	13 323,56
6232	Fêtes et cérémonies	487 521,34	432 452,85	38 731,88	0,00	16 336,81
6236	Catalogues et imprimés	35 657,60	24 543,65	826,19	0,00	10 287,66
6237	Publications	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6238	Divers	1 585,00	1 553,00	0,00	0,00	32,00
6247	Transports collectifs	65 734,70	48 912,03	3 070,07	0,00	13 752,60
6251	Voyages et déplacements	6 400,00	5 375,82	0,00	0,00	1 024,38
6257	Réceptions	4 781,00	4 285,17	381,37	0,00	114,46
6261	Frais d'affranchissement	60 600,00	48 200,57	11 432,03	0,00	967,40
6262	Frais de télécommunications	111 330,00	71 414,61	2 976,05	0,00	36 939,34
627	Services bancaires et assimilés	62 500,00	51 294,29	4 168,91	0,00	7 036,80
6281	Concours divers (cotisations)	23 085,83	16 959,97	0,00	0,00	6 125,86
6283	Frais de nettoyage des locaux	308 012,99	281 151,65	45 680,08	0,00	1 181,26
62878	Remb. frais à d'autres organismes	172 600,00	141 981,78	56 080,22	0,00	-25 422,00
6288	Autres services extérieurs	548 508,84	427 383,89	39 936,78	0,00	81 188,17
63512	Taxes foncières	149 265,00	148 558,00	0,00	0,00	707,00
63513	Autres impôts locaux	2 600,00	6 514,00	0,00	0,00	-3 914,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	300,00	0,00	0,00	200,00
6358	Autres droits	10 700,00	7 487,28	0,00	0,00	3 212,72
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	10 000,00	393,00	0,00	0,00	9 607,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 090 663,00	11 656 448,75	15 048,22	0,00	219 166,03
6218	Autre personnel extérieur	0,00	5 533,51	0,00	0,00	-5 533,51
6331	Versement mobilité	89 201,00	108 189,00	0,00	0,00	-18 988,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	30 987,00	33 809,00	0,00	0,00	-2 822,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	120 033,00	113 301,54	0,00	0,00	6 731,46
64111	Rémunération principale titulaires	5 462 552,00	4 219 106,99	0,00	0,00	1 243 445,01
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	156 805,00	117 432,05	0,00	0,00	39 372,95
64114	Personnel titulaire Indemnité Inflat°	0,00	13 400,01	0,00	0,00	-13 400,01

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE MCA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64118	Autres indemnités titulaires	1 056 544,00	1 324 577,42	0,00	0,00	-269 033,42
64131	Rémunérations non tit.	1 932 860,00	2 581 373,05	0,00	0,00	-628 513,05
64134	Personnel non tit. - Indemnité Inflat*	0,00	9 500,00	0,00	0,00	-9 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	3 978,89	0,00	0,00	-3 978,89
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	80 028,41	0,00	0,00	-80 028,41
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	700,00	0,00	0,00	-700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 373 382,00	1 408 907,00	0,00	0,00	-36 525,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 583 396,00	1 455 236,30	3 120,84	0,00	125 039,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	100 244,00	0,00	0,00	-100 244,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	189 100,00	171 548,49	7 535,45	0,00	10 018,06
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	8 152,00	0,00	0,00	-8 152,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	55 000,00	83 633,87	3 900,00	0,00	-12 533,87
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	23 295,13	0,00	0,00	-23 295,13
6475	Médecine du travail, pharmacie	41 803,00	33 502,29	482,13	0,00	7 808,58
014	Atténuations de produits	436 300,00	399 125,00	0,00	0,00	37 175,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	300,00	115,00	0,00	0,00	185,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	100 000,00	64 951,00	0,00	0,00	35 049,00
739118	Autres reversements de fiscalité	57 543,00	55 602,00	0,00	0,00	1 941,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom.	278 457,00	278 457,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 584 288,00	2 275 022,07	136 539,84	0,00	172 703,09
6518	Autres	4 000,00	1 835,48	0,00	0,00	2 164,52
6531	Indemnités	219 502,00	215 697,37	0,00	0,00	3 804,63
6533	Cotisations de retraite	14 034,00	10 364,00	0,00	0,00	3 670,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	11 500,00	479,21	0,00	0,00	11 020,79
6536	Formation	10 000,00	1 680,00	3 750,00	0,00	4 590,00
6538	Frais de représentation du maire	3 260,00	1 227,70	0,00	0,00	2 032,30
6541	Créances admises en non-valeur	17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	348 000,00	215 035,47	127 780,84	0,00	6 183,69
657368	Subv. fonct. Autres groupements	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	51 000,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. CCAS	1 450 000,00	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	357 710,00	327 721,00	5 000,00	0,00	24 989,00
65888	Autres	53 250,00	1,86	0,00	0,00	53 248,14
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		23 266 517,70	20 715 808,28	1 437 082,13	0,00	1 113 647,28
66	Charges financières (b)	379 078,00	25 821,88	259 744,72	0,00	89 711,60
66111	Intérêts réglés à l'échéance	367 400,00	310 871,50	0,00	0,00	56 528,50
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-15 822,00	-288 399,82	259 744,72	0,00	10 833,10
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 500,00	1 150,00	0,00	0,00	6 350,00
6688	Autres	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	639 000,00	595 598,81	2 789,00	0,00	39 612,19
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	2 000,00	455,86	0,00	0,00	1 544,05
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,02	292,78	0,00	0,00	-292,76
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 257,00	26 381,72	1 800,00	0,00	-2 924,72
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	520 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00
6746	Subv. aux personnes de droit privé	65 153,98	30 000,00	0,00	0,00	35 153,98
678	Autres charges exceptionnelles	28 589,00	19 458,36	989,00	0,00	6 131,64
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		24 284 595,70	21 338 028,77	1 699 595,85	0,00	1 248 971,08
023	Virement à la section d'investissement	2 287 673,00	0,00			2 287 673,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (4) (5) (5)	620 000,00	619 552,20			447,80
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporeelles	620 000,00	609 198,75			10 801,25
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	10 353,45			-10 353,45
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 907 673,00	619 552,20			2 288 120,80
043	Opérat* ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 907 673,00	619 552,20			2 288 120,80
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		27 192 268,70	21 957 580,97	1 699 595,85	0,00	3 535 091,88
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	144 371,85
Montant des ICNE de l'exercice N-1	160 193,85
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-26 855,10

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 172,00	296 236,97	25 220,46	0,00	-291 285,43
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 172,00	296 236,97	13 698,94	0,00	-279 763,91
6459	Remboursat charges SS et prévoyance	0,00	0,00	11 521,52	0,00	-11 521,52
70	Produits services, domaine et ventes div	2 941 473,00	2 967 093,11	303 091,10	0,00	-326 711,21
70311	Concessions cimetières (produit net)	55 000,00	50 500,00	0,00	0,00	4 500,00
70321	Stationnement et location voie publique	265 562,00	333 469,06	84,10	0,00	-67 991,16
70323	Redev. occupat° domaine public communal	22 000,00	23 025,00	0,00	0,00	-1 025,00
70363	Redevance de stationnement	580 000,00	555 496,89	0,00	0,00	4 504,31
70384	Forfait de post-stationnement	200 000,00	194 603,94	0,00	0,00	5 396,06
70388	Autres redevances et recettes diverses	30,00	2 829,22	0,00	0,00	-2 899,22
7082	Redevances services à caractère culturel	221 500,00	265 399,77	152 461,69	0,00	-186 300,46
70831	Redevances services à caractère sportif	74 000,00	72 208,91	2 558,80	0,00	-767,71
70832	Redevances services à caractère loisir	203 300,00	205 037,27	24 879,32	0,00	-26 616,59
7067	Redev. services périscolaires et enseign	665 000,00	614 713,73	107 517,39	0,00	-57 231,12
7078	Autres marchandises	0,00	3 480,00	0,00	0,00	-3 480,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	2 000,00	2 192,50	0,00	0,00	-192,50
70841	Mise à dispo personnel B.A. , règles	539 996,00	495 047,29	0,00	0,00	44 948,71
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	4 306,00	6 988,80	0,00	0,00	-1 683,60
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	15 280,00	11 269,00	0,00	0,00	4 011,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	107 500,00	124 667,42	15 589,80	0,00	-32 757,22
7088	Produits activités annexes (abonnements)	6 000,00	7 126,71	0,00	0,00	-1 126,71
73	Impôts et taxes	15 216 620,00	15 768 906,20	66 374,67	0,00	-616 660,87
73111	Impôts directs locaux	12 397 300,00	12 572 099,00	0,00	0,00	-174 799,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	12 037,00	0,00	0,00	-12 037,00
73211	Attribution de compensation	894 960,00	894 960,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	14 610,00	14 610,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. préi. sur jeux, paris hippiques	100 000,00	104 539,61	0,00	0,00	-4 539,61
7336	Droits de place	49 750,00	48 332,48	0,00	0,00	1 417,52
7351	Taxe consommation finale d'électricité	340 000,00	364 148,61	66 374,67	0,00	-90 523,28
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 400 000,00	1 758 179,50	0,00	0,00	-358 179,50
74	Dotations et participations	4 228 575,84	4 422 480,08	471 512,57	0,00	-665 416,81
7411	Dotation forfaitaire	3 000 000,00	2 982 823,00	0,00	0,00	17 177,00
74121	Dotation de solidarité rurale	347 800,00	402 293,00	0,00	0,00	-54 493,00
74127	Dotation nationale de péréquation	140 000,00	153 495,00	0,00	0,00	-13 495,00
744	FCTVA	60 000,00	100 733,04	0,00	0,00	-40 733,04
74718	Autres participations Etat	289 330,00	-15 585,72	171 684,57	0,00	113 231,15
7472	Participat° Régions	0,00	133 847,00	0,00	0,00	-133 847,00
7473	Participat° Départements	10 000,00	52 970,00	1 980,00	0,00	-44 950,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	70 000,00	0,00	0,00	-70 000,00
7478	Participat° Autres organismes	271 896,84	264 551,34	0,00	0,00	7 345,50
7482	Compens. parts taxe add. droits mutation	2 800,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 800,00	4 538,42	0,00	0,00	261,58
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	95 000,00	109 078,00	283,00	0,00	-14 361,00
7484	Dotation de recensement	2 949,00	2 949,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	24 000,00	33 280,00	0,00	0,00	-9 280,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	127 528,00	297 565,00	0,00	-425 093,00
75	Autres produits de gestion courante	805 000,00	596 326,67	32 743,61	0,00	213 929,72
752	Revenus des immeubles	280 000,00	288 438,76	12 465,11	0,00	1 098,13
757	Redevances versées par fermiers, conces.	525 000,00	290 513,96	19 528,00	0,00	214 960,05
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 373,96	752,50	0,00	-2 128,46
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		23 221 840,84	24 013 043,03	898 942,41	0,00	-1 690 144,60
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	31 550,00	310 241,80	789,00	0,00	-279 471,80
7713	Libéralités reçues	30 360,00	13 850,96	750,00	0,00	16 749,05
7718	Autres produits except. opérat° gestion	200,00	251 930,90	30,00	0,00	-251 760,90
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 876,68	0,00	0,00	-2 876,68
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00	41 583,27	0,00	0,00	-40 583,27
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		23 253 390,84	24 323 284,83	899 722,41	0,00	-1 969 616,40
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	20 000,00	5 768,07			14 231,93
777	Quote-part subv invest transf cote résul	20 000,00	5 768,07			14 231,93

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	5 768,07			14 231,93
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		23 273 390,84	24 329 052,90	899 722,41	0,00	-1 955 384,47
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		3 918 877,86				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D/ 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	935 060,20	339 262,40	247 582,10	348 215,70
2031	Frais d'études	822 055,00	313 426,20	187 182,50	321 446,30
2051	Concessions, droits similaires	113 005,20	25 836,20	60 399,60	26 769,40
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 567 488,37	2 102 388,41	2 750 608,54	714 491,42
2116	Cimetière	2 800,00	0,00	0,00	2 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	280 372,89	12 950,81	8 318,91	259 105,17
21311	Hôtel de ville	1 081 459,21	300 633,90	986 572,17	-205 748,88
21312	Bâtiments scolaires	574 587,37	298 048,92	225 267,36	51 271,09
21316	Equipements du cimetière	11 358,00	1 908,00	8 460,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 344 084,40	845 483,53	1 209 084,51	289 526,38
2135	Installations générales, agencements	27 783,39	27 221,57	541,82	0,00
2138	Autres constructions	98 741,04	88 459,83	3 759,37	8 521,84
2152	Installations de voirie	214 721,74	125 472,97	25 933,80	83 314,97
21533	Réseaux câblés	73 713,00	1 776,00	68 814,00	3 123,00
21534	Réseaux d'électrification	72 691,12	11 279,60	12 580,32	48 831,20
21538	Autres réseaux	8 122,00	0,00	0,00	8 122,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	140 000,00	13 850,48	0,00	126 149,52
21578	Autre matériel et outillage de voirie	128 985,40	90 533,17	35 923,89	2 508,54
2158	Autres Inst., matériel, outill. techniques	65 653,33	24 757,75	15 050,04	25 845,54
2161	Ouvres et objets d'art	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	38 853,54	415,00	38 438,54	0,00
2182	Matériel de transport	60 112,89	27 110,50	19 828,76	13 173,43
2183	Matériel de bureau et informatique	141 822,75	88 108,73	68 959,55	8 558,47
2184	Mobilier	108 188,52	86 324,52	15 632,22	6 231,78
2186	Autres immobilisations corporelles	86 877,98	73 075,13	8 445,48	5 157,37
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 461 609,73	3 378 522,57	279 834,78	803 252,08
2313	Constructions	283 281,63	197 508,72	7 019,16	78 752,75
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	3 978 328,10	3 168 059,32	272 815,82	539 463,16
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	200 000,00	14 953,83	0,00	185 046,17
Total des dépenses d'équipement		10 964 156,30	5 820 173,68	3 278 025,42	1 865 959,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 180 000,00	2 130 025,87	701,92	49 272,21
1641	Emprunts en euros	2 168 024,19	2 118 534,58	0,00	51 489,63
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 975,81	11 490,81	701,92	-216,92
16818	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	2 000,50	0,00	-2 000,50
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 180 000,00	2 130 025,87	701,92	49 272,21
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		13 144 156,30	7 950 199,55	3 278 727,34	1 915 231,41
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4)	20 000,00	5 788,07		14 231,93
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	20 000,00	5 788,07		14 231,93
13912	Sub. transf. cpte résult. Régions	10 000,00	3 606,22		6 393,78
13913	Sub. transf. cpte résult. Départements	5 000,00	2 161,85		2 838,15
13918	Autres subventions d'équipement	5 000,00	0,00		5 000,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	100 000,00	18 624,33		81 375,67
2313	Constructions	100 000,00	18 624,33		81 375,67
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		120 000,00	24 392,40		95 607,60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		13 264 156,30	7 974 591,95	3 278 727,34	2 010 839,01
Pour information		3 981 456,91			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Dont 192.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 604 433,69	2 658 554,16	1 304 263,37	-358 383,84
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	735 000,00	735 000,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	75 253,60	62 100,60	0,00	13 152,70
1313	Subv. transf. Départements	0,00	8 600,00	0,00	-8 600,00
13156	Attributions de compens. d'investissement	0,00	101 128,00	0,00	-101 128,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	257 478,79	330 925,60	483 412,49	-566 858,30
1322	Subv. non transf. Régions	2 331 658,00	1 340 376,99	458 735,40	532 446,21
1323	Subv. non transf. Départements	52 028,92	62 028,92	90 000,00	-90 000,00
13246	Attrib. de compensation d'investissement	101 000,00	0,00	0,00	101 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	28 396,45	0,00	-28 396,45
1341	D.E.T.R. non transférable	52 115,48	0,00	262 115,48	-210 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 000 000,00	3 000 000,00	0,00	5 000 000,00
1641	Emprunts en euros	8 000 000,00	3 000 000,00	0,00	5 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	125,53	0,00	-125,53
2031	Frais d'études	0,00	125,53	0,00	-125,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	734,60	0,00	-734,60
21311	Hôtel de ville	0,00	729,60	0,00	-729,60
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	6,00	0,00	-6,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 796,55	0,00	-4 796,55
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	4 796,55	0,00	-4 796,55
	Total des recettes d'équipement	11 604 433,69	5 664 210,84	1 304 263,37	-4 635 959,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 628 508,70	2 537 814,77	0,00	90 693,93
10222	FCTVA	830 000,00	800 253,78	0,00	29 746,21
10226	Taxe d'aménagement	320 000,00	259 052,28	0,00	60 947,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 478 508,70	-1 476 508,70	0,00	0,00
136	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	4 999,92	23 028,49	0,00	-18 028,67
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 633 508,92	2 560 843,26	0,00	72 665,26
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	14 237 942,21	8 225 054,10	1 304 263,37	4 708 624,74
021	Virement de la sect* de fonctionnement	2 287 673,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	620 000,00	619 552,20		447,80
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	53 264,00		-53 264,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat*	0,00	203,00		-203,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat*	0,00	42 479,00		-42 479,00
28051	Concessions et droits similaires	620 000,00	69 755,76		530 244,24
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 080,00		-2 080,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	4 483,00		-4 483,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	28 070,00		-28 070,00
28152	Installations de voirie	0,00	6 550,00		-6 550,00
281538	Autres réseaux	0,00	2 944,00		-2 944,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 391,00		-3 391,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	28 436,43		-28 436,43
28158	Autres installat*, matériel et outillage	0,00	16 542,78		-16 542,78
28182	Matériel de transport	0,00	48 021,76		-48 021,76
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	138 147,55		-138 147,55
28184	Mobilier	0,00	60 892,26		-60 892,26
28188	Autres immo. corporelles	0,00	84 938,21		-84 938,21
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	0,00	10 353,45		-10 353,45
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 907 673,00	619 552,20		2 288 120,80
041	Opérations patrimoniales (5)	100 000,00	18 624,33		81 375,67
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	18 624,33		81 375,67

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	3 007 673,00	638 176,53		2 369 496,47
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	17 245 615,21	8 863 230,63	1 304 283,37	7 078 121,21
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV - ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV									
	A1									

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à reporter N-1)												
Dépenses réelles	2 118 535	1 076 948	6 351	364 587	515 421	208 727	58 836	20 167	0	3 575 627	5 000	7 950 200
- Equipements municipaux (2)		1 070 457	6 351	364 587	515 421	208 727	58 836	20 167	0	3 575 627	0	5 820 174
- Equip. non municipaux (2204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	2 118 535											2 118 535
Dépenses d'ordre	5 768											24 382
Solde d'exécution reporté de N-1	3 981 457											3 981 457
Total dépenses	6 105 760	1 095 573	6 351	364 587	515 421	208 727	58 836	20 167	0	3 575 627	5 000	11 956 049
Total recettes	6 288 495	1 203 195	13 721	0	228 820	0	21 960	0	0	1 115 914	21 966	8 863 231
Solde d'investissement	152 735	107 622	7 370	-364 587	-287 401	-208 727	-36 856	-20 167	0	-2 459 714	16 966	-3 082 818
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	2 089 814	1 090	228 680	383 550	107 523	3 789	43 388	11 395	479 527	0	3 278 727
Total RAR recettes	0	609 658	0	182 315	0	0	0	0	0	502 290	0	1 304 263
SOLDE RAR investissement	0	-1 480 157	-1 090	-36 364	-383 550	-107 523	-3 759	-43 388	-11 395	22 783	0	-1 974 464

Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
REALISATIONS (de l'exercice + restes à reporter N-1)												
Total dépenses	1 306 142	6 829 490	618 830	2 821 689	3 182 894	1 607 327	1 478 349	839 888	60 883	3 213 088	38 618	23 857 177
Total recettes	23 430 298	1 700 922	132	921 844	987 548	454 403	22 500	0	0	1 574 301	55 787	29 147 653
Solde de fonctionnement	22 124 156	-6 828 568	-618 698	-1 899 716	-2 165 346	-1 052 925	-1 455 849	-839 888	-50 883	-1 638 795	17 069	5 490 476
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique créés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV - ANNEXES
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE

IV	A1
----	----

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non vérifiables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	----------	-------------------------------	--	-----------------------------------	--------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	8 105 700	3 195 387	7 441	583 267	818 871	316 259	62 595	63 666	11 385	4 055 154	5 008	15 234 776
	Dépenses réelles	2 118 535	3 176 763	7 441	583 267	818 871	316 250	62 595	63 666	11 385	4 055 154	5 000	11 228 827
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 118 535	7 193	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	2 130 728
1641	Emprunts en euros	2 118 535	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 116 535
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	7 193	0	0	0	0	0	0	0	0	5 000	12 183
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 001
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	223 074	0	11 652	0	39 480	0	0	0	312 658	0	586 845
2031	Frais d'études	0	146 924	0	11 652	0	39 480	0	0	0	302 552	0	500 608
2051	Concessions, droits similaires	0	76 150	0	0	0	0	0	0	0	10 086	0	86 236
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	2 748 531	7 441	561 615	787 453	276 770	62 595	63 666	11 385	303 641	0	4 852 957
2128	Autres agencements et aménagements	0	0	0	0	0	11 760	0	0	0	9 606	0	21 266
21311	Hôtel de ville	0	1 287 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 287 206
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	523 316	0	0	0	0	0	0	0	523 316
21316	Équipements du cimetière	0	11 358	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 358
21318	Autres bâtiments publics	0	1 034 957	0	0	691 609	266 078	0	60 629	11 385	0	0	2 054 568
2135	Installations générales, agencements	0	0	0	27 222	0	0	0	542	0	0	0	27 763
2136	Autres constructions	0	27 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 219
2152	Installations de voirie	0	2 194	0	0	0	0	0	2 384	0	146 618	0	151 407
21533	Réseaux câblés	0	70 590	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 590
21534	Réseaux d'électrification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 860	0	23 860
21568	Autres matériels, outillages incorporels	0	13 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 850
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	3 002	0	0	0	0	0	0	0	123 454	0	126 457
2158	Autres mat.,matériel,ouill. techniques	0	36 480	0	0	3 348	0	0	0	0	0	0	39 808
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	7 000	0	0	0	0	0	0	7 000
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musées	0	0	0	0	38 854	0	0	0	0	0	0	38 854

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et Jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
2182	Matériel de transport	0	46 884	46	0	0	0	0	0	0	0	0	46 939
2183	Matériel de bureau et informatique	0	111 901	5 370	4 054	13 741	0	0	0	0	0	0	135 066
2184	Mobilier	0	70 306	0	15 166	16 484	0	0	0	0	0	0	101 957
2188	Autres immobilisations corporelles	0	32 188	2 026	11 857	26 517	8 933	0	0	0	0	0	81 521
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	197 965	0	0	21 518	0	0	0	0	3 438 875	0	3 658 358
2313	Constructions	0	183 011	0	0	21 518	0	0	0	0	0	0	204 529
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 438 875	0	3 438 875
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	0	14 954	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 954
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	5 768	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 392
040	Opérat* ordre transféré entre sections	5 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 768
13912	Sub. transf. cpte résulit. Régions	3 606	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 606
13913	Sub. transf. cpte résulit. Départements	2 162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 162
041	Opérations patrimoniales	0	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 624
2313	Constructions	0	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 624
001	Solde d'exécution reporté de N-1	3 981 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 981 457

RECETTES													
		6 258 495	1 812 852	13 721	192 315	228 020	0	21 980	0	0	1 618 204	21 806	10 167 494
		5 638 943	1 794 228	13 721	192 315	228 020	0	21 980	0	0	1 618 204	21 806	9 529 317
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 537 815	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 537 815
10222	FCTVA	800 254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 254
10226	Taxe d'aménagement	259 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	259 052
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 478 509	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 478 509
13	Subventions d'investissement	101 128	1 762 580	13 721	192 315	228 020	0	21 980	0	0	1 618 073	5 000	3 962 818
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0	735 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	735 000
1312	Subv. transf. Régions	0	0	13 721	0	30 000	0	13 380	0	0	0	5 000	62 101
1313	Subv. transf. Départements	0	0	0	0	0	0	8 600	0	0	0	0	8 600
13156	Attributions de compens d'investissement	101 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 128

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	257 490	0	140 200	12 000	0	0	0	0	414 658	0	824 338
1322	Subv. non transf. Régions	0	619 676	0	0	188 020	0	0	0	0	893 415	0	1 788 112
1323	Subv. non transf. Départements	0	142 027	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 027
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	28 386	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 386
1341	D.E.T.R. non transférable	0	0	0	52 115	0	0	0	0	0	210 000	0	262 115
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000	6 122	0	0	0	0	0	0	0	0	16 908	3 023 028
1641	Emprunts en euros	3 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	6 122	0	0	0	0	0	0	0	0	18 908	23 028
18	Compte de liaison : affectat° (BA, région)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126	0	126
2031	Frais d'études	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126	0	126
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	730	0	0	0	0	0	0	0	5	0	735
21311	Hôtel de ville	0	730	0	0	0	0	0	0	0	0	0	730
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	5
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	4 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 787
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	4 787	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 787
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		619 552	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	638 177
040	Opérat° ordre transfert entre sections	619 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 552
28041512	GFP net : Bâtimnts, installations	53 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 264
2804162	Autres org pub - Bâtimnts et installat°	203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203
2804412	Sub net org pub - Bâtimnts, installat°	42 479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 479
28051	Concessions et droits arbrés	89 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 756
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 080
281312	Bâtimnts scolaires	4 483	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 483
28132	Immubles de rapport	28 070	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 070
28162	Installations de voirie	6 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 550
281538	Autres réseaux	2 944	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 944
281588	Autres matériels, outillages incorp.	3 381	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 381

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
281578	Autre matériel et outillage de voirie	28 436	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 436
28158	Autres instalat, matériel et outillage	15 543	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 543
28182	Matériel de transport	48 022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 022
28183	Matériel de bureau et informatique	138 148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 148
28184	Mobilier	60 892	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 892
28188	Autres immo. corporelles	84 938	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	84 938
4812	Prov. dépréc. corporelles redevables	10 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 353
041	Opérations patrimoniales	0	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 624
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	18 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 624
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

Total dépenses de fonctionnement		1 306 142	8 529 490	618 839	2 821 558	3 152 894	1 807 327	1 478 348	939 898	50 883	3 213 996	38 816	23 867 177
Dépenses réelles		688 590	8 529 490	618 830	2 821 558	3 152 894	1 507 327	1 478 349	939 898	50 883	3 213 096	38 814	23 037 825
Charges à caractère général		1 845	2 588 324	31 630	1 586 772	387 396	374 965	5 387	542	50 883	2 430 908	32 243	7 470 686
6042	Achats prestat services (hors terrain)	0	0	0	0	0	50 223	0	0	0	0	0	50 223
60611	Eau et assainissement	0	11 869	0	22 742	4 531	22 726	0	0	1 100	15 094	0	78 052
60612	Energie - Electricité	0	92 214	0	65 034	51 298	88 229	760	0	4 600	135 284	12 350	448 778
60813	Chauffage urbain	0	0	0	0	16 846	0	0	0	0	0	0	16 846
60821	Combustibles	0	300 372	0	299 000	78 000	36 000	0	0	18 000	0	0	790 371
60822	Carburants	0	54 858	10 000	0	0	0	0	0	0	21 984	0	86 842
60823	Alimentation	0	25 903	0	0	0	5 858	0	0	0	363	0	32 124
60828	Autres fournitures non stockées	0	5 869	0	234	0	0	0	0	0	0	0	6 103
60631	Fournitures d'entretien	0	43 606	0	0	0	86	0	0	0	0	0	43 693
60832	Fournitures de petit équipement	0	64 680	789	6 232	8 109	12 774	0	0	0	12 650	0	105 234
60833	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 304	0	29 304
60836	Vêtements de travail	0	28 508	2 715	0	0	0	0	0	0	0	0	29 223
6064	Fournitures administratives	0	16 952	0	313	0	0	0	0	0	0	0	17 265
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	0	46 622	0	0	0	0	0	0	46 622
6068	Autres matières et fournitures	0	195 146	510	9 602	10 288	5 634	0	0	0	50 289	0	271 470
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	660 881	0	92 300	0	0	0	922 540	0	1 675 720
6132	Locations immobilières	0	37 500	0	0	0	2 065	0	0	0	63 885	0	103 440
6135	Locations mobilières	0	46 265	0	0	3 560	1 910	0	0	0	8 637	0	60 332
614	Charges locatives et de copropriété	0	6 065	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 065
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	2 485	0	0	0	0	0	2 485

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non vérifiables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	23 189	0	43 133	35 016	8 823	3 975	467	0	0	244	114 847
615226	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	27 108	0	0	27 108
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	783 936	0	783 936
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 526	0	10 526
61551	Entretien matériel roulant	0	40 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 989
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	8 477	0	0	3 536	5 627	0	0	0	54 333	0	71 973
6156	Maintenance	0	236 508	0	20 197	8 094	7 142	0	74	74	40 067	0	312 177
6161	Multirisques	0	104 308	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 308
6182	Documentation générale et technique	0	7 250	244	0	1 105	76	0	0	0	0	0	8 675
6184	Versements à des organismes de formation	0	101 237	1 013	0	0	0	0	0	0	0	0	102 249
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	333
6188	Autres frais divers	0	8 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 428
6226	Honoraires	0	79 395	0	0	0	0	0	0	0	700	0	80 095
6227	Frais d'achats et de consommables	0	36 582	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 582
6231	Annonces et insertions	0	15 239	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 239
6232	Fêtes et cérémonies	0	482 567	0	284	8 334	0	0	0	0	0	0	471 185
6236	Catalogues et imprimés	0	24 490	0	0	0	0	0	0	0	696	184	25 370
6238	Divers	0	1 583	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 583
6247	Transports collectifs	0	0	0	35 863	0	16 119	0	0	0	0	0	51 982
6251	Voyages et déplacements	0	4 376	0	396	155	243	0	0	0	205	0	5 378
6257	Réceptions	0	4 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 667
6261	Frais d'affranchissement	0	59 633	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59 633
6262	Frais de télécommunications	0	52 789	95	5 093	7 485	7 602	652	0	0	676	0	74 391
627	Services bancaires et assimilés	1 645	0	0	1 811	0	0	0	0	0	52 207	0	55 463
6281	Concours divers (collaborations)	0	16 290	0	250	80	0	0	0	0	350	0	16 960
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	53 528	0	217 178	36 128	0	0	0	0	0	0	306 832
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	188 022	0	0	0	0	0	0	0	188 022
6288	Autres services extérieurs	0	156 142	15 575	705	48 241	10 041	0	0	0	217 152	18 485	467 921
63512	Taxes foncières	0	148 558	0	0	0	0	0	0	0	0	0	148 558
63513	Autres impôts locaux	0	6 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 514
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300
6358	Autres droits	0	6 797	680	0	0	0	0	0	0	0	0	7 487
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	383
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 640 186	587 200	638 204	2 193 314	922 042	6 712	939 448	0	744 413	0	11 671 497
6216	Autre personnel extérieur	0	140	1 185	0	4 200	0	0	0	0	0	0	5 524
6331	Versement mobilité	0	51 459	4 572	7 444	20 713	8 437	63	9 343	0	6 156	0	108 189

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6532	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	16 081	1 429	2 326	6 473	2 637	20	2 919	0	1 824	0	33 809
6536	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	53 400	4 799	7 898	21 746	8 952	66	9 910	0	6 530	0	113 302
64111	Rémunération principale titulaire	0	2 105 612	288 725	279 533	718 393	320 617	3 202	187 218	0	337 807	0	4 218 107
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	59 525	5 316	12 708	18 386	8 667	122	3 445	0	9 282	0	117 432
64114	Personnel titulaire Indemnité Initiat	0	7 185	300	1 017	1 500	1 547	100	972	0	800	0	13 400
64118	Autres indemnités titulaires	0	683 710	136 745	82 066	157 577	98 900	581	48 927	0	118 070	0	1 324 577
64131	Rémunérations non tit.	0	1 045 276	17 312	201 267	623 211	210 444	651	402 746	0	60 466	0	2 561 373
64134	Personnel non tit. - Indemnité Initiat	0	2 100	0	746	2 500	972	100	2 783	0	300	0	9 500
64168	Autres emplois d'insertion	0	0	3 979	0	0	0	0	0	0	0	0	3 979
64171	Apprentis - rémunérations	0	62 701	0	12 020	15 307	0	0	0	0	0	0	80 028
64172	Apprentis Indemnité Initiation	0	500	0	100	100	0	0	0	0	0	0	700
6451	Cotisations à l'I.L.R.S.S.A.F.	0	651 948	46 796	99 030	285 800	111 685	703	148 138	0	65 809	0	1 409 907
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	730 494	85 585	97 053	248 068	112 505	1 078	76 857	0	108 718	0	1 488 357
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	41 886	895	7 593	23 284	8 516	26	16 266	0	1 778	0	100 244
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	77 506	7 874	17 323	22 048	15 749	0	20 473	0	18 111	0	178 084
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	8 152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 152
6458	Cois. aux autres organismes sociaux	0	25 889	2 381	4 702	20 661	2 778	0	5 557	0	5 557	0	67 534
64731	Allocations chômage versées directement	0	7 618	0	3 033	1 412	9 501	0	1 730	0	0	0	23 295
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	18 794	1 319	2 344	3 906	2 136	0	2 174	0	3 322	0	33 994
014	Allégations de produits	389 010	0	0	0	0	0	0	0	0	115	0	389 125
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115	0	115
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vacas	64 951	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	64 951
739118	Autres reversements de fiscalité	55 602	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 602
739223	Fonds péréquation ress. com. et Intercom	278 457	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 457
65	Autres charges de gestion courantes	0	249 850	0	385 516	71 035	209 838	1 466 260	0	0	12 610	6 375	2 411 563
6518	Autres	0	0	0	0	1 835	0	0	0	0	0	0	1 835
6531	Indemnités	0	215 697	0	0	0	0	0	0	0	0	0	215 697
6533	Cotisations de retraite	0	10 364	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 364
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	479	0	0	0	0	0	0	0	0	0	479
6535	Formation	0	5 410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 410
6536	Frais de représentation du maire	0	1 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 228
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	342 816	0	0	0	0	0	0	0	342 816
657361	Subv. financ. Caisses des écoles	0	0	0	51 000	0	0	0	0	0	0	0	51 000
657362	Subv. financ. CCAS	0	0	0	0	0	0	1 450 000	0	0	0	0	1 450 000

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6574	Subv. fonct. Associat., personnes privées	0	16 730	0	1 700	69 200	209 836	16 250	0	0	12 610	6 375	332 721
65888	Autres	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	285 366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 366
66111	Intérêts réglés à l'échéance	310 872	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	310 872
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-28 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-28 655
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 150
67	Charges exceptionnelles	568	51 070	0	1 067	521 148	484	0	0	0	25 050	0	598 388
6711	Intérêts monétaires, pénalités / marché	0	456	0	0	0	0	0	0	0	0	0	456
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	0	293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	293
673	Titres annués (sur exercices antérieurs	588	184	0	747	1 148	484	0	0	0	25 050	0	28 182
67441	Subv. budgets annexes et règles (AF)	0	0	0	0	520 000	0	0	0	0	0	0	520 000
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	20 139	0	320	0	0	0	0	0	0	0	20 457
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		619 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 552
042	Opérat° ordre transfert entre sections	619 552	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	619 552
6811	Dot. amort. et prov. immos incorporelles	609 199	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	609 199
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 353	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 353
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		23 430 298	1 700 922	132	921 844	867 548	454 403	22 500	0	0	1 574 301	55 707	29 147 653
Recettes réelles		19 505 652	1 700 922	132	921 844	867 548	454 403	22 500	0	0	1 574 301	55 707	25 223 007
013	Atteintures de charges	0	309 936	0	0	0	11 522	0	0	0	0	0	321 457
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	309 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	309 936

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6459	Rembours. charges SS et prévoyance	0	0	0	0	0	11 522	0	0	0	0	0	11 522
70	Produits des services, du domaine, ventes	0	215 583	0	765 683	861 189	304 684	0	0	0	1 115 306	17 769	3 270 164
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	50 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 500
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	327 991	5 562	333 553
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 025	0	23 025
70383	Redevance de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	555 498	0	555 498
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	194 804	0	194 804
70388	Autres redevances et recettes diverses	0	8	0	0	0	0	0	0	0	2 929	0	2 929
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	417 800	0	0	0	0	0	0	417 800
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	74 768	0	0	0	0	0	74 768
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	229 917	0	0	0	0	0	229 917
7067	Redev. services périscolaires et enseignement	0	0	0	722 231	0	0	0	0	0	0	0	722 231
7078	Autres marchandises	0	3 480	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 480
7083	Locations diverses (autres qu'immobles)	0	2 193	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 193
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	0	74 774	0	0	420 273	0	0	0	0	0	0	495 047
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0	0	0	0	5 989	0	0	0	0	0	0	5 989
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 269	0	11 269
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	84 628	0	43 422	0	0	0	0	0	0	12 207	140 257
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	7 127	0	0	0	0	0	0	7 127
73	Impôts et taxes	15 682 409	152 287	0	0	0	0	0	0	0	0	665	15 835 281
73111	Impôts directs locaux	12 572 099	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 572 099
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	12 037	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 037
73211	Attribution de compensation	864 860	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864 860
73221	FNGIR	14 610	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 610
7323	Revers. part. sur jeux, paris hippiques	0	104 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	104 540
7336	Droits de place	0	47 667	0	0	0	0	0	0	0	0	665	48 332

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et sanité	6 Famille	7 Logement	8 Aménage et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7351	Taxe consommation finale d'électricité	430 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430 523
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 758 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 758 180
74	Dons et participations	3 823 243	682 638	6	117 855	133 847	125 380	22 800	0	0	68 908	6	4 883 983
7411	Dotation forfaitaire	2 882 823	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 882 823
74121	Dotation de solidarité rurale	402 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	402 283
74127	Dotation nationale de participation	153 495	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 495
744	FCTVA	100 733	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 733
74718	Autres participations Etat	0	37 030	0	1 661	0	48 500	0	0	0	68 908	0	156 089
7472	Participat° Régions	0	0	0	0	133 847	0	0	0	0	0	0	133 847
7473	Participat° Départements	0	50 000	0	0	0	4 850	0	0	0	0	0	54 850
74751	Participat° GFP de rattachement	70 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
7476	Participat° Autres organismes	0	54 308	0	115 884	0	71 850	22 500	0	0	0	0	264 551
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 538	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 538
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncières	109 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	109 361
7494	Dotation de recensement	0	2 949	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 949
7495	Dotation pour les litres sécurisés	0	33 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 260
7498	Autres attributions et participations	0	425 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	425 093
75	Autres produits de gestion courants	0	278 905	0	0	2 126	0	0	0	0	272 767	37 273	881 870
752	Revenus des immeubles	0	278 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 904
757	Redevances versées par fermiers, conces. Autres produits div. de gestion courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	272 767	37 273	310 040
7588	Autres produits div. de gestion courants	0	1	0	0	2 126	0	0	0	0	0	0	2 126
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	141 832	132	38 635	388	12 697	0	0	0	117 318	0	311 022
7713	Libéralités reçues	0	14 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 001
7716	Autres produits except. opérat° gestion	0	107 975	132	27 369	0	1 508	0	0	0	114 978	0	261 981
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	2 877	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 877
7788	Produits exceptionnels divers	0	16 200	0	11 257	388	11 369	0	0	0	2 341	0	41 563
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	5 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 768

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 768
777	Quote-part subv invest transf opé résul	5 768	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 768
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 918 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 918 878

(1) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	
	A.1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellés	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, sect' européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES:						
002	Réalisations	1 388 141,39	8 507 322,45	0,00	21 567,42	0,00	9 935 631,90
011	Résultat de fonctionnement reporté.	1 306 141,39	8 507 322,49	0,00	21 567,42	0,00	9 935 631,90
	Charges à évaluer général	0,00	2 575 208,57	0,00	13 087,42	0,00	2 588 296,08
60611	Eau et assainissement	0,00	11 859,52	0,00	0,00	0,00	11 859,52
60612	Energie - Electricité	0,00	92 213,57	0,00	0,00	0,00	92 213,57
60621	Combustibles	0,00	300 371,60	0,00	0,00	0,00	300 371,60
60622	Carburants	0,00	54 857,96	0,00	0,00	0,00	54 857,96
60623	Alimentation	0,00	25 903,12	0,00	0,00	0,00	25 903,12
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	5 869,25	0,00	0,00	0,00	5 869,25
60631	Fournitures d'entretien	0,00	43 606,48	0,00	0,00	0,00	43 606,48
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	64 679,05	0,00	0,00	0,00	64 679,05
60636	Vêtements de travail	0,00	26 507,64	0,00	0,00	0,00	26 507,64
60684	Fournitures administratives	0,00	18 851,55	0,00	0,00	0,00	18 851,55
60688	Autres matières et fournitures	0,00	195 146,18	0,00	0,00	0,00	195 146,18
8132	Locations immobilières	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
8135	Locations mobilières	0,00	48 255,23	0,00	0,00	0,00	48 255,23
814	Charges locatives et de copropriétés	0,00	6 065,28	0,00	0,00	0,00	6 065,28
815221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	23 186,65	0,00	0,00	0,00	23 186,65
81551	Entretien matériel roulant	0,00	40 989,40	0,00	0,00	0,00	40 989,40
81558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	8 476,71	0,00	0,00	0,00	8 476,71
8166	Maintenance	0,00	238 507,92	0,00	0,00	0,00	238 507,92
8161	Multirisques	0,00	104 308,17	0,00	0,00	0,00	104 308,17
8182	Documentation générale et technique	0,00	7 250,16	0,00	0,00	0,00	7 250,16
8184	Versements à des organismes de formation	0,00	101 238,87	0,00	0,00	0,00	101 238,87
8185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	332,60	0,00	0,00	0,00	332,60
8188	Autres frais divers	0,00	8 427,98	0,00	0,00	0,00	8 427,98
8226	Honoraires	0,00	79 385,35	0,00	0,00	0,00	79 385,35
8227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	36 591,76	0,00	0,00	0,00	36 591,76
8231	Annonces et insertions	0,00	15 238,84	0,00	0,00	0,00	15 238,84
8232	Filias et cérémonies	0,00	449 499,23	0,00	0,00	0,00	449 499,23
8236	Catalogues et imprimés	0,00	24 490,36	0,00	13 067,42	0,00	37 557,78
8238	Divers	0,00	1 653,00	0,00	0,00	0,00	1 653,00
8251	Voyages et déplacements	0,00	4 376,32	0,00	0,00	0,00	4 376,32
8257	Réceptions	0,00	4 686,54	0,00	0,00	0,00	4 686,54
8261	Frais d'affranchissement	0,00	58 632,60	0,00	0,00	0,00	58 632,60
8262	Frais de télécommunications	0,00	52 789,51	0,00	0,00	0,00	52 789,51
827	Services bancaires et assimilés	1 645,39	0,00	0,00	0,00	0,00	1 645,39
8281	Concours divers (cotisations)	0,00	16 279,97	0,00	0,00	0,00	16 279,97

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisées, sect' municipalité	05 Plan de relance (criste sanitaire)	Total
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	53 525,85	0,00	0,00	0,00	53 525,85
6288	Autres services extérieurs	0,00	156 141,74	0,00	0,00	0,00	156 141,74
63512	Taxes foncières	0,00	148 558,00	0,00	0,00	0,00	148 558,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	6 514,00	0,00	0,00	0,00	6 514,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6358	Autres droits	0,00	6 797,00	0,00	0,00	0,00	6 797,00
637	Autres impôts, taxes (autres opérations)	0,00	393,00	0,00	0,00	0,00	393,00
612	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	5 640 105,52	0,00	0,00	0,00	5 640 105,52
6218	Autre personnel extérieur	0,00	140,18	0,00	0,00	0,00	140,18
6331	Vernement mobilité	0,00	51 458,62	0,00	0,00	0,00	51 458,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	16 080,89	0,00	0,00	0,00	16 080,89
6336	Cotisations CNFPT et COGIFPT	0,00	53 400,49	0,00	0,00	0,00	53 400,49
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 105 812,02	0,00	0,00	0,00	2 105 812,02
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	59 525,08	0,00	0,00	0,00	59 525,08
64114	Personnel titulaire - Indemnité infiat'	0,00	7 165,01	0,00	0,00	0,00	7 165,01
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	683 710,00	0,00	0,00	0,00	683 710,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	1 045 275,84	0,00	0,00	0,00	1 045 275,84
64134	Personnel non tit. - Indemnité infiat'	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	52 701,20	0,00	0,00	0,00	52 701,20
64172	Apprentis - indemnité infiat'	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	651 947,79	0,00	0,00	0,00	651 947,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	730 483,71	0,00	0,00	0,00	730 483,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	41 896,18	0,00	0,00	0,00	41 896,18
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	77 505,60	0,00	0,00	0,00	77 505,60
6456	Vernement au F.N.C. supplément familial	0,00	8 152,00	0,00	0,00	0,00	8 152,00
6458	Coits. aux autres organismes sociaux	0,00	25 898,73	0,00	0,00	0,00	25 898,73
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	7 818,16	0,00	0,00	0,00	7 818,16
6475	Médecine du travail, pharnace	0,00	18 794,22	0,00	0,00	0,00	18 794,22
014	Atténuations de produits	339 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 910,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	64 951,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 951,00
739118	Autres reversements de fiscalité	55 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 602,00
739223	Fonds participation res. com. et intercom	278 457,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 457,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	619 552,20	0,00	0,00	0,00	0,00	619 552,20
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporées	609 198,75	0,00	0,00	0,00	0,00	609 198,75
6817	Dot. prov. dévanc. actifs circulants	10 353,45	0,00	0,00	0,00	0,00	10 353,45
043	Opérat' ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	241 830,14	0,00	0,00	0,00	241 830,14
6531	Indemnités	0,00	215 687,37	0,00	0,00	0,00	215 687,37
6533	Cotisations de retraite	0,00	10 364,00	0,00	0,00	0,00	10 364,00
6534	Coits. de sécurité sociale - part patron	0,00	479,21	0,00	0,00	0,00	479,21
6535	Formation	0,00	5 410,00	0,00	0,00	0,00	5 410,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	1 227,70	0,00	0,00	0,00	1 227,70
6574	Subv. fonct. Associat', personnes privée	0,00	8 250,00	0,00	0,00	0,00	8 250,00
65888	Autres	0,00	1 88	0,00	0,00	0,00	1 88
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	285 366,40	0,00	0,00	0,00	0,00	285 366,40
66111	Intérêts réglés à l'échéance	310 871,50	0,00	0,00	0,00	0,00	310 871,50

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	61 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat' décentralisées, act' européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
60112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-28 655,10	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 655,10
6015	Intérêts courants et de dépôts	1 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 150,00
67	Charges exceptionnelles	568,60	31 979,28	0,00	0,00	0,00	51 538,36
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	455,95	0,00	0,00	0,00	455,95
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	292,75	0,00	0,00	0,00	292,75
673	Taxes annulées (sur exercices antérieurs)	568,60	183,67	0,00	0,00	0,00	752,27
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	20 137,68	0,00	0,00	0,00	20 137,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Révaluations	23 439 296,17	1 700 921,63	0,00	0,00	0,00	25 140 217,80
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 918 877,86	1 768 951,63	0,00	0,00	0,00	5 687 829,49
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	309 935,91	0,00	0,00	0,00	309 935,91
642	Opérat' entre collectivités de la section	5 769,07	0,00	0,00	0,00	0,00	5 769,07
777	Quota-part subv invest transf colli résul	5 769,07	0,00	0,00	0,00	0,00	5 769,07
843	Opérat' entre collectivités de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Produits des services, du domaine, vente	0,00	215 582,75	0,00	0,00	0,00	215 582,75
70311	Concessions domaniales (produit net)	0,00	50 600,00	0,00	0,00	0,00	50 600,00
70308	Autres redevances et recettes diverses	0,00	8,24	0,00	0,00	0,00	8,24
7078	Autres marchandises	0,00	3 480,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	2 182,50	0,00	0,00	0,00	2 182,50
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	74 774,07	0,00	0,00	0,00	74 774,07
70878	Remb. frais par d'autres collectivités	0,00	84 627,84	0,00	0,00	0,00	84 627,84
73	Impôts et taxes	15 682 406,78	152 267,09	0,00	0,00	0,00	15 834 673,87
73111	Impôts directs locaux	12 572 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 572 089,00
7316	Autres impôts locaux ou assimilés	12 037,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 037,00
73211	Attribution de compensation	694 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	694 960,00
73221	FNGER	14 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 610,00
7323	Revenus, prêt. sur jeux, paris hippiques	0,00	104 539,61	0,00	0,00	0,00	104 539,61
7336	Droits de place	0,00	47 667,48	0,00	0,00	0,00	47 667,48
7361	Taxe consommation finale d'électricité	430 623,28	0,00	0,00	0,00	0,00	430 623,28
7381	Taxes sur les produits de distribution	1 756 179,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 179,50
74	Dotations et participations	3 873 243,46	602 639,14	0,00	0,00	0,00	4 475 882,60
7411	Dotation forfaitaire	2 982 823,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 982 823,00
74121	Dotation de solidarité rurale	402 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 293,00
74127	Dotation nationale de péréquation	183 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183 495,00
744	FCTVA	100 733,04	0,00	0,00	0,00	0,00	100 733,04
74718	Autres participations Etat	0,00	37 029,50	0,00	0,00	0,00	37 029,50
7473	Participat' Départements	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
74751	Participat' GFP de rattachement	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
7478	Participat' Autres organismes	0,00	54 307,84	0,00	0,00	0,00	54 307,84
74832	Attribution du fonds départemental TP	4 538,42	0,00	0,00	0,00	0,00	4 538,42
74834	Etat - Compens. exonérat' taxes foncière	109 361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 361,00
7484	Dotation de recensement	0,00	2 949,00	0,00	0,00	0,00	2 949,00
7485	Dotation pour les fibres optiques	0,00	33 260,00	0,00	0,00	0,00	33 260,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilées	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, sect° européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7488	Autres attributions et qualifications	0,00	425 093,00	0,00	0,00	0,00	425 093,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	278 954,83	0,00	0,00	0,00	278 954,83
752	Revenus des immeubles	0,00	278 903,87	0,00	0,00	0,00	278 903,87
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,96	0,00	0,00	0,00	0,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	141 651,93	0,00	0,00	0,00	141 651,93
7713	Libéralités reçues	0,00	14 800,95	0,00	0,00	0,00	14 800,95
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	107 874,57	0,00	0,00	0,00	107 874,57
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 876,68	0,00	0,00	0,00	2 876,68
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	16 199,73	0,00	0,00	0,00	16 199,73
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à reporter au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	22 124 156,18	-5 897 010,04	0,00	-21 567,42	0,00	13 295 597,97

(2)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04					
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicités	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée		
002	DEPENSES											
	Réalisations	5 140 761,33	252 769,95	574 505,57	376 950,95	1 201 720,53	135 662,18	166 843,88	0,00	21 567,42		
	Résultat de fonctionnement	5 849 781,33	252 769,95	574 505,57	376 950,95	1 201 720,53	135 662,18	166 843,88	0,00	21 567,42		
	Report	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
011	Charges à caractère général	1 008 156,55	109,80	7 270,99	48 303,28	502 887,32	104 412,18	2 228,07	0,00	13 067,42		
60811	Eau et assainissement	11 140,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	718,47	0,00	0,00		
60812	Energie - Electricité	80 073,98	0,00	0,00	0,00	2 138,61	0,00	0,00	0,00	0,00		
60821	Combustibles	186 406,82	0,00	0,00	0,00	0,00	103 864,86	0,00	0,00	0,00		
60822	Carburants	45 848,11	0,00	0,00	0,00	9 009,87	0,00	0,00	0,00	0,00		
60623	Alimentation	6 185,31	0,00	0,00	0,00	19 707,81	0,00	0,00	0,00	0,00		
60628	Autres fournitures non stockées	4 162,45	0,00	0,00	0,00	1 706,80	0,00	0,00	0,00	0,00		
60631	Fournitures d'entretien	43 606,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	58 019,19	0,00	602,60	0,00	6 087,06	0,00	0,00	0,00	0,00		
60636	Vêtements de travail	28 507,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6064	Fournitures administratives	16 592,75	0,00	0,00	0,00	356,80	0,00	0,00	0,00	0,00		
6068	Autres matières et fournitures	192 524,06	0,00	973,92	0,00	1 648,20	0,00	0,00	0,00	0,00		
6132	Locations immobilières	37 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6135	Locations mobilières	46 344,87	0,00	0,00	0,00	910,36	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriétés	6 065,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 186,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61551	Entretien matériel roulant	40 999,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 476,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administratif général collectif	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funéraires	041 Subvention globale	048 Autres act. de coopérat. décentralisées
6156	Matérialités	238 507,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multimédias	104 308,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Documentation générale et technique	7 250,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6164	Versements à des organismes de formation	101 236,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6165	Frais de colloques et de séminaires	332,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres frais divers	8 427,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	79 395,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contenus	36 591,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annunces et insertions	15 236,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	448 498,23	0,00	0,00	0,00	13 067,42
6236	Catalogues et imprimés	4 803,89	0,00	0,00	14 507,22	505,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 563,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 112,08	0,00	0,00	0,00	536,20	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	2 796,40	0,00	0,00	0,00	1 870,14	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	58 116,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	51 745,16	0,00	0,00	0,00	298,13	0,00	447,20	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Concours divers (cotisations)	16 279,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	63 525,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6286	Autres services extérieurs	112 171,21	0,00	0,00	34 078,34	8 062,51	0,00	1 746,60	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	148 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	6 514,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6356	Autres droits	6 787,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres explicites)	393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 829 662,64	20 706,57	567 226,48	278 067,39	689 347,63	6,00	155 161,61	0,00	0,00
6216	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	140,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	35 076,13	1 103,95	4 645,15	2 777,16	6 431,72	0,00	1 422,51	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 961,61	344,88	1 451,74	867,63	2 006,88	0,00	444,54	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGPT	37 219,67	0,00	4 605,46	2 945,03	6 821,69	0,00	1 506,74	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 623 474,58	0,00	262 660,96	50 360,32	228 666,07	0,00	40 637,09	0,00	0,00
64112	NBL, SFT, indemnité résidence	39 015,62	0,00	12 362,49	503,34	6 392,49	0,00	1 250,94	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité initial	5 065,00	0,00	1 100,01	200,00	700,00	0,00	100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	467 672,14	0,00	102 366,25	7 626,56	70 827,78	0,00	14 917,27	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	661 151,11	0,00	32 564,59	123 176,76	180 700,31	0,00	47 663,07	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 01					Sous-fonction 04				
		020 Administrat générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	823 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	028 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	046 Autres act° de coopérat° décentralisée	
64134	Personnel non tit. - Indemnité infitic°	1 300,00	0,00	100,00	200,00	300,00	0,00	200,00	0,00	0,00	
64171	Apprentis - rémunérations	31 070,67	0,00	0,00	13 649,35	0,00	0,00	7 981,18	0,00	0,00	
64172	Apprentis Indemnité Inflation	300,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à I.U.R.S.S.A.F.	429 713,66	19 280,73	49 182,99	44 697,81	88 383,27	0,00	20 729,33	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	537 710,16	0,00	79 738,34	21 113,18	76 815,63	0,00	15 106,40	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 442,89	0,00	1 283,01	4 581,44	7 246,43	0,00	1 942,41	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 357,58	0,00	10 236,58	2 362,29	8 761,72	0,00	787,43	0,00	0,00	
6466	Versement au F.N.C. supplément familial	8 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6468	Coûts. aux autres organismes sociaux	18 205,05	0,00	2 778,27	1 496,00	3 205,70	0,00	213,71	0,00	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	7 618,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail - pharmacie	14 154,21	0,00	1 720,45	820,32	1 982,04	0,00	117,19	0,00	0,00	
6484	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7381172	Dégrèts taxe habitat* sur logements vaca	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercomm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6611	Dot. amort. et prov. immos incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6617	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres échanges de gestion - COURANT	8 229,56	291 969,58	0,00	0,00	0,00	1 259,00	0,00	0,00	8 500,00	
6531	Indemnités	0,00	215 687,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6533	Cotisations de retraite	0,00	10 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6534	Coûts. de sécurité sociale - part patron	0,00	479,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6535	Formation	0,00	5 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6536	Frais de représentation du maire	1 227,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250,00	0,00	0,00	8 500,00	
65888	Autres	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'étia	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 03						Sous-fonction 04			
		020 Administratif/général collectifs	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Chevrières et pompes funéraires	041 Subvention globale	048 Autres act. de coopérat. décentralisées	
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68112	Intérêts - Retenue des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6815	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	3 712,58	0,00	0,00	0,00	8 493,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	455,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	292,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	183,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 780,00	0,00	0,00	0,00	8 493,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus à réaliser au 31/12		1 444 684,45	0,00	49 339,45	1 847,87	155 159,85	0,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 444 064,45	0,00	49 339,45	1 847,87	155 159,85	0,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atteintes de charges	308 935,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6418	Remboursements tenues de personnel	309 935,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cote résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat' entre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du dépôt, vente	158 418,25	0,00	0,00	0,00	5 672,50	0,00	58 506,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions dimètres (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 500,00	0,00	0,00	0,00
70368	Autres redevances et recettes diverses	8,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	3 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immobilières)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 192,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	74 774,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres régies	84 627,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
73	Impôts et taxes	104 539,61	0,00	0,00	0,00	47 667,48	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres impôts locaux ou essaimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Atribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. prêt. sur jeux, paris hippiques	104 539,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	47 667,48	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	469 400,64	0,00	49 238,50	0,00	84 180,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation régionale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FACTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	24 000,00	0,00	13 029,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	20 307,64	0,00	0,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00
74832	Atribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. excédent° taxes foncière	0,00	0,00	-0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de rattachement	0,00	0,00	2 949,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	33 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	425 093,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	278 904,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	278 903,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courants	0,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits additionnels	121 873,24	0,00	100,95	1 847,87	17 829,87	0,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	100,95	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	102 796,83	0,00	0,00	1 847,87	3 328,87	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annuels (exercices antérieurs)	2 876,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrations générales collectives	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicités	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cinéma et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
7788	Produits exceptionnels divers	16 135,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,98	0,00	0,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-4 405 595,65	0,00	-325 166,12	-324 803,00	0,00	-116 343,88	0,00	0,00	-21 567,42

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements fonctionnels (sous-fonction ou rubrique) suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité Intérieure	12 Hygiène et salubrité publiques	13 Plan de résilience (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES	618 830,31	0,00	0,00	618 830,31
	Résultats de fonctionnement reportés	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Charges à caractère général	31 630,49	0,00	0,00	31 630,49
60622	Carburants	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	788,94	0,00	0,00	788,94
60636	Vêtements de travail	2 714,95	0,00	0,00	2 714,95
60688	Autres matières et fournitures	510,00	0,00	0,00	510,00
61682	Documentation générale et technique	244,44	0,00	0,00	244,44
61684	Versements à des organismes de formation	1 012,50	0,00	0,00	1 012,50
62682	Frais de télécommunications	94,80	0,00	0,00	94,80
62686	Autres services extérieurs	15 574,58	0,00	0,00	15 574,58
63568	Autres droits	680,28	0,00	0,00	680,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	587 199,82	0,00	0,00	587 199,82
6216	Autre personnel extérieur	1 193,20	0,00	0,00	1 193,20
6331	Versement mobilité	4 571,65	0,00	0,00	4 571,65
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 428,62	0,00	0,00	1 428,62
6336	Cotisations CNFPT et CDFPT	4 788,93	0,00	0,00	4 788,93
64111	Rémunération principale titulaires	288 725,45	0,00	0,00	288 725,45
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 316,37	0,00	0,00	6 316,37
64114	Personnel titulaire Indemnité traitif	300,00	0,00	0,00	300,00
64118	Autres indemnités titulaires	136 745,32	0,00	0,00	136 745,32
64131	Rémunérations non tit.	17 311,54	0,00	0,00	17 311,54
64168	Autres emplois d'insertion	3 978,69	0,00	0,00	3 978,69
6451	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	46 795,74	0,00	0,00	46 795,74
6463	Cotisations aux caisses de retraites	85 565,39	0,00	0,00	85 565,39
6454	Cotisations aux A.S.E.D.J.C.	884,90	0,00	0,00	884,90
6455	Cotisations pour assurances du personnel	7 874,29	0,00	0,00	7 874,29
6458	Cofa. aux autres organismes sociaux	2 380,84	0,00	0,00	2 380,84
6475	Médecine du travail pharmacie	1 318,89	0,00	0,00	1 318,89
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'évén	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	132,00	0,00	0,00	132,00
	Révaluations	132,00	0,00	0,00	132,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opératif ordre transmettent entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opératif ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	132,00	0,00	0,00	132,00
7716	Autres produits except. opérat. gestion	132,00	0,00	0,00	132,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-618 695,31	0,00	0,00	-618 695,31

(2)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	DEPENSES					
	Réalizations	0,00	0,00	618 839,31	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	618 839,31	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	31 630,49	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	786,94	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	2 714,85	0,00	0,00
60666	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	510,00	0,00	0,00
6162	Documentation générale et technique	0,00	0,00	244,44	0,00	0,00
6164	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	1 012,50	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	94,80	0,00	0,00
6266	Autres services extérieurs	0,00	0,00	15 574,58	0,00	0,00
6356	Autres droits	0,00	0,00	690,21	0,00	0,00
6712	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	587 199,82	0,00	0,00
6216	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	1 193,20	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 571,65	0,00	0,00
6332	Coûtations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 428,62	0,00	0,00
6336	Coûtations CNRPT et CDGRPT	0,00	0,00	4 786,88	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	266 725,45	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnités résidence	0,00	0,00	5 316,37	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnités forfait	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
64116	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	136 745,32	0,00	0,00
64131	Rémunérations non BI.	0,00	0,00	17 311,54	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	3 976,69	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationaux	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civique
6451	Cotisations à T.U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	46 795,74	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	85 585,39	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	884,90	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	7 874,29	0,00	0,00
6458	Coût. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	2 380,84	0,00	0,00
6475	Médecine du travail (pharmacie)	0,00	0,00	1 318,89	0,00	0,00
014	Attributions de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Déprat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Déprat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
666	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résumé à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	132,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	132,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Attributions de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Déprat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Déprat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	132,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. départ. gestion	0,00	0,00	132,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Résumé à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	-618 696,31	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-7 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a) et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) - DETAIL FONCTIONNEMENT

A.1.1

FONCTION 2 - Enseignement - Formation

(2)	Libellés	20 Services communs	21 Enseignement du 1 ^{er} degré	22 Enseignement du 2 nd degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES								
	Realisations	159 337,63	1 466 093,15	155,62	83 584,00	0,00	1 111 788,62	0,00	2 821 559,22
		159 337,63	1 466 093,15	155,62	83 584,00	0,00	1 111 788,62	0,00	2 821 559,22
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement								
	reporté								0,00
011	Charges à caractère général	7 957,96	529 218,01	0,00	83 504,00	0,00	860 012,26	0,00	1 580 774,23
60611	Eau et assainissement	0,00	20 409,97	0,00	0,00	0,00	2 332,20	0,00	22 742,17
60612	Energie - Electricité	0,00	60 283,63	0,00	0,00	0,00	4 748,98	0,00	65 033,62
60621	Combustibles	0,00	248 999,93	0,00	0,00	0,00	48 999,99	0,00	288 899,92
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	233,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233,96
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	5 732,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 232,32
60664	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313,42	0,00	313,42
60668	Autres matières et fournitures	6 459,31	3 102,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 562,27
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	83 334,00	0,00	577 546,63	0,00	660 880,63
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	43 133,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 133,01
6156	Maintenance	0,00	19 604,97	0,00	0,00	0,00	591,85	0,00	20 196,82
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	294,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294,12
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 862,65	0,00	35 862,65
6262	Frais de télécommunications	248,82	4 732,03	0,00	0,00	0,00	396,31	0,00	396,31
627	Services bancaires et assimilés	708,53	902,59	0,00	0,00	0,00	111,60	0,00	5 083,45
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	1 611,12
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	215 562,88	0,00	0,00	0,00	1 626,64	0,00	260,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	5 540,92	0,00	0,00	0,00	1 826,64	0,00	217 179,42
6288	Autres services extérieurs	0,00	705,00	0,00	0,00	0,00	182 481,08	0,00	198 022,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	151 979,97	441 038,85	155,62	0,00	0,00	245 029,34	0,00	838 203,98
6331	Versement mobiliés	1 183,62	3 952,22	1,76	0,00	0,00	2 306,79	0,00	7 444,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	369,67	1 235,00	0,55	0,00	0,00	720,93	0,00	2 326,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGPT	1 255,83	4 192,75	1,88	0,00	0,00	2 447,88	0,00	7 899,42
64111	Rémunération principale titulaires	53 982,95	182 376,17	0,00	0,00	0,00	33 174,01	0,00	279 533,13
64112	NBI, SFT, indemnités résidence	2 973,44	7 578,17	0,00	0,00	0,00	2 156,86	0,00	12 708,48
64114	Personnel titulaire indemnités initial	100,00	864,00	0,00	0,00	0,00	53,00	0,00	1 017,00
64118	Autres indemnités titulaires	28 705,58	37 475,49	0,00	0,00	0,00	15 885,14	0,00	82 066,21
64131	Rémunérations non B.	21 889,21	66 506,77	108,76	0,00	0,00	112 959,09	0,00	201 266,63
64134	Personnel non tit. - Indemnités initial	0,00	245,50	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	745,50
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 020,36	0,00	12 020,36
64172	Apprentis Indemnités initial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 553,45	45 632,38	32,83	0,00	0,00	38 610,85	0,00	99 029,51
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 002,68	64 186,21	4,61	0,00	0,00	14 857,18	0,00	97 052,68
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	878,39	2 159,62	4,45	0,00	0,00	4 560,16	0,00	7 592,62
6455	Cotisations pour assurances du personnel	6 299,43	7 674,29	0,00	0,00	0,00	3 149,72	0,00	17 323,44
6458	Coût, aux autres organismes sociaux	1 282,28	2 350,84	0,00	0,00	0,00	1 068,57	0,00	4 701,69
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	3 033,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 033,36
6475	Médecine du travail, pharmacie	703,14	1 171,88	0,00	0,00	0,00	468,76	0,00	2 343,78
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	395 516,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	395 516,31
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	342 816,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 816,31
657361	Subv. fond. Caisse des écoles	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
6574	Subv. fond. Assocat°, personnes privées	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'épis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	319,68	0,00	0,00	0,00	747,02	0,00	1 066,70
673	Titres annuels (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	747,02	0,00	747,02
676	Autres charges exceptionnelles	0,00	319,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319,68
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	221 069,69	0,00	0,00	0,00	700 774,42	0,00	921 843,51
	Réalisations	0,00	221 069,69	0,00	0,00	0,00	700 774,42	0,00	921 843,51
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits des services, du domaine, vente	0,00	209 866,37	0,00	0,00	0,00	566 086,02	0,00	765 952,39
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	166 146,10	0,00	0,00	0,00	566 086,02	0,00	722 231,12
70676	Remb. frais par d'autres restes à payer	0,00	43 422,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 422,27
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	29 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
74	Dotations et participations	0,00	234,14	0,00	0,00	0,00	117 320,78	0,00	117 554,92
74716	Autres participations Etat	0,00	234,14	0,00	0,00	0,00	1 426,95	0,00	1 661,09
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 893,83	0,00	115 893,83
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 266,58	0,00	0,00	0,00	27 368,52	0,00	38 635,20
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 368,52	0,00	27 368,52
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	11 266,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 266,58
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à rattraper au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-159 937,63	-1 245 024,06	-159,82	-83 584,06	0,00	-411 914,39	0,00	-1 809 715,71

(2)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				255 Classes de découverts et autres		
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Matériel scolaire				
	DEPENSES											
007	Résultat de fonctionnement reporté	706 599,70	352 097,01	407 426,15	881 732,87	35 862,65	192 140,54	2 051,56	0,00	0,00		
011	Charges à caractère général	706 599,70	352 097,01	407 426,15	881 732,87	35 862,65	192 140,54	2 051,56	0,00	0,00		
60611	Eau et assainissement	278 349,42	0,00	11 919,04	827 191,74	35 862,65	356,31	3 051,56	0,00	0,00		
60612	Energie - Electricité	7 409,99	12 889,98	0,00	2 332,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60621	Combustibles	21 189,97	37 848,69	1 294,97	4 749,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60628	Autres fournitures non stockées	139 999,99	108 999,97	0,00	48 999,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	233,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6064	Fournitures administratives	1 793,19	2 599,50	1 399,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6068	Autres matérielles et fournitures	538,69	1 705,60	866,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	577 546,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615221	Energie, réparations bâtiments publics	21 061,92	22 051,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6196	Maintenance	5 738,41	13 886,56	0,00	591,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6232	Fêtes et cérémonies	188,35	37,34	48,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	35 862,65	0,00	0,00	0,00	0,00		
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6262	Frais de télécommunications	2 363,69	2 368,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	902,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	78 635,37	130 089,88	6 820,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	5 540,82	0,00	192 461,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
612	Charges de personnel, frais assimilés	427 870,37	13 428,48	0,00	53 295,11	0,00	191 744,23	0,00	0,00	0,00		
6331	Versement mobilité	3 936,15	16,07	0,00	539,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 229,97	5,03	0,00	169,67	0,00	552,26	0,00	0,00	0,00		

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25			256 Classes de découverte et autres
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	
6336	Cotisations CNEPT et CDGFPT	4 175,67	17,08	0,00	572,64	0,00	1 875,24	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	192 376,17	0,00	0,00	6 950,38	0,00	26 823,63	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnités résidence	7 578,17	0,00	0,00	75,88	0,00	2 081,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnités Initial*	884,00	0,00	0,00	36,00	0,00	16,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	37 475,49	0,00	0,00	2 789,82	0,00	13 095,32	0,00
64131	Rémunérations non tit.	53 501,96	13 006,81	0,00	26 743,19	0,00	86 215,90	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnités Initial*	245,50	0,00	0,00	200,00	0,00	300,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 020,38	0,00
64172	Apprentis indemnités initiation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 531,82	300,58	0,00	8 894,82	0,00	28 626,03	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	64 145,99	42,22	0,00	3 630,11	0,00	11 327,07	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 118,11	40,71	0,00	1 058,38	0,00	3 491,78	0,00
6455	Cotisations pour assurances du personnel	7 874,29	0,00	0,00	1 574,86	0,00	1 574,86	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 350,84	0,00	0,00	427,43	0,00	641,14	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 033,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 174,88	0,00	0,00	234,38	0,00	234,38	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	395 516,31	0,00	0,00	0,00	0,00
6556	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	342 816,31	0,00	0,00	0,00	0,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	0,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associcat* personnes âgées	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	319,68	0,00	747,02	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	747,02	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	319,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	28 392,19	28 358,30	166 120,60	563 413,64	0,00	0,00	117 360,78
	Réalisations	28 392,19	28 358,30	166 120,60	563 413,64	0,00	0,00	117 360,78
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	15 572,47	27 913,30	166 120,60	556 085,07	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	25,50	0,00	166 120,60	556 085,02	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	15 508,97	27 913,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	234,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	234,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médécine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 825,58	441,00	0,00	27 326,62	0,00	0,00	0,00	46,00
7716	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	27 326,62	0,00	0,00	0,00	40,00
7766	Produits exceptionnels divers	10 825,58	441,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-679 977,09	-323 746,71	-241 305,75	-266 320,22	-35 862,65	-192 146,54	-2 051,56	117 352,75

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (criste synthèse)	Total
DEPENSES							
092	Résultat de fonctionnement reporté	190 533,74	2 054 348,74	811 164,12	96 847,22	0,00	3 152 893,82
		190 533,74	2 054 348,74	811 164,12	96 847,22	0,00	3 152 893,82
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	2 531,21	2 000,00	0,00	0,00	4 531,21
60612	Energie - Electricité	0,00	15 204,99	36 092,93	0,00	0,00	51 297,92
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	18 846,16	0,00	0,00	18 846,16
60621	Combustibles	0,00	35 999,96	41 999,99	0,00	0,00	77 999,97
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 447,10	4 289,84	391,96	0,00	8 108,70
60665	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	46 622,18	0,00	0,00	46 622,18
60668	Autres matières et fournitures	0,00	4 904,10	5 384,35	0,00	0,00	10 288,45
6135	Locations mobilières	0,00	2 860,00	650,00	0,00	0,00	3 510,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	222,00	34 794,16	0,00	0,00	35 016,16
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 304,00	0,00	0,00	0,00	2 304,00
6156	Maintenance	0,00	2 662,84	1 231,94	0,00	0,00	3 894,78
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 104,82	0,00	0,00	0,00	1 104,82
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	8 333,76	0,00	8 333,76
6251	Voyages et déplacements	17,80	36,13	97,65	0,00	0,00	151,58
6262	Frais de télécommunications	0,00	870,09	6 942,56	72,00	0,00	7 884,65
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	50,00	30,00	0,00	0,00	80,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	36 126,46	0,00	0,00	36 126,46
6288	Autres services extérieurs	0,00	5 779,42	21 612,08	20 849,50	0,00	48 241,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	190 516,94	1 451 445,40	551 353,79	0,00	0,00	2 193 315,13
6218	Autre personnel extérieur	0,00	4 200,13	0,00	0,00	0,00	4 200,13
6331	Versement mobilité	1 504,50	14 216,77	4 991,96	0,00	0,00	20 713,23
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	470,13	4 443,37	1 559,94	0,00	0,00	6 473,44
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 596,15	14 851,04	5 296,82	0,00	0,00	21 744,01
64111	Rémunération principale titulaires	90 591,42	401 371,08	226 430,12	0,00	0,00	718 392,62
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	8 214,58	6 202,73	3 966,76	0,00	0,00	18 384,07
64114	Personnel titulaire indemnité infiat'	0,00	600,00	900,00	0,00	0,00	1 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	24 355,66	69 461,26	63 760,37	0,00	0,00	157 577,29
64131	Rémunérations non tit.	2 403,62	529 871,56	90 836,03	0,00	0,00	623 211,21
64134	Personnel non tit. - indemnité infiat'	0,00	2 000,00	500,00	0,00	0,00	2 500,00
64171	Apprentis - rémunérations	15 306,83	0,00	0,00	0,00	0,00	15 306,83
64172	Apprentis indemnité initiation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	14 989,36	210 377,32	60 433,07	0,00	0,00	285 799,75
6453	Cotisations aux caisses de retraites	29 436,45	140 320,45	76 339,45	0,00	0,00	246 096,35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	98,00	19 747,54	3 440,40	0,00	0,00	23 286,94

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6455	Cotisations pour assurance du personnel	767,43	12 598,86	8 061,72	0,00	0,00	22 048,01
6456	Coûts aux autres organismes sociaux	427,43	17 455,58	2 776,27	0,00	0,00	20 661,28
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	1 411,96	0,00	0,00	0,00	1 411,96
6475	Médecine du travail, pharmacies	214,38	2 215,77	1 455,88	0,00	0,00	3 906,03
644	Abonnements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
642	Opérat. entre transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat. entre inférieurs de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 835,46	0,00	67 200,80	0,00	71 035,46
6516	Autres	0,00	1 835,46	0,00	0,00	0,00	1 835,46
6574	Subv. fonct. Associatif, patrimoine privé	0,00	2 000,00	0,00	67 200,80	0,00	69 200,80
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	521 068,20	69,62	0,00	0,00	521 145,22
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 068,20	80,00	0,00	0,00	1 148,20
67441	Subv. budgets annexes et règles (AF)	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Résultats						
602	Résultat de fonctionnement, report	0,00	845 765,78	1 41 752,89	0,00	0,00	987 547,87
613	Altérations de patrimoine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
642	Opérat. entre transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat. entre inférieurs de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	844 062,22	7 126,71	0,00	0,00	851 188,99
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	417 800,46	0,00	0,00	0,00	417 800,46
70641	Mise à dispo personnel B.A., règles	0,00	420 273,22	0,00	0,00	0,00	420 273,22
70645	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	5 989,60	0,00	0,00	0,00	5 989,60
7066	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	7 126,71	0,00	0,00	7 126,71
71	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	133 847,09	0,00	0,00	133 847,09
7472	Partenariats	0,00	0,00	133 847,09	0,00	0,00	133 847,09
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 405,50	720,09	0,00	0,00	2 125,50
7568	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1 405,50	720,09	0,00	0,00	2 125,50
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	298,00	89,38	0,00	0,00	387,38
7768	Produits exceptionnels divers	0,00	298,00	89,38	0,00	0,00	387,38
78	Régularis. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	-1 208 552,96	-469 382,03	-96 847,22	0,00	-2 165 145,95
	SOLDE (3)	-180 533,74					

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et chœur.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES									
302	Résultat de fonctionnement reporté	1 902 822,00	109 237,92	940 207,02	2 690 09	733 481,07	42 679,20	33 475,86	
	Réalisations	1 002 822,00	109 237,92	940 207,02	2 000,00	733 481,07	42 679,20	33 475,86	
911	Charges à caractère général	35 265,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Charges à caractère général	35 265,46	21 716,22	14,40	0,00	274 733,06	4,35	33 475,86	
60611	Eau et assainissement	946,61	1 594,40	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	
60612	Energie - Electricité	4 274,99	10 890,00	0,00	0,00	36 092,93	0,00	0,00	
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	16 846,16	0,00	0,00	
60621	Combustibles	35 999,98	0,00	0,00	0,00	41 999,99	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 828,38	1 618,72	0,00	0,00	3 661,60	0,00	0,00	
6066	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	46 822,18	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	4 904,10	4 904,10	0,00	0,00	5 364,35	0,00	0,00	
6135	Locations mobilières	2 080,00	0,00	0,00	0,00	690,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	222,00	0,00	0,00	0,00	1 318,30	0,00	33 475,86	
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 304,00	0,00	0,00	0,00	1 231,94	0,00	0,00	
6156	Maintenance	2 568,44	74,40	0,00	0,00	5 431,21	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	1 104,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	24,53	0,00	14,80	0,00	93,30	4,35	0,00	
6262	Frais de télécommunications	616,69	254,40	0,00	0,00	8 542,68	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	50,00	0,00	0,00	0,00	30,00	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	36 126,46	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	3 427,22	2 352,20	0,00	0,00	20 702,08	0,00	0,00	
	Charges de personnel, frais assimilés	943 553,48	87 519,78	420 273,22	0,00	588 677,94	42 679,20	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	4 200,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	9 626,74	981,84	3 606,39	0,00	4 625,10	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 009,35	306,77	1 127,05	0,00	1 445,32	114,82	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	10 214,63	1 040,98	3 595,43	0,00	4 997,80	389,02	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	303 979,73	0,00	97 391,35	0,00	203 419,63	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, Indemnités initiat	5 230,12	0,00	972,61	0,00	3 739,54	229,22	0,00	
64114	Personnel titulaire indemnités initiat	400,00	0,00	200,00	0,00	800,00	100,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	32 444,19	0,00	37 017,07	0,00	57 300,18	6 460,19	0,00	
64134	Rémunérations non tit.	302 740,25	61 866,76	165 875,56	0,00	80 836,03	0,00	0,00	
64171	Personnel non tit. - Indemnités initiat	518,00	100,00	1 382,00	0,00	500,00	0,00	0,00	
64172	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Apprentis Indemnités initiat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'I.J.R.S.S.A.F.	139 860,58	18 136,59	52 271,15	0,00	56 895,33	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	101 340,28	2 782,15	36 198,02	0,00	68 991,07	3 537,74	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.J.C.	12 074,14	2 484,92	5 188,48	0,00	3 440,40	7 348,38	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 696,86	0,00	0,00	0,00	7 874,29	0,00	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 206,70	213,71	14 036,15	0,00	2 564,56	213,71	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	1 411,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail	2 091,58	117,18	0,00	0,00	1 316,69	117,19	0,00	
014	Atténuations de profits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et chœur.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel		
65	Autres charités de gestion courante	1 835,46	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6518	Autres	1 835,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6574	Subv. fond. Associer, Philippines privés	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	1 068,20	0,00	520 000,00	0,00	89,02	0,00	0,00	0,00		
6716	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00		
673	Titres antérieurs (sur exercices antérieurs	1 068,20	0,00	0,00	0,00	80,00	0,00	0,00	0,00		
67441	Subv. budgets annexes et tables (AF)	0,00	0,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	397 607,06	27 885,50	420 273,22	0,00	141 782,09	0,00	0,00	0,00		
	Réalisations	397 607,06	27 885,50	420 273,22	0,00	141 782,09	0,00	0,00	0,00		
002	Résultats de fonctionnement / reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	397 309,06	26 489,00	420 273,22	0,00	7 126,71	0,00	0,00	0,00		
7062	Redevances services à caractère culturel	391 320,46	26 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70841	Mise à dispo personnel B.A., règles	0,00	0,00	420 273,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70846	Mise à dispo personnel communes du GFP	5 988,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 126,71	0,00	0,00	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	133 847,00	0,00	0,00	0,00		
7472	Participat' Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	133 847,00	0,00	0,00	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 405,50	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00		
7598	Autres produits ch. de gestion courants	0,00	1 405,50	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	220,00	0,00	0,00	0,00	88,38	0,00	0,00	0,00		
7786	Produits exceptionnels divers	220,00	0,00	0,00	0,00	88,38	0,00	0,00	0,00		
78	Régularisat' amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	-665 215,94	-81 352,42	-520 014,60	-2 000,00	-591 708,93	-1 518,04	-43 879,20	-33 875,86		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une halle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses de écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.
 (3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crises sanitaires)	Total
DEPENSES						
Réalisations						
002	Résultat de fonctionnement réparti	240 690,71	468 217,14	800 350,34	0,00	1 507 327,19
011	Charges à caractère général	60 485,00	102 354,14	212 224,48	0,00	375 063,62
6042	Achats prestat services (hors terrains)	9 949,79	0,00	40 873,44	0,00	50 223,23
60611	Eau et assainissement	5 000,00	12 286,05	5 459,64	0,00	22 725,69
60612	Energie - Electricité	27 399,99	30 424,98	30 403,71	0,00	88 228,68
60621	Combustibles	0,00	34 999,99	0,00	0,00	34 999,99
60623	Alimentation	0,00	1 785,96	4 072,25	0,00	5 858,21
60631	Fournitures d'entretien	0,00	86,40	0,00	0,00	86,40
60632	Fournitures de petit équipement	8 355,65	0,00	4 418,69	0,00	12 774,34
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	5 633,68	0,00	5 633,68
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	92 300,00	0,00	92 300,00
6132	Locations immobilières	2 055,00	0,00	0,00	0,00	2 055,00
6135	Locations mobilières	0,00	1 909,80	0,00	0,00	1 909,80
61521	Entretien terrains	0,00	2 496,00	0,00	0,00	2 496,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 070,02	2 752,92	0,00	8 822,94
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	5 627,48	0,00	0,00	5 627,48
6156	Maintenance	0,00	2 470,12	4 671,89	0,00	7 141,85
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	76,00	0,00	76,00
6247	Transports collectifs	1 401,08	0,00	14 718,37	0,00	16 119,45
6251	Voyages et déplacements	243,47	0,00	0,00	0,00	243,47
6262	Frais de télécommunications	86,22	1 425,64	6 088,17	0,00	7 602,03
6288	Autres services extérieurs	6 593,60	2 691,70	750,00	0,00	10 041,30
012	Charges de personnel, frais assimilés	189 211,91	218 192,65	533 635,04	0,00	922 041,59
6331	Vêtement mobilié	1 815,73	1 889,40	4 732,27	0,00	8 437,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	567,34	590,35	1 479,03	0,00	2 636,72
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 929,05	2 003,14	5 021,27	0,00	8 952,46
64111	Rémunération principale titulaires	46 036,92	92 210,21	182 369,56	0,00	320 616,69
64112	NBI, SFT, indemnités résidence	1 733,26	3 187,03	3 746,25	0,00	8 666,54
64114	Personnel titulaire Indemnité initial	76,50	600,00	870,00	0,00	1 546,50
64118	Autres indemnités titulaires	12 108,17	25 208,24	59 583,54	0,00	96 899,95
64131	Rémunérations non tit.	67 656,06	24 172,39	118 615,11	0,00	210 443,56
64134	Personnel non tit. - Indemnité initial	600,00	0,00	371,50	0,00	971,50
64151	Cotisations à T.U.R.S.A.F.	27 299,14	21 718,72	62 667,34	0,00	111 685,20
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 535,35	31 237,26	63 734,20	0,00	112 504,81
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 739,99	978,98	4 797,51	0,00	8 516,48
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	4 724,57	11 024,01	0,00	15 748,58
6458	Cofa. aux autres organismes sociaux	0,00	1 495,99	0,00	0,00	2 778,27

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(7)	Libellé	40 Services minimums	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	7 589,78		1 931,48	9 521,24
6475	Médecine du travail, pharmacies	119,40			1 190,06	2 135,60
614	Alimentations de produits	0,00			0,00	0,00
642	Opérat* entre transfert entre sections	0,00			0,00	0,00
643	Opérat* entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00
65	Autres services de stations sportive	0,00			0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat* personnes invalides	145 336,00			64 500,00	209 836,00
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			64 500,00	209 836,00
66	Charges financières	0,00			0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			0,00	0,00
673	Taxes annulés sur exercices antérieurs	484,35			0,00	484,35
68	Dot. aux amortissements et provisions	484,35			0,00	484,35
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	151 451,78	302 950,82	0,00	454 402,60
	Réalisations	0,00	151 451,78	302 950,82	0,00	454 402,60
007	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Atténuations de charges	0,00	11 521,52		0,00	11 521,52
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	11 521,52		0,00	11 521,52
642	Opérat* entre transfert entre sections	0,00			0,00	0,00
643	Opérat* entre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	74 767,71	228 914,59	0,00	304 682,30
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	74 767,71		0,00	74 767,71
70632	Redevances services à caractère autre	0,00	0,00	228 914,59	0,00	228 914,59
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	53 450,00	71 849,87	0,00	125 299,87
74718	Autres participations Etat	0,00	48 500,00		0,00	48 500,00
7473	Participat* Départements	0,00	4 950,00		0,00	4 950,00
7476	Participat* Autres organismes	0,00	0,00	71 849,87	0,00	71 849,87
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	11 771,55	1 184,36	0,00	12 955,91
7716	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	323,17	1 184,36	0,00	1 507,53
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	11 350,38		0,00	11 350,38
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-240 699,71	-314 816,36	-497 405,92	0,00	-1 052 921,99

(2)	Libellé	Sous-fonction 41				Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	455 528,45	0,00	0,00	1 370,88	9 367,81	507 390,34	292 970,00	0,00
	Réalisations	455 528,45	0,00	0,00	1 370,88	9 367,81	507 390,34	292 970,00	0,00
1102	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	416 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
011	Charges à caractère général	91 991,60	0,00	0,00	1 170,38	8 853,40	110 520,33	51 004,07	0,00	
6042	Achats prestat' services (hors terrain)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 086,00	23 787,44	0,00	
60611	Eau et assainissement	12 268,05	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	2 459,84	0,00	
60612	Energie - Electricité	30 424,98	0,00	0,00	0,00	0,00	23 799,98	8 603,73	0,00	
60621	Combustibles	34 989,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,96	800,33	3 271,92	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	86,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 398,83	1 019,86	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 286,86	1 346,82	0,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 300,00	0,00	0,00	
8132	Localités Immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8135	Localités mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	1 909,80	0,00	0,00	0,00	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	6 070,02	0,00	0,00	0,00	0,00	2 752,92	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 256,60	0,00	0,00	1 370,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	2 470,12	0,00	0,00	0,00	0,00	550,52	4 121,01	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 386,32	3 352,05	0,00	
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	1 426,84	0,00	0,00	0,00	0,00	522,57	5 586,80	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	2 691,70	756,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	218 192,65	0,00	0,00	0,00	0,00	346 770,01	176 865,93	0,00	
6331	Versement mobilité	1 889,40	0,00	0,00	0,00	0,00	3 208,31	1 523,96	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	590,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002,72	478,31	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 003,14	0,00	0,00	0,00	0,00	3 403,98	1 617,29	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	82 210,21	0,00	0,00	0,00	0,00	118 531,89	86 837,67	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	3 187,03	0,00	0,00	0,00	0,00	3 038,61	712,84	0,00	
64114	Personnel titulaire indemnité initial*	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	608,00	262,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	25 208,24	0,00	0,00	0,00	0,00	35 501,80	24 081,74	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	24 172,39	0,00	0,00	0,00	0,00	83 763,84	34 851,27	0,00	
64134	Personnel non tit. - Indemnité initial*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,50	130,00	0,00	
6451	Cotisations à T.U.R.S.S.A.F.	21 718,72	0,00	0,00	0,00	0,00	43 036,57	19 630,77	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	31 237,26	0,00	0,00	0,00	0,00	41 017,79	22 718,41	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	878,98	0,00	0,00	0,00	0,00	3 386,01	1 411,50	0,00	
6455	Cotisations pour assurances du personnel	4 724,57	0,00	0,00	0,00	0,00	8 661,72	2 362,29	0,00	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 282,28	0,00	0,00	0,00	0,00	854,85	641,14	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	7 589,76	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931,46	0,00	0,00	
6475	Médecins du travail, pharmaciens	820,32	0,00	0,00	0,00	0,00	585,94	610,94	0,00	
014	Attributions de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat' entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
05	Autres dépenses de matériel équipée	145 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat' personnes privées	145 338,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 500,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42				
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
67	Charges acquisitionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	484,35	0,00	0,00	0,00		
673	Titres émis (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	484,35	0,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES										
	Réalizations	11 521,52	0,00	0,00	11 389,38	128 540,88	286 412,54	16 538,28	0,00		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
013	Affectations de charges	11 521,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6458	Remboursement charge SS et provisions	11 521,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
642	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
643	Opérat° entre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	74 787,71	224 052,40	5 864,19	0,00		
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	74 787,71	0,00	0,00	0,00		
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 052,40	5 864,19	0,00		
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	53 450,00	82 356,14	9 489,73	0,00		
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	48 588,00	0,00	0,00	0,00		
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 862,00	0,00	0,00	0,00		
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 356,14	9 489,73	0,00		
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	11 389,38	323,17	0,00	1 104,36	0,00		
7716	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	323,17	0,00	1 104,36	0,00		
7786	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	11 389,38	0,00	0,00	0,00	0,00		
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	SOLDE (3)	-444 006,93	0,00	0,00	10 018,50	119 173,07	-220 577,80	-276 431,72	0,00		

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES					
	Realisations	7 428,65	1 470 919,89	0,00	1 478 348,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 428,65	1 470 919,89	0,00	1 478 348,54
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	716,88	4 568,89	0,00	5 285,77
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	768,98	0,00	768,98
6262	Frais de télécommunications	716,88	3 258,31	0,00	3 975,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 711,77	651,60	0,00	651,60
6331	Versement mobilité	62,99	0,00	0,00	6 711,77
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	19,69	0,00	0,00	62,99
6336	Cotisations CNFPT et CDGPT	66,83	0,00	0,00	19,69
64111	Rémunération principale titulaires	3 201,83	0,00	0,00	66,83
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	121,67	0,00	0,00	3 201,83
64114	Personnel titulaire Indemnité infirmité	100,00	0,00	0,00	121,67
64118	Autres indemnités titulaires	581,12	0,00	0,00	100,00
64131	Rémunérations non tit.	661,35	0,00	0,00	581,12
64134	Personnel non tit. - Indemnité infirmité	100,00	0,00	0,00	661,35
6461	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	702,63	0,00	0,00	100,00
6463	Cotisations aux caisses de retraite	1 078,28	0,00	0,00	702,63
6464	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	20,38	0,00	0,00	1 078,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	20,38
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 468 250,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	1 460 000,00	0,00	1 468 250,00
6574	Subv. fonct. Associed* personnes privées	0,00	10 250,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	10 250,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES					
	Realisations	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00
602	Résultat de fonctionnement reporté	22 500,00	0,00	0,00	22 500,00
613	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
642	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
643	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Santé	82 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00		0,00	0,00
73	Intérêts et taxes	0,00		0,00	0,00
74	Dotations et participations	22 500,00		0,00	22 500,00
7478	Principal/ Autres organismes	22 500,00		0,00	22 500,00
75	Autres produits de gestion courants	0,00		0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00		0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00		0,00	0,00
	SOLDE (3)	15 071,25	-1 470 919,89	0,00	-1 455 848,64

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			524 Autres services
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	
	DEPENSES							
	Réalisations							
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 428,65	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	759,98	20 159,91
011	Charges à caractère général	7 428,65	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	759,98	20 159,91
60612	Energie - Electricité	716,88	0,00	0,00	0,00	0,00	9,08	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	716,88	0,00	0,00	0,00	0,00	9,08	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	759,98	3 909,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 711,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	62,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principaux titulaires	3 201,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	121,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité forfait	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64116	Autres indemnités titulaires	581,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	651,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité forfait	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	702,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 076,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations des produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' entre finitiez de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	16 250,00
657362	Suiv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associait' - Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficultés
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atteintes de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Particulier Autres organismes	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	15 071,35	0,00	0,00	-1 450 000,00	0,00	-759,98	-20 153,91

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements hormis les caisses des écoles et les services à activité unique engés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A.1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellés	60	61	62	63	64	65	Total
		Services communs	Services en faveur des personnes âgées	Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Crèches et garderies	Plan de relance (crise sanitaire)	
	DEPENSES							
	Réalisations	2 261,67	0,00	0,00	0,00	937 737,62	0,00	939 000,29
	Résultat de fonctionnement reporté	2 261,67	0,00	0,00	0,00	937 737,62	0,00	939 000,29
002	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	541,54	0,00	541,54
0156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	467,14	0,00	467,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 261,67	0,00	0,00	0,00	937 186,08	0,00	939 467,75
0331	Vergement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	9 342,77	0,00	9 342,77
0332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 919,03	0,00	2 919,03
0336	Cotisations CNFPT et CDGPT	0,00	0,00	0,00	0,00	9 909,63	0,00	9 909,63
04111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	187 218,25	0,00	187 218,25
04112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	3 445,40	0,00	3 445,40
04114	Personnel titulaire Indemnité infirmité	0,00	0,00	0,00	0,00	971,50	0,00	971,50
04118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	48 927,17	0,00	48 927,17
04131	Rémunérations non BI	0,00	0,00	0,00	0,00	402 746,46	0,00	402 746,46
04134	Personnel non BI - Indemnité infirmité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 783,00	0,00	2 783,00
0451	Cotisations à F.I.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	149 137,66	0,00	149 137,66
0453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	78 867,39	0,00	78 867,39
0454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	16 256,56	0,00	16 256,56
0455	Cotisations pour assurance du personnel	1 574,88	0,00	0,00	0,00	18 896,30	0,00	20 471,18
0456	Cotés aux autres organismes sociaux	427,43	0,00	0,00	0,00	5 128,11	0,00	5 555,54
04731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730,41	0,00	1 730,41
0475	Médecine du travail, pharmacie	259,30	0,00	0,00	0,00	1 914,44	0,00	2 173,74
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
55	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
556	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
56	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
57	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
58	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communaux	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Realisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 261,67	0,00	0,00	0,00	-337 727,62	0,00	-939 989,29

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations nettes que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002) apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Lévelé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'occupation à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES						
	Réalisations						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	50 882,75	0,00	0,00	0,00	50 882,75
		0,00	50 882,75	0,00	0,00	0,00	50 882,75
011	Charges à caractère général	0,00	50 882,75	0,00	0,00	0,00	50 882,75
60811	Eau et assainissement	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
60812	Energie - Electricité	0,00	4 599,88	0,00	0,00	0,00	4 599,88
60821	Combustibles	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	27 106,37	0,00	0,00	0,00	27 106,37
6156	Maintenance	0,00	74,40	0,00	0,00	0,00	74,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
056	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
08	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
07	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
09	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES						
	Réalisations						
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Restes sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-50 882,75	0,00	0,00	0,00	-50 882,75

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES					
	Réalisations					
0002	Résultat de fonctionnement reporté					
011	Charges à caractère général	777 396,00	2 197 481,73	208 218,37	0,00	3 213 096,10
		777 396,00	2 197 481,73	208 218,37	0,00	3 213 096,10
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		560 988,53	1 865 988,07	204 011,72	0,00	2 430 988,32
60611	Eau et assainissement	15 060,82	0,00	0,00	0,00	15 060,82
60612	Energie – Electricité	135 293,88	0,00	0,00	0,00	135 293,88
60622	Carburants	0,00	21 964,29	0,00	0,00	21 964,29
60623	Alimentation	382,69	0,00	0,00	0,00	382,69
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	8 289,08	4 360,88	0,00	12 649,97
60633	Fournitures de voirie	0,00	29 303,71	0,00	0,00	29 303,71
60668	Autres matières et fournitures	0,00	37 808,64	12 400,80	0,00	50 209,44
911	Contrats de prestations de services	0,00	822 539,72	0,00	0,00	822 539,72
6132	Locations immobilières	50 806,22	13 079,10	0,00	0,00	63 885,32
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
615231	Entretien, réparations voiries	348 739,00	445 198,46	0,00	0,00	793 937,46
615232	Entretien, réparations réseaux	10 526,40	0,00	0,00	0,00	10 526,40
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	33 394,90	0,00	0,00	33 394,90
6156	Maintenance	0,00	40 087,31	0,00	0,00	40 087,31
6226	Honoraires	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
6226	Catagories et Imprimés	0,00	0,00	696,88	0,00	696,88
6251	Voyages et déplacements	0,00	167,34	37,60	0,00	204,94
6262	Frais de télécommunications	167,42	482,00	16,20	0,00	676,62
627	Services bancaires et assimilés	0,00	52 206,89	0,00	0,00	52 206,89
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00
6288	Autres services assimilés	0,00	52 530,00	164 522,15	0,00	217 152,15
612	Charges de personnel, frais assimilés	165 467,47	598 245,38	71 756,65	0,00	744 412,50
6331	Versement mobilité	1 513,38	4 152,09	482,48	0,00	6 152,95
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	472,90	1 287,64	153,92	0,00	1 924,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFP	1 604,57	4 402,99	522,21	0,00	6 529,77
64111	Rémunération principale titulaires	52 636,32	257 278,04	27 682,64	0,00	337 607,00
64112	NBI, SFT, Indemnité résidence	2 764,32	5 085,49	1 432,62	0,00	9 282,43
64114	Personnel titulaire - Indemnité initial	100,00	700,00	0,00	0,00	800,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 429,54	94 215,32	13 425,50	0,00	118 070,36
64131	Rémunérations non tit.	44 517,06	3 528,21	12 420,99	0,00	60 466,26
64134	Personnel non tit. - Indemnité initial	200,00	0,00	100,00	0,00	300,00
6451	Cotisations à I.L.R.S.A.F.	20 665,30	40 042,53	5 100,89	0,00	65 808,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 625,40	80 874,57	9 218,36	0,00	108 718,33
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.L.C.	1 669,03	0,00	76,71	0,00	1 777,74
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 066,05	10 236,58	787,43	0,00	18 110,06

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crédits supplémentaires)	Total
6466	Colls. aux autres organismes sociaux	2 564,56	2 778,27	213,71	0,00	5 556,54
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 628,34	1 676,65	117,19	0,00	3 322,08
014	Atténuations de produits	0,00	115,00	0,00	0,00	115,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	115,00	0,00	0,00	115,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	160,00	12 450,00	0,00	12 610,00
6574	Subv. fonct. Associat* Personnes privées	0,00	160,00	12 450,00	0,00	12 610,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges professionnelles	0,00	25 050,28	0,00	0,00	25 050,28
673	Titres annués sur exercices antérieurs	0,00	25 050,28	0,00	0,00	25 050,28
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	41 790,10	1 463 594,34	68 908,26	0,00	1 574 390,70
002	Réalisations	41 790,10	1 463 594,34	68 908,26	0,00	1 574 390,70
013	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	23 025,00	1 092 280,77	6,00	0,00	1 115 305,77
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	327 991,16	0,00	0,00	327 991,16
70323	Redev. occupat* domaine public communal	23 025,00	0,00	0,00	0,00	23 025,00
70383	Redevances de stationnement	0,00	555 495,69	0,00	0,00	555 495,69
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	194 603,94	0,00	0,00	194 603,94
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	2 920,98	0,00	0,00	2 920,98
70946	Mise à disposition personnel autres organismes	0,00	11 289,00	0,00	0,00	11 289,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	68 908,26	0,00	68 908,26
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	68 908,26	0,00	68 908,26
75	Autres produits de gestion courante	18 773,10	253 954,19	0,00	0,00	272 727,29
757	Redevances versées par fermiers, colons,	18 773,10	253 954,19	0,00	0,00	272 727,29
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	117 319,38	0,00	0,00	117 319,38
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	114 978,18	0,00	0,00	114 978,18
7768	Produits exceptionnels divers	0,00	2 341,20	0,00	0,00	2 341,20
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-688 597,90	-733 687,19	-219 310,11	0,00	-1 638 795,40

(2)	Libellé	Sous-fonction 81					816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propriétés urbaines	814 Eclairage public	
	DEPENSES	158 079,96	0,00	0,00	372 609,44	196 616,50	0,00
							0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(?)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures municipales	813 Propriétés urbaines	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
Sous-fonction 81								
002	Résultat de fonctionnement	158 079,96	0,00	0,00	372 559,54	196 650,50	0,00	0,00
	reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
811	Charges à caractère général	167,42	0,00	0,00	364 104,11	196 650,50	0,00	0,00
80611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	15 093,92	0,00	0,00	0,00
80612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	135 293,88	0,00	0,00
80622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	362,69	0,00	0,00	0,00
80632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
80633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Localités immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	50 806,22	0,00	0,00
6135	Localités mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	348 738,00	0,00	0,00	0,00
616232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	10 528,40	0,00	0,00
61658	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6166	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	167,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
812	Charges de personnel, frais assimilés	157 912,54	0,00	0,00	8 494,53	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	1 513,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	472,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 604,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	52 658,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NEI, SFT, indemnité résidence	2 764,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire indemnité infirmité	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	10 425,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	44 517,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité infirmité	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6461	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	20 665,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6463	Cotisations aux caisses de retraites	18 625,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6464	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	1 695,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6465	Cotisations pour assurance du personnel	1 574,95	0,00	0,00	5 512,00	0,00	0,00	0,00
6468		641,14	0,00	0,00	1 523,42	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	Coût. aux autres organismes sociaux							
6475	Médecine du travail - Pharmacie	468 73	0,00	0,00	1 059,51	0,00	0,00	0,00
614	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Assocat°, personnes privées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes gratuits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réviser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Régularisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 790,10
	Reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 790,10
002	Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 025,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 025,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
74	Dépôts et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74716	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 773,10
757	Redevances versées par fermiers, concés.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 773,10
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser 31/12	-158 078,95	0,00	0,00	-372 689,54	-196 676,50	0,00	41 706,19
	SOLDE (3)							

(2)	Libellés	Sous-fonction 82																				
		820 Services communs	821 Equipements de voiture	822 Voie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	829 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel												
002	Résultat de fonctionnement reporté																					
011	Charges à caractère général	23 981,09	58 564,48	1 351 544,04	221 072,26	755,20	38 811,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 405,48	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electrics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	21 984,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 441,58	0,00	4 847,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voiture	0,00	6 256,52	23 045,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	37 808,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
911	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	922 536,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9132	Locations immobilières	0,00	0,00	12 679,10	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9135	Locations mobilières	0,00	0,00	8 136,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91531	Entretien, réparations voitures	0,00	0,00	288 246,67	175 949,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91532	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	18 787,96	12 787,84	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9156	Maintenance	0,00	40 087,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	167,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9252	Frais de télécommunications	466,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
927	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	52 206,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9281	Concours divers (collations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous-fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voies communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
6288	Autres services extérieurs	1 530,00	0,00	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 572,15		
012	Charges de personnel, frais divers	210 755,33	173 712,13	0,00	121 784,92	0,00	0,00	0,00	71 766,65		
6331	Versement mobilité	1 641,50	1 484,88	0,00	1 045,73	0,00	0,00	0,00	482,48		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	513,06	457,82	0,00	328,76	0,00	0,00	0,00	153,92		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 740,72	1 553,25	0,00	1 109,02	0,00	0,00	0,00	522,21		
64111	Rémunération principale titulaires	100 941,41	91 550,37	0,00	64 786,26	0,00	0,00	0,00	27 692,64		
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 911,53	1 813,96	0,00	1 340,00	0,00	0,00	0,00	1 432,62		
64114	Personnel titulaire indemnité infilat	200,00	300,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
64118	Autres indemnités titulaires	50 097,43	28 047,46	0,00	18 070,44	0,00	0,00	0,00	13 425,50		
64131	Rémunérations non tit.	3 528,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 420,98		
64134	Personnel non tit. - indemnité infilat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 830,93	14 126,20	0,00	10 065,40	0,00	0,00	0,00	5 100,89		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 684,64	29 328,24	0,00	20 681,69	0,00	0,00	0,00	9 218,36		
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78,71		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 362,29	5 512,00	0,00	2 362,29	0,00	0,00	0,00	787,43		
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	864,85	864,95	0,00	1 068,57	0,00	0,00	0,00	213,71		
6475	Médecine du travail, ph armacie	468,76	703,13	0,00	504,78	0,00	0,00	0,00	117,18		
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703894	Revers. sur forfait dom.-stationnement	0,00	0,00	115,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
85	Autres charges de gestion courante	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00		
6574	Subv. fonct. Associat', personnes privées	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	25 050,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	25 050,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
	RECETTES	11 269,00	2 920,98	1 445 705,26	3 691,10	0,00	0,00	0,00	68 988,25		
	Régularisations	11 269,00	2 920,98	1 445 705,26	3 691,10	0,00	0,00	0,00	68 988,25		
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
042	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
043	Opérat' ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Produits des services, du domaine, vente	11 269,00	2 920,98	1 078 090,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	327 991,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70323		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellés	Sous-fonction 02				Sous-fonction 01			
		820 Services communaux	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communaux	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécial lutte contre la pollution
70383	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	555 485,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Redevance de saisonnement	0,00	0,00	194 603,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70386	Forfait de post-saisonnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70948	Autres redevances et recettes diverses	0,00	2 929,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Mise à dispo personnel autres agents	11 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Exploitations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 995,26
74716	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 995,26
75	Autres produits de gestion courants	0,00	0,00	253 994,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, concessions	0,00	0,00	253 994,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	13 620,28	3 699,10	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	113 620,28	1 357,90	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	2 341,20	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaffecter au 31/12	0,00	-339 375,63	68 995,94	-339 155,68	-775,20	-36 811,69	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-223 527,42							-192 420,22

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissant à la colonne 01-Non ventilées.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT		
		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foltes et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., ETP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES										
	Realisations	244,20	12 350,00	0,00	26 023,50	0,00	0,00	0,00	0,00	38 617,70
002	Résultat de fonctionnement reporté	244,20	12 350,00	0,00	26 023,50	0,00	0,00	0,00	0,00	38 617,70
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	12 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	244,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244,20
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	163,60	0,00	0,00	0,00	0,00	163,60
6286	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	19 464,90	0,00	0,00	0,00	0,00	19 464,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat' entre inférieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 375,00
6574	Subv. fonct. Associat', personnes physiques	0,00	0,00	0,00	6 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 375,00
806	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réclat à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES										
	Realisations	0,00	0,00	0,00	55 705,67	0,00	0,00	0,00	0,00	55 705,67
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	55 705,67	0,00	0,00	0,00	0,00	55 705,67
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(2)	Libellé	99 Interventions économiques	91 Fêtes et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerces et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crée sanitaires)	Total
043	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Opérat° ordre trésorier de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	17 768,01	0,00	0,00	0,00	17 768,01
70321	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	5 562,00	0,00	0,00	0,00	5 562,00
70678	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	12 207,01	0,00	0,00	0,00	12 207,01
	Remb. fais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	665,00	0,00	0,00	0,00	665,00
7336	Droits de justice	0,00	0,00	0,00	0,00	665,00	0,00	0,00	0,00	665,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	37 272,66	0,00	0,00	0,00	37 272,66
757	Redevances versées par l'Etat, concos.	0,00	0,00	0,00	0,00	37 272,66	0,00	0,00	0,00	37 272,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-244,20	-12 350,00	0,00	0,00	29 683,17	0,00	0,00	0,00	-17 988,97

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 6211-36 et R. 6211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisé, sect' européen	85 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	6 105 760,04	3 195 387,07	0,00	0,00	0,00	9 301 147,11
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	5 768,07	0,00	0,00	0,00	0,00	5 768,07
13912	Sub. transf. opte résult. Régions	3 608,22	0,00	0,00	0,00	0,00	3 608,22
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	2 161,85	0,00	0,00	0,00	0,00	2 161,85
041	Opérations patrimoniales	0,00	18 624,33	0,00	0,00	0,00	18 624,33
2313	Constructions	0,00	18 624,33	0,00	0,00	0,00	18 624,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 116 535,06	6 490,81	0,00	0,00	0,00	2 125 025,87
1641	Emprunts en euros	2 116 534,56	0,00	0,00	0,00	0,00	2 116 534,56
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	6 490,81	0,00	0,00	0,00	6 490,81
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 000,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,50
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	112 191,00	0,00	0,00	0,00	112 191,00
2031	Frais d'études	0,00	96 440,80	0,00	0,00	0,00	96 440,80
2051	Concessions, droits similaires	0,00	15 750,20	0,00	0,00	0,00	15 750,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	766 764,83	0,00	0,00	0,00	766 764,83
21311	Hôtel de ville	0,00	300 633,90	0,00	0,00	0,00	300 633,90
21316	Equipements du cimetière	0,00	1 908,00	0,00	0,00	0,00	1 908,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	234 632,10	0,00	0,00	0,00	234 632,10
2138	Autres constructions	0,00	27 623,93	0,00	0,00	0,00	27 623,93
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00
21568	Autres matériels, outillages Incomplets	0,00	13 850,48	0,00	0,00	0,00	13 850,48
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	3 002,40	0,00	0,00	0,00	3 002,40
2156	Autres instr., matériel, outill. techniques	0,00	24 757,75	0,00	0,00	0,00	24 757,75
2182	Matériel de transport	0,00	27 065,00	0,00	0,00	0,00	27 065,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	44 950,24	0,00	0,00	0,00	44 950,24

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	91 Opérations non vérifiables	92 Administration générale	93 Justifics	94 Coopérat° décentralisées, act° europten.	95 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2184	Mobilier	0,00	55 206,47	0,00	0,00	0,00	55 206,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	31 376,66	0,00	0,00	0,00	31 376,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	191 481,54	0,00	0,00	0,00	191 481,54
2313	Constructions	0,00	176 527,71	0,00	0,00	0,00	176 527,71
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	0,00	14 953,83	0,00	0,00	0,00	14 953,83
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	2 099 814,46	0,00	0,00	0,00	2 099 814,46
	RECETTES (2)	6 238 484,97	1 812 862,33	0,00	0,00	0,00	8 051 347,30
	Realisations	6 238 484,97	1 203 184,54	0,00	0,00	0,00	7 441 669,51
001	Solde d'annulation sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	618 552,20	0,00	0,00	0,00	0,00	618 552,20
20041512	GRP rad : Bâlements, installations	53 264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 264,00
2004182	Autres org pub - Bâlements et installat°	203,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203,00
2004412	Sub red org pub - Bâlements, installat°	42 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 479,00
20051	Concessions et droits similaires	89 755,76	0,00	0,00	0,00	0,00	89 755,76
20121	Plantations d'arbres et d'arbrustes	2 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00
201312	Bâlements scolaires	4 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 483,00
20132	Immeubles de rapport	28 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 070,00
20152	Installations de voirie	6 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
201538	Autres réseaux	2 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 944,00
201568	Autres matériels, outillages incendie	3 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 391,00
201578	Autre matériel et outillage de voirie	26 436,43	0,00	0,00	0,00	0,00	26 436,43
20158	Autres installat°, matériel et outillage	15 542,78	0,00	0,00	0,00	0,00	15 542,78
20182	Matériel de transport	48 021,76	0,00	0,00	0,00	0,00	48 021,76
20183	Matériel de bureau et informatique	138 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00	138 147,55
20184	Mobilier	60 892,26	0,00	0,00	0,00	0,00	60 892,26
20186	Autres immo. corporelles	84 938,21	0,00	0,00	0,00	0,00	84 938,21
4912	Prov. dépréc. comptes rattachés	10 353,45	0,00	0,00	0,00	0,00	10 353,45
941	Opérations patrimoniales	0,00	18 624,33	0,00	0,00	0,00	18 624,33
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	0,00	18 624,33	0,00	0,00	0,00	18 624,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 537 814,77	0,00	0,00	0,00	0,00	2 537 814,77
10222	FC TVA	800 253,78	0,00	0,00	0,00	0,00	800 253,78
10228	Taxe d'aménagement	259 052,28	0,00	0,00	0,00	0,00	259 052,28
1056	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 478 508,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 478 508,70
13	Subventions d'investissement	101 129,00	1 172 821,77	0,00	0,00	0,00	1 274 049,77

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justices	04 Coopératif décentralisé, secteur européen	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	735 000,00	0,00	0,00	0,00	735 000,00
13156	Attributions de composants d'investissement	101 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 128,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	357 498,40	0,00	0,00	0,00	357 498,40
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	52 026,92	0,00	0,00	0,00	52 026,92
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	28 398,45	0,00	0,00	0,00	28 398,45
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	6 122,29	0,00	0,00	0,00	3 006 122,29
1641	Emprunts en euros	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	6 122,29	0,00	0,00	0,00	6 122,29
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	729,60	0,00	0,00	0,00	729,60
21311	Hôtel de ville	0,00	729,60	0,00	0,00	0,00	729,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 796,55	0,00	0,00	0,00	4 796,55
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	4 796,55	0,00	0,00	0,00	4 796,55
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	609 657,79	0,00	0,00	0,00	609 657,79
SOLDE (2)		152 734,83	-1 382 534,74	0,00	0,00	0,00	-1 229 799,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	028 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisé
DEPENSES (2)										
Réalizations										
001	Sortie d'affectat° sect° d'investissement	3 133 416,89	0,00	2 854,19	3 150,00	39 411,39	0,00	16 554,60	0,00	0,00
010	Stocks	1 058 777,43	0,00	0,00	943,80	30 938,78	0,00	4 918,40	0,00	0,00
040	Opérat° ordres transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13812	Sub. transf. cpte résul. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13813	Sub. transf. cpte résul. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	18 624,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	18 624,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	Sous-fonction 07							Sous-fonction 04		
		020 Administratif/général collectifs	021 Assemblées locales	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	028 Climatiseurs et pompes funébres	041 Subvention globale	040 Autres act° de coopérat° décentralisés	
10	Dons, prêts, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes sociales	6 490,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 490,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16516	Emprunts - Autres prêteurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régio)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	111 246,00	0,00	0,00	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	96 440,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	14 805,20	0,00	0,00	945,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement verales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	730 934,75	0,00	0,00	0,00	30 938,78	0,00	4 916,49	0,00	0,00	
21311	Hôtel de ville	300 633,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 906,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	294 632,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2136	Autres constructions	27 623,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2132	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21553	Réseaux câbles	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21558	Autres matériels, outillages incorporels	13 850,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 002,40	0,00	0,00	
2156	Autres Inst., matériel, outill. techniques	23 822,73	0,00	0,00	0,00	935,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	27 065,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	44 950,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2184	Mobilier	53 096,69	0,00	0,00	0,00	2 107,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
2186	Autres immobilisations corporelles	3 481,66	0,00	0,00	0,00	27 896,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04				
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblées locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	046 Autres act° de coopérat° décentralisés	
23	Immobilisations en cours	191 481,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	176 527,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances versées commandes immob. incorp.	14 953,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	2 074 639,46	0,00	2 854,19	2 205,00	8 471,61	0,00	11 644,28	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	1 812 852,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Réalisations	1 203 194,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26041512	GFP re : Bâlements, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2604182	Autres org pub - Bâlements et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2604412	Sub nat org pub - Bâlements, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261312	Bâlements scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261568	Autres matériels, outillages Incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
261578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 01						Sous-fonction 04		
		020 Administratif générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisés
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28186	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4912	Prov. dépréc. comptes recevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	18 624,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes Immo. Incorp.	18 624,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Taxes d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 172 921,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compens d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	357 498,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	52 026,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	28 398,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes créditées	6 122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 122,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04			
		020 Administration générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° (financières)
21	Immobilisations corporelles	729,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	729,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 796,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandés immo. incorp.	4 796,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		609 657,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 330 564,56	0,00	-2 854,19	-3 150,00	-39 411,39	0,00	-16 554,89	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 appartiennent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
 PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	7 441,13	0,00	0,00	7 441,13
	Réalisations	6 351,13	0,00	0,00	6 351,13
001	Solde d'exécution sec ^t d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ⁿ (BA, NGA)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 351,13	0,00	0,00	6 351,13
2162	Matériel de transport	45,50	0,00	0,00	45,50
2163	Matériel de bureau et informatique	5 370,00	0,00	0,00	5 370,00
2168	Autres immobilisations corporelles	935,63	0,00	0,00	935,63
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participat ⁿ et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	1 090,00	0,00	0,00	1 090,00
	RECETTES (2)	13 721,00	0,00	0,00	13 721,00
	Réalisations	13 721,00	0,00	0,00	13 721,00
001	Solde d'exécution sec ^t d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^r ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 721,00	0,00	0,00	13 721,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Escotes inférieurs	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de rebasse (crise sanitaire)	Total
1312	Subv. Inanf. Régions	13 721,00	0,00	0,00	13 721,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		6 279,87	0,00	0,00	6 279,87
SOLDE (2)					

(1)	Libellé	Sous-fonction 11					114 Autres services de protection <i>scelle</i>
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114	
DEPENSES (2)							
Réalizations							
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	7 441,13	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	6 351,13	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	6 351,13	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	45,50	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	5 370,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	885,63	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de production civile
		110 Services communs	111 Polices nationales	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	1 690,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	13 721,00	0,00	0,00
001	Soldes d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	13 721,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (DA,région)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	6 279,87	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote défini par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du primaire divers	22 Enseignement du secondaire divers	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de rebourse (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)								
	Réalisations	0,00	584 451,59	0,00	0,00	8 815,07	0,00	0,00	593 266,66
601	Soide d'inscription sect' d'investissement	0,00	355 771,92	0,00	0,00	8 815,07	0,00	0,00	364 586,99
610	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
640	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
2031	Frais d'études	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	346 771,92	0,00	0,00	8 815,07	0,00	0,00	355 586,99
21312	Bâtiments scolaires	0,00	288 048,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 048,92
2135	Installations générales, agencements	0,00	27 221,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 221,57
2163	Matériel de bureau et informatique	0,00	4 045,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 045,20
2164	Mobilier	0,00	14 633,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 633,59
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 822,64	0,00	0,00	8 815,07	0,00	0,00	11 637,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	25 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	228 679,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 679,67
	RECETTES (2)	0,00	192 315,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 315,48
	Reductions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'annulation excé d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations pérennes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, rfgle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	192 315,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 315,48
	SOLDE (2)	0,00	-392 136,11	0,00	0,00	-8 015,07	0,00	0,00	-400 951,18

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25						
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	261 Hébergement et restauration scolaires	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services				
	DEPENSES (2)												
	Réalisations												
001	Salde d'exécution sect' d'investissement	76 990,94	485 515,30	11 945,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	13 310,51	330 525,07	11 936,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (B.A.régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	13 310,51	321 625,07	11 936,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	8 829,07	289 219,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	0,00	27 221,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2163	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	4 045,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2164	Mobilier	3 304,72	3 912,41	7 416,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 176,72	1 171,24	474,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	63 689,43	164 990,23	9,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	40 209,00	162 115,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Salde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 23				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	214 Hébergement et restauration scolaire	232 Transports scolaires	233 Sport scolaire	234 Médecine scolaire	235 Classes de découverte et autres activités	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		40 200,00	152 115,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Résultat à réaliser au 31/12		-38 730,94	-343 350,82	-11 945,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)										

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des monuments historiques	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Réalisations						
	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	38 259,84	759 166,15	21 544,06	0,00	818 971,05
	Stocks	0,00	28 543,30	469 811,64	18 066,46	0,00	515 421,30
001	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Immobilisations corporelles	0,00	28 543,30	447 829,53	0,00	0,00	494 439,29
21	Autres bâtiments publics	0,00	8 152,83	427 904,69	0,00	0,00	436 057,52
2158	Autres Inet., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	415,00	0,00	0,00	415,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	13 741,29	0,00	0,00	13 741,29
2184	Mobilier	0,00	8 921,70	1 320,30	6 242,46	0,00	16 484,46
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	11 468,77	4 448,25	4 824,00	0,00	20 741,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 982,01	0,00	0,00	20 982,01
2313	Constructions	0,00	0,00	20 982,01	0,00	0,00	20 982,01
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	9 715,54	290 356,61	3 477,60	0,00	303 549,75
	RECETTES (2)						
	Réalisations						
	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	228 020,39	0,00	0,00	228 020,39
001		0,00	0,00	228 020,39	0,00	0,00	228 020,39
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	228 020,39	0,00	0,00	228 020,39
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	186 020,39	0,00	0,00	186 020,39
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-88 250,64	-531 147,76	-21 544,06	0,00	-890 950,66
SOLDE (2)							

(1)	Libellé	Sous-fonction 31							Sous-fonction 32					
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel					
DEPENSES (2)														
Réalizations		28 327,05	9 931,29	0,00	0,00	750 160,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	18 612,01	9 931,29	0,00	0,00	480 811,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 612,01	9 931,29	0,00	0,00	447 820,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32				
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinéma et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entrées du patrimoine culturel		
21318	Autres bâtiments publics	8 152,83	0,00	0,00	0,00	427 904,69	0,00	0,00	0,00		
2158	Autres inst.,matériel,ouil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	0,00	0,00	0,00	0,00	415,00	0,00	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	13 741,29	0,00	0,00	0,00		
2184	Mobilier	0,00	8 921,70	0,00	0,00	1 320,30	0,00	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	10 459,18	1 009,59	0,00	0,00	4 448,25	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	20 982,01	0,00	0,00	0,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	20 982,01	0,00	0,00	0,00		
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
001	Soies d'exécution sec* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00		
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	159 487,89	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat* (SA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtre	314 Céramique et autres salles de spécialités	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives		
		-28 327,55	-9 831,28	0,00	0,00	-557 680,28	0,00	0,00	28 532,50	
	SOLDE (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote d'ici à la fin de l'exercice (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	
	A1.2

FONCTION 4 – Sport et Jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)					
	Réalisations					
001	Solde d'antécompt. sect' d'investissement	0,00	275 535,44	40 714,61	0,00	316 250,05
010	Stocks	0,00	170 538,62	38 188,31	0,00	208 726,93
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 360,00	26 880,00	0,00	36 240,00
2031	Frais d'études	0,00	9 360,00	26 880,00	0,00	36 240,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	161 178,62	11 306,31	0,00	172 484,93
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 107,28	3 950,00	0,00	7 107,28
21318	Autres bâtiments publics	0,00	162 122,34	4 878,20	0,00	167 000,54
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 949,00	2 453,11	0,00	8 402,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement					
	Opérations pour compte de tiers					
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	164 996,82	2 526,39	0,00	167 523,21
	RECETTES (2)					
	Réalisations					
001	Solde d'antécompt. sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communaux	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de retraite (et sa garantie)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (SA,rigle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
294	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-275 535,44	-40 714,61	0,00	-316 250,05
SOLDE (2)		0,00				

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			Total
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisir	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
DEPENSES (2)										
Régularisations										
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	254 954,39	0,00	0,00	20 801,05	0,00	35 414,29	5 300,32	0,00	0,00
010	Stocks	188 071,24	0,00	0,00	12 467,29	0,00	34 863,89	3 324,42	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (SA,rigle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	9 388,00	0,00	28 880,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	9 388,00	0,00	28 880,00	0,00	0,00	0,00
294	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	158 071,24	0,00	0,00	3 107,28	0,00	7 963,89	3 324,42	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	3 107,28	0,00	3 986,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	152 122,34	0,00	0,00	0,00	0,00	1 554,78	3 324,42	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 948,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 433,11	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42			
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	98 863,05	0,00	0,00	8 133,77	0,00	550,40	1 575,98	0,00	
	RECETTES (2)									
	Réalisations									
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser au 31/12	-254 934,38	0,00	0,00	-20 601,05	0,00	-35 414,29	-5 300,32	0,00	
	SOLDE (2)									

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 5 - Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crédits additionnels)	Total
	DEPENSES (2)				
	Résultats	0,00	62 595,27	0,00	62 595,27
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	58 835,90	0,00	58 835,90
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
294	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	58 835,90	0,00	58 835,90
2138	Autres constructions	0,00	58 835,90	0,00	58 835,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	3 759,37	0,00	3 759,37
	RECETTES (2)				
	Résultats	0,00	21 978,00	0,00	21 978,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	21 978,00	0,00	21 978,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	13 379,80	0,00	13 379,80
1313	Subv. transf. Départements	0,00	8 600,00	0,00	8 600,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	61 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers					0,00
Restes à réaliser au 31/12					0,00
SOLDE (2)					-40 616,47

(1)	Libellé	Sous-fonction 61				Sous-fonction 52				524 Autres services	
		510 Services communs	511 Disponibles, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté	524 Autres services		
DEPENSES (2)											
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 695,27
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 835,90
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 835,90
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 835,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement											
Opérations pour compte de tiers											
Restes à réaliser au 31/12											
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 973,90	3 759,37
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51		512 Actions de prévention sanitaire	523 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	Sous-fonction 52		524 Autres services	
		510 Services communs	511 Dépenses, autres dépenses sanitaires				522 Act' pour l'enfance et l'adolescence	523 Act' pour personnes en difficulté		
RECETTES (2)										
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 979,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution act' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 979,00	0,00	0,00	
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 379,00	0,00	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat' (DA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 979,00	0,00	-62 595,27	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 979,00	0,00	-62 595,27	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
A1.2		

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des PROFESSEURS-ENSEIGNANTS	62 Actions en faveur de la maternelle	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	63 565,55	0,00	63 565,55
001	Solde d'affectation sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	20 186,66	0,00	20 186,66
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	20 186,66	0,00	20 186,66
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	17 772,37	0,00	17 772,37
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 394,29	0,00	2 394,29
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	43 388,89	0,00	43 388,89
	RECETTES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'affectation sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des PERSONNES AGÉES	62 Actions en faveur de la solidarité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds affectés et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectif (Bd,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	-63 565,55	0,00	-63 565,55
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Perc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (ctise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)		11 385,40	0,00	0,00	0,00	11 385,40
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B01	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B10	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D40	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Compte de liaison : affectat' (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recises à réaliser au 31/12	0,00	11 385,40	0,00	0,00	0,00	11 385,40
	RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D40	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D41	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat* (E.A./régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
294	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rentes à réaliser au 31/12		-11 385,40				-11 385,40
	SOLDE (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote chiffré par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisés).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des recettes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		
A1.2		

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	120 485,06	3 934 658,90	0,00	0,00	4 055 153,98
	Résultats	88 594,76	3 487 032,54	0,00	0,00	3 575 627,30
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opécat' entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat' (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	26 736,90	155 095,40	0,00	0,00	181 831,40
2031	Frais d'études	16 650,00	155 095,40	0,00	0,00	171 745,40
2051	Concessions, droits similaires	10 086,00	0,00	0,00	0,00	10 086,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 279,60	216 486,98	0,00	0,00	227 736,68
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	5 847,53	0,00	0,00	5 847,53
2152	Installations de voirie	0,00	123 078,68	0,00	0,00	123 078,68
21534	Réseaux d'électrification	11 279,60	0,00	0,00	0,00	11 279,60
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	87 530,77	0,00	0,00	87 530,77
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	50 579,16	3 115 480,16	0,00	0,00	3 166 059,32
2315	Installat', matériel et outillage technique	50 579,16	3 115 480,16	0,00	0,00	3 166 059,32
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reçues à réaliser au 31/12	31 980,32	447 626,36	0,00	0,00	479 606,68
	RECETTES (2)	0,00	1 618 203,83	0,00	0,00	1 618 203,83
	Résultats	0,00	1 115 913,73	0,00	0,00	1 115 913,73
001	Solde d'exécution sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 115 783,29	0,00	0,00	1 115 783,29
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	0,00	318 925,60	0,00	0,00	318 925,60
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	796 857,69	0,00	0,00	796 857,69
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	125,53	0,00	0,00	125,53
2031	Frais d'études	0,00	125,53	0,00	0,00	125,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		-120 493,98	562 250,16	0,00	0,00	502 280,10
SOLDE (2)			-2 316 455,87	0,00	0,00	-2 438 850,15

(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propriétés urbaines	814 Éclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)								
Réalizations								
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	10 086,00	0,00	0,00	0,00	80 573,16	0,00	59 828,92
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	50 573,16	0,00	27 928,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 01						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	10 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
2051	Concessions, droits similaires	10 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 279,60
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2162	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 279,60
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	50 579,16	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	50 579,16	0,00	0,00
26	Participat* et ententes rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 900,32
	RECETTES (2)							
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11																			
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures municipales	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers													
1322	Subv. non transf. Etat, étab. régionaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1341	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (S.A. régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voiture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11																			
		820 Services communs	821 Equipements de voies	822 Voies communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel											
DEPENSES (2)		0,00	228 890,29	3 458 794,18	78 725,43	178 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	180 800,98	3 130 922,58	45 398,88	130 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° entre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellés	Sous-fonction 02					Sous-fonction 03				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voies communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	15 442,40	8 940,00	130 713,00	0,00	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	15 442,40	8 940,00	130 713,00	0,00	0,00	0,00		
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	160 000,90	0,00	36 458,08	0,00	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	5 847,53	0,00	0,00	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	0,00	117 828,33	0,00	5 249,35	0,00	0,00	0,00	0,00		
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	62 171,57	0,00	25 359,20	0,00	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 115 480,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
2315	Instalati°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	3 115 480,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Restes à réaliser au 31/12		0,00	48 585,39	327 871,82	31 328,35	39 840,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES (2)		0,00	5,00	880 376,83	0,00	737 822,00	0,00	0,00	0,00		
Réalizations		0,00	5,00	525 651,13	0,00	586 257,60	0,00	0,00	0,00		
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	525 525,60	0,00	586 257,60	0,00	0,00	0,00		
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	318 925,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	206 600,00	0,00	586 257,60	0,00	0,00	0,00		
1341	D.E.T.R. non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 52					Sous-fonction 53				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voies communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act' spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	125,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	125,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	-228 501,29	354 725,70	-76 725,43	147 504,40	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	-228 501,29	-2 578 417,35	-76 725,43	567 289,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non vérifiables.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION -- DETAIL INVESTISSEMENT		
		A1.2

FONCTION 9 -- Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Folies et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Indus. manufact., BTP	94 Aides commerces et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)									
	Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
001	Solde d'annulation sec'd d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affiliat° (EA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, Industr. manufact., BTP	94 Aides commerces et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	21 906,20	0,00	0,00	0,00	21 906,20
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	21 906,20	0,00	0,00	0,00	21 906,20
001	Solde d'annulation sect' d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat' ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	16 906,20	0,00	0,00	0,00	16 906,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	16 906,20	0,00	0,00	0,00	16 906,20
18	Compte de liaison : affectat' (BA, Régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 906,20	0,00	0,00	0,00	16 906,20

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51951 Lignes de trésorerie						
51952 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5196 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB680071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A.2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Néaire (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indext (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Caisse gérante d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					32 021 278,00									
1641 Emprunts en euros (total)					32 021 278,00									
20070083/20194102	Credit Mutuel	21/12/2007	27/12/2007	31/03/2008	1 500 000,00	F		4,630	EUR	EUR	T	P	O	A-1
20100066/20194103	Credit Mutuel	17/12/2010	31/03/2011	31/03/2012	1 000 000,00	F		3,400	EUR	EUR	A	P	O	A-1
20110097/0731001	Société Générale	08/12/2011	08/12/2011	08/03/2012	1 000 000,00	F		4,656	EUR	EUR	T	C	O	A-1
20120095/18221/18224	Société Générale	04/10/2011	31/03/2012	31/03/2013	2 577 278,00	F		3,088	EUR	EUR	M	P	O	A-1
20120098/1212248	Caisse des Dépôts et Consignat	30/12/2011	01/05/2012	01/09/2012	1 350 000,00	V	EURBOR03M	1,980	EUR	EUR	T	C	O	A-1
20120099/1234038	Caisse des Dépôts et Consignat	08/11/2012	28/02/2013	01/06/2013	450 000,00	V	EURBOR03M	2,808	EUR	EUR	T	C	O	A-1
2014001/MIN522238EUR	Caisse Française de Fin. Local	18/12/2013	30/04/2014	01/09/2014	1 750 000,00	V	EURBOR03M	1,965	EUR	EUR	T	C	O	A-1
2015001/8482752	Caisse d'Epargne	31/12/2014	05/03/2015	05/03/2016	1 500 000,00	F		1,910	EUR	EUR	A	C	O	A-1
2015002/MON504310EUR	La Banque Postale	30/07/2015	18/09/2015	01/01/2016	2 000 000,00	F		1,780	EUR	EUR	T	C	O	A-1
2016001/8885984	Caisse d'Epargne	08/12/2015	26/02/2016	05/02/2017	1 300 000,00	F		2,030	EUR	EUR	A	P	O	A-1
20170001/MON511653EUR	La Banque Postale	13/12/2016	17/01/2017	01/01/2018	500 000,00	F		1,420	EUR	EUR	A	C	O	A-1
20170002/40391504	Credit Mutuel	23/12/2016	31/03/2017	31/03/2018	4 000 000,00	F		1,310	EUR	EUR	A	C	O	A-1
2018001/5503564	Caisse d'Epargne	22/12/2017	10/02/2019	01/03/2019	1 300 000,00	F		0,000	EUR	EUR	A	C	O	A-1
20190001/5334935	Caisse d'Epargne	22/11/2019	24/01/2020	05/02/2021	2 000 000,00	F		0,880	EUR	EUR	T	C	O	A-1
20190003/MON532270EUR	La Banque Postale	05/12/2019	08/01/2020	01/05/2020	48 000,00	F		0,780	EUR	EUR	T	C	O	A-1
20190004/MON525862EUR	La Banque Postale	05/12/2019	08/01/2020	01/05/2020	982 000,00	F		0,780	EUR	EUR	T	C	O	A-1
20190005/A75200EY	Caisse d'Epargne	18/12/2020	23/04/2021	23/04/2022	1 500 000,00	F		0,460	EUR	EUR	A	C	N	A-1
20190006/MIN538511EUR	Caisse Française de Fin. Local	04/12/2020	22/02/2021	01/09/2022	1 500 000,00	F		0,360	EUR	EUR	A	C	N	A-1
20190007/MON539052	Caisse Française de Fin. Local	22/10/2021	01/11/2021	01/02/2022	994 000,00	F		0,150	EUR	EUR	T	C	N	A-1
20190008/232850G	Caisse d'Epargne	31/12/2021	31/03/2022	31/03/2023	1 500 000,00	F		0,720	EUR	EUR	A	C	N	A-1
20190009/118607G	Caisse d'Epargne	31/05/2021	10/06/2022	10/06/2023	1 500 000,00	F		0,650	EUR	EUR	A	C	O	A-1
93/MIN 254 984 EUR	Caisse Française de Fin. Local	28/12/2007	01/12/2008	01/03/2009	800 000,00	F		5,340	EUR	EUR	T	C	O	A-1
94/A 7508627	Caisse d'Epargne	19/12/2008	31/12/2008	05/02/2009	1 000 000,00	F		4,480	EUR	EUR	A	P	O	A-1

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Dette d'émission ou date de mobilisation (1)	Dette du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					32 021 278,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer le date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice	Indébita perçus (le cas échéant) (16)	ICM de finances
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		18 792 187,26					306 131,56	0,00	116 112,61
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		18 792 187,26					306 131,56	0,00	116 112,61
20070099/20194102	N	0,00	A-1	417 049,97	4,99	F		4,550	21 635,22	0,00	0,00
20100066/20194103	N	0,00	A-1	481 289,60	8,24	F		3,400	18 119,83	0,00	12 273,14
20110097/0791001	N	0,00	A-1	200 000,00	3,83	F		4,510	11 047,42	0,00	606,02
20120095/16221/16224	N	0,00	A-1	1 431 756,85	7,24	F		2,990	44 365,85	0,00	0,00
20120098/1212248	N	0,00	A-1	215 000,00	4,33	V	EURBOR03M	3,684	19 863,35	0,00	1 944,13
20120099/1234036	N	0,00	A-1	127 500,00	5,16	V	EURBOR03M	3,054	4 527,55	0,00	317,16
2014007/MIN522239EUR	N	0,00	A-1	641 669,54	6,32	V	EURBOR03M	3,251	23 622,25	0,00	3 505,54
2015001/6462752	N	0,00	A-1	700 000,00	7,17	F		1,910	15 280,00	0,00	10 955,97
2015002/MON50431EUR	N	0,00	A-1	893 333,44	7,74	F		1,760	16 096,67	0,00	4 107,18
2016001/9865984	N	0,00	A-1	903 065,58	13,09	F		2,030	19 553,89	0,00	16 549,83
20170001/MON511663EUR	N	0,00	A-1	350 000,00	13,99	F		1,420	5 325,00	0,00	4 956,19
20170002/40391504	N	0,00	A-1	2 800 000,00	14,23	F		1,310	39 300,00	0,00	27 510,00
2018001/55039564	N	0,00	A-1	975 000,00	15,15	F		1,380	65 000,00	0,00	11 256,10
20190001/53634935	N	0,00	A-1	1 684 210,52	16,83	F		0,880	15 400,00	0,00	2 264,33
20190003/MON532270EUR	N	0,00	A-1	39 000,00	17,07	F		0,780	2 400,00	0,00	48,86
20190004/MON529862EUR	N	0,00	A-1	773 500,00	17,07	F		0,760	6 285,36	0,00	898,79
20190005/A75200EY	N	0,00	A-1	1 300 000,00	13,30	F		0,460	6 440,00	0,00	4 102,84
20180006/MIN536511EUR	N	0,00	A-1	1 300 000,00	13,57	F		0,360	5 040,00	0,00	1 837,00
20190007/MON539052	N	0,00	A-1	615 333,36	4,06	F		0,150	1 115,49	0,00	154,63
20190008/232950G	N	0,00	A-1	1 400 000,00	14,23	F		0,720	9 000,00	0,00	7 560,00
20180009/116607G	N	0,00	A-1	1 404 471,40	14,43	F		0,650	9 750,00	0,00	5 071,70
93/MIN 254 984 EUR	N	0,00	A-1	0,00	0,91	F		5,340	1 780,00	0,00	0,00
94/A 7506627	N	0,00	A-1	0,00	0,10	F		4,460	3 832,78	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (6)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts payés (le cas échéant) (16)	
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		18 792 187,26					2 059 033,62	300 131,56	0,00	116 112,61

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Décalés des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cep) ou encadré (limites) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capés (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Nominal, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 65111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 653.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complétés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (barrière)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	18 792 187,28	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swapfloor)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/20M	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nominal de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, zeroed, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Etr. de l'instrument de couverture				Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c768	Charges c668	Niveau de taux	Taux repo (7)	Capacité d'emprunt (8)		
	Références de l'emprunt couvert	Index (5)	Taux payé	Niveau de taux (6)						Index	Taux repo (7)	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)							0,00				0,00	
Taux variables simple (total)							0,00				0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00				0,00	
Total							0,00				0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

**IV
A2.6**

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'emprunt		ICM de l'emprunt	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au cf 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au cf 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cf166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer le périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour imputation dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 68111 « Intérêts décaissés » et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 688.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Dette résiduelle en milliers		Taux (2)				Nombre		Capital restant dû au 31/12/N	ICM de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Type de taux (3)	Index (4)						
Total												0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemples : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement. Indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		
		A2.8

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aucun des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrôle.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.24 €			2016-07-02
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	5	20/12/1996
L	Matériel informatique	2	20/12/1996
L	Ordinateurs	2	20/12/1996
L	Serveurs	4	20/12/1996
L	Mobilier	10	20/12/1996
L	Matériel de bureau électrique et électronique	5	20/12/1996
L	Frais d'études, recherche et développement	5	20/12/1996
L	Voitures	5	20/12/1996
L	Camions et véhicules Industriels	7	20/12/1996
L	Baleyeuse	5	20/12/1996
L	Matériel et outillage de voirie	7	20/12/1996
L	Matériel et outillage technique	7	20/12/1996
L	Installations de voirie (mobilier urbain)	10	20/12/1996
L	Installations et appareils de chauffage	12	20/12/1996
L	Appareils de levage (ascenseurs)	20	20/12/1996
L	Equipement de garage et ateliers	10	20/12/1996
L	Equipement de cuisine	10	20/12/1996
L	Equipements sportifs	10	20/12/1996
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	20/12/1996
L	Installations électriques et électroniques	15	20/12/1996
L	Subvention d'équipement biens mobiliers, matériel ou études et aides à l'investissement	5	02/07/2016
L	Subventions d'équipement biens immobiliers et installations	15	02/07/2016
L	Subventions d'équipement projets d'infrastructures d'intérêt national	30	02/07/2016
L	Immeubles de rapport	30	02/07/2016
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	20	02/07/2016
L	Cheptel	5	08/11/2020
L	Matériel musique, son et vidéo	5	09/11/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 188 024,19	2 124 303,13
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 168 024,19	2 118 535,06
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 168 024,19	2 116 534,56
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	2 000,50
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		20 000,00	5 768,07
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	20 000,00	5 768,07
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 124 303,13	3 278 727,34	3 981 456,91	9 384 487,38

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 158 673,00	III 1 779 986,27
Ressources propres externes de l'année (a)		1 251 000,00	1 180 434,07
10222	FCTVA	830 000,00	800 253,79
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	320 000,00	259 052,28
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	101 128,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	101 000,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° Invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 907 673,00	619 552,20
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	53 264,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et Installat°	0,00	203,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	42 479,00
28051	Concessions et droits similaires	620 000,00	89 755,76
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 080,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00	4 483,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	28 070,00
28152	Installations de voirie	0,00	6 550,00
281538	Autres réseaux	0,00	2 944,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	3 391,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	28 436,43
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	15 542,78
28182	Matériel de transport	0,00	48 021,78
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	138 147,55
28184	Mobilier	0,00	60 892,26
28188	Autres Immo. corporelles	0,00	84 938,21
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
4912	Prov. dépréc. comptes redevables	0,00	10 353,45
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 287 673,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1088 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 779 986,27	1 304 263,37	0,00	1 478 508,70	4 562 758,34

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	9 384 487,38
Ressources propres disponibles	IV	4 562 758,34
Solde	V = IV - II (3)	-4 821 729,04

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 38, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 28, 38, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
08/02/2022	ACCOUDOIRS 81 LONG POUR VÉHICUL	45,50	0,00	1
08/02/2022	AMO RÉALISATION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR	42 240,00	0,00	0
08/02/2022	ETUDES POUR DOSSIER ERP HOTEL DE VILLE	8 094,00	0,00	5
08/02/2022	AMO DSP RESEAU CHALEUR - SUIVI PENDANT	0,00	0,00	0
08/02/2022	PA21071101P FOURNITURE DE TRINGLES POUR LE CORRIDO	2 089,52	0,00	10
08/02/2022	MAITRISE D'OEUVRE MUR FERRARE	8 622,84	0,00	0
10/02/2022	LOT DE GUIRLANDES ILLUMINATIONS NOËL	1 012,80	0,00	1
10/02/2022	LOT GUIRLANDES-DECORS POUR NOEL	22 375,20	0,00	7
11/02/2022	PACK MATÉRIEL INFORMATIQUE-SALLE DES ASSEMBLEES	7 447,20	0,00	2
11/02/2022	CA22000701 KORG MINILOGUE XD	539,00	0,00	1
14/02/2022	RELEVES TOPOGRAPHIQUES	5 682,00	0,00	0
14/02/2022	SUPPRESSION BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU	271,20	0,00	0
14/02/2022	BRANCHEMENT EAU POTABLE MAISON DE L'EN	2 394,29	0,00	0
14/02/2022	ACHAT JEUX - AIRE DE JEUX - PARC DU CH	4 890,00	0,00	10
15/02/2022	3 TABLETTES NUMERIQUES&COQUES-EDUCATEURS SPORTIFS	854,40	0,00	2
15/02/2022	CONFIGURAT*INSTALLAT* ELEC MAT INFORMATIQUE-ECOLES	1 800,00	0,00	2
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC MAT LAGORSSE	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC MAT ST HONORE	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC MAT LA CLOCHE	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-ECOLE LE BREAU	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC ELEM LAGORSSE	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC ELEM JOZON	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC ELEM ST MERRY	114,30	0,00	1
17/02/2022	SCANDISK EXTREME PORTABLE SSD 1TB-EC ELEM LDV	114,30	0,00	1
17/02/2022	CHAIRE+TABLETTE AVEC 2 TIROIRS-ECOLE MAT LA CLOCHE	351,17	0,00	1
17/02/2022	FAUTEUIL DE MAITRE &ACCOUDOIRS-ECOLE MAT LA CLOCHE	94,94	0,00	1
17/02/2022	LOT10 TABLES FRIMOUSSE 60X50 REG-EC MAT LA CLOCHE	755,15	0,00	1
17/02/2022	ARMOIRE BIP BOP 2 PO L120CM HETRE-EC MAT LA CLOCHE	750,15	0,00	1
17/02/2022	8 LOTS X2 CHAIRES REGL NILA T.5015-ECOLE LE BREAU	1 457,30	0,00	10
17/02/2022	LOT 18 CHAIRES REGL ATLAS MAT T.5015-EC LE BREAU	1 168,92	0,00	10
17/02/2022	ARMOIRE BIP BOP 2 PORTES P L120 CM-HETRE-ECOLE LE	748,92	0,00	1
17/02/2022	20 TABLES FRIMOUSSE 60X50 CM REGL T1 A T-EC BREAU	1 512,00	0,00	10
17/02/2022	CHAIRE&TABLETTE ET 2 TIROIRS HETRE3000-EC LE BREAU	350,58	0,00	1
18/02/2022	CHAISE REGL APPUI S/T T4A6 JAUNE-ECOLE PAUL JOZON	77,58	0,00	1
21/02/2022	DEBROUSAILLEUSE A DOS STIHL FR410 C-E	833,40	0,00	7
23/02/2022	DIAGNOSTIC SOLIDITE PLANCHER AU 184 RUE GRANDE	5 490,00	0,00	0
23/02/2022	6 PAIRES DE RIDEAUX SALLE DU CONSEIL	10 081,80	0,00	10
23/02/2022	TRINGLES A RIDEAUX SALLE DES MARIAGES ET SALLE DES	824,88	0,00	10
01/03/2022	FABRICATION ET POSE MENUISERIES ISOLAN	3 709,23	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/03/2022	PA21006801S RESTAURATION DE LA CORNICHE SUR LA CRO	4 026,00	0,00	0
01/03/2022	DEBROUSAILLEUSE A DOS STIHL FR410 C-E	1 249,99	0,00	7
09/03/2022	"LOT DE 4 DECORS RESINE™CASSE NOISETTE™ POUR NOEL"	2 957,50	0,00	7
10/03/2022	AJOUT 20 LICENCES ZIMBRA	2 557,20	0,00	5
14/03/2022	CHAISES STYLE SCANDI VELOURS BLEU NUIT S.ASSEMBLEE	777,90	0,00	1
14/03/2022	CREATION BORNE ELECTRIQUE BLVD MAGENTA	6 986,91	0,00	0
14/03/2022	CLARINETTE YAMAHA YCL255S -SERIE N°N88296	896,00	0,00	1
14/03/2022	FLUTE TRAVERSIERRE YAMAHA YFL2256S-N°SERIE R39036	666,00	0,00	1
14/03/2022	JARDINIERES	5 249,35	0,00	10
15/03/2022	MOBILIER APPARTEMENT RESIDENCE D'ARTISTES	8 252,58	0,00	10
15/03/2022	PA21051801P AMO DSP RESEAU CHALEUR - SUIV PENDANT	3 832,20	0,00	0
15/03/2022	TRAVAUX SUR LA TOITURE SUITE A LA TEMPETE AURE	4 836,00	0,00	0
16/03/2022	CUISINIERE CUISVIT ACV56W POUR ECOLE ST MERRY	269,99	0,00	1
16/03/2022	DOCUMENTS POUR NOUVEAU FONDS TRANSITION ECOLOGIQUE	793,83	0,00	1
24/03/2022	LOT 60 BARRIERES METALLIQUE DESECURITE LONGUEUR 2M	3 499,56	0,00	10
24/03/2022	LOT DE 21 DRAPEAUX DIVERS-MANIFESTATIONS	1 742,51	0,00	7
24/03/2022	CA22001401 THE BOX PA110 A BUNDLE	777,20	0,00	5
28/03/2022	2 BANQUES D'ACCUEIL 80X100-ACCUEIL POPULATION	6 138,02	0,00	10
28/03/2022	LOT DE 7 CAISSONS 80/4 TIROIRS-ACCUEIL POPULATION	4 080,72	0,00	10
28/03/2022	5 POSTES COMPACTS COURBES 200X120-ACCUEIL POPULAT°	2 790,85	0,00	10
28/03/2022	8 ARMOIRES T4-100X121-ACCUEIL POPULATION	3 377,86	0,00	10
28/03/2022	24 ETAGERES METALLIQUE 959X357-ACCUEIL POPULATION	1 117,81	0,00	10
28/03/2022	3 ARMOIRES FOND T1 120X43-ACCUEIL POPULATION	651,41	0,00	1
28/03/2022	4 ARMOIRES FOND T2 80X121-ACCUEIL POPULATION	1 416,14	0,00	10
28/03/2022	ETAGERES METALLIQUE 759X388-ACCUEIL POPULATION	566,26	0,00	1
28/03/2022	SYSTEM ARMOIRE DEMONTEE T2 FOND-ACCUEIL POPULATION	309,46	0,00	1
28/03/2022	MISSION CSPS SUR L'ACCESSIBILITE DE LH	381,08	0,00	0
28/03/2022	7 FAUTEUILS LEX DOSS HAUT SYNCHRO DLEX-AC.POPULAT°	3 314,42	0,00	10
28/03/2022	10 SIEGES VISITEURS SERIE NUT BLANC-ACC POPULATION	4 451,29	0,00	10
28/03/2022	6 BANQUETTE ANGLE LTUO/10 SANITEX/BLC-ACC POPULAT°	3 232,73	0,00	10
28/03/2022	3 BANQUETTES DROITES LTXO/10 SANITEX/BLC-ACC.POPUL	1 392,19	0,00	10
28/03/2022	MISE EN PLACE FIREWALL FORTIGATE 40F-SITE R.ROYALE	2 778,00	0,00	5
29/03/2022	15 MONITEURS LED 23,8" 16/9-PHILIPS243 V7QDSB/00	1 655,46	0,00	2
29/03/2022	ACHAT TIRE-FORT	590,00	0,00	7
29/03/2022	RACCORDEMENT ELECTRIQUE 4 RUE RENE QUIN	554,70	0,00	1
30/03/2022	TRIPORTEUR - 80V45AH HOMOLOGUE ROUTE	6 376,00	0,00	5
05/04/2022	"PC PORTABLE HP 250 G8 15.6" C15&ACCESSOIRES-MAISON"	977,30	0,00	2
05/04/2022	TABLETTE REMARKABLE AVEC ACCESSOIRES-MAISON LE MAIRE	722,93	0,00	1
05/04/2022	10 PC PORTABLE HP PROBOOK450 G8 C15&ACCESS-MEDIATH	12 603,60	0,00	2
05/04/2022	PLAQUE DE RUE	109,55	0,00	1
09/04/2022	4 PRESENTOIRS RH5FUCUMB B06A3-ACCUEIL EC.MUSIQUE	406,20	0,00	1
07/04/2022	PA22013801 ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	189,84	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	106,26	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	3 397,39	0,00	7
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	185,15	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	106,26	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	106,28	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	485,94	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	106,28	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	106,28	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	369,49	0,00	1
07/04/2022	ECOLE ELEMENTAIRE LAGORSSE - SELON DEVI	374,18	0,00	1
07/04/2022	MISE EN CONFORMITE DE LA SSI DE L'EGLI	5 085,20	0,00	0
08/04/2022	IN22001601 ACHAT LICENCE - SITE INTERNET SPORT SAN	720,00	0,00	1
11/04/2022	MICRO ONDE POLE SAMSUNG MS23K3516AW POLE ESJ	139,90	0,00	1
11/04/2022	REFRIGERATEUR BOSCH KGV36VWEA8-POLICE MUNICIPALE	709,90	0,00	1
16/04/2022	CA22002701 CABLAGES ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE	80,80	0,00	1
20/04/2022	20 ENSEMBLES CLAVIER AZERTY ET SOURIS FILAIRE	162,40	0,00	1
20/04/2022	3 PC BUREAU PRODESK 405 G68FF AMD RYZEN-POUR POINT	1 800,80	0,00	2
20/04/2022	BUREAU STEEL140X80 CHENE CLAIR & FAUTEUIL TEMPO-DRH	920,78	0,00	10
21/04/2022	VITRINE DESIGN FONDS METAL-6 FEUILLES-ECOLE JOZON	323,51	0,00	1
21/04/2022	LOT15 SAMSUNG GALAXY A52 EE NOIR AVEC ACCESSOIRES	9 102,00	0,00	5
21/04/2022	CONTROLE TECHNIQUE SUR LES TRAVAUX DE M	1 296,00	0,00	0
21/04/2022	MISE EN ACCESSIBILITE 40 RUE GRANDE	530,11	0,00	0
21/04/2022	TRAVAUX DE RENOVATION EN APPARTEMENT DU	25 499,17	0,00	0
21/04/2022	STORE CALIFORNIEN OCCULTANT POUR BUREAU	286,14	0,00	0
21/04/2022	FOURNITURE ET POSE D'UNE GLACE ARGENTÉE	1 442,10	0,00	0
21/04/2022	MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE INTRUSION MAISON FORE	2 784,08	0,00	7
21/04/2022	ISOLATION COMBLES HDV	11 080,80	0,00	0
21/04/2022	CREATION ALIMENTATION BUREAU MANIF	7 156,23	0,00	0
22/04/2022	MATERIELS ELECTRIQUES SINISTRE-EC MAT ST HONORE	1 486,83	0,00	7
26/04/2022	DÉPOSE DU POINT VIDÉO ET DU RELAIS RADIO - PLACE D	1 229,51	0,00	0
27/04/2022	MOE PLACE E L ETAPE SITUATION N 3	23 728,56	0,00	0
28/04/2022	PISTE CYCLABLE GARE GRAND PARQUET	807 601,34	0,00	0
30/04/2022	LOT 8 TERMINAUX PVE AVEC ACCESSOIRES-SERVICE PM	5 370,00	0,00	16
30/04/2022	2 PRESENTOIRS LIVRES D'EXPO 68MM-LA 29.9XPROF 12.7	143,70	0,00	1
05/05/2022	ECLAIRAGE JARDIN MEDIATHEQUE	18 000,00	0,00	0
05/05/2022	RESTAURATION MUR DE FERRARE HONORAIRE N 2	77 278,43	0,00	0
05/05/2022	REMPLACEMENT MUR MAISON DES ASSOCIATIONS	28 086,94	0,00	0
05/05/2022	RENOVATION MULTI ACCUEIL	1 116,81	0,00	0
10/05/2022	10 PORTABLES HP PROBOOK 450 G8 C15&ACCESS-PERISCOL	11 296,80	0,00	2
10/05/2022	10 CASQUE FILAIRES&& CASQUE SANFIL SOFTPHONE JABRA	1 006,34	0,00	2
10/05/2022	MOBILIER DE JARDIN (2 TABLES-12 CHAISES&2 PARABOLS	651,90	0,00	1
12/05/2022	2 PORTES-AFFICHES NOIRS POUR FEUILLES A4-MEDIATHEQ	167,70	0,00	1
12/05/2022	CA22000701 KORG MINILOGUE XD	48,00	0,00	1
12/05/2022	ACHATS BARRIERES	6 446,40	0,00	10
12/05/2022	DÉMONTAGE ET DÉPLACEMENT D'UNE BORNE IN	1 500,00	0,00	0
13/05/2022	MOBILIER SINISTRE-ECOLE MATERNELLE ST HONORE	498,37	0,00	1
13/05/2022	DOCUMENTS POUR FONDS SERIES-SERIES-MEDIATHEQUE	923,37	0,00	6
13/05/2022	POTEAUX FILE D'ATTENTE A SANGLE 3M-NOIRS-MEDIATH	500,70	0,00	1
13/05/2022	TABLEAU SANDWICH POUR ACTIONS CULTURELLES	237,00	0,00	1
17/05/2022	DIRECTION DE PRODUCTION ET TECHNIQUE PO	12 000,00	0,00	0
18/05/2022	DÉPLACEMENT D'UN BRANCHEMENT PLACE DE L	2 016,00	0,00	0
18/05/2022	CAFETIERE EXPRESSO DELONGHI ECAM22.140.B	299,99	0,00	1
19/05/2022	FOURNITURE ET POSE DE BRISE SOLEIL ORI	27 221,67	0,00	0
19/05/2022	EQUIPEMENT D'UN EXTINCTEUR SUR LA NACEL	529,15	0,00	1
20/05/2022	MOE SQUARE DES LILAS	4 800,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/05/2022	ACQUISITION D'UN VEHICULE D'OCCASION RE	18 689,00	0,00	5
24/05/2022	CREATION D'UN ATELIER ET D'UN ENCLOSEMENT	27 917,08	0,00	0
24/05/2022	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES	1 800,00	0,00	0
24/05/2022	MISE EN PLACE D'UN RESEAU EAU MITIGEE A	2 002,86	0,00	0
24/05/2022	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVA	15 180,00	0,00	0
24/05/2022	MATERIELS ESPACES VERTS	2 076,00	0,00	7
25/05/2022	ACHAT PERCEUSE A COLONNE PROMAC	942,72	0,00	7
01/06/2022	FOURNITURE DE MATS PLACE DE L'ETAPE	6 666,32	0,00	0
01/06/2022	MISSION STRUCTURE OEUVRE FONTAINE PLACE	6 000,00	0,00	0
01/06/2022	LOT ACCESSOIRES CLASSEMENT DES	761,54	0,00	1
	LIVRES-MEDIATHEQUE			
02/06/2022	DIA	1 064,40	0,00	0
07/06/2022	PORTABLE HP ZBOOK STUDIO AVEC ECRAN	6 100,00	0,00	2
	TACTILE&ACCESS			
07/06/2022	IMPRIMANTE MULTIFONCTION HP OFFICEJET PR	406,50	0,00	1
	AVEC ACC			
07/06/2022	LOT ACCESSOIR&MATERIELS AMENAGMT	1 562,01	0,00	10
	RESIDENCE ARTISTE			
09/06/2022	TRAVAUX DE PEINTURE SALLE ARCHIVES DE	6 636,22	0,00	0
09/06/2022	MISSION ARCHITECTE POUR SURRELEVATION	2 400,00	0,00	0
10/06/2022	CREATION D'UN ENCLOSEMENT A MOUTON - CENTRE	3 996,00	0,00	0
14/06/2022	MAISON EDUCATIVE POUR FONDS EVEIL ENFANTS	284,56	0,00	1
15/06/2022	MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX PL	2 352,00	0,00	0
15/06/2022	DIRECTION DE PRODUCTION ET TECHNIQUE PO	0,00	0,00	0
16/06/2022	VO21009901P RACCORDEMENT ELECTRIQUE BORNE	542,70	0,00	0
	ELECTRIQ			
16/06/2022	CREATION PLACE PMR RUE ROYALE	6 750,82	0,00	0
20/06/2022	FAUTEUIL ERGO KORSO/ARCO NOIR POUR SERVICE	669,87	0,00	1
	RH			
21/06/2022	APPAREILS MENAGER POUR RESIDENCE ARTISTES	1 009,69	0,00	10
	COMAIRAS			
21/06/2022	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE	3 187,92	0,00	0
23/06/2022	MISSION DE FAISABILITE POUR LA RENOVAT	0,00	0,00	0
23/06/2022	SONDAGE DE LA CAPACITE PORTANTE DE LA D	6 880,00	0,00	0
28/06/2022	PLAN TOPOGRAPHIQUE	6 288,00	0,00	0
28/06/2022	CREATION BORNE ELECTRIQUE BLVD MAGENTA	27 920,20	0,00	0
28/06/2022	TONDEUSE SELON DEVIS N°DV2568	2 076,00	0,00	7
28/06/2022	CA22003202 MATERIEL SELON DEVIS	399,11	0,00	1
29/06/2022	TABLE RONDE DE TRAVAIL EP25 PIEDCHCLA - SERV	515,88	0,00	1
	QVT			
30/06/2022	MISE EN OEUVRE ISOLATION ET ETANCHEITE	26 598,23	0,00	0
05/07/2022	MAITRISE D'OEUVRE EGLISE SAINT LOUIS	4 780,76	0,00	0
08/07/2022	2 CAISSONS MOBILES BOIS 3 TIR CH CLAIR	813,36	0,00	10
	SHINY-CDM			
11/07/2022	10 POSTES IP FIXE 6620 -HDV	2 320,08	0,00	5
11/07/2022	FAISABILITE INSTALLATION INFRASTRUCTURES	0,00	0,00	15
	SYSTEME			
12/07/2022	AMO MARCHÉ VIDEOSURVEILLANCE	0,00	0,00	0
13/07/2022	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RE	4 320,00	0,00	0
13/07/2022	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES	1 125,00	0,00	0
13/07/2022	FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES ISOLA	2 534,73	0,00	0
13/07/2022	MISSION SPS SUR LA RENOVATION DES COMBL	365,24	0,00	0
13/07/2022	MISSION COORDINATION SPS POUR LA REHAU	390,00	0,00	0
13/07/2022	DIAGNOSTIC AMIANTE / PLOMB AVANT TRAVAU	1 682,20	0,00	0
16/07/2022	DOCUMENTS POUR FONDS	47,62	0,00	1
	SERIES-SERIES-MEDIATHEQUE			
18/07/2022	VO22009801 SIGNALISATION VERTICALE PASSAGE	564,00	0,00	0
	RON SIN			
21/07/2022	VO22006801 ACHAT ENROULEUR AUTOMATIQUE	1 357,20	0,00	7
21/07/2022	VO22009001 TRAVAUX FONTAINE PLACE DE L'ET/PE	1 089,77	0,00	0
25/07/2022	LOT20 CHAISES&20 TABLES AVEC CASIERS-ECO	3 597,84	0,00	10
	P-JOZON			
09/08/2022	RÉFRIGÉRATEUR 1 PORTE SAMSUNG	888,00	0,00	10
	RR39M7130WW-HDV			
09/08/2022	DIVERS MATERIEL D'EXPOSITION	2 313,80	0,00	10
09/08/2022	FOURNITURES D'ACCROCHES EXPO JOSS	444,76	0,00	1
	BLANCHARD			
11/08/2022	LIVRE ANCIEN ENÉIDE DE VIRGILE (1664)	415,00	0,00	0
23/08/2022	ACHAT DE STORES ENROULEURS OCCULTANTS	417,36	0,00	0
23/08/2022	MISE EN SECURITE ELECTRIQUE DU CENTRE	2 700,00	0,00	0
24/08/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 1	72 090,48	0,00	0
24/08/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 3	87 478,21	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
24/08/2022	REHABILITATION DE L'ETANCHEITE SUR LA T	0,00	0,00	0
24/08/2022	FOURNITURE ET POSE D'UN ESPALIER DOUBL	3 279,23	0,00	0
24/08/2022	DIAGNOSTIC TECHNIQUE SECURITE INCENDIE	1 008,00	0,00	0
24/08/2022	VERIFICATION TECHNIQUE DE LA CAPACITE P	1 008,00	0,00	0
24/08/2022	MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA CONST	1 692,00	0,00	0
24/08/2022	MISE EN PLACE D'UN SOLIN EN TETE DE CHE	3 423,37	0,00	0
24/08/2022	MISE EN CONFORMITE DE L'INSTALLATION G	28 549,39	0,00	0
24/08/2022	DEPLACEMENT DU 881 DANS LE CADRE DES TR	5 660,78	0,00	0
25/08/2022	TRAVAUX DE MACONNERIE A L'EGOLE ELEMENT	4 368,00	0,00	0
25/08/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 2	142 481,83	0,00	0
31/08/2022	OUTILS DYS POUR MEDIATHEQUE	397,21	0,00	1
06/09/2022	EGLISE ST LOUIS RESTAURATION INTERIEUR	10 392,92	0,00	0
06/09/2022	RESTAURATION EGLISE - DGD TC1 - LOT 9 E	24 031,10	0,00	0
06/09/2022	RESTAURATION EGLISE ST LOUIS - DGD TC2	10 217,48	0,00	0
06/09/2022	FAISABILITE-EVOLUT*INSTALLAT*INFRASTRUCTURE	0,00	0,00	1
08/09/2022	MODULES DEMAT CART@DS-GOFOLIO 2022-ANNEE	6 584,00	0,00	5
	2-URBANIS			
07/09/2022	AMO MARCHÉ VIDEOSURVEILLANCE	3 950,00	0,00	0
07/09/2022	DESAMIANTAGE DE LA TOITURE DE L'EGOLE E	5 289,20	0,00	0
09/09/2022	ACHAT DE PANNEAUX3	343,80	0,00	1
09/09/2022	MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX PL	2 688,00	0,00	0
09/09/2022	CREATION POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES	53 215,46	0,00	10
09/09/2022	COMPLEMENT TRAVAUX PAV CHANCELLERIE - I	0,00	0,00	10
09/09/2022	MOE SQUARE DES LILAS	2 700,00	0,00	0
09/09/2022	VQ22005201 ECOLE LA CLOCHE	1 776,00	0,00	0
13/09/2022	BUREAU ASYMETRIQUE AVEC RETOUR	505,32	0,00	1
	90*180X60-CDM			
13/09/2022	TABLE RIBALA RECTANGULAIRE IDOL 180X90-CDM	416,22	0,00	1
13/09/2022	GILET PARE BALLE TACTIQUE NIJIIIA08 MOLE PM	492,00	0,00	1
13/09/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 1	36 989,48	0,00	0
13/09/2022	MISSION COORDINATION SPS POUR LA REHAU	1 082,00	0,00	0
13/09/2022	MISSION SPS SUR LA RENOVATION DES COMBL	1 551,72	0,00	0
13/09/2022	MAITRISE D'OEUVRE AMENAGEMENT DES COMB	44 534,08	0,00	0
13/09/2022	CREATION D'UN ATELIER ET D'UN ENCLOS PO	17 642,83	0,00	0
13/09/2022	ACHAT DE PANNEAUX	1 359,00	0,00	7
15/09/2022	MISSION COMPLÉMENTAIRE MOE SQUARE DES L	1 440,00	0,00	0
15/09/2022	CA22003401 MATERIEL AMENAGEMENTEXTERIEUR	589,00	0,00	1
15/09/2022	ACHAT RADAR PEDAGOGIQUE EVOLIS	2 814,98	0,00	7
15/09/2022	ACHAT REMORQUE PLATEAU ABAISSABLE AU SO	2 855,38	0,00	7
15/09/2022	VO22013501 CREATION D'UN RESEAU ELECTRIQUE	11 247,24	0,00	0
	(MATS F			
15/09/2022	CREATION D'UN RESEAU ELECTRIQUE (MATS F	16 074,84	0,00	0
16/09/2022	AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ETAPE - LO	1 400,28	0,00	0
20/09/2022	MATERIELS ESPACES VERTS	684,00	0,00	7
20/09/2022	LOT DE 6 PROJECTEURS ARCHITECH 600 A LED	4 824,00	0,00	5
20/09/2022	REFECTION SANITAIRES ST MERRY - LOT 5 P	33 585,80	0,00	0
20/09/2022	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE REF	1 698,84	0,00	0
20/09/2022	SITE : ECOLE ST MERRY	3 109,58	0,00	0
20/09/2022	MISE EN SECURITE SYSTEME INCENDIE DU DE	7 410,90	0,00	0
20/09/2022	MISE EN SECURITE SYSTEME INCENDIE DU DE	14 559,00	0,00	0
20/09/2022	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LES	875,00	0,00	0
22/09/2022	REFECTION DES SANITAIRES ST MERRY - LOT	28 800,91	0,00	0
22/09/2022	MOTORISATION DU 2EME VANTAIL DU PORTAIL	2 667,80	0,00	0
22/09/2022	MAITRISE D'OEUVRE MUR DE FERRARE	13 855,14	0,00	0
22/09/2022	MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA CONST	5 198,00	0,00	0
22/09/2022	MISE EN OEUVRE DE MENUISERIES DOUBLE VI	25 740,00	0,00	0
22/09/2022	MISSION COORDINATION SPS POUR LA REHAU	390,00	0,00	0
22/09/2022	CISAILLE POUR ECOLE MATERNELLE LA CLOCHE	174,09	0,00	1
22/09/2022	VITRINES EXTER MURALES PLEXI TOLE PORTE	341,62	0,00	1
	BATTANTES			
27/09/2022	SCIE FZ 300 M + POIGNEE CHARIOT + LAMES	12 184,85	0,00	7
27/09/2022	PA22003901 CONTROLE TECHNIQUE SUR LES	1 298,00	0,00	0
	TRAVAUX DE M			
27/09/2022	MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE VER	1 821,44	0,00	0
27/09/2022	REFECTION SANITAIRES ST-MERRY - LOT 4 P	4 207,20	0,00	0
27/09/2022	MISSION SPS SUR LA RENOVATION DES COMBL	1 095,73	0,00	0
27/09/2022	SURRELEVATION TOITURE BAT. EX CCAS HOTE	57 048,11	0,00	0
27/09/2022	ACHAT DEBROUSAILLEUSE	925,40	0,00	7
27/09/2022	BRANCHEMENT EAU POTABLE AU 40 RUE HAUTE	2 271,07	0,00	0
28/09/2022	REFECTION DES SANITAIRES ST-MERRY - LOT	26 708,00	0,00	0
28/09/2022	TRAVAUX DE PEINTURE DANS LE BUREAU DE	1 825,38	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
29/09/2022	IMPRIMANTE LASER MONOCHROME HP LJ PRO	85,83	0,00	1
29/09/2022	MISSION MAITRISE D'OEUVRE ACCESSIBILIT	3 302,73	0,00	0
30/09/2022	TRAVAUX FONTAINE PLACE DE L'ETAPE	2 542,81	0,00	0
01/10/2022	ETUDE FAISABILITE DE SCENARIO NFRASTRUCTURE SYSTEME	24 701,10	0,00	0
03/10/2022	LOT 52 CHAISES PLIANTES META NOIRES DOSSIER PVC	2 093,83	0,00	10
03/10/2022	2 CHARIOTS DE RANGEMT PO/CHAISES LINEAIRES TYPE24	477,36	0,00	1
03/10/2022	SIEGE MOJO TISSU GROUPE 1&NA 37 BLEU POUR MR CHAIB	1 097,89	0,00	10
03/10/2022	CONGEL-REFRIGERATEUR BEKO RCSA270K30SN-MEDIATHEQUE	400,00	0,00	1
08/10/2022	CONSOLE MICROSOFT XBOX SERIES X	559,58	0,00	1
12/10/2022	CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC-PUBLIC	6 339,50	0,00	0
12/10/2022	RELIQUAIRE PETITE TAILLE 0.80CM	1 908,00	0,00	0
13/10/2022	TROPHEE DES SPORTS EN ARGENT ET VERMEIL PAR DUPONG	7 000,00	0,00	0
13/10/2022	SOFA SURFER 2 PLACES POUR ECOLE MATERNELLE LAGORSS	198,00	0,00	1
13/10/2022	2 BANCs LAM MDF AVEC DOSSIER L. 120 CM T1-C MAT S	172,94	0,00	1
13/10/2022	CRÉATION ARROSAGE AUTOMATIQUE RUE DE LA VO22015801 SOUS TRAITANT LOT 1 - TRAVAUX AMÉNAGEMENT	3 576,48	0,00	0
13/10/2022	VO22015801 SOUS TRAITANT LOT 1 - TRAVAUX AMÉNAGEMENT	20 000,00	0,00	0
13/10/2022	VO22014401 SOUS TRAITANT LOT 1 AMÉNAGEMENT DE LA P	5 421,00	0,00	0
13/10/2022	VO22011001 SOUS TRAITANT LOT 1 AMÉNAGEMENT DE LA P	0,00	0,00	0
14/10/2022	OUTILS DYS SUR CLEFS USB POUR MEDIATHEQUE	210,90	0,00	1
14/10/2022	FAUTEUIL SIENNE PRADO CUIR NOIR POUR DGS	371,63	0,00	1
14/10/2022	SIEGE TAKTIK MESH CP NOIR&ACCOUDO-ASSISTANTE PEAD	253,00	0,00	1
14/10/2022	LOT 4 SIEGE TAKTIK MESH CP NOIR&ACCOUDO-ESP FAMILLE	1 011,98	0,00	10
24/10/2022	CENTRALE SBI HOTEL DE VILLE	480,00	0,00	0
25/10/2022	PA22041701 MISE EN CONFORMITE COMPLETE DE L'ELECTR	2 124,76	0,00	0
28/10/2022	MISSION ARCHITECTE POUR SURRELEVATION	4 200,00	0,00	0
28/10/2022	PA22021301 MISSIONS L ET LE DE CONTROLE TECHNIQUE	1 119,30	0,00	0
27/10/2022	VO22016801 TRAVAUX AMENAG. PLACE ETAPE LOT 1 SITUA	19 174,16	0,00	0
27/10/2022	P3 GARANTIE CHAUFFAGE HOTEL DE VILLE	1 670,52	0,00	0
27/10/2022	PA22-00563 P3 GARANTIE CHAUFFAGE ECOLE DU BREAU	3 386,74	0,00	0
27/10/2022	P3 GARANTIE CHAUFFAGE LOGEMENTS JOZON	3 301,91	0,00	0
27/10/2022	P3 GARANTIE CHAUFFAGE MASA	1 711,03	0,00	0
27/10/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 2	44 688,20	0,00	0
27/10/2022	CONTROLE TECHNIQUE DES TRAVAUX DU 184 R	979,20	0,00	0
27/10/2022	RENOVATION COMBLES MEDIATHEQUE - LOT 4	42 987,30	0,00	0
27/10/2022	MAITRISE D'OEUVRE - TC2	1 128,00	0,00	0
27/10/2022	MAITRISE D'OEUVRE - TC1	788,40	0,00	0
27/10/2022	EGLISE ST LOUIS REST.INTERIEURE - MO -	2 283,30	0,00	0
27/10/2022	MAITRISE D'OEUVRE EGLISE SAINT LOUIS	12 897,67	0,00	0
03/11/2022	PA22-00583 SURRELEVATION TOITURE BAT.EX COA5 -LOT	24 405,60	0,00	0
03/11/2022	PA22052401 VITRINES EXTERIEURES MURALES AM REF.235	276,00	0,00	1
08/11/2022	20TABLES REGLABLES 60X50-JAUNE-ECOLE ELEME LE BREAU	2 180,64	0,00	10
08/11/2022	LOT OUTILLAGE	133,16	0,00	1
08/11/2022	DESINTECTEUR POUR RESERVE PATRIMONIALE BIBLIOTHE	752,83	0,00	1
09/11/2022	MATERIAUX POUR FABRICAT*PLAN DE TRAVAIL LOGISTIQUE	935,02	0,00	10
09/11/2022	MISSION DE COORDINATION SPS TRAVAUX PL	2 196,00	0,00	0
09/11/2022	VQ22006401 RACCORDEMENT ELECTRIQUE 12 RESIDENCE LE	1 331,28	0,00	0
09/11/2022	VQ22010001 ACHAT TONDEUSE WOLF RM 41B	1 038,00	0,00	7
14/11/2022	SYTEME COFFRET RESEAU VENTILE	476,40	0,00	1
17/11/2022	295 LICENCES POUR MIGRATION VERS 0365	10 086,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
17/11/2022	MISSION DE PROGRAMMATION POUR LA CONSTITUTION D'UN	2 112,00	0,00	0
17/11/2022	GRAVEURS DVD EXT LG SLIM POUR ECOLE	279,83	0,00	1
21/11/2022	ELEMENT JOZON PROCEDE POUR CREAT*GRAPHIQUE REPRISE LOGO VILLE	945,00	0,00	6
22/11/2022	POLOS FILIÈRE VOIX 2021	774,98	0,00	1
22/11/2022	LOT DE DECORATIONS POUR NOEL	1 858,50	0,00	7
22/11/2022	VO210122018 AMO ACCOMPAGNEMENT / CONSEIL ET SUIVI	10 200,00	0,00	0
22/11/2022	VO22012701 PLAQUE DE RUE	207,01	0,00	1
23/11/2022	GILET PARE-BALLE8 PORT DISCRET 4XL CLASSE IIIA	443,83	0,00	1
01/12/2022	PA22044001 FOURNTIURE ET POSE D'UN BLOC PORTE / DO	6 534,89	0,00	0
01/12/2022	PA22035801 ASSISTANCE AU DEPLACEMENT DU SSI DE L'H	1 800,00	0,00	0
01/12/2022	PA21031501P RENFORT DE LA CHARPENTE BOIS DE LA SAL	35 137,24	0,00	0
01/12/2022	PA21049501P TRAVAUX CFO/CFA REAMENAGEMENT COMBLES	6 887,00	0,00	0
01/12/2022	PA22052201 DEPOSE DE PLACARDS POUR LA MISE EN CONF	4 800,00	0,00	0
01/12/2022	FOURNITURE & POSE D'UN STORE ECOLE MATERNNELLE LA	953,34	0,00	0
01/12/2022	FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES EXTER	33 838,48	0,00	0
01/12/2022	TRAVAUX PEINTURE SAINT-MERRY: (SÉCURIT	8 798,57	0,00	0
01/12/2022	REFECTION TOTALE DE LA TOITURE DU BATI	1 290,37	0,00	0
01/12/2022	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA RE	5 400,00	0,00	0
01/12/2022	TROCONNNEUSE STIHL M8 281 C-M / 45 CM 50	899,10	0,00	7
01/12/2022	REHABILITATION D'ETANCHEITE DE LA TOITU	45 732,70	0,00	0
01/12/2022	MISSION ARCHITECTE POUR SURRELEVATION	3 000,00	0,00	0
01/12/2022	TRAVAUX D'ELECTRICITE AU 1ER ETAGE DE	12 094,49	0,00	0
01/12/2022	TRAVAUX PAR RECHAPAGE DE LA TOITURE DU	5 400,00	0,00	0
01/12/2022	FOURNITURE ET POSE DE GARDE-CORPS EN FE	5 480,00	0,00	0
01/12/2022	TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT MULTI ACCUEIL	2 163,47	0,00	0
01/12/2022	LOT BANCS BOIS MASSIF EMPILABLES ÉVÈNEMENTS	1 145,16	0,00	10
01/12/2022	LOT RAYONNAGES-TABLETTES POUR STOCKAGE MANIFESTAT*	862,62	0,00	10
01/12/2022	VITRINE AFFICHAGE EXT REF AL-SCL6XA4PH-MEDIATHEQUE	504,00	0,00	1
01/12/2022	CONSTAT D'ETAT DES LIEUX AVANT TRAVAUX	380,00	0,00	0
01/12/2022	TRAVAUX FONTAINE PLACE DE L'ETAPE	58 455,44	0,00	0
01/12/2022	SOUS TRAITANT TERIDEAL - TRAVAUX FONTAI	7 952,56	0,00	0
01/12/2022	AMO FONTAINERIE	2 280,00	0,00	0
01/12/2022	VO22000501 SUPPRESSION DE 2 BRANCHEMENTS ET DEPOSE	2 712,00	0,00	0
01/12/2022	ACHAT DE CORBEILLES CORAL	10 224,00	0,00	0
01/12/2022	G4 RUE DE FRANCE	50 579,16	0,00	0
01/12/2022	MATS AIGUILLE AVEC PROJECTEURS	29 081,48	0,00	0
01/12/2022	DÉPLACEMENT BOUCHE INCENDIE PLACE DE L	1 283,55	0,00	0
01/12/2022	REFRIGERATEUR FAURE FTAN28FY2-BON SECOURS	587,90	0,00	1
01/12/2022	SP22007401 MATERIEL DE SPORTSELON DEVIS 53808.1	5 622,00	0,00	10
02/12/2022	MOE PLACE DE L'ETAPE	2 678,28	0,00	0
08/12/2022	RECABLAGE DU RÉSEAU DES BUREAUX DU POLE PEAD	1 776,00	0,00	0
07/12/2022	PANNEAUX	1 119,80	0,00	5
07/12/2022	BARRIERES 2M	1 356,00	0,00	7
07/12/2022	MODULE SUBVENTIONS SERVICE FINANCES	4 944,00	0,00	5
08/12/2022	RELEV AGE DU GRAND ORGUE	104 574,00	0,00	0
08/12/2022	ACHAT DE POTELETS	4 746,80	0,00	10
08/12/2022	ACHAT DE PANNEAUX	504,00	0,00	1
08/12/2022	ACHATS DE POTELETS	4 685,60	0,00	10
08/12/2022	DEPOSE HORODATEUR N°8 PLACE DE L'ETAPE	452,40	0,00	0
12/12/2022	MISSION DE FAISABILITE POUR LA RENOVAT	28 680,00	0,00	0
12/12/2022	WORKSHOP	7 580,00	0,00	0
12/12/2022	FOURNITURE ET POSE JEU PYRAMIDE PARC DU	16 164,00	0,00	7
12/12/2022	FOURNITURE ET POSE JEU RESSORT PARC DU	1 320,00	0,00	7
12/12/2022	LOT DE 5 CLARINETTES YAMAHA YCL255S	2 645,00	0,00	5
12/12/2022	LOT DE 2 EUPHONIUMS SML V9M EU50	1 798,00	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/12/2022	LOT DE 4 COR ROY BENSON EN FA POUR ENFANTS	2 436,00	0,00	5
12/12/2022	TAMBOURIN PTM10GHX	69,00	0,00	1
12/12/2022	PRATICE PAD 8 POUCES REMO	270,00	0,00	1
12/12/2022	PIEDS POUR PRATICE POUR PAS STAGG LPPS 200R	350,00	0,00	1
12/12/2022	BOITES ANCHES VANDOREN SAX SOPRO7NA	24,00	0,00	1
12/12/2022	BOITE ANCHES VANDOREN CLARINETTE 2.5	24,00	0,00	1
12/12/2022	MATELAS DE RECEPTION DIMADSPORT DENSITE REVERSIBLE	327,00	0,00	1
12/12/2022	LOT DE 5 POUFS POUR ECOLE PRIMAIRE ST MERVEY	237,01	0,00	1
12/12/2022	RUE HENRI DUNANT - SELON DEVIS N°OF-202	5 162,40	0,00	0
12/12/2022	RUE HENRI DUNANT - SELON DEVIS N°OF-202	2 287,20	0,00	0
12/12/2022	RUE HENRI DUNANT - SELON DEVIS N°OF-202	2 287,20	0,00	0
18/12/2022	BÂCHE DÉCORS POUR SERVICE MANIFESTATIONS	932,28	0,00	7
20/12/2022	FOUR MICRO-ONDES THOMSON COMBIMAT-SALLE RESTAURAT"	199,99	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 284 087,24	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mises à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mises à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	0.00
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

IV

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement tendant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/NL

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à	Dettes en capital	Annuité versée au
					l'origine	31/12/N	cours de l'exercice
6017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
6018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPIC, EPA, EPIC.....)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV -- ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS -- ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
								2,00
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)				73,44	54,62	18,82	73,44	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		65,00	8,44	73,44	54,62	18,82	73,44	
Adjoint administratif territorial	C	8,00	1,62	9,62	5,02	4,60	9,62	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	14,00	3,30	17,30	17,30	0,00	17,30	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	16,00	0,80	16,80	15,80	1,00	16,80	
Attaché	A	11,00	0,22	11,22	6,00	5,22	11,22	
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur	B	9,00	0,80	9,80	1,80	8,00	9,80	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2,00	0,90	2,90	2,90	0,00	2,90	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4,00	0,80	4,80	4,80	0,00	4,80	
FILIERE TECHNIQUE (c)		76,00	4,37	80,37	58,10	22,27	80,37	
Adjoint technique territorial	C	29,00	1,37	30,37	13,00	17,37	30,37	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	9,00	0,50	9,50	9,50	0,00	9,50	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	15,00	1,60	16,60	16,60	0,00	16,60	
Agent de maîtrise	C	11,00	0,00	11,00	10,00	1,00	11,00	
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Ingénieur	A	1,00	0,90	1,90	1,00	0,90	1,90	
Ingénieur principal	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00	
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00	
Technicien principal de 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		1,00	9,06	10,06	8,35	1,73	10,06	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	0,00	5,52	5,52	5,52	0,00	5,52	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	1,00	3,56	4,56	2,83	1,73	4,56	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Educateur territorial des A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		21,00	14,14	35,14	19,24	15,90	35,14	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Assistant d'enseignement artistique	B	0,00	0,20	0,20	0,00	0,20	0,20
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	4,00	6,43	10,43	6,99	3,44	10,43
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1,00	6,52	7,52	1,25	6,27	7,52
Assistant de conservation	B	4,00	0,80	4,80	3,00	1,80	4,80
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	4,00	0,19	4,19	1,00	3,19	4,19
FILIERE ANIMATION (I)		28,00	10,58	38,58	16,90	21,68	38,58
Adjoint territorial d'animation	C	19,00	9,68	28,68	8,00	20,68	28,68
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	7,00	0,90	7,90	6,90	1,00	7,90
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (J)		11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Brigadier-chef principal	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Chef de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
EMPLOIS NON CITES (K) (5)		10,00	0,00	10,00	0,00	10,00	10,00
Apprenti		7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Collaborateur de cabinet		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Contrat Unique d'Insertion		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Vacataire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		214,00	46,61	260,61	170,21	90,40	260,61

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 25 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				52 593,24		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	419	0,00	332-10	CDI
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	404	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-10	CDI
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-14	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-10	CDI
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	432	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	401	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-8-2°	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	ANIM	404	0,00	332-14	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	370	0,00	332-23-1°	CDD
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	367	0,00	332-8-2°	CDD
Agent de maîtrise	C	TECH	465	0,00	332-8-2°	CDD
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	368	0,00	332-10	CDI
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	368	0,00	332-13	CDD
Apprenti		OTR		1 678,99	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		1 223,99	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		13 650,22	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		3 708,31	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		7 949,68	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		2 731,13	A Apprenti	A Apprentissage
Apprenti		OTR		3 708,31	A Apprenti	A Apprentissage
Assistant d'enseignement artistique	B	CULT	478	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	547	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	547	0,00	332-14	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	660	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	484	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	513	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	446	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	CULT	547	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	480	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	429	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	480	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	506	0,00	332-14	CDD

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	415	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	444	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	415	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	444	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	429	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	429	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	444	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	415	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	429	0,00	332-14	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	506	0,00	332-10	CDI
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	CULT	429	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	397	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	395	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	778	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	332-14	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	444	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-14	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		12 152,31	333-1_333-10	CDD
Contrat Unique d'insertion		OTR		4 785,00	A Contrat Unique d'insertion	A CUI
Ingénieur	A	TECH	611	0,00	332-8-2°	CDD
Ingénieur principal	A	TECH	995	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	568	0,00	332-10	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	668	0,00	332-8-2°	CDD
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	558	0,00	332-10	CDI
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	CULT	668	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	500	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	401	0,00	332-8-2°	CDD
Technicien	B	TECH	513	0,00	332-8-2°	CDD
Vacataire		OTR		1 005,30	A Vacataire	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
94 776,92						
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM		4 352,62	A Vacataire	CDD
Animateur	B	ANIM		3 170,13	A Vacataire	CDD
Animateur	B	ANIM		15 910,46	A Vacataire	CDD
Animateur BAFA		OTR		8 530,03	A Vacataire	CDD
Animateur BAFA		OTR		5 913,62	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		967,54	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		2 056,87	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		4 264,47	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP	593	0,00	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		17 362,08	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		1 358,61	A Vacataire	CDD
Conseiller territorial A.P.S. principal	A	SP		343,61	A Vacataire	CDD
Instituteur	A	OTR		1 206,36	A Instituteur	CDD
Instituteur		OTR		335,10	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		195,49	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		2 245,17	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		167,55	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		1 139,35	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		1 742,52	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		139,63	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Instituteur		OTR		2 881,86	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Vacataire		OTR		195,48	A Instituteur	A Cumul d'emplois
Vacataire		OTR		4 033,70	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		746,04	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		595,99	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		2 750,25	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		4 437,07	A Vacataire	CDD
Vacataire		OTR		7 735,32	A Vacataire	CDD
TOTAL GENERAL						
147 370,16						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachées à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (ici du 28 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

Ville de Fontainebleau - BUDGET PRINCIPAL VILLE - CA - 2022

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladies, maternité...);
3-2 : vacance temporaire d'un emploi;
3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2* : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la durée de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (prévoir).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BOLGER Isabelle	GRUPE MONITEUR	960,00	E-LEARNING DU 01/08/2022 au 31/12/2022	OUI
REYNAUD Judith	GRUPE MERCURE	400,00	PRESENTIEL	OUI
TENDA José	ANDES	300,00	PRESENTIEL	OUI

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
03/10/1980 - Const. F.R.P.A. Lormans	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	28 668,82
15/12/1988 - Const. 28 Logts Bd Thiers	Société Nationale Immobilière		Autres	138 740,76
15/12/1988 - Const. 28 Logts Bd Thiers	Société Nationale Immobilière		Autres	613 145,84
10/07/1991 - Const Logts PLA Rue AM Jacuhey	OPHLM Fontainebleau Champagne		Autres	349 895,84
29/11/1991 - Const. 55 Logts K. Mansfield	S.A. H.L.M. Immobilière 3 F		Autres	1 866 788,78
29/11/1991 - Const. 55 Logts Rue Mansfield	S.A. H.L.M. Immobilière 3 F		Autres	1 386 254,44
14/10/1993 - Const. Rés. Universt. Farrars	H.L.M. Le Bréau		Autres	1 567 596,99
17/12/1996 - Acquis. Logts Caserne Pompiers	OPHLM Fontainebleau Champagne		Autres	296 225,70
05/07/1999 - Immeuble Rue Gambetta Avon	OPHLM Fontainebleau Champagne		Autres	1 372 041,16
25/09/2000 - "Surélévation de 5/8 logements "Les Lilas"	Office Public Aménag.& Constr		Autres	265 792,12
25/09/2003 - "Surélévation de 3/8 logements "Les Lilas"	Office Public Aménag.& Constr		Autres	119 283,73
03/08/2004 - ACQUISIT.IMMEUBLE 2/8 RUE	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	27 501,00
03/08/2004 - ACQUISITION IMMEUBLE	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	5 683,00
03/08/2004 - AMENAGEMENT 4 LOGEMENTS	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	159 224,00
03/08/2004 - AMENAGEMENT 4 LOGEMENTS	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	32 697,00
07/12/2016 - Financement travaux OGEAC Sainte Marie	OGEAC SAINTE MARIE		Autres	700 000,00
25/09/2017 - Travaux d'accessibilité Ecole Sainte-Marie	OGEAC SAINTE MARIE		Autres	1 040 000,00
09/04/2018 - Construction et amegt locaux société PICARD	SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU		Entreprise publique locale	1 880 116,50
08/07/2019 - Réhabilitation immeuble 12 rue du Château	SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU		Entreprise publique locale	580 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
28/03/2022 - Subvention de fonctionnement	Centre Communal d'Action social			1 450 000,00
29/03/2022 - Subvention exceptionnelle	Théâtre Municipal de Fontainebleau			520 000,00
08/07/2022 - Subvention de fonctionnement	Ecole Saint Louis			85 936,00
12/07/2022 - Subvention de fonctionnement	Ecole Sainte Marie			246 208,80
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale		-		

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Budget annexe	Theâtre Municipal Fontainebleau					

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 245 615,21	11 956 048,88	3 278 727,34	2 010 839,01
RECETTES	17 245 615,21	8 863 230,63	1 304 263,37	7 078 121,21
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	27 192 268,70	23 657 176,82	0,00	3 535 091,88
RECETTES	27 192 268,70	29 147 653,17	0,00	-1 955 384,47

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, règles personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 631 527,30	12 209 154,47	3 298 357,30	2 124 015,53
RECETTES	17 631 527,31	8 969 236,16	1 304 263,37	7 358 027,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	28 340 172,67	24 508 120,57	0,00	3 834 052,10
RECETTES	28 340 172,67	30 304 890,61	0,00	-1 964 717,94
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	45 971 699,97	36 715 275,04	3 298 357,30	5 958 067,63
TOTAL GENERAL DES RECETTES	45 971 699,98	39 274 126,77	1 304 263,37	5 393 309,84

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	17 631 527,30	12 209 154,47	3 298 357,30	2 124 015,53
RECETTES	17 631 527,30	8 969 236,16	1 304 263,37	7 356 027,77
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	28 340 172,67	24 506 176,62	0,00	3 833 995,85
RECETTES	28 340 172,68	30 304 690,61	0,00	-1 954 717,93

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,01	0,00	0,00	0,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	-56,25	0,00	56,25
RECETTES	-0,01	0,00	0,00	-0,01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	-56,25	0,00	56,25
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Héliène	
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	
LECERF Dominique	
MAGGIORI Héliène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERROT Olivier	
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	
SCHÜTZ Marco	
TAMBORINI Audrey	
TENDA José	
THOMA Cédric	
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.









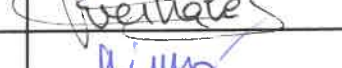
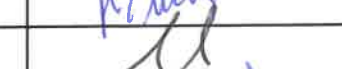



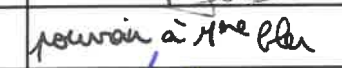





(2) L'assemblée délibérante étant : .


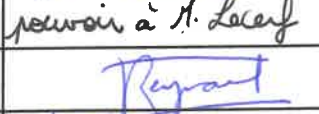

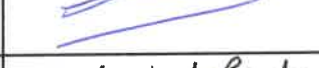
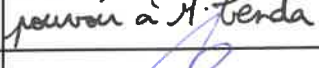

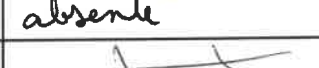
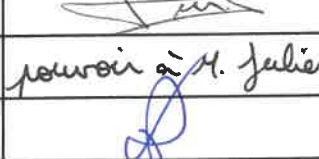
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 5
 Abstentions : 4

Date de convocation : 9/05/2023

Présenté par (1) : le Maire
 A Hôtel de ville le 15/05/2023
 Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire et publique
 A Hôtel de ville le 15/05/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaél	
DORIN Philippe	
DUPUIS Héléne	pourvoir à Mme Himo - Malric
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	pourvoir à Mme Ben
LECERF Dominique	
MAGGIORI Héléne	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
PERROT Olivier		
PHILIPPE Caroline		
RAYMOND Daniel		pouvoir à M. Leroy
REYNAUD Judith		
RONTEIX Gérald		
ROUSSEL Laurent		
SASSINE Adélaïde		pouvoir à M. Benda
SCHÜTZ Marco		
TAMBORINI Audrey		absente
TENDA José		
THOMA Cédric		pouvoir à M. Julien
VALLETOUX Frédéric		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

le 22/05/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	6
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Compte administratif 2022 du budget annexe du « théâtre municipal de Fontainebleau »

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Vu la délibération N°22/30 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 du Budget annexe du Théâtre municipal de Fontainebleau,

Vu la délibération N°23/41 portant sur le vote du compte de gestion 2022 du budget annexe du théâtre municipal,

Considérant que l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales susvisé dispose que : « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que l'élection, à la présidence de la séance lors du vote du compte administratif 2022 du budget annexe du théâtre municipal, s'effectue par un vote à main levée,

Considérant l'élection de Mme BOLGERT, à la présidence de la séance lors du vote du compte administratif 2022 du budget annexe du théâtre municipal,

Considérant que, lors du vote du compte administratif 2022 du budget annexe du théâtre municipal, M. le Maire a quitté la séance,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(6 abstentions : M. RAYMOND, M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF,
Mme DUPUIS, Mme HIMO-MALRIC)**

ADOpte le compte administratif 2022 du budget annexe du théâtre municipal, conformément à la maquette budgétaire jointe et aux tableaux de synthèse suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	272 062,78	337 903,97	24,20%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	41 943,91	192 225,57	358,29%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 000,00	80 000,00	60,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 102,15	27 008,77	57,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 880,00	520 099,13	-27,55%
TOTAL RECETTES REELLES		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%
TOTAL GENERAL		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 510,22	380 578,13	66,55%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	365 631,13	425 193,50	16,29%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 883,52	24 804,81	46,92%
66	CHARGES FINANCIERES	4 185,21	4 341,08	3,72%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 526,67	632,79	-98,40%
TOTAL DEPENSES REELLES		654 736,75	835 550,31	27,62%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		668 472,78	848 943,75	27,00%

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	51 235,10	92 612,09	80,76%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		51 235,10	92 612,09	80,76%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		64 971,13	106 005,53	27,61%

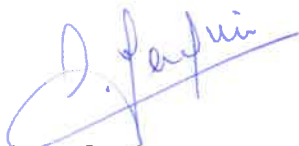
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	32 400,00	32 400,00	0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 800,00	4 490,00	60,36%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 450,24	148 639,02	134,26%
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	33 897,48	67 576,59	99,36%
TOTAL GENERAL		132 547,72	253 105,61	90,95%

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023
Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023
Sous l'identifiant 077-217701861-

Fontainebleau



Le 15 mai 2023

Comptes administratifs 2022

Budget Principal

Budget Annexe du Théâtre Municipal

SOMMAIRE

Introduction	3
Budgets consolidés	4
I. BUDGET PRINCIPAL VILLE	5
1. Section de fonctionnement	6
1.1 Recettes réelles de fonctionnement	7
<i>Produit d'exploitation des services</i>	7
<i>Impôts et taxes</i>	8
<i>Dotations et allocations</i>	9
<i>Autres recettes</i>	10
1.2 Recettes d'ordre de fonctionnement	10
1.3 Dépenses réelles de fonctionnement	11
<i>Données synthétiques</i>	11
1.4 Dépenses d'ordre de fonctionnement	15
2. Epargne brute	15
3. Section d'investissement	17
3.1 Recettes réelles d'investissement	18
<i>Données synthétiques</i>	18
<i>Détail par type de recettes</i>	18
3.2 Recettes d'ordre d'investissement	19
3.3 Dépenses réelles d'investissement	19
<i>Les grandes opérations pluriannuelles</i>	19
<i>Les autres dépenses d'équipement</i>	19
<i>Le remboursement de la dette</i>	20
3.4 Dépenses d'ordre d'investissement	20
II. BUDGET ANNEXE DU THÉÂTRE MUNICIPAL	21
1. Section de fonctionnement	22
1.1 Recettes réelles de fonctionnement	23
1.2 Dépenses réelles de fonctionnement	23
1.3 Dépenses d'ordre de fonctionnement	24
2. Section d'investissement	25
2.1 Recettes totales d'investissement	25
2.2 Dépenses totales d'investissement	25

Introduction

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique du compte administratif, à destination des citoyens.

Comme chaque année, les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'ensemble des budgets sont conformes.

Le compte administratif (CA), établi par le maire, rend compte des opérations budgétaires réalisées sur l'année en dépenses et en recettes, au regard des prévisions, et présente les résultats de l'année qui, cumulés au résultat de l'année antérieure, sont repris au budget de l'année suivante.

Le comptable public à son niveau établit le compte de gestion et la ville le compte administratif. Ces deux documents dont les flux annuels coïncident sont soumis au vote du conseil municipal avant le 30 juin de l'année suivante.

Il est établi un compte administratif par budget (budget principal et budget annexe du Théâtre).

Ce rapport vous expose l'analyse des comptes administratifs 2022.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats 2022 consolidés du Budget Principal et du Budget Annexe :

RESULTATS 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE THEATRE	TOTAL VILLE + THEATRE
Recettes totales de fonctionnement	25 228 775,31	819 333,47	26 048 108,78
Dépenses totales de fonctionnement	23 657 176,82	848 943,75	24 506 120,57
Résultat de l'exercice	1 571 598,49	-29 610,28	1 541 988,21
Résultat bénéficiaire exercice antérieur	3 918 877,86	337 903,97	4 256 781,83
Résultat cumulé	5 490 476,35	308 293,69	5 798 770,04
Résultat cumulé consolidé	5 798 770,04		
SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE THEATRE	TOTAL VILLE + THEATRE
Recettes totales d'investissement	8 863 230,63	106 005,53	8 969 236,16
Dépenses totales d'investissement	7 974 591,95	185 529,02	8 160 120,97
Solde d'exécution hors restes à réaliser	888 638,68	-79 523,49	809 115,19
Restes à réaliser en recettes	1 304 263,37		1 304 263,37
Restes à réaliser en dépenses	3 278 727,34	19 629,96	3 298 357,30
Solde d'exécution y compris restes à réaliser	-1 085 825,29	-99 153,45	-1 184 978,74
Résultat de l'exercice antérieur hors RAR	-3 981 456,91	-67 576,59	-4 049 033,50
Solde d'exécution cumulé hors Restes à réaliser	-3 092 818,23	-147 100,08	-3 239 918,31
Solde d'exécution cumulé y compris Restes à réaliser	-5 067 282,20	-166 730,04	-5 234 012,24
Résultat cumulé consolidé	-5 234 012,24		
Résultat global de clôture	423 194,15	141 563,65	564 757,80

PREMIÈRE PARTIE :

BUDGET PRINCIPAL VILLE

1. Section de fonctionnement : Budget Principal Ville

Le tableau ci-dessous, dresse un récapitulatif de l'exécution de la section de fonctionnement en recettes comme en dépenses :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 058 434,05	3 918 877,86	-3,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	238 249,37	321 457,43	34,92%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%
73	IMPOTS ET TAXES	15 617 301,61	15 835 280,87	1,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 183 692,00	4 893 992,65	16,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 872,42	591 070,28	-20,22%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 807,60	311 021,80	333,13%
TOTAL RECETTES REELLES		27 153 407,30	29 141 885,10	7,32%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		95 768,08	5 768,07	-93,98%
TOTAL GENERAL		27 249 175,38	29 147 653,17	6,97%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

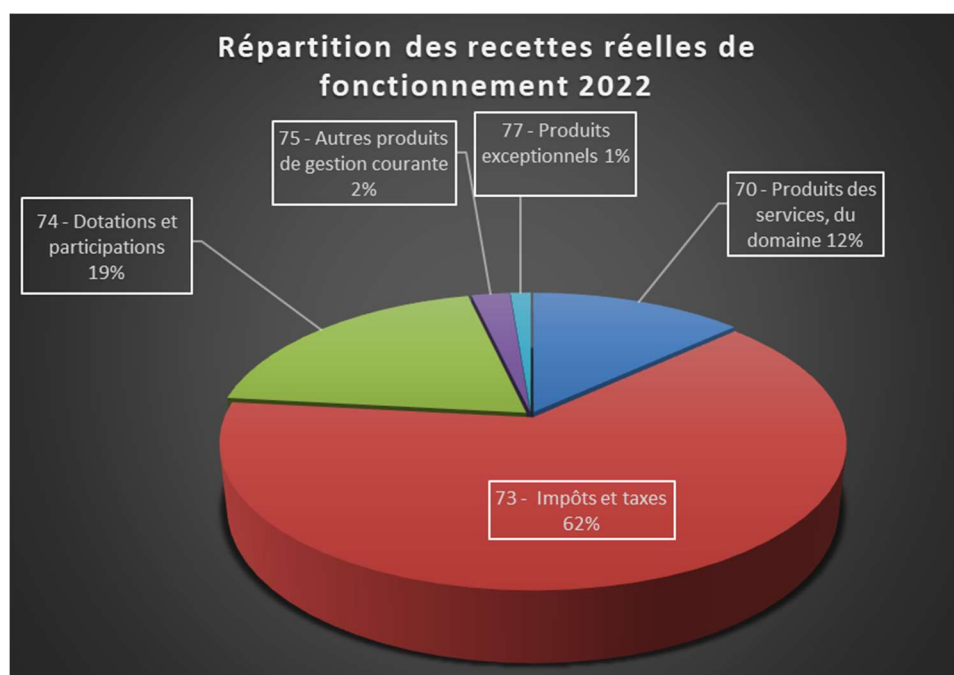
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 857 719,31	11 871 496,97	9,34%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 960,00	399 125,00	-29,23%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 197 707,66	2 411 552,91	9,73%
66	CHARGES FINANCIERES	454 584,52	285 366,40	-37,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	862 959,80	599 387,81	-30,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		21 213 050,72	23 037 624,62	8,60%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		638 738,10	619 552,20	-3,00%
TOTAL GENERAL		21 851 788,82	23 657 176,82	8,26%

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de la ville s'élèvent à 29 141 885,10€ (hors recettes d'ordre) contre 27 153 407,30€ en 2021. Elles progressent de 7,32 % par rapport à 2021. Le retour à une situation plus stable qu'il y a trois ans justifie ce niveau. Il convient de tenir compte de la progression du produit fiscal, puis de quelques dotations en complément.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	4 058 434,05	3 918 877,86	-3,44%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	238 249,37	321 457,43	34,92%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%
73	IMPOTS ET TAXES	15 617 301,61	15 835 280,87	1,40%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 183 692,00	4 893 992,65	16,98%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 872,42	591 070,28	-20,22%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	71 807,60	311 021,80	333,13%
TOTAL RECETTES REELLES		27 153 407,30	29 141 885,10	7,32%

Le graphique ci-dessous, retrace les principales recettes réelles de fonctionnement : les produits de services, la fiscalité, les dotations et les produits exceptionnels.



➤ Les produits d'exploitation des services (chapitre 70)

Le chapitre 70 « **produits des services, du domaine** » s'élève à **3 270 184,21€**.

Y sont recensées principalement :

- Les redevances d'occupation et les recettes d'utilisation du domaine public ;
- Les recettes issues des prestations de services proposées par la ville : restauration scolaire, accueil périscolaire et accueil de loisirs, activités culturelles et sportives, conservatoire de musique et d'art dramatique, école de dessin, concessions cimetière.

Chapitre 70					
Nature	Service	Produits des Services	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2022/ CA 2021
70311	PO Population CIMETIERES	Concessions cimetières	53 507,34	50 500,00	-5,62%
70312	PO Population REDEVANCES FUNERAIRES	Redevances Funéraires	4 181,00		-100,00%
70321	PO Population ODP TAXIS	ODP (dont Taxis)	190 191,01	333 553,16	75,38%
70323	VO Voirie RODP RESEAUX	RODP Réseaux	22 156,88	23 025,00	3,92%
7062	ED Ecole de Dessin	Ecole de Dessin	330,00	26 480,00	7924,24%
7062	MU Ecole de Musique	Conservatoire	162 525,65	391 320,46	140,77%
70631	SP Sports	Activités sportives	46 021,00	74 767,71	62,46%
70632	CA CENTRE AERE DE LA FAISANDERIE	Centre de Loisirs	131 011,85	224 052,40	71,02%
70632	FJ Forum Jeunes	Forum Jeunes	3 073,00	5 864,19	90,83%
7067	EN Enseignement	Régie Espace Famille	297 254,99	722 231,12	142,97%
70841	PE Personnel	Refacturation Personnel Ville	451 443,89	512 304,89	13,48%
70878	CE Commerce Refacturations CHARGES	Refacturations de Charges	115 855,45	140 257,22	21,06%
70388	PO Population LOCATIONS LOCAUX	Divers (locations ponctuelles,...) Locations Charité Royale	12,67 5 841,64	2 929,22 7 126,71	23019,34% 22,00%
7083	MF Manifest.& Fêtes	Manifestations	4 779,30	2 192,50	-54,13%
7078	MF Manifest.& Fêtes	Régie recettes évènements		3 480,00	
	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	TOTAL hors Stationnement	1 488 185,67	2 520 084,58	69,34%
70383	VO Voirie Stationnement payant	Voirie Stationnement payant	536 564,71	555 495,69	3,53%
70384	VO Voirie FPS	Voirie FPS Forfait post stationnement	218 299,87	194 603,94	-10,85%
	TOTAL	TOTAL recettes stationnement	754 864,58	750 099,63	-0,63%
		TOTAL chapitre 70	2 243 050,25	3 270 184,21	45,79%

Pour rappel, les taxes funéraires sont abrogées depuis la loi de finances 2021.

➤ Les Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 « impôts et taxes » d'un montant de **15 835 280,87€** comprend :

- Les taxes foncières et la taxe d'habitation : 12 572 099€ (hors rôles supplémentaires).
Les taux communaux des taxes : taxe d'habitation sur résidences secondaires et locaux vacants, taxe foncière sur propriétés bâties, taxe foncière sur propriétés non bâties, n'ont pas augmenté en 2022.
- Le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR) : 14 610€
- Le Reversement Paris Hippique : 104 539,61€
- Les droits de place : 48 332,48€ (Les droits de place concernent les Naturiales, le bar éphémère, la fête de la musique notamment).
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation : 1 758 179,50€
- Les taxes sur la consommation finale d'électricité : 430 523,28€
- L'attribution de compensation : 894 960€.

Evolution des taxes (hors fiscalité) :

Autres Taxes	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Taxe sur l'électricité	349 672,31	342 520,92	337 256,09	341 258,90	430 523,28	26,16%
Droits d'enseignes	36 444,66	20 134,50	0,00	0,00	0,00	
Droits de place **	15 647,00	14 017,00	9 270,00	53 976,09	48 332,48	-10,46%
Droits de Voirie	277 061,91	233 407,30	689,00	0,00	0,00	
Taxe add. Droits de mutation	1 364 762,98	1 377 028,48	1 549 841,26	1 839 520,75	1 758 179,50	-4,42%
Prélèvements paris en ligne			104 870,02	88 800,87	104 539,61	17,72%
FNGIR (garanties ressources)	14 599,00	14 610,00	14 610,00	14 610,00	14 610,00	0,00%
Total autres taxes	2 058 187,86	2 001 718,20	2 016 536,37	2 338 166,61	2 356 184,87	0,77%
Droits de stationnement	509 559,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Marché Forain (jusqu'à 2016)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total Chapitre 73*	2 567 746,86	2 001 718,20	2 016 536,37	2 338 166,61	2 356 184,87	0,77%

* Hors TH/TF et rôles

** hors marché forain

➤ **Les dotations et allocations (chapitre 74)**

Le **chapitre 74 « dotations et participations »** atteint **4 893 992,65€** en 2022.

Il regroupe principalement :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 2 982 823€,
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 402 293€,
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 153 495€,
- Les allocations compensatrices TH et TF : 109 361€,
- Le FCTVA : 100 733,04€,
- Les subventions du département : 54 950€ (subvention Série Series : 50 000€ ; subvention multisports),
- Les subventions versées par la Région : 133 847€ (subvention DRAC horaires élargies ; subvention pour le centre de vaccination),
- Une participation de la CAPF pour le centre de vaccination : 70 000€,
- Les participations de la CAF (enfance, scolaire, sport santé) et autres organismes : 264 551,34€
- Le Filet de sécurité inflation : la ville a engagé sur 2022 la somme de 425 093€.

Il s'agit de « la dotation octroyée pour compenser certaines hausses de dépenses subies en 2022 par les collectivités territoriales et leurs groupements du fait de l'augmentation des prix de l'énergie, de l'alimentation et de la revalorisation du point d'indice. » comme indiqué dans le décret du 13 octobre 2022.

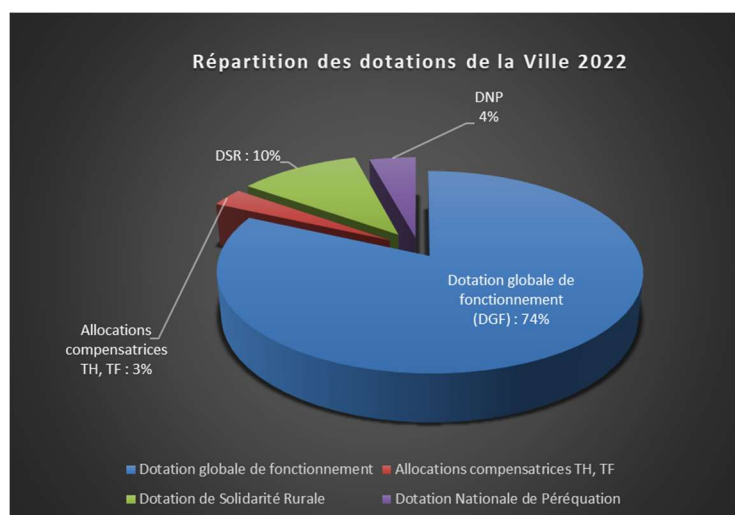
Cette somme correspond au soutien de l'Etat en faveur des collectivités territoriales.

Elle vise à soulager les collectivités des dépenses supplémentaires subies en 2022 suite aux augmentations des dépenses de fluides et à la revalorisation du point d'indice.

Cette dotation au profit des communes et de leurs groupements peut être attribuée et doit remplir les critères cumulatifs suivants :

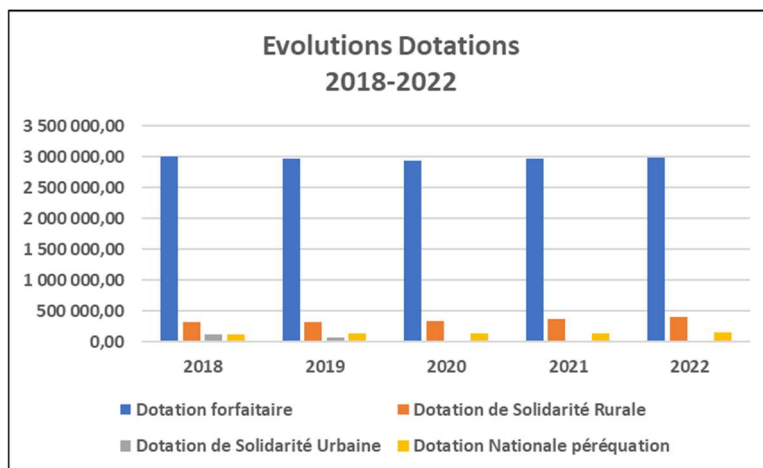
- Leur épargne brute au 31 décembre 2021 représentait moins de 22 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.
- Leur épargne brute a enregistré en 2022 une baisse de plus de 25 %.
L'évolution de la perte d'épargne brute, est obtenue par la comparaison du niveau constaté en 2022 avec le niveau constaté en 2021, sur la base des comptes administratifs clos de chaque collectivité.
- Parmi les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, seuls sont éligibles au versement de la dotation susmentionnée, d'une part, les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique, (...) et d'autre part, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur, l'année de répartition, au double du potentiel fiscal moyen par habitant des établissements appartenant à la même catégorie.

Cette dotation est égale à une fraction de la hausse des dépenses constatées en 2022 au titre de la mise en œuvre du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 précité ; et une fraction des hausses de dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achat de produits alimentaires constatées en 2022. Le montant définitif de cette aide, calculé par les services de l'Etat, sera notifié fin 2023.



CHAPITRE 74

Dotation Globale de fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dotation forfaitaire	3 001 959,00	2 969 389,00	2 936 773,00	2 970 784,00	2 982 823,00	0,41%
Dotation de Solidarité Rurale	324 196,00	326 008,00	340 960,00	378 495,00	402 293,00	6,29%
Dotation de Solidarité Urbaine	117 209,00	78 140,00	0,00	0,00	0,00	
Dotation Nationale péréquation	126 447,89	135 245,00	140 796,00	144 758,00	153 495,00	6,04%
TOTAL	3 569 811,89	3 508 782,00	3 418 529,00	3 494 037,00	3 538 611,00	1,28%



➤ **Autres recettes**

- **les atténuations de charges (chapitre 013) :**

Le **chapitre 013 « atténuations de charges »** atteint **321 457,43€** en 2022.

Il s'agit des remboursements sur charges de personnel pour maladie ordinaire ou professionnelle, accident du travail, congés maternité.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Le **chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** atteint **591 070,28€** en 2022.

Ces produits concernent :

- *les loyers de la ville (logements dans les écoles, salles etc.) pour un montant de 278 903,87€ en 2022,
- *la redevance pour le Marché Forain : 37 272,66€,
- *la redevance Stationnement Interparking (DSP Parkings) : 10 314€ correspondant à une part fixe et une part variable au-delà d'un seuil de chiffre d'affaires,
- *les recettes générées place d'Armes : 243 680,19€,
- *la redevance Enedis & GRDF : 18 773.10€,
- *les recettes diverses : 2 126,46€.

- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Le **chapitre 77 « produits exceptionnels »** atteint **311 021,80€** en 2022.

Sont intervenus en 2022, des remboursements pour sinistre, des annulations de mandats et des engagements soldés.

1.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

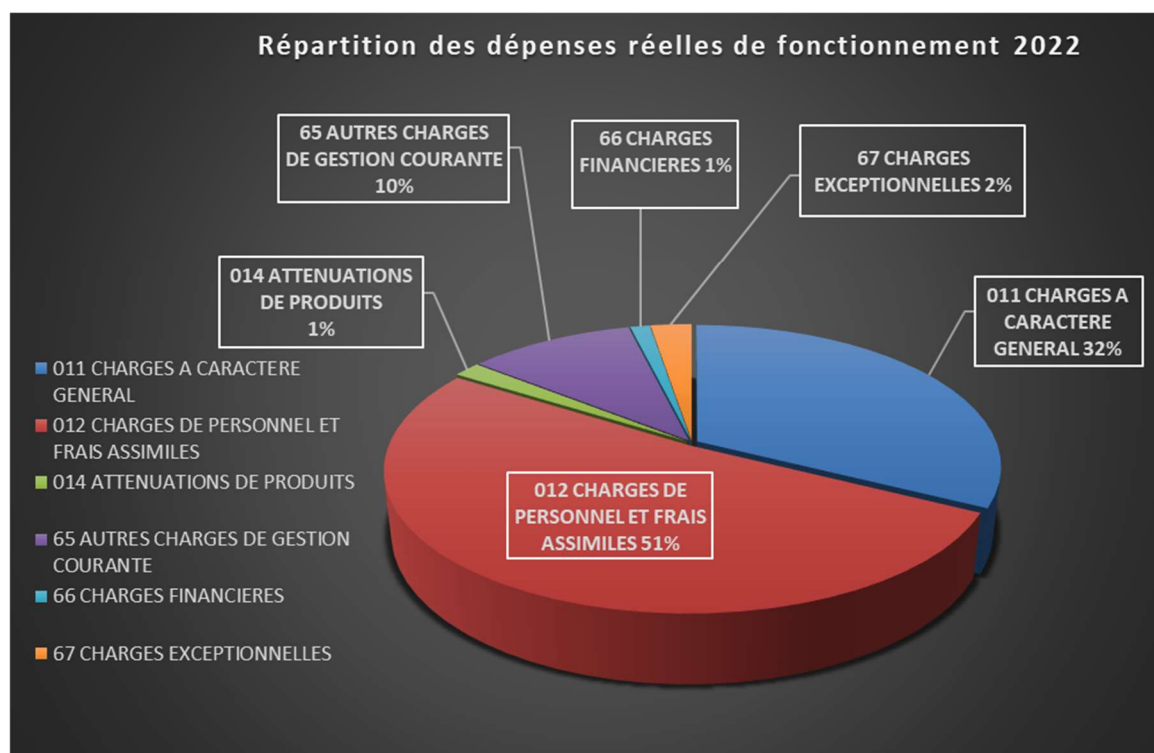
La ville enregistre en 2022 des recettes d'ordre d'un montant de 5 768,07€.

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des subventions d'équipement transférées au compte de résultat, des opérations de reprises sur dotations aux amortissements mais également des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les recettes de ce chapitre d'ordre 042 sont toujours égales aux dépenses d'ordre du chapitre 040 de la section d'investissement. Cette année, les opérations d'ordre concernent uniquement des reprises de subventions au compte de résultat.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 037 624,62€ en 2022 contre 21 213 050,72€ en 2021, soit une progression de de 8,6 %.

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 857 719,31	11 871 496,97	9,34%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	563 960,00	399 125,00	-29,23%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 197 707,66	2 411 552,91	9,73%
66	CHARGES FINANCIERES	454 584,52	285 366,40	-37,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	862 959,80	599 387,81	-30,54%
TOTAL DEPENSES REELLES		21 213 050,72	23 037 624,62	8,60%



Les dépenses réelles comprennent :

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Les charges à caractère général sont de 7 470 695,53€ en 2022 contre 6 276 119,43€ en 2021. Les hausses de ces frais sont de 19,03% entre 2021 et 2022.

Sont essentiellement à l'origine de cette hausse, les dépenses d'énergie, les différentes révisions de prix sur les marchés en cours et les diverses prestations.

Le tableau qui suit décrit par service les différentes évolutions de ces charges :

Service	CA 2021	CA 2022	Evol CA 2022/ CA
Bibliothèque	81 037,95	83 592,77	3,15%
Commerce	11 917,20	8 826,00	-25,94%
Service Communication	110 370,75	76 854,12	-30,37%
Ecole de dessin	1 897,91	9 129,42	381,02%
Manifest&Fêtes	262 865,90	419 910,51	59,74%
Ecole de musique	8 749,41	12 210,11	39,55%
Musée Napoléonien	1 296,00	1 518,04	17,13%
Service des Affaires Culturelles	10 119,08	29 647,22	192,98%
CULTURE COMMUNICATION VIE LOC.	488 254,20	641 688,19	31,43%
Cabinet du Maire et protocole	41 463,32	101 953,41	145,89%
Service Financier	191 835,64	283 153,13	47,60%
Service informatique	235 557,39	278 205,52	18,11%
Marchés	87 621,75	131 962,71	50,60%
Personnel	89 759,83	144 425,21	60,90%
Police municipale	5 525,13	5 202,31	-5,84%
Population	9 326,41	8 662,65	-7,12%
Service reprographie	19 169,68	25 189,70	31,40%
Jumelage	0,00	13 067,42	
Secrétariat Général	178 522,57	197 650,20	10,71%
ADMINISTRATION GENERALE	858 781,72	1 189 472,26	38,51%
Centré aéré	119 700,29	132 978,11	11,09%
Enseignement	591 330,62	828 273,67	40,07%
Foam Jeunes	42 604,43	35 958,49	-15,60%
Service Social	1 224,00	4 080,00	233,33%
Sports	31 910,15	43 511,12	36,36%
SOLIDARITE JEUNESSE ET SPORTS	786 769,49	1 044 801,39	32,7964%
Développement Durable	89 903,22	168 084,25	86,96%
Patrimoine	1 940 847,30	2 317 170,73	19,39%
Urbanisme	5 413,37	725,20	-86,60%
Voirie	1 464 622,30	1 435 001,91	-2,02%
Vie quotidienne des quartiers	641 527,83	673 751,60	5,02%
TECHNIQUE CADRE DE VIE	4 142 314,02	4 594 733,69	10,92%
Total Chapitre 011	6 276 119,43	7 470 695,53	19,03%

Une majeure partie de cette évolution des dépenses est liée à la hausse des dépenses d'énergie. Hormis ces frais, la Ville a développé et priorisé des actions visant à favoriser son dynamisme. Ainsi, sur les secteurs suivants :

- Service informatique : la Ville soutien une politique de modernisation informatique notamment via la migration vers Microsoft réalisée en 2022 ;
- Service des Ressources Humaines : le développement de la politique de formation en faveur des agents ;
- Service Sport : la Ville de Fontainebleau est une des villes les plus avancées et dynamiques en matière de Sport-Santé. Elle dispose d'un label national "Maison sport santé", des agréments régionaux centre "Prescri'forme" et plateforme téléphonique "Prescri'forme" ;
- Service Développement durable : la Ville s'est engagée dans une démarche de transition, visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2023, en cohérence avec les objectifs nationaux ;
- Service Social : mise en place d'une permanence juridique chaque semaine sur rendez-vous ;
- Service Manifestations et Fêtes : animation de la Ville dynamique, riche et diversifiée, avec un travail partenarial pour de nombreux d'événements. Pour rappel, les principaux

événements de la Ville sont : le marché de Noël, les Naturiales, le feu de la Saint-Louis, la fête de la musique, le festival Série Series...

L'augmentation entre les deux années réside essentiellement en l'innovation sur le marché de Noël (chalets, patinoire...).

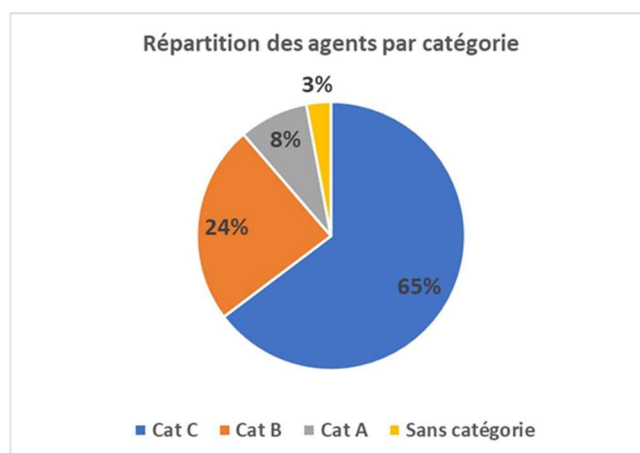
- Service Communication : des économies liées à la réutilisation des supports sur des manifestations récurrentes ;
- Jumelage : les dépenses de cette année correspondent aux actions menées avec la ville de Constance en Allemagne et le début de la collaboration avec la ville d'Alba Iulia en Roumanie.

➤ Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel représentent 11 871 496,97€ en 2022 pour la collectivité contre 10 857 719,31€ en 2021, soit une progression de 9,34 %.

Au 31 décembre 2022, la ville compte 306 personnes physiques pour 259 équivalents temps plein (ETP), contre 251 au 31 décembre 2021. Cette augmentation s'explique par une politique de recrutement des postes vacants mais également par des créations de postes supplémentaires (Responsable de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), renfort des marchés publics et de la police municipale...).

Ci-dessous, une répartition des agents par catégorie :



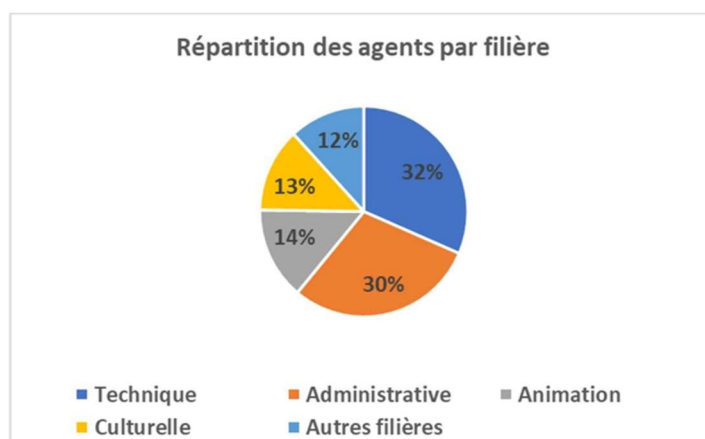
- Catégorie A : 8,16 % des effectifs
- Catégorie B : 24 %
- Catégorie C : 64,9 %
- Hors catégorie : 2,94 % d'agents n'appartiennent pas à une catégorie.

La répartition des effectifs par filière :

Au 31 décembre 2022, 60 % des agents sont titulaires et 40 % contractuels.

La filière technique mobilise 31,51 % des agents, l'administrative 29,52 %, la filière animation 14,21% et la filière culturelle 12,95 % des agents.

Les 11,81 % restants sont rattachés aux autres filières (médico-sociale, police municipale, autres).



La collectivité a 8 postes d'apprentis et a créé un poste d'assistante administrative dans le cadre du parcours emplois compétence (dispositif Parcours Emploi Compétences – PEC -).

Les dépenses de personnel représentent 11 871 496,97€ en 2022 contre 10 857 719,31€ en 2021.

La progression de 9,34 % s'explique par plusieurs facteurs :

- **La revalorisation du point d'indice** à compter du mois de juillet 2022 mais également par la hausse des effectifs (remplacement des postes vacants et impact des créations de poste).

La valeur du point d'indice a évolué à compter de juillet 2022 à hauteur de +3,5 % soit actuellement de 4,85003 €, soit une valeur annuelle du traitement de 5 820,04 euros. Celui-ci n'avait pas évolué depuis 2017. L'augmentation est de 172 000 € (Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation).

- **Les heures supplémentaires, complémentaires et d'astreintes :**

Pour 2022, les volumes et montants des heures supplémentaires représentent un montant de 168 961€ pour 7 157 heures.

Les heures complémentaires représentent 4 023 heures pour 51 874€. Les heures d'astreinte représentent 436 heures pour 11 452€.

En 2022, ces heures représentent en rémunération l'équivalent de 6,63 ETP soit 232 000€. Une astreinte cadre a été mise en place à compter du 1er janvier 2022.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Elles s'élèvent à 2 411 552,91€ et sont composées essentiellement des subventions, indemnités des élus et « créances admises en non-valeurs ».

La subvention attribuée au CCAS s'élève en 2022 à 1 450 000€ contre 1 300 000€ en 2021.

La Ville a également versé à la Caisse des écoles une subvention de 51 000€.

Les indemnités aux élus sont de 215 697,37€.

➤ **Les charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières se sont élevées à 285 366,40€ en 2022 contre 454 584,52€ en 2021, soit une baisse de -37,22 %.

Cette baisse s'explique par l'extinction de quelques emprunts et par le décalage dans le temps des derniers emprunts contractés. En effet, la ville a souscrit en 2021 deux emprunts de 1,5M€ chacun, soit 3M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Ces recettes ont fait l'objet d'un report, les sommes ont été versées en 2022 et les remboursements débutent en 2023.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles représentent 599 387,81€ et sont composées principalement :

- De la subvention au budget annexe du Théâtre municipal qui s'élève à 520 000€,
- D'un fonds d'urgence pour la ville de Beyrouth au Liban : 15 000€,
- D'un fonds d'aide pour l'Ukraine : 15 000€.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Les atténuations de recettes se sont élevées à 399 125€ pour l'année 2022.

Elles comprennent :

- Les autres reversements de fiscalité :

En 2022, Fontainebleau cumule 8 924 amendes (amendes versées en N-2), soit un produit avant reversement à Ile-de-France Mobilité de 405 501€.

La contribution étant de 461 103€, la ville a reversé la différence soit 55 602€.

Pour rappel, le calcul des amendes de police dépend du nombre d'amendes infligées multiplié par la valeur du point (cette dernière est déterminée par l'Etat).

Le produit obtenu est diminué de la contribution des villes à Ile-de-France Mobilité (IDFM).

Le montant de cette contribution s'élève à 461 103 €. Comme le produit des amendes de police (avant contribution à IDFM) est inférieur à la contribution à Ile-de-France Mobilité, la commune reverse le supplément.

- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Cette péréquation est défavorable à la commune de Fontainebleau qui doit contribuer au Fonds.

Il est prélevé sur les avances de fiscalité directe. Il est passé de 272 379€ en 2021 à 278 457€ en 2022.

- Les dégrèvements de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THVL) sont de 64 951€.

1.4 Dépenses d'ordre de fonctionnement

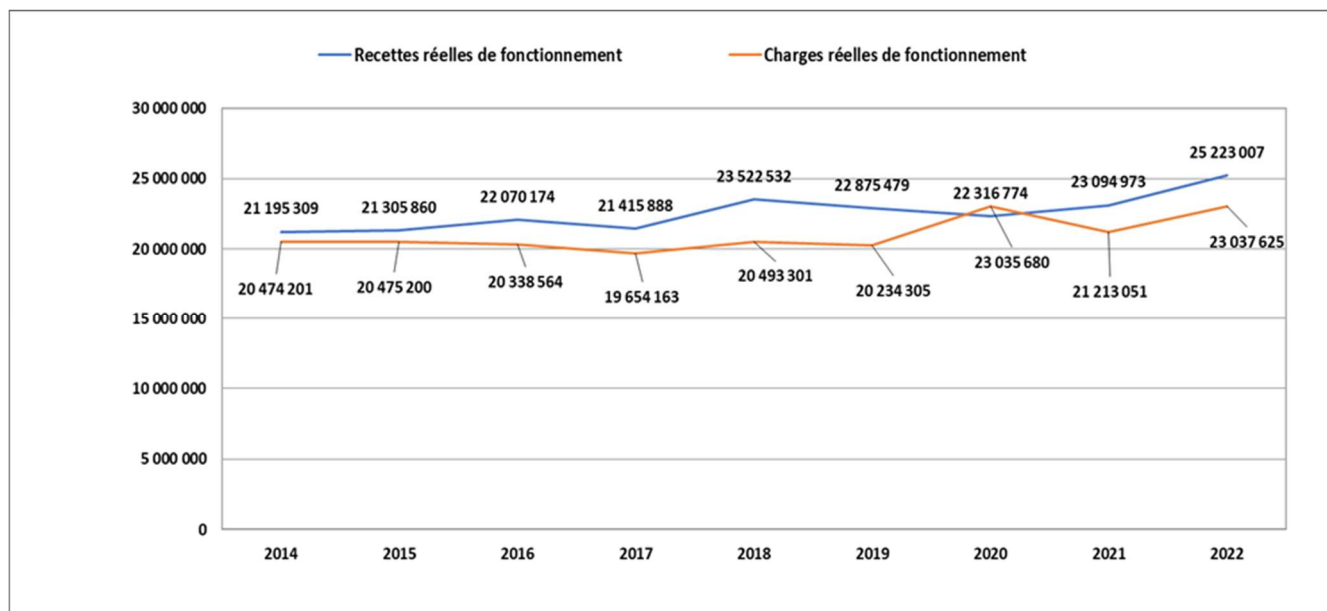
Elles s'élèvent à 619 552,20€ en 2022.

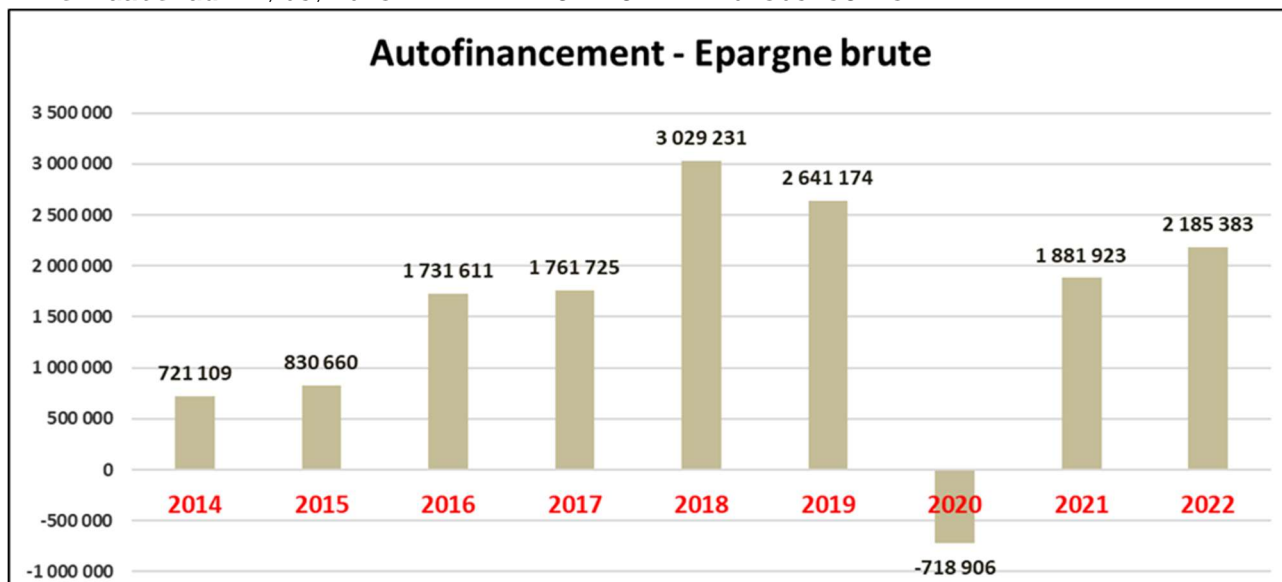
Les écritures d'ordre concernent uniquement les dotations aux amortissements sur les investissements amortissables.

En dépenses, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements, des opérations liées aux stocks ainsi que les opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses de ce chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 040 de la section d'investissement.

2. Epargne brute :

Le dynamisme des recettes fiscales et des autres produits de la ville contribue au maintien d'une épargne brute au vu du contexte économique actuel. Pour 2022, elle s'élève à 2 185 383€.





NB : L'épargne brute est calculée sans l'impact des cessions, ni des indemnités reçues ou versées.

Le ratio d'encours de dette sur l'autofinancement brut permet de mesurer le nombre d'années d'autofinancement brut qu'il serait nécessaire de consacrer pour rembourser le stock de dette :

Capacité de désendettement	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours de la dette au 31/12	18 687 298	20 083 531	19 044 193	21 137 604	19 790 450	17 764 911	18 785 610	19 772 856	20 851 221
CAF brute *	721 109	830 660	1 731 611	1 761 725	3 029 231	2 641 174	-718 906	1 881 923	2 185 383
Ratio prudentiel (en années)	25,91	24,18	11,00	12,00	6,53	6,73	-26,13	10,51	9,54

* hors 775 et 002

Il est à noter l'amélioration constante du ratio jusqu'en 2019. En 2020, l'effet Covid cumulé à une dépense exceptionnelle sur contentieux de 2 243 500,29€ traduit une épargne brute négative. En 2021, ce ratio était de 10,51 années. En 2022, il s'améliore et atteint 9,54 années.

Section d'investissement (budget principal Ville) :**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 434 147,71	1 059 306,07		-26,14%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 544 164,99	1 478 508,70		-4,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	852 485,52	2 658 554,16	1 304 263,37	211,86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 994 000,00	3 000 000,00		-24,89%
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	23 028,49		4505,70%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 330,00	125,53		-98,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,60		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107,00	4 796,55		4382,76%
TOTAL RECETTES REELLES		7 831 735,22	8 225 054,10	1 304 263,37	64,31%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	638 738,10	619 552,20		-3,00%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33		-80,97%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		736 591,36	638 176,53	0,00	-13,36%
TOTAL GENERAL		8 568 326,58	8 863 230,63	1 304 263,37	3,44%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 467 066,29	3 981 456,91	0,00	-10,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 745 053,67	2 130 025,87	701,92	-22,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 011,84	339 262,40	247 582,10	29,98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 382 063,40	2 102 388,41	2 750 608,54	-11,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 966,95	3 378 522,87	279 834,78	35,09%
TOTAL DEPENSES REELLES		12 356 162,15	11 931 656,46	3 278 727,34	-3,44%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	95 768,08	5 768,07		-93,98%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	97 853,26	18 624,33		-80,97%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		193 621,34	24 392,40	0,00	-87,40%
TOTAL GENERAL		12 549 783,49	11 956 048,86	3 278 727,34	-4,73%

3.1 Les recettes réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT				
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 434 147,71	1 059 306,07		-26,14%
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 544 164,99	1 478 508,70		-4,25%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	852 485,52	2 658 554,16	1 304 263,37	211,86%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 994 000,00	3 000 000,00		-24,89%
165	DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	500,00	23 028,49		4505,70%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 330,00	125,53		-98,02%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		734,60		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	107,00	4 796,55		4382,76%
TOTAL RECETTES REELLES		7 831 735,22	8 225 054,10	1 304 263,37	64,31%

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 8 225 054,10€ en 2022 contre 7 831 735,22€ en 2021, soit une progression de 64,31 %.

Cette évolution résulte de la politique menée par la Ville ces dernières années sur les recherches de subventions.

➤ **Les dotations :** (chapitre 10)

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)**

Cette dotation, versée par l'Etat est destinée à assurer une compensation de la charge de la TVA que les collectivités supportent sur les dépenses réelles d'investissement.

L'année de référence des dépenses est l'exercice N-1 sur la ville.

Le montant versé en 2022 est de 800 253,79€ contre 958 227,38€ en 2021.

- **La taxe d'aménagement**

En 2022, la ville a perçu 259 052,28€ de recette contre 475 920,33€ en 2021.

Par délibération N°21/108 du 27 septembre 2021, le conseil municipal a adopté la convention pour le « Projet Urbain Partenarial » (PUP).

Cette délibération prévoit l'exclusion du champ d'application de la taxe d'aménagement pour les constructions édifiées dans ce périmètre pendant 10 ans.

Cette exonération traduit la baisse de cette recette.

➤ **Les subventions d'équipement** (chapitre 13) :

La Ville a enregistré 2 557 426,16€ de subventions sur les grands projets en 2022 réparties comme suit :

- Travaux Place de l'Etape : 909 183,20€
- Travaux Eglise Saint-Louis : 460 659,27€
- Travaux Médiathèque : 159 487,89€
- Travaux Pistes cyclables : 206 600€

D'autres subventions ont été perçues : purificateurs d'air pour 21 979,80€, équipements de la police municipale pour 13 721€, solde de subvention pour la mise en place du centre de vaccination pour 3 795€.

- **Les attributions de compensation –AC- sur l'investissement**

Elles sont versées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau dans le cadre des transferts de compétence.

Le montant perçu est identique à 2021 soit 101 128€.

➤ **Les Emprunts (chapitre 16)**

En 2022, la ville a débloqué deux emprunts pour un montant total de 3 000 000€ souscrit en 2021. Chacun des emprunts est de 1 500 000€. Sur l'exercice 2022, la ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt.

3.2 Les recettes d'ordre d'investissement

Les recettes d'ordre sont de 638 176,53€ (chapitre 040).

En recettes, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette d'investissement et une dépense de fonctionnement. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et des charges à répartir, des opérations de stocks, ainsi que des opérations relatives à la sortie d'une immobilisation du patrimoine et du transfert de la plus-value en section d'investissement qui apparaissent au compte administratif.

Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement.

3.3 Les dépenses réelles d'investissement

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evol CA 2021/ CA 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	4 467 066,29	3 981 456,91	0,00	-10,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 745 053,67	2 130 025,87	701,92	-22,40%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	261 011,84	339 262,40	247 582,10	29,98%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 382 063,40	2 102 388,41	2 750 608,54	-11,74%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 500 966,95	3 378 522,87	279 834,78	35,09%
TOTAL DEPENSES REELLES		12 356 162,15	11 931 656,46	3 278 727,34	-3,44%

Les dépenses réelles d'investissement sont de 11 931 656,46€ en 2022 contre 12 356 162,15€ en 2021, soit une baisse de -3,44 %. Les seules dépenses d'équipement (chapitres 20,21 et 23) s'élèvent à 5 820 173,68€. Elles se répartissent de la manière suivante :

➤ **Les « immobilisations incorporelles » (chapitre 20)**

Plusieurs études de faisabilité ont été lancées ou réalisées en 2022, notamment pour la rénovation de l'accueil de loisirs, pour la construction d'une cantine à l'école du Bréau, pour un diagnostic sécurité incendie sur le conservatoire de musique et d'art dramatique, enfin pour un sondage du parking de la place Napoléon.

Il convient de prendre en compte les acquisitions de logiciels : licence pour le site internet Sport santé, module subvention pour le service des Finances notamment. L'ensemble de ces dépenses s'élèvent à 339 262,40€.

➤ **Les « immobilisations corporelles et incorporelles » (chapitre 21 et 23) : 5 480 911,28€**
 D'un montant total de 2 102 388,41€ (chapitre 21) et 3 378 522,87€ (chapitre 23) la ville a réalisé ou poursuivi les travaux suivants (liste non exhaustive) :

- Travaux place de l'Etape : 2 115 538,25€
- Travaux passage Ronsin : 201 543,04€
- Travaux rue des Pleus : 27 000,00€
- Performance énergétique : 50 579,16€
- Aménagement accès Point d'Apport Volontaire (déchets) : 11 736,80€
- Travaux de l'Hôtel de Ville : 359 456,76€
- Mur de Ferrare : 75 613,90€
- Pistes cyclables : 877 056,41€

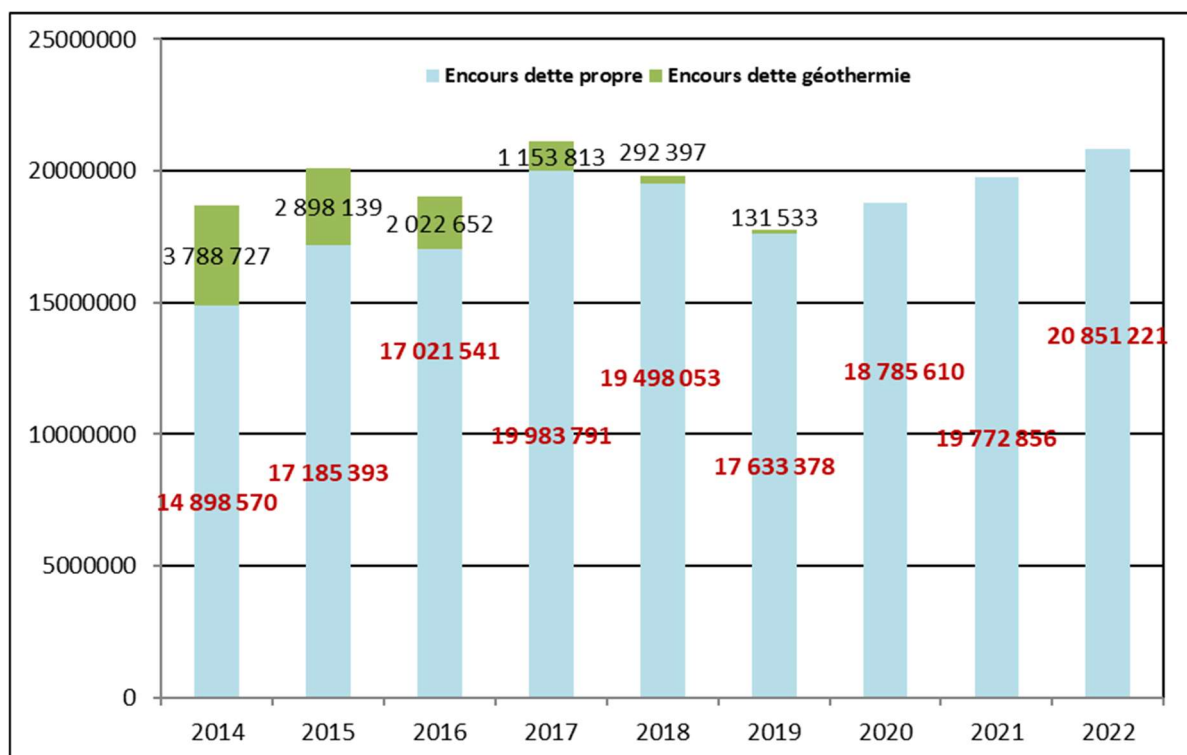
- Etudes Damesme : 130 713,00€
- Travaux école Saint-Merry : 302 363,27€
- Travaux à la maison des associations : 58 835,90€
- Signalisation verticale : 5 943,36€
- Quartier des Subsistances : 6 288,00€
- Eglise Saint-Louis : 177 225,54€
- Square des Lilas : 10 271,28€
- Travaux Gymnase Martinel : 134 313,78€
- Travaux Gymnase Chapu : 15 782,69€
- Travaux Halle des Glières : 56 388,95€

Des travaux courants ont été également réalisés sur l'aménagement urbain et l'environnement pour 242 144,55€, tels que la création de sols amortissants, l'achat de cases funéraires pour le cimetière, des fournitures, des travaux rues de la Chancellerie et René Quinton, passage Ronsin, ...

➤ Le remboursement de la dette

Pour les budgets Ville et Théâtre, l'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'élève à 20 851 220,88€. En 2022, le paiement des annuités de la dette a représenté 2,4M€ (dont 2 125 025,87€ d'amortissement et 310 871,50€ d'intérêts).

La Ville a souscrit en 2021 deux emprunts de 1,5M€ chacun auprès de la Caisse d'Epargne. En 2022, elle n'en a pas souscrit.



3.4 Les dépenses d'ordre d'investissement

Elles sont de 24 392,40€ pour les deux chapitres 040 et 041.

En dépenses, ce chapitre regroupe notamment l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. Il s'agit notamment des subventions d'équipement transférées au compte de résultat, des opérations de reprise d'excédent d'investissement en section de fonctionnement, de travaux en régie, de charges à répartir, de stocks, ainsi que des moins-values de cession qui apparaissent au compte administratif. Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre d'ordre 042 de la section de fonctionnement. Ce qui n'est pas le cas du chapitre 041.

DEUXIÈME PARTIE :

LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE MUNICIPAL

1. Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	272 062,78	337 903,97	24,20%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	41 943,91	192 225,57	358,29%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	50 000,00	80 000,00	60,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	17 102,15	27 008,77	57,93%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	717 880,00	520 099,13	-27,55%
TOTAL RECETTES REELLES		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%
TOTAL GENERAL		1 098 988,84	1 157 237,44	5,30%

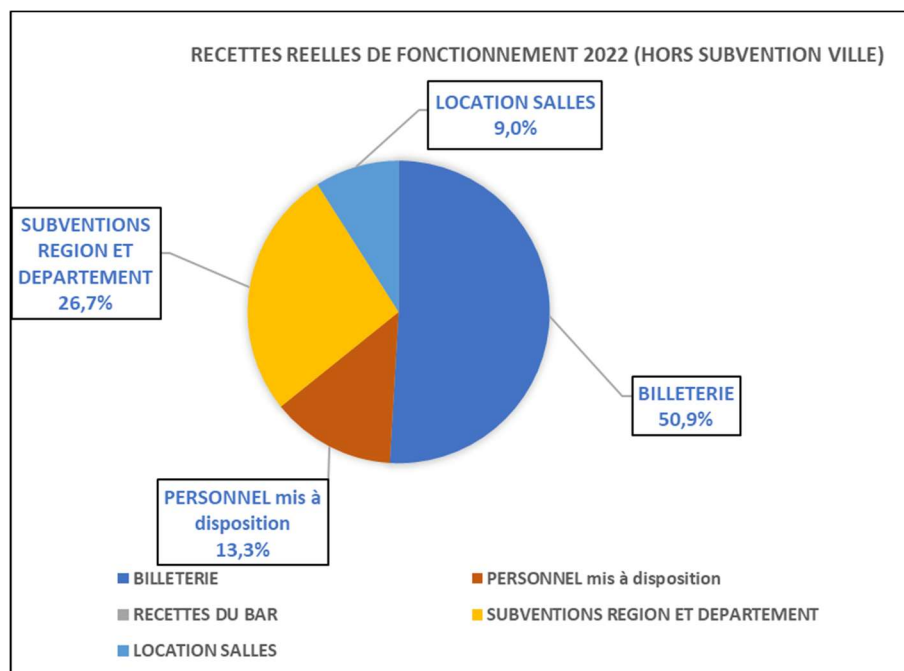
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	228 510,22	380 578,13	66,55%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	365 631,13	425 193,50	16,29%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	16 883,52	24 804,81	46,92%
66	CHARGES FINANCIERES	4 185,21	4 341,08	3,72%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	39 526,67	632,79	-98,40%
TOTAL DEPENSES REELLES		654 736,75	835 550,31	27,62%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		668 472,78	848 943,75	27,00%

1.1 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 157 237,44€ en 2022 contre 1 098 988,84€ en 2021. Elles présentent une évolution de 5,30 %.

Ci-dessous, le graphique illustrant la répartition des recettes de fonctionnement par pourcentage.

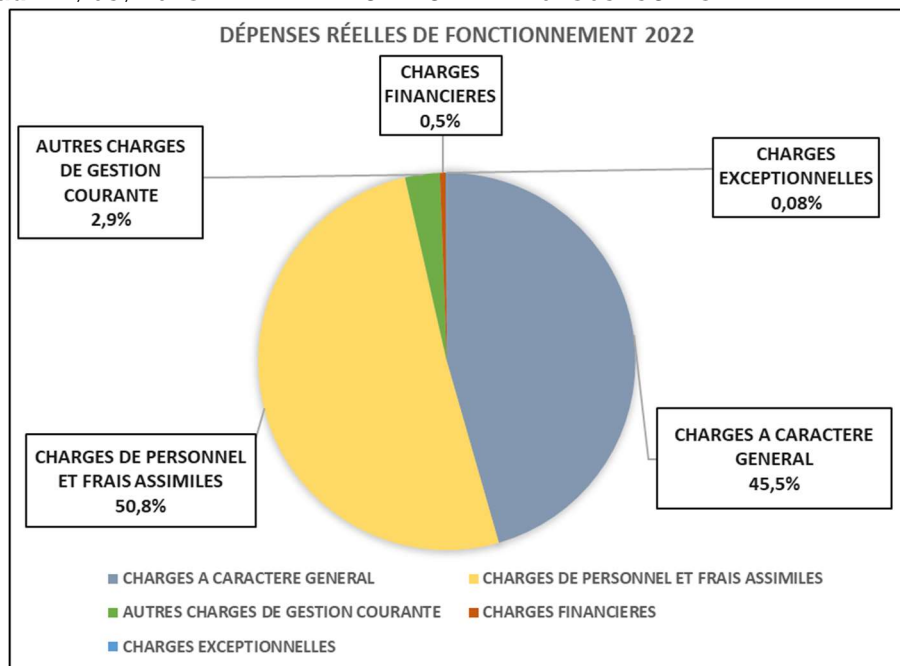


Les recettes de fonctionnement se composent ainsi :

- **Les produits des services (chapitre 70) :**
Dans les produits de services, sont compris essentiellement les recettes enregistrées de la billetterie du théâtre notamment les spectacles pour 152 412€. D'autres recettes sont prises en compte telles que la mise à disposition du personnel. Le montant total de ce chapitre est de 192 225,57€.
- **Les dotations (chapitre 74) :**
Une subvention de 80 000€ a été versée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif d'aide à la permanence artistique et culturelle.
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**
Les locations de salles qui s'élèvent à 27 008,77€, recettes particulièrement impactées durant la crise sanitaire, retrouvent leur niveau d'avant crise en 2022.
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**
Il s'agit essentiellement de la subvention que la Ville verse au théâtre soit 520 000€ en 2022. Quelques annulations de mandats ont eu lieu également en 2022 dans ce chapitre pour 99,13€ portant le montant total du chapitre à 520 099,13€.

1.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 835 550,31€ en 2022 contre 654 736,75€ en 2021 soit une hausse de 27,62 %.



Les dépenses réelles de fonctionnement prennent en compte :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**
Elles sont de 380 578,13€ contre 228 510,22€. Elles enregistrent une évolution de + 66,55 %, principalement due aux dépenses d'énergie, plus particulièrement l'eau.
- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**
Elles s'élèvent à 425 193,50€ en 2022 contre 365 631,13€ en 2021 soit une hausse de 16,29 %. Cette hausse est essentiellement liée à la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique intervenue en juillet 2022. L'impact se poursuivra en 2023 car cette revalorisation sera prise en compte en année pleine.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) :**
Elles s'élèvent à 24 804,81€ contre 16 883,52€ en 2021. Ce chapitre comprend essentiellement les droits d'auteurs des différents spectacles. La reprise progressive des activités du théâtre explique la hausse de ces dépenses. Cette hausse se rapproche de son niveau d'avant crise sanitaire en 2019.
- **Les charges financières (chapitre 66) :**
Les charges d'intérêts des emprunts s'élèvent à 4 341,08€ en 2022.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**
En 2022 elles s'élèvent à 632,79€ et correspondent à des annulations de spectacle. En 2021 ont été remboursés des spectacles devant se tenir en 2020 et en 2021, notamment la prestation de l'Orchestre national d'Ile-de-France, et des annulations de titres pour 39 526,67€.

1.3 Dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles sont de 13 393,44€ en 2022.

2. Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	51 235,10	92 612,09	80,76%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		51 235,10	92 612,09	80,76%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		13 736,03	13 393,44	-2,49%
TOTAL GENERAL		64 971,13	106 005,53	27,61%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	Reports 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	32 400,00	32 400,00		0,00%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 800,00	4 490,00	1 380,00	60,36%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 450,24	148 639,02	18 249,96	134,26%
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	33 897,48	67 576,59		99,36%
TOTAL GENERAL		132 547,72	253 105,61	19 629,96	90,95%

2.1 Recettes totales d'investissement

- **Les recettes réelles d'investissement :**
Elles sont constituées essentiellement de l'affectation des résultats pour 92 612,09€.
- **Les recettes d'ordre d'investissement :**
Sur 2022, des recettes d'ordre sont enregistrées pour 13 393,44€.

2.2 Dépenses totales d'investissement

- **Les dépenses réelles d'investissement :**
En 2022, elles représentent 253 105,61€ contre 132 547,72€.
Il s'agit du remboursement du capital de la dette pour 32 400€.
Pour les dépenses directes d'investissement, il y a la mise en place d'une solution informatique pour 4 490€ au chapitre 20 et d'importants travaux de sécurisation des systèmes informatiques et réseaux pour 148 639,02€ sur le chapitre 21.
Enfin, il est à noter 19 629,96€ au titre des reports sur 2023.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21770186100130

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNE dont la population est de 3500 habitants
et plus Ville de Fontainebleau

POSTE COMPTABLE DE : FONTAINEBLEAU AVON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 48.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réallier 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 24

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 26

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 27

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 28

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 29

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 30

A3.2 - Etalement des provisions 31

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 34

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 35

A8.3 - Opérations liées aux cessions 36

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 37

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 38

A10 - Etat des travaux en régie 39

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 41

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 43

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 44

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé 45

B1.6 - Etat des autres engagements donnés 46

B1.7 - Etat des engagements reçus 47

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 48

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 50

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 51

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 52

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 53

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 54

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-38 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	848 943,75	G	819 333,47	G-A -29 610,28
	Section d'investissement	B	185 529,02	H	106 005,53	H-B -79 523,49

		DEPENSES		RECETTES	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	337 903,97 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	67 576,59 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	1 102 049,36	Q= G+H+J	1 263 242,97	-Q-P 161 193,61

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	19 629,96	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	19 629,96	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	848 943,75	= G+H+K	1 157 237,44	308 293,69
	Section d'investissement	= B+D+F	272 735,57	= H+J+L	106 005,53	-166 730,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 121 679,32	= G+H+I+J+K+L	1 263 242,97	141 563,65

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	0,00 K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits lesus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	19 629,96 L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Comptes de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	1 380,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	18 249,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 46 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	433 115,00	334 214,89	46 363,24	0,00	52 536,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	433 417,00	425 193,50	0,00	0,00	8 223,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	13 967,21	10 847,80	0,00	1 195,19
Total des dépenses de gestion courante		892 532,00	773 365,60	57 210,84	0,00	61 955,56
66	Charges financières	5 296,00	3 588,74	772,34	0,00	954,92
67	Charges exceptionnelles	13 775,97	832,79	0,00	0,00	13 143,18
68	Dotations aux provisions et dépréciat ⁽²⁾	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés ⁽³⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		911 603,97	777 567,13	57 983,18	0,00	76 053,66
023	Virement à la section d'investissement (4)	222 800,00				
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	13 800,00	13 393,44			406,56
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		236 600,00	13 393,44			222 906,56
TOTAL		1 147 903,97	790 960,57	57 983,18	0,00	298 960,22
Pour information		0,90				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	135 000,00	192 225,57	0,00	0,00	-57 225,57
73	Produits issus de la fiscalité ⁽⁵⁾	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	5 193,48	74 806,52	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 164,37	1 844,40	0,00	-2 008,77
Total des recettes de gestion courante		240 000,00	222 583,42	76 650,92	0,00	-58 234,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	570 000,00	520 099,13	0,00	0,00	49 900,87
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		810 000,00	742 682,55	76 650,92	0,00	-9 333,47
042	Opérat ⁽⁴⁾ ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat ⁽⁴⁾ ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		810 000,00	742 682,55	76 650,92	0,00	-9 333,47
Pour information		337 903,97				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
 (2) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (3) Ce chapitre n'existe pas en M. 40.
 (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
 (5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	75 400,00	4 480,00	1 380,00	89 530,00
21	Immobilisations corporelles	208 535,50	148 639,02	18 249,96	41 646,52
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	283 935,50	153 129,02	19 629,96	111 176,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	316 335,50	185 529,02	19 629,96	111 176,52
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	316 335,50	185 529,02	19 629,96	111 176,52
	Pour information	87 576,59			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	92 612,09	92 612,09	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	92 612,09	92 612,09	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	147 612,09	92 612,09	0,00	55 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	222 500,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	13 800,00	13 393,44		406,56
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	236 300,00	13 393,44		222 906,56
	TOTAL	383 912,09	106 005,53	0,00	277 906,56
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	380 578,13		380 578,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	425 193,50		425 193,50
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	24 804,81		24 804,81
66	Charges financières	4 341,08	0,00	4 341,08
67	Charges exceptionnelles	632,79	0,00	632,79
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	13 393,44	13 393,44
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	835 550,31	13 393,44	848 943,75

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	848 943,75
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	32 400,00	0,00	32 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	4 490,00	0,00	4 490,00
21	Immobilisations corporelles (6)	148 639,02	0,00	148 639,02
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	185 529,02	0,00	185 529,02

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	67 576,59
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	253 105,61
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	192 225,57		192 225,57
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00		80 000,00
75	Autres produits de gestion courante	27 008,77		27 008,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	520 099,13	0,00	520 099,13
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	819 333,47	0,00	819 333,47

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	337 903,97
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 157 237,44
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		13 393,44	13 393,44
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	13 393,44	13 393,44

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	92 612,09
------------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	106 005,53
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	433 115,00	334 214,89	46 363,24	0,00	52 536,87
6081	Fournitures non stockables (eau, énergie)	43 000,00	35 481,27	7 180,01	0,00	358,72
6083	Fournitures entretien et petit éqpt	11 862,00	2 622,75	1 716,58	0,00	7 522,67
6064	Fournitures administratives	630,00	246,16	0,00	0,00	383,84
6068	Autres matières et fournitures	5 586,00	2 053,58	937,30	0,00	2 595,12
607	Achats de marchandises	3 500,00	829,27	0,00	0,00	2 670,73
6135	Locations mobilières	17 874,00	18 021,98	1 545,84	0,00	306,38
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	27 000,00	1 519,41	1 814,00	0,00	23 666,59
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 438,00	341,79	2 096,07	0,00	0,14
6156	Maintenance	20 472,00	14 290,07	4 470,10	0,00	1 711,83
6161	Multirisques	825,00	830,00	0,00	0,00	-5,00
618	Divers	4 500,00	0,00	2 378,00	0,00	2 124,00
6228	Divers	231 000,00	214 716,59	13 202,70	0,00	3 081,71
6257	Réceptions	5 000,00	2 420,19	730,18	0,00	1 849,63
6262	Frais de télécommunications	7 400,00	6 810,53	480,41	0,00	1 109,06
627	Services bancaires et assimilés	0,00	105,76	0,00	0,00	-105,76
6283	Frais de nettoyage des locaux	28 500,00	23 213,45	5 247,00	0,00	39,55
6286	Autres	23 528,00	13 733,09	4 567,25	0,00	5 227,66
012	Charges de personnel frais assimilés	433 417,00	425 193,50	0,00	0,00	8 223,50
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	421 717,00	420 273,22	0,00	0,00	1 443,78
6458	Cotisé* autres organismes sociaux	11 000,00	4 432,00	0,00	0,00	6 568,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	700,00	468,28	0,00	0,00	211,72
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 000,00	13 957,21	10 847,60	0,00	1 195,19
6518	Autres	26 000,00	13 957,21	10 847,60	0,00	1 195,19
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		892 532,00	773 365,60	57 210,84	0,00	61 955,56
66	Charges financières (b) (5)	5 296,00	3 568,74	772,34	0,00	954,92
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 347,00	4 232,82	0,00	0,00	1 114,38
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-51,00	-863,88	772,34	0,00	-159,46
67	Charges exceptionnelles (c)	13 775,97	632,79	0,00	0,00	13 143,18
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	13 775,97	632,79	0,00	0,00	13 143,18
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		911 803,97	777 567,13	57 983,18	0,00	76 053,66
023	Virement à la section d'investissement	222 500,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8)(9)	13 800,00	13 393,44			406,56
6811	Dot. amort. immos incorp. et corporelles	13 800,00	13 393,44			406,56
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		236 300,00	13 393,44			222 906,56
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		236 300,00	13 393,44			222 906,56
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 147 903,97	790 960,57	57 983,18	0,00	298 960,22
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	344,99
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	395,99
= Différence ICNE N – ICNE N-1	108,46

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	135 000,00	192 225,57	0,00	0,00	-57 225,57
706	Prestations de services	100 000,00	152 412,00	0,00	0,00	-52 412,00
707	Ventes de marchandises	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	30 000,00	39 813,57	0,00	0,00	-9 813,57
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	5 193,48	74 806,52	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	80 000,00	5 193,48	74 806,52	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 164,37	1 844,40	0,00	-2 008,77
752	Revenus des Immeubles	25 000,00	25 137,27	1 844,40	0,00	-1 981,67
7588	Autres	0,00	27,10	0,00	0,00	-27,10
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		240 000,00	222 583,42	76 650,92	0,00	-59 234,34
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	570 000,00	520 099,13	0,00	0,00	49 900,87
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	99,13	0,00	0,00	-99,13
774	Subventions exceptionnelles	570 000,00	520 000,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		810 000,00	742 682,55	76 650,92	0,00	-9 333,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		810 000,00	742 682,55	76 650,92	0,00	-9 333,47
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		337 903,97				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.
 (2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	75 400,00	4 490,00	1 380,00	69 530,00
2031	Frais d'études	70 000,00	0,00	1 380,00	68 620,00
2051	Concessions et droits assimilés	5 400,00	4 490,00	0,00	910,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	208 535,50	148 639,02	18 249,96	41 646,52
2131	Bâtiments	150 570,00	98 658,40	11 078,53	40 833,07
2153	Installations à caractère spécifique	9 820,00	9 820,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	23 493,41	18 832,52	4 660,03	0,86
2183	Matériel de bureau et informatique	1 800,00	1 800,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	13 249,50	10 242,78	2 511,40	495,32
2186	Autres immobilisations corporelles	9 602,59	9 285,32	0,00	317,27
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		283 935,50	153 129,02	19 620,96	111 176,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		32 400,00	32 400,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		316 335,50	185 529,02	19 620,96	111 176,52
040	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		316 335,50	185 529,02	19 620,96	111 176,52
Pour information		67 678,68			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (6) Les comptes 16..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
1641	Emprunts en euros	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		55 000,00	0,00	0,00	55 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	92 612,09	92 612,09	0,00	0,00
1068	Autres réserves	92 612,09	92 612,09	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		92 612,09	92 612,09	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		147 612,09	92 612,09	0,00	55 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	222 500,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4/5)	13 800,00	13 393,44		406,56
28135	Installations générales, agencements, ..	13 800,00	572,00		13 228,00
28154	Matériel industriel	0,00	6 036,00		-6 036,00
28157	Aménagements des matériels industriels	0,00	1 337,09		-1 337,09
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	729,00		-729,00
28184	Mobilier	0,00	436,83		-436,83
28188	Autres	0,00	4 282,52		-4 282,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		236 300,00	13 393,44		222 906,56
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		236 300,00	13 393,44		222 906,56
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		383 912,09	106 005,53	0,00	277 906,56
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
 (5) Les comptes 15.2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Dette de la déclaration de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la célébration de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Ville de Fontainebleau - BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL - CA - 2022

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nécessaire (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Carac- téris- tique d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					488 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					488 000,00									
201200991234038	Caisse des Dépôts et Consignat	09/11/2012	28/02/2013	01/06/2013	450 000,00	V	EURBOR03M	2,609	2,310	EUR	T	C	O	A-1
20190003AMONS3270EUR	La Banque Postale	05/12/2019	06/01/2020	01/05/2020	48 000,00	F		0,760	0,780	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assortis (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					488 000,00									

Ville de Fontainebleau - BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL - CA - 2022

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *à fin*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Ville de Fontainebleau - BUDGET VILLE ANNEXE: THÉÂTRE MUNICIPAL - CA - 2022

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégories d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICMIE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		166 500,00					32 400,00	4 843,45	367,82	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		166 500,00					32 400,00	4 843,45	367,02	
201200001234038	N	0,00	A-1	127 500,00	5,16		EURBOR03M	3,054	30 000,00	4 527,55	317,18	
20190003MCHNS2270EUR	N	0,00	A-1	38 000,00	17,07			0,760	2 400,00	315,90	49,66	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour MIE/P et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		166 500,00					32 400,00	4 843,45	367,82	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il leur faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau à défaut des opérations de couverture.

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : composite (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66B.

Ville de Fontainebleau - BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL - CA - 2022

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital résidant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés ou reçus au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (ou cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital résidant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du nominal couvert et le part non couvert.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le part du capital résidant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices irrigation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défrayé de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'exercice.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6811 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 683.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	166 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 5 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Ville de Fontainebleau - BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL - CA - 2022

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 -- DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert										Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, désigner une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Etat de l'instrument de couverture						Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Charges c/668	Catégorie d'emprunt (8)			
	Taux fixe		Taux variable (7)		Niveau de taux	Index				Niveau de taux	Index	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux (6)									
Taux fixe (total)								0,00		0,00			
Taux variable simple (total)								0,00		0,00			
Taux complexe (total) (2)								0,00		0,00			
Total								0,00		0,00			

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'emprunt		ICNE de l'emprunt	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Tout des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Tout des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistant en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'il.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux contracté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'endettement de refinancement anticipé due relative à l'emprunt qu'il.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 660.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)			Montant		Profits d'amortissement et participations de remboursement (4)		Capital restant dû au 31/12/N	ICMIE de l'exercice	Arrière payé dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Intérêts	Capital						
				Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	0,00	0,00	0,00			0,00		
Total																	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 760.00 €	2012-09-24

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciel	5	16/11/2006
L	Matériel informatique	2	16/11/2006
L	Mobilier de bureau	10	16/11/2006
L	Matériel de bureau ou électronique	5	16/11/2006
L	Matériel et outillage technique	7	16/11/2006
L	Equipement de cuisine	10	16/11/2006
L	Voitures	5	24/09/2012
L	Camion et véhicules industriels	7	24/09/2012
L	Installations et appareils de chauffage	12	24/09/2012
L	Installations électriques et Informatiques	15	24/09/2012
L	Matériel de musique	5	24/09/2012
L	Matériel son et vidéo	5	24/09/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour reçues et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		32 400,00	32 400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		32 400,00	32 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 400,00	32 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	32 400,00	19 629,96	67 576,59	119 606,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		236 300,00	13 393,44
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		236 300,00	13 393,44
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements, ..	13 800,00	572,00
28154	Matériel industriel	0,00	6 036,00
28157	Aménagements des matériels industriels	0,00	1 337,09
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	729,00
28184	Mobilier	0,00	436,83
28188	Autres	0,00	4 282,52
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	222 500,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 393,44	0,00	0,00	92 612,09	106 005,53

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 118 806,55
Ressources propres disponibles	IV 106 005,53
Solde	V = IV – II (3) -13 601,02

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
10/02/2022	"FOURNITURE COFFRET 19" POUR LIAISON WIFI"	1 800,00	0,00	2
16/02/2022	MISSION COORDINATION SPS POUR REMPLACEMENT	370,00	0,00	0
15/02/2022	MISSION DE CONTRE TECHNIQUE SUR LES TR	845,00	0,00	0
17/02/2022	TH21017001P ACHAT8 FAUTEUILS POUR RÉGIE TECHNIQUE	345,50	0,00	1
21/02/2022	TH21011101P CABLAGE BORNE WIFI THEATRE	9 820,00	0,00	15
30/03/2022	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DES SYSTE	800,00	0,00	0
21/04/2022	GARANTIE CHAUFFAGE P3 THEATRE - 2022	3 231,47	0,00	0
05/05/2022	SOLUTION BEE TICKETS AVEC PRESTATION AU THEATRE	4 480,00	0,00	5
17/06/2022	TRAVAUX SUR LE SSI DU THEATRE MUNICIPAL	24 000,00	0,00	0
23/08/2022	MISSION DE COORDINATION DES SYSTEMES S	1 000,00	0,00	0
23/08/2022	TRAVAUX CFA POUR LE DEPLACEMENT DE LA	3 850,00	0,00	0
19/09/2022	CONSOLE TECHNIQUE	4 165,32	0,00	5
20/09/2022	TRAVAUX SUR LE SSI DU THEATRE MUNICIPAL	58 000,00	0,00	0
22/09/2022	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DES SYSTE	3 200,00	0,00	0
27/10/2022	GARANTIE CHAUFFAGE P3 THEATRE - 2022	1 148,01	0,00	0
08/11/2022	MISSION DE CONTRE TECHNIQUE SUR LES TR	877,98	0,00	0
24/11/2022	TH22019301 ECRAN	5 120,00	0,00	5
01/12/2022	MISSION DE COORDINATION DES SYSTEMES S	1 400,00	0,00	0
01/12/2022	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DES SYSTE	1 400,00	0,00	0
01/12/2022	MISE EN PLACE D'UNE INTERFACE GSM AU TH	483,97	0,00	0
12/12/2022	TH22017801 ACHAT MOBILIER POUR LE BAR D. TMF - MAI	9 897,28	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		134 244,81	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mises à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	immobilisations incorporelles	0,00
21	immobilisations corporelles	0,00
23	immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	0,00
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

IV

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (5)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt		Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riels (5)	Taux (3)	Index (4)		Niveau de taux	En intérêts (8)	En capital	
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimés en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE		B1.5

B1.5 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	B017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	B018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Loosle (Article L.1811-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET		TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	2,82	4,82	0,90	3,92	4,82
Adjoint administratif territorial	C	0,00	1,26	1,26	0,00	1,26	1,26
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	0,00	0,90	0,90	0,90	0,00	0,90
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,66	1,66	0,00	1,66	1,66
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		5,00	2,82	7,82	3,90	3,92	7,82

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8500102C du 23 mars 1985. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté(e) au 1^{er} janvier) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, e emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

IV
C1.1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	401	0,00	332-13	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	332-14	CDD
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins de la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois de moins de 1000 habitants et des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires

110 : article 110 collaboration de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 8215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Définition de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les règles dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL AGREGE DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Héliène	
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	
LECERF Dominique	
MAGGIORI Héliène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PERROT Olivier	
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	
SCHÜTZ Marco	
TAMBORINI Audrey	
TENDA José	
THOMA Cédric	
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20230522-20230515CM43-BF
en date du 22/05/2023 ; REFERENCE ACTE : 20230515CM43


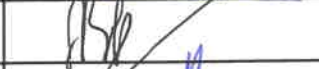
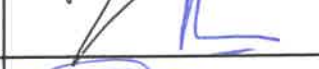


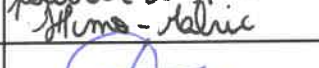







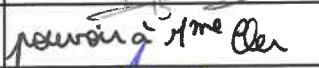




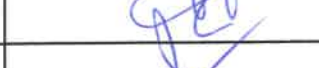


IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D


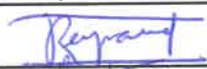
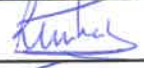
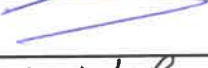
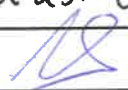


Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 6

Date de convocation : 9/05/2023

Présenté par (1), le Maire
 A, Hôtel de ville le 15/05/2023
 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire et publique
 A, Hôtel de ville le 15/05/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaél	
DORIN Philippe	
DUPUIS Héléne	 pouvoir à Mme Hume - Malric
FLINE Thibaut	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	 pouvoir à Mme Cler
LECERF Dominique	
MAGGIORI Héléne	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
PERROT Olivier		
PHILIPPE Caroline		
RAYMOND Daniel		pouvoir à M. Lecerf
REYNAUD Judith		
RONTEIX Gérald		
ROUSSEL Laurent		
SASSINE Adélaïde		pouvoir à M. Benda
SCHÜTZ Marco		
TAMBORINI Audrey		absente
TENDA José		
THOMA Cédric		pouvoir à M. Julien
VALLETOUX Frédéric		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

le 22/05/2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	6
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Budget principal de la Ville

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2343-1 et L. 2343-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 et, notamment, le volume 1 – tome II – chapitre 5 – paragraphe 4, relative à la détermination et à la reprise des résultats,

Vu la délibération N°22/29 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif 2022 de la Ville,

Vu la délibération N°22/118 du Conseil municipal du 14 novembre 2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Vu les délibérations N°23/42 et N°23/40 du Conseil Municipal en date du 15 mai 2023, adoptant le Compte Administratif et le Compte de gestion du Trésorier Principal de la Ville de Fontainebleau pour l'exercice 2022,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- A la couverture d'un éventuel déficit de fonctionnement,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture des besoins de financement des reports d'investissement,

Considérant que le résultat cumulé de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville s'établit à +2 397 658,12 €, se décomposant comme suit :

- o Section de fonctionnement : + 5 490 476,35 €
- o Section d'investissement : - 3 092 818,23 € (hors restes à réaliser)

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(6 abstentions : M. RAYMOND, M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF,
Mme DUPUIS, Mme HIMO-MALRIC)**

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de 5 490 476,35 €

- o Affectation à l'article 1068 -autres réserves pour 5 067 282,20 €,
- o Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2022 au chapitre 002 pour 423 194,15 €,

DECIDE l'affectation du résultat d'investissement de - 3 092 818,23 €

- o Reprise à la section d'investissement - solde d'exécution de la section d'investissement reporté - au chapitre 001 en dépense pour 3 092 818,23 €.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	6
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 - Budget annexe « théâtre municipal de Fontainebleau »

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération N°22/30 du Conseil municipal du 28 mars 2022 approuvant le budget annexe primitif 2022 du Théâtre,

Vu les délibérations N°23/43 et N°23/41 du Conseil Municipal du 15 mai 2023, adoptant le Compte Administratif et le Compte de gestion du Trésorier budget annexe du théâtre municipal pour l'exercice 2022,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- A la couverture d'un éventuel déficit de fonctionnement,
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- A la couverture des besoins de financement des reports d'investissement,

Considérant que le résultat cumulé de l'exercice 2022 s'établit à +161 193,61 €, se décomposant comme suit :

- o Section de fonctionnement + 308 293,69 €
- o Section d'investissement -147 100,08 €,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(6 abstentions : M. RAYMOND, M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF,
Mme DUPUIS, Mme HIMO-MALRIC)**

DECIDE l'affectation du résultat de fonctionnement de + 308 293,69 €

- o A l'article 1068 - autres réserves pour 166 730,04 €
- o Au chapitre 002 pour 141 563,65 € pour couvrir de futurs besoins de la section de fonctionnement,

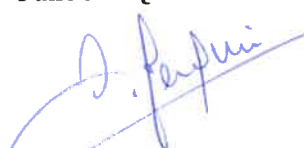
DECIDE l'affectation du résultat d'investissement de – 147 100,08 €

- o Au chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté – pour 147 100,08 € en dépense.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD




Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération N°22/96 du conseil municipal du 12 juillet 2022 relative à l'approbation de la charte de la vie associative,

Vu la délibération N°22/136 du conseil municipal du 12 décembre 2022 relative à l'attribution d'acomptes de subvention pour l'année 2022 et notamment pour les associations FLC et CSF,

Vu la délibération N°23/23 du conseil municipal du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal de la Ville,

Considérant les crédits inscrits dans le cadre du budget primitif de la ville pour l'année 2023,

Considérant que le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que la présente délibération soit votée de manière globale,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission « Aménagement urbain, urbanisme, patrimoine et transition écologique » du 3 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission « Cadre de vie » du 3 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission « Finances, Administration générale et Sécurité » du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE - ARCIF

M. GONDARD, Mme REYNAUD, Mme JACQUIN, M. SCHÜTZ et Mme MAGGIORI ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	27
Abstention	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

ASSOCIATION FLC

M. GONDARD, Mme MAGGIORI et M. INGOLD ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX DE FONTAINEBLEAU-AVON

M. JULIEN ne prend pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	31
Abstention	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

ASSOCIATION MAISON DE LA FAMILLE AU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Mme BOLLET ne prend pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	31
Abstention	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

ASSOCIATION CLUB DES CADRES ET ENTREPRENEURS DE SEINE-ET-MARNE

M. DORIN ne prend pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	31
Abstention	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

ASSOCIATION SOCIETE DES AMIS ET MECENES DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

Mme BOLLET, Mme BOLGERT, Mme JACQUIN, Mme MALVEZIN et M. DORIN ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	27
Abstention	0
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

ASSOCIATION MAISON D'ACCUEIL DE JOUR DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

M. ROUSSEL et Mme BOLGERT ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	30
Abstention	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

ASSOCIATION APJFA

Mme REYNAUD, Mme MAGGIORI, Mme JACQUIN et Mme BOLLET ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	28
Abstention	0
Suffrages exprimés	28
Pour	28
Contre	0

ASSOCIATION LES AMIS DE LA FORET

Mme REYNAUD et M. DORIN ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	30
Abstention	0
Suffrages exprimés	30
Pour	30
Contre	0

ASSOCIATION L'ENFANT ET LE 7EME ART

Mme MAGGIORI ne prend pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	31
Abstention	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

ASSOCIATION DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE FONTAINEBLEAU-GATINAIS

Mme MAGGIORI ne prend pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	31
Abstention	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

ASSOCIATION TENNIS CLUB DE FONTAINEBLEAU

M. GONDARD, M. FLINÉ et M. SCHÜTZ ne prennent pas part au vote de cette délibération pour cette association.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	29
Abstention	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 de la ville, au chapitre 65, sur le compte 6574 pour les subventions de fonctionnement.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023 de la ville, au chapitre 67, sur le compte 6745 pour les subventions exceptionnelles.

PRECISE que les élus membres des différentes associations n'ont pas pris part au vote pour la (ou les) association(s) concernée(s).


PRECISE que, conformément au décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 et à la délibération N°22/96 du 12 juillet 2022, toute association bénéficiaire d'une subvention publique devra signer la charte de la vie associative et le contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République, ainsi qu'à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

AUTORISE M. le Maire à signer les conventions d'objectifs pour les montants supérieurs à 23 000 euros avec les organismes concernés.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



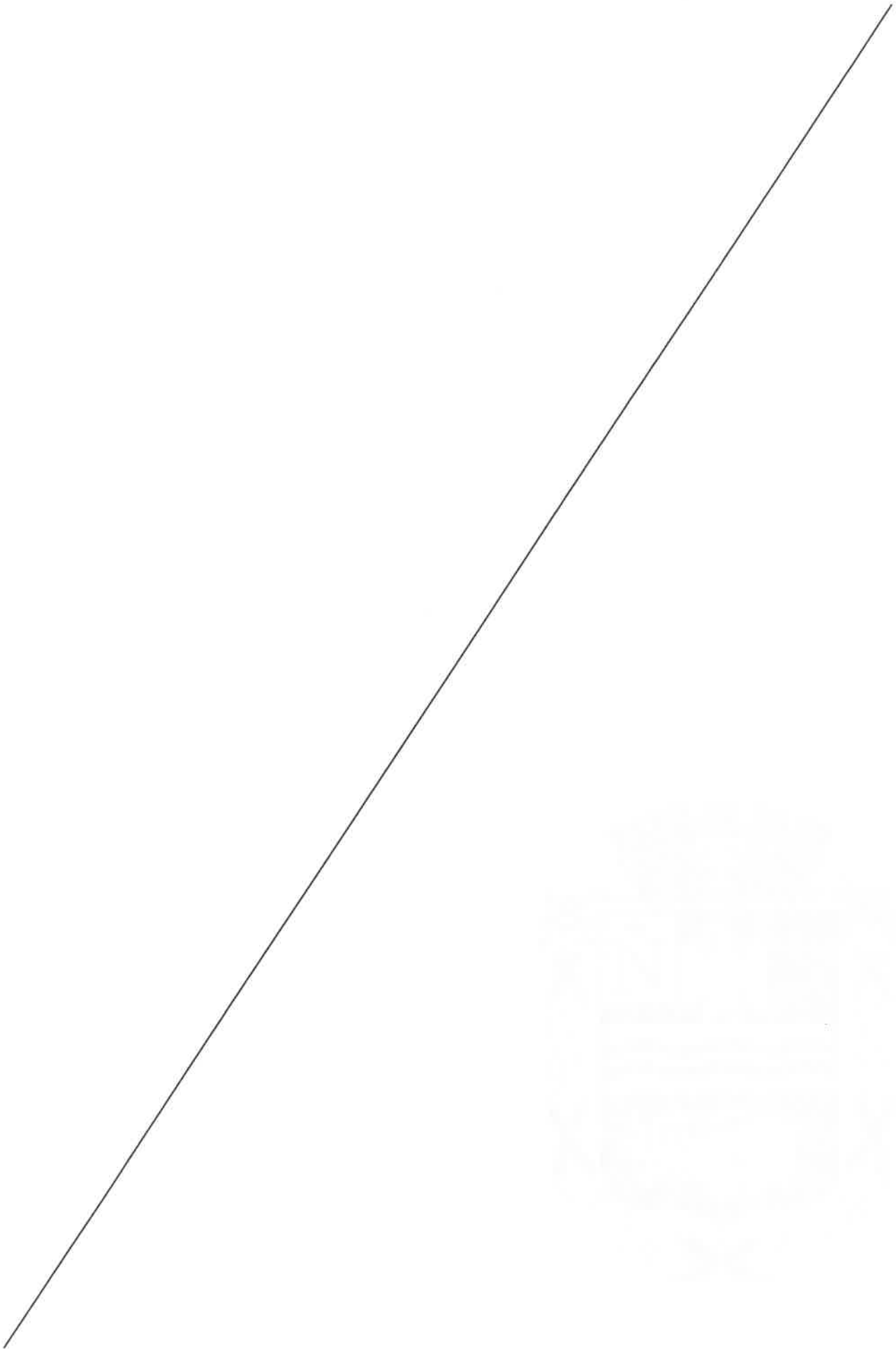

Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-



Nom de l'association

**Conseil Municipal du 15 mai
2023**

Développement durable

Les amis de la forêt de Fontainebleau	2 000
Les amis de la Treille du Roy	450
Association des naturalistes de la vallée du Loing (ANVL)	6 000
Association Coal "Nuit des forêts"	500
Association de la Réserve de Biosphère de Fontainebleau-Gâtinais	5 000
Association Compost & Nous	2 000
Agence régionale de la Biodiversité	500
Développement durable	16 450

Commerce - Manifestations

Union des Commerçants Artisans et Industriels de Fontainebleau (UCAIF)	6 375
Commerce - Manifestations	6 375

Secteur sportif

BALISE 77	800
BRIE GATINAIS CYCLOTOURISME	400
Volley CSF	2 500
CAF RANDO -Club Alpin Français Pays de Fontainebleau	800
Club d'Echecs Fontainebleau-Avon	1 300
Tri aventure Avon-Fontainebleau	800
VBB 77 -Vol en Bleu Badminton	1 200
Association sportive du Collège International	200
Association Sportive du Collège Lucien Cézard	300
Association sportive Lycée Couperin	300
Association sportive Lycée Blanche de Castille	200
Fontainebleau Basket (CSF)	12 000
Gymnastique volontaire de Fontainebleau (CSF)	3 700
Judo (CSF)	4 000
AIKIDO	400
RANDOBLEAU	400
Association sportive Lycée François 1 ^{er}	300
Karaté club de Fontainebleau	2 600
Fontainebleau Tennis de table	2 200
Fontainebleau Escrime Aventure	600
Azimet Sport compétition Fontainebleau	900
Cercle du jeu de Paume	1 250
HOBBYGOLF	400
CSA CNSD	300
Poly'sports	400
CAPOEIRA SENZALA	600
Club de boules du Pays de Fontainebleau	800

Laser Run du Pays de Fontainebleau	1 000
SHAOLIN CENTER	1 600
YACHTING CLUB	400
Secteur sportif	42 650

Secteur enseignement

L'enfant et le 7ème art (ex aux 4 coins de l'enfance)	1 000
Le Tremplin Bellifontain	800
Secteur enseignement	1 800

Secteur jeunesse

Fontainebleau Loisirs et Culture - FLC	64 000
Guides et scouts d'Europe	300
Secteur jeunesse	64 300

Secteur culturel

LES AMIS DE L'ORGUE	250
CHŒUR REGIONAL de FONTAINEBLEAU	150
Chœur PRELUDE Avon / Fontainebleau	250
ECOLE D'ART AMERICAINES	2 000
ENSEMBLE LAUDATE DOMINUM	150
Orchestre Philharmonique Pays de Fontainebleau	400
Union musicale de FONTAINEBLEAU	3 000
LES ARLEQUINS	400
NOUVEAUX TRETEAUX DE L'ANE VERT	4 000
COMPAGNIE NAPHRALYTEP	8 000
Société des Amis et Mécènes du Château de Fontainebleau	700
ENSEMBLE VOCAL KHELIS	150
Festival DJANGO REINHARDT	56 000
ATMOSPHERE	500
CIE ASPECT'O	500
Festival Phémينا	1 000
Ensemble LE CARAVANSERAIL	1 550
Maison des arts	150
Festival Branché Ciné	5 000
Club photo 8ème Art	200
Secteur culturel	84 350

Administration générale / cadre de vie

La vie à vélo	160
Administration générale / cadre de vie	160

Secteur social

Accueil de jour du Pays de Fontainebleau	1 000
Association de contrôle judiciaire socio-éducatif de Seine-et-Marne (ACJUSE)	200
Association des donneurs de sang de la région de Fontainebleau	1 000
Association des jardins familiaux de Fontainebleau-Avon	500
Association Saint Martin de Fontainebleau-Avon	500

Club des cadres et entrepreneurs 77	200
Croix rouge - Délégation locale de Fontainebleau	5 000
Association Main dans la Main EHPAD	750
Maison de la famille au pays de Fontainebleau	1 000
Conseil Départemental de S&M de la Société de Saint Vincent de Paul	700
Solidarité Déméter	3 000
Parole à la différence	200
Secours populaire français	800
Médiateurs 77	1 000
UNAFAM	500
Secteur social	16 350

Secteur patriotique

Union Nationale des Combattants -Anciens combattants - Fontainebleau-Avon	250
Société nationale d'entraide de la médaille militaire	250
Association des marins, marins anciens combattants	250
Société des membres de la Légion d'Honneur	250
Le Souvenir Français	250
Secteur patriotique	1 250

Secteur jumelage

Comité de Jumelage de Fontainebleau -ARCIF	3 000
Association Promotion Jumelage Fontainebleau-ANGKOR - APJFA	1 300
Secteur jumelage	4 300

--

Total chapitre 65 **237 985**

Nom de l'association

Subventions exceptionnelles :

Subventions exceptionnelles
car financent des
événements

TCF- Tennis Club de Fontainebleau	1 500
VCFA Vélo Club de Fontainebleau Avon	500
Cercle des Nageurs de Fontainebleau Avon	500
Entente Football Pays de Fontainebleau	2 200
L'enfant et le 7ème art (ex aux 4 coins de l'enfance)	2 500
Meeting d'athlétisme	1 000
MONTANT TOTAL -COMPTE 6745	8 200

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	1
Suffrages exprimés	31
Pour	26
Contre	5

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Choix du lauréat - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Groupe Scolaire Lagorsse

- Majorité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R. 2162-15 à R. 2162-24, R. 2172-2, et R. 2122-6,

Vu la délibération n°22/44 du conseil municipal du 30 mai 2022 relative à l'approbation du règlement de concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Groupe scolaire Lagorsse,

Vu la délibération n°22/104 du conseil municipal du 26 septembre 2022 relative à la fixation de la liste des trois candidats admis à concourir au concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Groupe scolaire Lagorsse,

Considérant la réception des offres des trois candidats dans le délai imparti dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Groupe Scolaire Lagorsse,

Considérant l'analyse des offres,

Considérant l'avis du Jury en date du 8 mars 2023 relatif à l'examen des prestations anonymes et au classement des projets,

Considérant qu'après levée de l'anonymat lors du jury de concours du 10 mai 2023, le classement du jury est le suivant :

- MUE Atelier d'architecture / Des clics et des calques, 1^{er},
- Bruno Mader Architecte, 2^{ème},
- Dominique Coulon et associés, 3^{ème},

Considérant que conformément au Code de la commande publique, il revient au Conseil municipal, dans le cadre de ce concours, de déterminer s'il suit ou non le choix du jury de désigner comme lauréat du concours le candidat MUE Atelier d'architecture / Des clics et des calques,

Considérant que conformément au règlement de concours, il est prévu une prime d'un montant maximum de 37 920 € TTC par candidat sur la base de la présentation d'une offre conforme au règlement de concours,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

**(1 abstention : M. RAYMOND ; 5 contre : M. JULIEN, M. THOMA, M. LECERF,
Mme DUPUIS, Mme HIMO-MALRIC)**

APPROUVE le choix du jury désignant le candidat MUE Atelier d'architecture/ Des clics et des calques comme lauréat du concours de maitrise d'œuvre pour la Réhabilitation/ extension du groupe scolaire Lagorsse,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à notifier le rejet aux deux candidats non retenus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de la prime de manière suivante :

- 37 920 € TTC par candidat non retenu (Bruno Mader Architecte ; Dominique Coulon et associés),
- 37 920 € TTC au lauréat MUE Atelier d'architecture/ Des clics et des calques (montant qui viendra en déduction du marché attribué).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre avec le lauréat.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2023.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Secrétaire de Séance

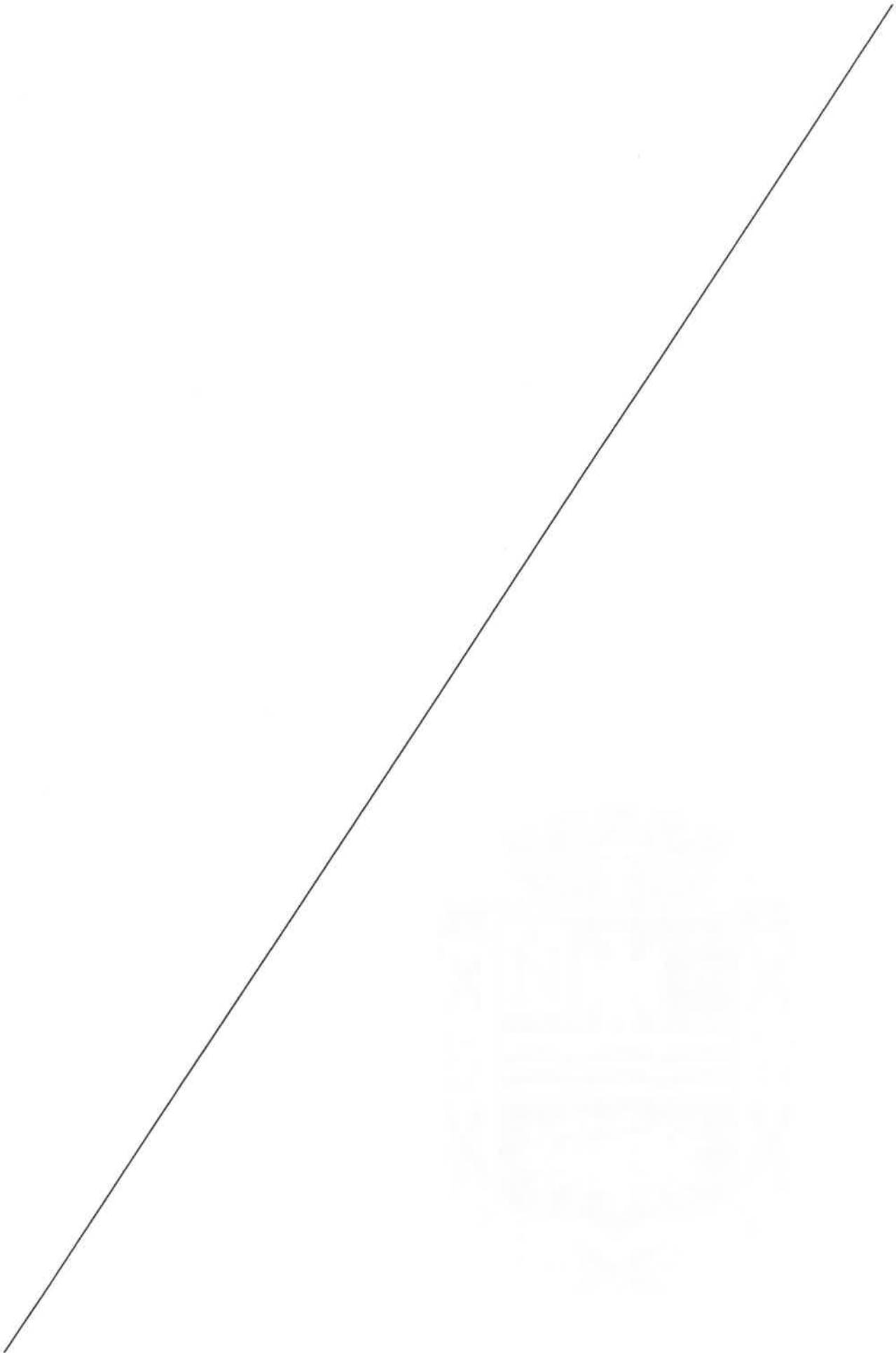
Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau



Publié le 22 MAI 2023
Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023
Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique – Autorisation de son traitement et dérogation au droit d'opposition à sa collecte

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2333-87,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (LIL), notamment son article 56,

Vu la délibération N°22/87 du 12 juillet 2022 relative au périmètre du stationnement payant, tarifs journaliers du stationnement payant pour les automobiles et les bus sur voirie,

Vu la délibération N°17/147 du 18 décembre 2017 relative à la dépénalisation du stationnement payant sur voirie,

Considérant que les usagers du stationnement payant disposent d'un droit d'opposition au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule, lequel constitue une donnée à caractère personnel,

Considérant que les finalités du traitement de cette donnée sont de favoriser la fluidité de la circulation et la rotation du stationnement,

Considérant que le traitement de ces données à caractère personnel est également requis, d'une part pour le paiement de la redevance d'occupation du domaine public, la Ville ayant mis en place par l'intermédiaire de son prestataire un système d'horodateurs et une application mobile, ainsi qu'un système d'abonnement pour les résidents de la commune, et d'autre part pour une meilleure efficacité de l'établissement, du recouvrement et du contentieux des Forfaits Post-Stationnement (FPS),

Considérant que par ces motifs d'intérêt général précités, la Ville peut délibérer afin de déroger au droit d'opposition des usagers du stationnement au renseignement par leurs soins ou à la collecte du numéro d'immatriculation de leur véhicule,

Considérant que la Ville, en sa qualité de responsable du traitement des données, exige de ses prestataires en matière de stationnement payant, le respect scrupuleux de garanties procédurales quant au traitement des numéros de plaque d'immatriculation,

Considérant que pour le paiement du stationnement sur l'horodateur, le numéro d'immatriculation collecté est conservé pendant un an sur les serveurs,

Considérant que pour le paiement sur l'application mobile, le numéro d'immatriculation est conservé dans la base de données de l'application uniquement si l'utilisateur souhaite l'enregistrer sur son compte pour un gain de temps,

Considérant que pour la gestion des abonnements de stationnement, les données sont conservées pendant un an,

Considérant que l'enregistrement du numéro d'immatriculation sert exclusivement à mettre en œuvre les règles de tarification du stationnement sur la Ville (suivi et contrôle du paiement, établissement du FPS et gestion des contestations), à l'exclusion de toute autre fin.

Considérant que ces garanties de traitement suffisent pour prévenir les abus de traitement ou tout accès illicite, ou bien encore le transfert illicite des données concernées,

Considérant l'avis de la commission Cadre de vie du 3 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, M. FLINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la collecte du numéro d'immatriculation et son traitement dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique.

PRECISE que son traitement est utilisé exclusivement pour le paiement, le contrôle du paiement et le recouvrement de la redevance de stationnement sur la voie publique.

DECIDE d'écarter le droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules dans le cadre du stationnement payant sur la voie publique quels que soient les moyens de paiement et de contrôle utilisés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Secrétaire de Séance

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

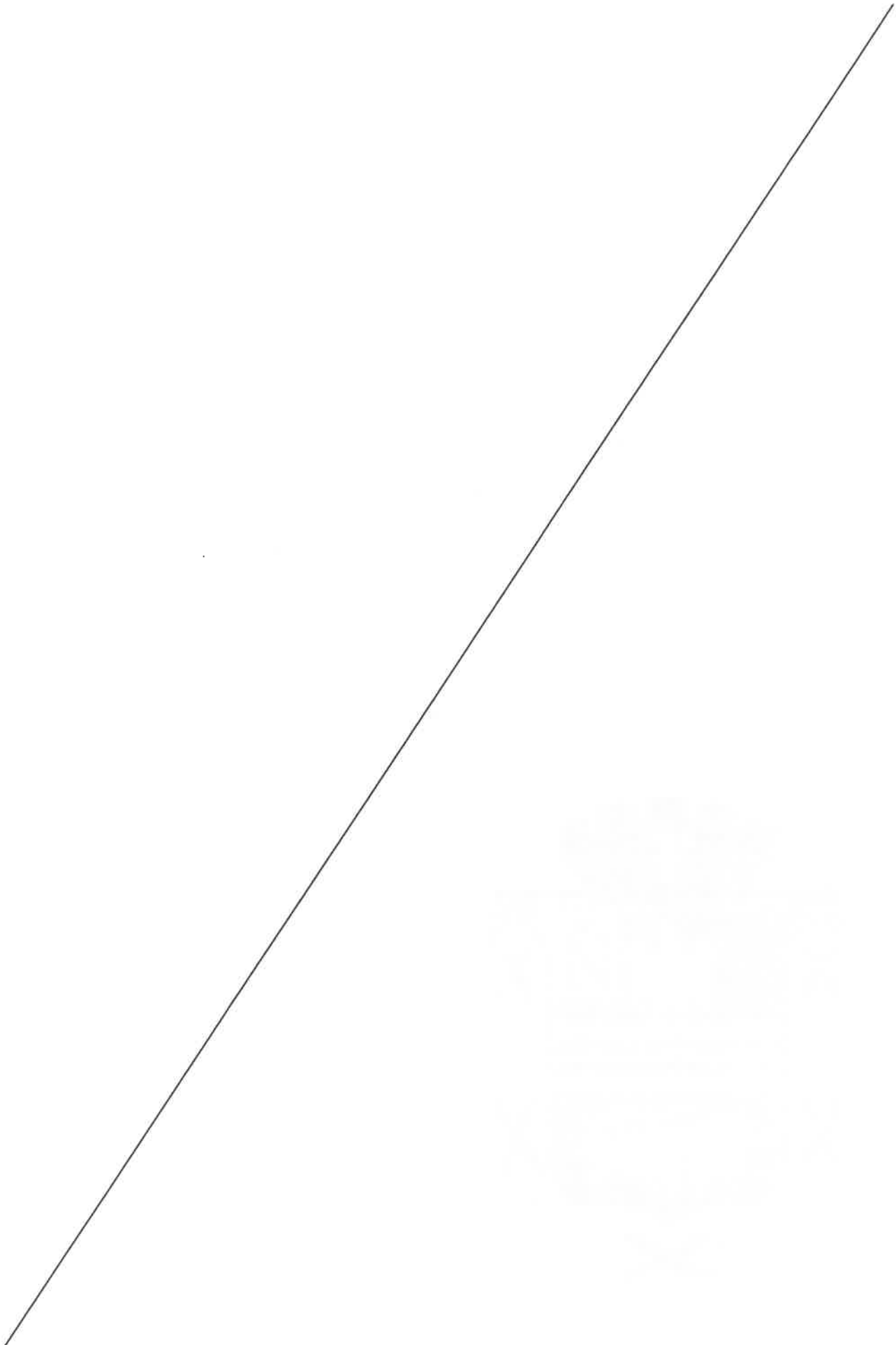
Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau



Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention d'objectifs pour l'année 2023 - Association festival Django Reinhardt – Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'objectifs entre la Ville et les associations dont le montant de la subvention annuelle est supérieur à 23 000 euros,

Considérant la volonté de la Ville d'apporter son soutien à l'association festival Django Reinhardt,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'objectifs, jointe, avec l'association festival Django Reinhardt (77920 Samois sur Seine).

ATTRIBUE une subvention de 56.000 € au titre de l'exercice 2023.

PRECISE que ladite convention prend effet à compter de la date de signature par les deux parties, et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

PRECISE que, conformément au décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association bénéficiaire d'une subvention publique devra signer un contrat d'engagement républicain par lequel elle s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République, ainsi qu'à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le

Sous l'identifiant 077-217701861-20230522-20230515CM49-DE

Fontainebleau



CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 FESTIVAL DJANGO REINHARDT

La présente convention est établie entre :

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité par délibération n°23/49 en date du 15 mai 2023,

Et

L'association du Festival Django Reinhardt, située au 5 rue Victor Chevin à Samois-sur-Seine (77920), représentée par Jean-Pierre GUYARD, agissant en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Créé en 1983, le festival Django Reinhardt est un festival annuel consacré à la musique jazz manouche, en hommage à l'illustre guitariste de jazz qui a donné son nom au festival. Celui-ci accueille chaque année les plus grands noms du jazz français et international.

Le festival se déroule sur trois jours, le dernier week-end de juin dans le parc du château de Fontainebleau et rassemble plus de 15 000 visiteurs.

L'association Django Reinhardt a pour objet l'organisation, la promotion et la gestion du festival. Elle en gère également la programmation complète.

Au titre de la présente convention, l'association s'engage à réaliser les actions en relation avec cet objet.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions pour le développement culturel sur le territoire de Fontainebleau, la Ville a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers et matériels à l'association.

Ces moyens sont les suivants :

- Une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté par délibération du conseil municipal.
- Des moyens matériels dont les conditions de mise à disposition et l'allocation font l'objet d'une convention distincte et annexée à cette convention générale.

Afin de contribuer au maintien de son festival, l'association Festival Django Reinhardt a lancé un programme de recherche de partenaires financiers.

Dans le cadre de l'édition 2023 du festival, la Ville souhaite s'associer, à nouveau, au développement et au maintien de celui-ci sur le territoire de Fontainebleau en versant à l'association une subvention supérieure à 23.000 €.

Par ailleurs, L'association Django Reinhardt devra garantir une gestion des comptes en accord avec des objectifs réalistes, liés avec le territoire où il évolue. Il conviendra donc d'analyser l'exercice concerné par l'intermédiaire du compte de résultat, afin de vérifier l'engagement de l'association.

Article 2 – Versement de la subvention

La subvention de fonctionnement sera versée en une fois à la suite du vote au conseil municipal du 1^{er} semestre de l'année en cours, par un versement de **56.000 €**.

La subvention sera virée sur le compte de l'association.

Code banque : Code guichet : Numéro de compte :

Clé RIB :

Raison sociale et adresse de la banque :

Article 3 – Prestations en nature

La Ville mettra à disposition de l'association du Festival Django Reinhardt par le biais d'une décision du Maire et d'une convention d'occupation du domaine public, la Salle de spectacles du Théâtre Municipal pour le concert Jazz au Théâtre selon les créneaux et les dates préalablement définis et arrêtés par la ville et le Théâtre Municipal en concertation avec l'association.

La Ville met à disposition de l'association du Festival Artistique et Culturel Django Reinhardt le matériel dont : barrières, tentes, tables et plots béton pour le Festival.

Cette mise à disposition du local l'est à titre précaire, révocable et gracieux.

Article 4 – Reddition des comptes, contrôle des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'association, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} septembre au 31 août, devra :

- Formuler sa demande annuelle de subvention accompagnée d'un dossier complet détaillé (dossier élaboré par les services de la Ville)
- Communiquer à la Ville au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan et son compte de résultat certifiés par le président, ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée. L'association devra également fournir les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.
- D'une manière générale, s'engager à justifier à tout moment sur demande de la Ville l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.
- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme aux règles en vigueur.
- S'engager à désigner un commissaire aux comptes.

Article 5 – Engagements relatifs au fonctionnement de l'association

- L'association s'engage à réaliser les actions liées à l'objet de ses statuts.
- L'association s'engage à favoriser l'accès des Bellifontains au festival par tous moyens jugés opportuns notamment une communication ad-hoc.
- L'association s'engage à respecter l'ensemble des principes de fonctionnement et des règles établis par la municipalité.
- L'association s'engage à poursuivre les objectifs suivants :
 - Faire rayonner le patrimoine musical culturel de Seine-et-Marne.
 - Favoriser les pratiques amateurs autour du jazz et de la musique de Django Reinhardt.
 - Valoriser, diffuser et transmettre l'histoire de ce jazz « à la française » au travers de projets pédagogiques à destination de tout type de public.
 - Soutenir par des concerts durant l'année des talents émergents issus notamment du jazz manouche.
 - Poursuivre le travail de reconnaissance du jazz, en valorisant l'histoire et le patrimoine unique autour du village de Samoisi-sur-Seine
 - Être un espace de liberté où le jazz pourra s'exprimer ; une programmation qui couvrira tout le spectre musical, des enfants des écoles alentours aux étudiants des conservatoires, des professionnels de tous pays et de tous styles de jazz, aux grandes stars internationales.
 - Populariser et faire connaître la culture des gens du voyage, favoriser le lien social avec cette communauté.

- Créer des synergies culturelles avec le Conservatoire, les collèges, les lycées, le monde associatif local, l'unions des commerçants.
- L'association s'engage à suivre les lignes artistiques suivantes pour la mise en œuvre du festival :
 - 3 lieux : Samois-sur-Seine OFF en ouverture le samedi précédent le festival, le parc du château de Fontainebleau sur les 3 jours du festival, le camping de Samoreau pour le festival « off ». Le Festival organise également 2 soirées-concert exceptionnelles à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de Django Reinhardt les 17 et 18 mars. C'est la première édition d'un festival que l'on retrouvera désormais chaque année au printemps.
 - 2 scènes : la « Grande Scène », scènes d'artistes reconnus internationalement avec un effort tout particulier sur la création ; la « Scène des Luthiers », scène internationale dédiée aux « jeunes talents » axée en partie sur la musique manouche.
- L'association s'engage à développer des actions de sensibilisation et des actions culturelles liées au festival :
 - Un tremplin jeunes talents : podium réalisé sur la « Scène des Luthiers ». Le Lauréat désigné chaque année par un jury de professionnels est programmé sur la « Grande Scène » l'année suivante avec un cachet de 1 500 euros. Le lauréat recevra le « Prix Quai Son » organisé avec notre partenaire Studio le Quai Son qui offrira au lauréat une journée d'enregistrement dans un studio professionnel incluant la mise à disposition d'un ingé-son et d'un réalisateur vidéo.
 - Médiation auprès des élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Fontainebleau :
 - Un podium « jeunes talents » lors de Jazz au Théâtre : en 2021 Jazz au Théâtre a accueilli des élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique de Fontainebleau, des classes de musique du lycée François Ier et de l'école de musique de Richard Manetti. Deux prix ont été remis aux jeunes musiciens. Cette initiative sera reconduite en 2023.
 - Visite du site du festival avec présentation de tous les métiers du spectacle vivant le mercredi 21 juin matin (groupe de 20 personnes max)
 - Masterclass avec un guitariste manouche ou autre formule d'intervention à définir avec le directeur et le département Jazz Musiques Actuelles, au Conservatoire, pour les élèves.
 - Mise en place d'ateliers pédagogiques de 2 heures par 2 intervenants « Rencontres autour du swing manouche de Django Reinhardt et découverte de la culture tsigane », qui abordera, en accord avec les professeurs, les thèmes de la culture et des traditions tsiganes, des ethnies tsiganes et du swing manouche.
 - Masterclasses de guitare durant le festival : 4 à Samois et 4 à Fontainebleau, en anglais et en français.
- L'association s'engage à programmer des concerts et des événements tout au long de l'année :
 - Jazz au Théâtre : version automnale du festival, proposant le meilleur du jazz au Théâtre municipal de Fontainebleau, le vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 novembre 2023. Ce festival présente autant de jeunes talents que d'artistes reconnus sur la scène internationale. Une exposition artistique (photos, créations graphiques...) sera présentée dans la salle des fêtes.
 - Vendredi : deux concerts le soir avec entracte
 - Samedi : podium « jeunes talents » 14h à 16h (gratuit) – deux concerts le soir avec entracte
 - Dimanche : concert « famille » en fin d'après-midi
 - Vendredi – samedi – dimanche : exposition dans la salle des fêtes
 - « Festival Django Reinhardt présente... » : pour faire vivre le festival tout au long de l'année, les jeunes artistes présentés lors du Festival sont programmés après celui-ci dans des lieux de concerts, en co-production avec certains lieux.

Article 6 – Communication

Tous les supports de communication (flyers, affiches, prospectus, etc.) restent à la charge de l'association. Les supports de communication élaborés par l'association pour promouvoir leurs actions devront faire apparaître le logo de la Ville. Ils devront être soumis à la validation du service communication avant diffusion (envoi à communication@fontainebleau.fr).

La Ville s'engage à relayer la communication transmise sur l'agenda hebdomadaire diffusé sur les réseaux sociaux numériques et l'agenda du site Internet de la Ville. Si la Ville de Fontainebleau est taguée sur les posts promouvant la manifestation soutenue, elle pourra les relayer en story sur son compte Instagram.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci pris par l'instance délibérante de la Ville après définition, en concertation avec l'association.

Article 8 – Durée de la convention - Résiliation

La présente convention prendra effet à la date de signature des deux parties jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant l'expiration la période.

La Ville notifiera à l'association la présente convention signée, accompagnée d'une copie de la délibération correspondante.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Ville se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée. Les actions définies en partenariat avec la ville devront obligatoirement être réalisées.

Article 9 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à FONTAINEBLEAU

Le

Pour la Ville

Le Maire,

Pour l'Association

Le Président,

Julien GONDARD

Jean-Pierre GUYARD

Monsieur Jean-Pierre Guyard agissant en qualité de Président de l'association Festival Django Reinhardt sise 5 rue Victor Chevin à Samois-sur-Seine (77920), atteste qu'il lui a été remis en mains propres, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°23/49 du 15 mai 2023 correspondante le

Signature :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat pour l'année 2023 avec l'association festival Django Reinhardt
– Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant la volonté de la Ville de Fontainebleau d'apporter son soutien à l'association festival Django Reinhardt, dans le cadre de l'édition 2023 du festival annuel de jazz manouche,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat jointe, entre la Ville de Fontainebleau et l'association festival Django Reinhart dans le cadre de l'édition 2023 du « festival Django Reinhardt » du 22 au 25 juin 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre,

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



CONVENTION DE PARTENARIAT Festival Django Reinhardt 2023

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Fontainebleau

dont le siège est situé au 40, rue Grande à Fontainebleau (77300), représentée par Monsieur le Maire de la Ville de Fontainebleau, Julien GONDARD, dûment mandaté pour la signature de la présente convention par délibération n°23/50 du Conseil municipal en date du 15 mai 2023,

Ci-après désignée « la Ville »

D'UNE PART

ET

L'association Festival Django Reinhardt située au 5 rue Victor Chevin à Samois-sur-Seine (77920) représentée par Jean-Pierre Guyard, agissant en qualité de président,

Ci-après désignée « le Festival »

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Créé en 1983, le festival Django Reinhardt est un festival annuel consacré à la musique jazz manouche, nommé ainsi en hommage à l'illustre guitariste de jazz. La manifestation accueille chaque année les plus grands noms du jazz français et international.

L'association Django Reinhardt a pour objet l'organisation, la promotion et la gestion du festival. Elle en gère également la programmation complète.

Depuis juin 2016 le festival se déroule sur trois jours dans le parc du château de Fontainebleau (prairie du Bois d'Hyver) et rassemble plus de 15 000 visiteurs.

Dans le cadre de l'édition 2023, Fontainebleau accueillera à nouveau le Festival, du 22 au 25 juin 2023.

La présente convention définit les conditions de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association Festival Django Reinhardt concernant l'aide apportée par la Ville au festival à l'occasion de son édition 2023.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de soutien logistiques, techniques et de communication de la Mairie de Fontainebleau, ainsi que les engagements respectifs de chacune des parties dans le cadre de la manifestation préalablement décrite.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE LA VILLE DE FONTAINEBLEAU

2.1. La Ville s'engage à soutenir, pour la durée de la présente convention, et dans les conditions ci-après précisées, la manifestation objet des présentes, dont l'organisation, la promotion et la gestion seront assumées par « le Festival » qui en gère également la programmation.

2.2. La Ville apportera au Festival une aide logistique, en fournissant du matériel (tables, chaises, barrières, ...), à titre gracieux et sous réserve de disponibilité.

La fiche de réservation de matériel sera dûment remplie et envoyée à la Ville et un devis sera effectué par la Ville afin d'évaluer l'ensemble des besoins techniques, ainsi que la valeur du matériel mis à disposition.

Le matériel sera livré et installé par les équipes de la Ville aux lieux et dates prévus conjointement par les parties et devra être exploité, par le Festival, conformément aux règles d'utilisation et de sécurité le concernant. Il ne pourra en aucun cas sortir de l'enceinte des installations, ni faire l'objet d'un prêt à titre onéreux ou gratuit à un tiers.

Le prêt du matériel fera l'objet d'un état des lieux entrant ainsi que d'un état des lieux sortant. A cet effet, le Festival désignera un correspondant unique aux services de la Ville.

Tout dommage (non restitution ou dégradation) constaté sur le matériel prêté, à l'issue de l'état des lieux sortant, fera l'objet d'un devis.

Le retrait du matériel nécessaire à la manifestation sera effectué par les équipes de la Ville aux lieux et dates prévues conjointement par les parties.

2.3. La Ville s'engage à communiquer sur l'évènement en :

- Relayant l'information sur ses outils numériques (site Internet, page Facebook, compte Instagram) ainsi que dans le bulletin municipal de juin (mensuel édité à 10 000 exemplaires),
- Proposant ses supports d'affichage (panneaux de quartiers, affichage dans les bâtiments communaux & 14 panneaux « Decaux »), les formats seront indiqués par la Ville au Festival,
- Mettant en place, par ses équipes, des kakémonos sur mâts en centre-ville, ainsi que des bâches sur la façade de l'Hôtel de Ville,
- prenant en charge l'impression de 3 supports de communication en « entrée de ville », sous forme de chaussette barrière.

Le Festival fournira les visuels en format PDF haute définition pour les supports d'entrées de ville.

2.4. Dans le cadre de l'édition 2023 du festival, la Ville apportera au Festival une aide financière d'un montant total de 56 000 € selon les modalités fixées par la convention d'objectifs de l'association « Festival Django Reinhardt », approuvé par délibération n°23/49 du Conseil municipal du 15 mai 2023.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION FESTIVAL DJANGO REINHARDT

3.1. Le Festival s'engage à organiser l'évènement sur le territoire de la commune de Fontainebleau.

3.2. Le Festival intégrera le logo de la Ville de Fontainebleau de manière visible et lisible sur tous les documents de promotion qui concerne l'évènement.

Les documents intégrant le logo de la Ville seront validés par le service communication de la Ville avant impression ou lancement.

3.3. Le Festival fournira à la Ville les affiches de communication, ainsi que les kakémonos et les bâches imprimées à ses frais, et dont le format et les quantités seront indiqués par la Ville au Festival.

3.4. Le Festival fournira à la Ville :

- 7 badges « All Accès » pour toute la durée du festival
- 10 « Pass journée » par jour et sur les 4 jours du festival – soit 40 « pass journée »

3.5. La Ville pourra diffuser un spot publicitaire sur les 2 écrans géants mis en place par le Festival.

3.6. La Ville pourra utiliser le nom du Festival et les photographies de l'année partenariat et au-delà dès lors qu'il s'agira de communiquer sur les manifestations passées et ce sans limitation de durée.

3.7. Le Festival s'engage à rendre le matériel après son temps d'utilisation dans un état identique à celui dans lequel il se trouvait avant son utilisation et est seul responsable de l'utilisation du matériel mis à disposition durant son temps d'occupation.

3.8. Le Festival s'engage à rembourser, à la Ville, tout dommage et/ou dégradation pouvant survenir sur ces biens.

ARTICLE 4 : DUREE DU CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée de la manifestation, soit du 22 au 25 juin 2023. Elle prendra effet à compter de sa notification au Festival pour se terminer à l'issue de l'évènement.

En cas de renouvellement du partenariat entre les parties pour l'année suivante, la participation de la Ville pourra être réétudiée en fonction de la montée en puissance de la manifestation. Une réunion sera organisée afin d'évaluer les besoins du partenariat à mettre en place au vu des résultats du Festival.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le Festival, organisateur de l'évènement, est seul responsable de tous les dommages subis ou causés dans le cadre de la manifestation.

La Ville décline toute responsabilité quant aux dommages et conséquences financières éventuels résultant d'une défaillance de ses installations et des matériels mis à disposition.

Le Festival s'engage à souscrire obligatoirement auprès d'une compagnie d'assurance un contrat en responsabilité civile à l'occasion de la manifestation.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE RÉSILIATION

Le présent contrat pourra être dénoncé à tout moment par les deux parties pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public et au respect de l'ordre public ou en cas de non-respect par l'une des parties des dispositions de la présente convention.

La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

En cas de force majeure, rendant impossible l'organisation de la manifestation, celle-ci pourra être fixée à une date ultérieure, arrêtée conjointement entre les parties.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé entre les parties.

ARTICLE 8 : CLAUSE D'ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toute contestation relative à la présente convention, quant à son interprétation et/ou à son exécution et quant à ses suites, relèvera de la compétence du tribunal administratif de Melun, seulement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Fontainebleau, le

Pour la Ville,

Pour « Le Festival »,

Le Maire,
Julien GONDARD.

Le Président,
Jean-Pierre GUYARD.

Monsieur GUYARD agissant en qualité de Président de l'association « Festival Django Reinhardt », sise au 5 rue Victor Chevin 77920 Samois-sur-Seine atteste qu'il lui a été remis en mains propres, à titre de notification, un exemplaire de la délibération N°23/50 du 15 mai 2023 et de la présente convention, le

Signature :

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville et l'Etablissement public du Château de Fontainebleau pour l'organisation du Festival de l'histoire de l'art édition 2023 - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de contribuer au Festival d'histoire de l'art (FHA) pour l'édition 2023 à travers un partenariat entre la Ville et le Château de Fontainebleau et ainsi pouvoir proposer une offre complémentaire culturelle qui permet de toucher le public bellifontain,

Considérant le souhait de la Ville d'affirmer son soutien au FHA à travers l'organisation d'une exposition extérieure, d'un atelier d'écriture-peinture, de la co-organisation d'un spectacle de danse et la mise à disposition de locaux municipaux,

Considérant l'avis de la commission Vie locale en date du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité en date du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat jointe, à intervenir entre la Ville de Fontainebleau et l'Etablissement public du Château de Fontainebleau pour lesdites actions 2023.

PRECISE que ladite convention prend effet à compter de la date de signature par les deux parties et ce jusqu'au 4 juin 2023 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant et documents à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Pour extrait conforme,
Julien CONDARD


Secrétaire de Séance




Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023
Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023
Sous l'identifiant 077-217701861-

Château de Fontainebleau

F_C_11_2023



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL D'HISTOIRE DE L'ART EDITION 2023

ENTRE

Le Château de Fontainebleau, Etablissement public à caractère administratif (SIRET 13000651300019), dont le siège est Place du Général de Gaulle 77300 Fontainebleau, représenté par sa présidente, Madame Marie-Christine Labourdette,

Ci-après désigné le "Château"

D'une part,

ET

La Ville de Fontainebleau, dont le siège est 40 rue Grande, 77300 Fontainebleau, représenté par son maire, Monsieur Julien Gondard, dûment mandaté pour la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal n°23/51 en date du 15 mai 2023,

Ci-après désignée la "Ville"

D'autre part,

Ci-après désignées individuellement la « Partie »

PREAMBULE

Le Festival de l'histoire de l'art est une manifestation créée par le ministère de la Culture et de la Communication. La manifestation est organisée par le Château de Fontainebleau et l'Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA). La douzième édition se tiendra le vendredi 2, le samedi 3 et le dimanche 4 juin 2023 à Fontainebleau, au Château et dans plusieurs lieux de la ville, et notamment au Théâtre municipal, à l'espace culturel de la Charité Royale (Atelier) et au Conservatoire municipal.

La Ville de Fontainebleau, sollicitée pour l'accueil du Festival de l'histoire de l'art à Fontainebleau, souhaite contribuer à cet événement culturel notamment en mettant gracieusement à disposition les locaux cités ci-dessus. La Ville fera également de la communication autour de l'évènement et participera au financement d'actions culturelles.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour but d'autoriser et de définir les conditions et les modalités de mise à disposition de certains locaux de la ville de Fontainebleau décrits à l'article 2, au profit du Château, à titre gracieux, dans le cadre de la Manifestation ainsi que les engagements respectifs des parties.

ARTICLE 2 – DESIGNATION DES LOCAUX

Les locaux mis à disposition du Château sont situés :

- rue Denecourt (Théâtre municipal : salle de spectacle, salle des fêtes, foyer) ;
- 15 rue Royale (espace culturel de la Charité Royale, Atelier) ;
- 45 rue Béranger (Conservatoire de musique et d'art dramatique : salle Fiévet).

ARTICLE 3 - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de quatre jours du jeudi 1^{er} juin au dimanche 4 juin 2023 inclus.

L'installation technique et logistique s'effectuera le jeudi 1^{er} juin de 8h à 12h et de 13h à 17h, hormis dans la salle de spectacle du Théâtre municipal où elle se fera le vendredi 2 juin de 8h à 12h.

Le retrait du matériel et du mobilier nécessaire à la manifestation aura lieu le dimanche 4 juin, à partir de 18h30.

Les horaires d'ouverture au public dans les différents lieux sont précisés dans la grille de programmation transmise au plus tard le 15 mai, avec une arrivée du personnel d'accueil 30 minutes avant et un départ 30 minutes après. Des répétitions sont prévues le vendredi après-midi, samedi après-midi et le dimanche avant les représentations. Les horaires seront reconfirmés avant la manifestation.

L'installation des salles devra se faire sous le contrôle d'un personnel du château ou de l'entreprise LGB-Organisations, désignée pour assurer la logistique de la manifestation.

ARTICLE 4 – CESSION et SOUS-LOCATION

La présente convention étant conclue « *intuitu personae* », toute cession des droits en résultant ou sous-location des lieux mis à disposition est formellement prohibée.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CHATEAU

Etat des lieux

Les espaces sont mis à disposition aménagés et en l'état. Le Château s'engage à remettre les lieux dans l'état où il les a trouvés.

Le Château fera son affaire tout au long du montage, de la manifestation proprement dite et du démontage, du ramassage et de l'évacuation des déchets produits et amenés par ses agents, ses prestataires extérieurs et le public de la manifestation.

Tout aménagement, toute signalisation et toute décoration supplémentaire des locaux doit, dans chaque cas, être autorisé par la Ville de Fontainebleau. Ils sont effectués aux frais du Château et ne doivent entraîner aucune détérioration des locaux.

En cas de dommage et/ou dégradation quelconque causé aux locaux municipaux, le Château s'engage à assumer tous les frais liés à leur remise en état.

Destination des lieux

Le Château veillera à ce que les lieux soient utilisés conformément au programme de la Manifestation et qu'il n'y soit pas exercé d'activité commerciale ou publicitaire.

Respect des réglementations applicables et autorisations administratives

Le Château s'engage à respecter la réglementation relative aux établissements recevant du public, les dispositions des règlements intérieurs, d'hygiène et de sécurité de la Ville de Fontainebleau, toutes prescriptions qui pourraient lui être communiquées par la Ville de Fontainebleau, ainsi que toutes les réglementations applicables aux modalités de déroulement de la manifestation et aux types d'activités composant la manifestation.

Le Château prendra connaissance des dispositions prévues pour l'évacuation des locaux en cas d'urgence et en assurera la diffusion auprès des personnels chargés de l'encadrement et de l'accueil de la manifestation.

Par ailleurs, un personnel Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) étant obligatoire au Théâtre lors d'accueil du public, cette prestation sera refacturée selon le barème voté au Conseil municipal (soit 30 € TTC l'heure). Le Théâtre enverra un devis au Château au regard des dates et horaires d'ouverture des salles au public.

Le Château fera son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires pour l'organisation de la manifestation auprès des autorités compétentes (commission d'arrondissement de sécurité, service départemental d'incendie et de secours, etc) et de l'implantation et la fourniture des moyens nécessaires pour l'obtention des dites autorisations.

L'implantation et la fourniture des moyens nécessaires et requis seront à la charge entière et unique du Château et ne pourront se faire sans l'accord préalable de la Ville de Fontainebleau à qui sera adressé au moins quinze jours avant implantation, un cahier des charges détaillé des prestations, fournitures et travaux nécessaires afin qu'elle en étudie la viabilité, recueille si nécessaire l'aval de ses administrations de tutelle et donne son propre aval.

Intervention de personnes extérieures

L'intervention éventuelle de personnes et entreprises extérieures est à la charge du Château, sous son entière responsabilité, et s'effectue après accord de la Ville de Fontainebleau qui peut refuser toute intervention demandée, sans avoir à justifier de sa décision. Les personnels du Château et des prestataires extérieurs participant à l'organisation de la manifestation (traiteurs, hôtesse, agents, organisateurs...) doivent obligatoirement porter un badge indiquant la date de la manifestation et le nom du Château et de leur employeur.

Toute intervention éventuelle de personnes extérieures ou de prestataires de services de gardiennage, surveillance ou sécurité décidée par la Ville de Fontainebleau se fera sous la responsabilité et l'autorité de la Ville de Fontainebleau.

Signalétique

Les moyens de signalétique seront installés par le Château après accord préalable de la Ville de Fontainebleau. La fourniture et l'installation de ces équipements s'effectuent aux frais exclusifs du Château.

Branchement sur les installations électriques

Préalablement à l'organisation de la manifestation et si des branchements électriques sont nécessaires (traiteur, sonorisation, ...) le Château devra se mettre en rapport pendant les jours ouvrables avec le représentant de la Ville de Fontainebleau pour l'établissement d'un devis qui devra être retourné à la Ville de Fontainebleau avec la mention « Bon pour accord » et pour obtenir son aval sur les installations prévues, sans lequel l'accès aux installations électriques de la Ville de Fontainebleau serait refusé. Selon l'importance des branchements demandés, du déroulé prévisionnel de la Manifestation et du nombre d'invités prévus, la Ville de Fontainebleau se réserve le droit d'imposer la présence d'un agent d'une entreprise prestataire chargée de la maintenance des installations électriques de la Ville de Fontainebleau aux frais du château.

Communication

Le Château s'engage à réaliser les contreparties suivantes :

- Utilisation du logo de la Ville de Fontainebleau par le Château

La Ville de Fontainebleau autorise le Château à utiliser son logo, de manière gratuite, non exclusive et non transférable, dans l'ensemble des actions de communication engagées au titre de la présente convention, et ce pour la durée de celle-ci.

L'expiration ou la résiliation de la présente Convention mettra fin aux droits d'utilisation du logo dont bénéficie le Château.

Dans ce cadre, le château s'engage :

- à utiliser le logo exclusivement dans ses actions de communication liées au partenariat prévu par la présente convention,
- à utiliser le logo conformément à la charte graphique qui lui sera communiquée par la Ville de Fontainebleau, fixant les règles d'utilisation du logo pour toute action directement ou indirectement nécessaire à cette opération,
- à ne pas céder cette autorisation d'usage, à ne pas l'apporter à un tiers, à ne pas consentir de sous-autorisations d'usage, à l'exclusion de celle qui pourraient en faire les organisateurs

- Visibilité de la ville de Fontainebleau sur les outils de communication du château de Fontainebleau relatifs à la manifestation

Le château s'engage à faire figurer le nom ou le logo de la Ville de Fontainebleau, dans les documents de communication de la manifestation (programme, dossier de presse, site Internet, etc.).

Le château s'engage à faire figurer le nom ou le logo de la Ville de Fontainebleau dans la rubrique « mécènes et partenaires » du site internet du Festival.

Le château s'engage à faire figurer le nom ou le logo de la Ville de Fontainebleau sur le kakémono « Mécènes et partenaires » présent au kiosque d'accueil du Festival.

- Accréditations et invitations

Le Festival de l'histoire de l'art est un événement qui donne accès à tous les publics et aux différents événements organisés et cela dans la limite des places disponibles. Seules les séances de cinéma font l'objet d'une billetterie avec un tarif modéré.

Le Château convie les représentants de la Ville de Fontainebleau, préalablement identifiés par la Ville en accord avec le Château, à la soirée « partenaires et mécènes » qui aura lieu le samedi 3 juin 2023 au Château de Fontainebleau.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE FONTAINEBLEAU

- Mise à disposition des salles municipales de la Ville de Fontainebleau

Dans le cadre de la manifestation, la Ville met à disposition du Château de Fontainebleau à titre précaire, révocable et gracieux, les espaces municipaux cités à l'article 2 de la présente convention. L'ensemble des charges lié aux fluides est honoré par la Ville de Fontainebleau.

- Visibilité de la manifestation sur les outils de communication de la Ville de Fontainebleau

Pendant toute la durée de la convention, le Château de Fontainebleau autorise la Ville de Fontainebleau, à titre non exclusif et gracieux, à communiquer sur sa qualité de soutien du château de Fontainebleau et de l'INHA dans ses actions de communication à but non lucratif engagées au titre de la convention, sur tous supports.

Par ailleurs, la Ville de Fontainebleau relaiera les supports de promotion de la manifestation avec :

- Mise à disposition de 12 faces sur les supports 2m² de la Ville ;
- Insertion dans Le Bellifontain, mensuel édité à 10 200 exemplaires ;
- Relai de l'information sur les outils numériques de la Ville (site Internet, réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, etc.) ;

Dans le cadre de la manifestation, la Ville pourra également utiliser, sans acquitter de droits supplémentaires, le nom et le logo du Château de Fontainebleau pour tout usage, sur tous les supports de communication interne et/ou externe, à l'exclusion de toute communication commerciale et/ou électorale, quelles qu'en soient la forme et/ou la nature (notamment brochures, invitations, site Internet, réseaux sociaux, etc.).

L'expiration ou la résiliation de la convention mettra fin à ce droit d'utilisation par la Ville. Le Château de Fontainebleau communiquera notamment la charte graphique du logo qui pourra être utilisée dans le cadre de la communication institutionnelle de la Ville. La Ville s'engage à détruire au terme de la présente convention tout document comportant des informations relatives à la charte graphique précitée.

Par ailleurs, la Ville peut, sans s'acquitter de droits supplémentaires, reproduire et diffuser gracieusement, sur tout support, par tout procédé connu et inconnu au jour de la signature de la convention et par tout moyen de communication, des photographies de la manifestation faisant l'objet de la convention, pour tout usage non commercial et/ou non électoral, dans le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle attachés à ces photographies dans le cadre de la communication de la manifestation.

Enfin, la Ville pourra également faire réaliser à ses frais des reportages photographiques sur la manifestation faisant l'objet de la convention, et les reproduire et diffuser gracieusement dans les conditions susdites.

Toute communication de la Ville utilisant le nom, le logo, les visuels ou photographies du Château de Fontainebleau devra être soumise à validation expresse du Château de Fontainebleau pour accord écrit.

La Ville s'engage à délivrer l'autorisation de placer aux alentours du château des adhésifs au sol (entre 350 et 400), leur pose et leur dépose étant assurées par le Château ou son prestataire logistique ;

- Soutien à la manifestation par des actions culturelles en partenariat avec la Ville de Fontainebleau

Afin d'assurer un rayonnement de la manifestation auprès des Bellifontains, la Ville de Fontainebleau s'associe au Château de Fontainebleau pour construire des actions culturelles gratuites pour le public, en relation avec la thématique annuelle du Festival. Ces projets seront organisés en collaboration entre les équipes du Château et de la Ville de Fontainebleau :

- Un atelier avec l'auteur illustrateur Benoît Jacques, le samedi 3 juin dans l'Atelier, espace culturel de la Charité Royale, en partenariat avec la Médiathèque municipale, financé entièrement par la Ville.
- Une exposition sur les grilles du château, rue Denecourt, conçue en collaboration entre les équipes du Château et de la Ville de Fontainebleau (choix des visuels, solution techniques, accrochage, dates d'exposition) et financée par la Ville de Fontainebleau.
- Un spectacle, co-financé par le Château et la Ville de Fontainebleau accueilli au Théâtre municipal par les équipes techniques du Théâtre, le samedi 3 juin.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Le Château est seul responsable de tous les dommages subis ou causés dans le cadre de la manifestation.

Le Château devra obligatoirement souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable et agréée par le ministère de l'Économie et des Finances un contrat d'assurance responsabilité civile couvrant les risques ci-dessous pour l'ensemble des locaux mis à disposition à l'occasion de la manifestation.

1 - Assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber au Château :

- . dommages corporels
- . dommages matériels et immatériels
- dont vol et vandalisme sur biens, y compris vol sur les biens mobiliers

2 - Assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile liée à l'occupation ou la location :

- . risques d'occupants ou locatifs
- . recours des voisins et des tiers

Le Château et ses assureurs renoncent par avance à tout recours contre la Ville de Fontainebleau y compris en cas de dommage causé au mobilier apporté par le Château.

Le Château devra fournir à la Ville de Fontainebleau une attestation d'assurance précisant les limitations de garanties exigées qui devront être conformes aux dispositions spécifiées ci-dessus et justifier du paiement des primes et cotisations, 48 h au plus tard avant le début du montage de la Manifestation.

Par le seul fait de la présente autorisation, la Ville de Fontainebleau est subrogée dans tous les droits de l'assuré en cas d'incendie et peut notifier à la compagnie d'assurance, aux frais de l'assuré, les actes nécessaires pour faire produire ses effets à cette subrogation.

Enfin, dans la mesure où la mise à disposition des locaux s'effectue de manière gracieuse, la Ville de Fontainebleau décline toute responsabilité quant aux dommages et conséquences financières éventuelles résultant d'une défaillance de ses installations et matériels mis à disposition. Le Château renonce à tout recours à l'encontre de la Ville de Fontainebleau.

ARTICLE 8 – CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition des espaces suivants : Théâtre municipal (salle de spectacle, salle des fêtes, foyer) ; espace culturel de la Charité Royale, Atelier ; Conservatoire de musique et d'art dramatique (salle Fiévet) se fait à titre précaire, révoquant et gracieux.

La prestation de l'agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP) au Théâtre sera facturée selon le barème voté au Conseil municipal (soit 30 € TTC l'heure).

Les agents d'accueil, le personnel technique et le ménage des espaces du Théâtre sont également à la charge du Château. La Ville finance intégralement l'atelier avec l'auteur illustrateur Benoît Jacques, le samedi 3 juin dans l'Atelier ainsi qu'une exposition sur les grilles du château.

La Ville co-finance un spectacle au Théâtre le samedi 3 juin.

ARTICLE 9 - PERSONNELS DE LA VILLE DE FONTAINEBLEAU

Le personnel employé par la Ville de Fontainebleau peut assurer également le bon déroulement de la Manifestation. Ces personnels restent sous l'autorité de la Ville de Fontainebleau.

ARTICLE 10 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des quelconques obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à la date de notification de la résiliation de la convention, par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des Parties.

La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

ARTICLE 11 – ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas de force majeure ou de « fait du Prince » rendant impossible l'organisation de la manifestation, celle-ci pourra être fixée à une date ultérieure sous réserve de l'accord préalable de la Ville de Fontainebleau.

ARTICLE 12 – INTERPRETATION DE LA CONVENTION

En cas de différence d'interprétation des termes administratifs employés ou des descriptifs techniques de la présente convention, l'interprétation la plus favorable pour la Ville sera retenue.

ARTICLE 13- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toutes contestations dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention seront soumises, à défaut d'accord amiable, au tribunal administratif de Melun.

Fait en deux exemplaires originaux de quatre pages à Fontainebleau, le mai 2023.

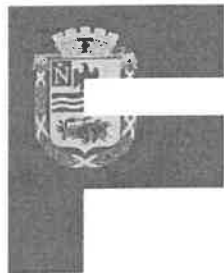
Pour la Ville de Fontainebleau
Julien Gondard
Maire

Pour le Château,
Pour la Présidente, par délégation,

Madame Marie-Christine Labourdette agissant en qualité de Présidente de l'établissement public du Château de Fontainebleau, sise Place du Général de Gaulle 77300 Fontainebleau, atteste qu'il lui a été remis en mains propres, à titre de notification, un exemplaire de la délibération N°23/51 du 15 mai 2023 et de la présente convention, le

Signature :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF

Mme LARUE pouvoir à Mme CLER

Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA

Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC

M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Règlement des études du Conservatoire de musique et d'art dramatique à compter de l'année scolaire 2023-2024 – Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la nécessité d'instaurer un règlement des études afin d'assurer la bonne gestion du Conservatoire de musique et d'art dramatique,

Considérant que le règlement des études détaille notamment les missions du Conservatoire de

musique et d'art dramatiques, les modalités des admissions et des inscriptions, l'organisation des études musicales, l'organisation des cours d'art dramatique, le comportement à avoir au sein de l'établissement, les manifestations publiques et les instances de concertation,

Considérant le règlement des études joint,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le règlement des études au Conservatoire de musique et d'art dramatique à compter de l'année scolaire 2023-2024 joint.

PRECISE que ce règlement s'appliquera dès les inscriptions et réinscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Secrétaire de Séance




Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-

Fontainebleau



Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique Claude Fiévet de la Ville de Fontainebleau

Règlement des études

A compter de l'année scolaire 2023–2024

Préambule

Le Conservatoire municipal de musique et d'art dramatique Claude Fiévet de la Ville de Fontainebleau est un établissement d'enseignement artistique de service public. Créé par le violoncelliste et compositeur Claude Fievet le 10 octobre 1932 et labellisé par le ministère de la Culture entre 2014 et 2021, il a pour objectif la formation musicale, vocale et instrumentale des jeunes artistes bellifontains et des communes environnantes. Ses enseignements ont pour objectifs d'amener l'élève à une pratique autonome, à aiguiser son sens critique et développer sa curiosité artistique, tout en développant son oreille musicale et en amenant le jeune artiste à se produire à différentes reprises dans le cadre d'actions culturelles menées par la Ville de Fontainebleau dans les murs et hors les murs.

Le Conservatoire est placé sous l'autorité du Maire de la ville de Fontainebleau. L'organisation et les contenus des études artistiques du Conservatoire de Fontainebleau sont effectués dans le respect des préconisations des différents schémas d'orientation des pratiques artistiques du ministère de la Culture (musique et théâtre) et du Conseil départemental.

Le projet d'établissement 2014-2019 a permis de définir les orientations et la dynamique d'action pendant cinq années. Il doit maintenant faire l'objet d'une réécriture pour renouveler à terme une labellisation. C'est un des objectifs de la politique culturelle municipale.

Tout comme le projet d'établissement, le règlement des études du Conservatoire reste en constante évolution et est réajusté au gré des avancées et innovations des enseignements.

Sommaire

1. Les missions du Conservatoire	2
2. Admissions - Inscriptions.....	3
3. Organisation des études musicales	3
3.1 Cycle d'éveil – Parcours découverte.....	3
3.2 Le cursus instrumental (parcours diplômant).....	3
3.3 Le cursus Voix	4
3.4 Le cursus Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées	4
3.5 Le Cursus adulte.....	5
3.6 La Formation Musicale	5
3.7 Les pratiques collectives	5
3.8 La musique de chambre.....	8
3.9 Le parcours libre ou le parcours personnalisé (hors cursus non diplômant).....	8
3.10 Procédures d'évaluation.....	8
3.11 Horaires des cours	9
4. L'art dramatique au Conservatoire.....	9
5. Assiduité – comportement – respect des locaux	10
6. Manifestations publiques.....	10
7. Instances de concertation	11
8. Congés	11
9. Diffusion du règlement des études.....	11
10. Approbation.....	11

1. Les missions du Conservatoire

- ✓ Organiser et favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques :
 - L'éveil et la sensibilisation des enfants à la musique,
 - La formation d'artistes amateurs éclairés, autonomes, ayant acquis des repères culturels et ouverts sur l'ensemble des esthétiques :
 - Formation musicale, instrumentale et vocale des enfants, adolescents et adultes
 - Formation théâtrale des adolescents et adultes
 - L'enseignement d'une pratique artistique vivante orienté sur le projet, la créativité et l'expérience de la scène,
 - Le décloisonnement des pratiques artistiques et l'ouverture à d'autres esthétiques et au monde culturel.
- ✓ Garantir le niveau d'enseignement défini par le ministère de la Culture et de la Communication dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Initial de la Musique et du Théâtre.
- ✓ Participer activement à la vie culturelle et artistique de la commune et rayonner sur le territoire, en lien avec l'ensemble des acteurs culturels.

L'organisation pédagogique se doit de conduire les élèves vers une pratique autonome, une ouverture à la créativité, une intégration dans des pratiques collectives. En concevant des actions en lien étroit avec les structures culturelles de Fontainebleau (Théâtre municipal, Médiathèque...), elle stimule la curiosité aux autres domaines artistiques et pratiques culturelles. La diversité des parcours proposés et l'organisation des cursus sont l'expression de l'ensemble de ces objectifs et missions.

Le Conservatoire de Fontainebleau est un pôle de rencontres artistiques et de convivialité.

Il a également pour mission de contribuer à la dynamique de la vie artistique et culturelle de la ville en tant qu'outil de diffusion.

Le plaisir de la pratique musicale et l'épanouissement de chacun constituent les fondements de l'enseignement artistique dispensé au Conservatoire.

Le Conservatoire entretient des relations étroites avec le milieu scolaire. Des parcours d'initiation musicale et artistique sont proposés dans les écoles élémentaires et collèges de la Ville, sous forme de classes chorales, concerts pédagogiques, présentations d'instruments et de partenariats lors de projets de diffusion. L'animation de ce réseau est réalisée par un professeur du Conservatoire, professionnel des interventions musicales en milieu scolaire (dumiste). Ce dispositif permet de favoriser l'accès à tous à la pratique artistique.

Un Orchestre à l'Ecole a également été créé pour les classes de CM1 et CM2 de l'Ecole Lagorsse en lien avec l'Association Nationale des Orchestres à l'Ecole, partenaire de l'Education Nationale.

Les missions des professeurs :

A travers leur activité personnelle en tant qu'artistes (interprètes et créateurs, concertistes, chefs d'orchestre ou de chœur, de formateur ou de membres de jurys) les enseignants contribuent à l'enrichissement des enseignements et à l'inscription du projet pédagogique dans la vie artistique locale.

Les enseignants suivent les préconisations définies par le Schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture. Ils enseignent la ou les pratiques artistiques correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leurs fonctions et assurent leur service en conformité avec les cadres d'emplois de la filière culturelle. Ils appliquent les orientations définies par le projet d'établissement.

Les enseignants participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire qui leur est imparti, aux actions liées à leur enseignement, échange pédagogique, suivi et orientation des élèves, jurys et évaluations internes ainsi que les relations avec les parents.

2. Admissions - Inscriptions

Le Conservatoire de Fontainebleau est ouvert à tous, enfants à partir de 4 ans, et adultes sans limite d'âge, en priorité aux mineurs et aux habitants de Fontainebleau.

Les réinscriptions ont lieu du début du mois de mai à la moitié du mois de juin de l'année en cours.

Les demandes nouvelles d'inscriptions sont enregistrées une semaine après la clôture des réinscriptions de l'année en cours, les places vacantes étant ouvertes aux nouveaux arrivants.

L'inscription en cours d'année pour les non débutants est possible sous réserve de places disponibles, le montant des frais de scolarité est alors fractionné au prorata des mois de cours effectifs.

Les droits d'inscriptions et les cotisations sont fixés par délibération du Conseil municipal. Affichés dans le hall du Conservatoire, ils sont également disponibles sur le site de la mairie et au secrétariat du Conservatoire.

En s'inscrivant en classe instrumentale ou vocale, l'élève s'engage à une pratique régulière en ajout au temps de cours et doit disposer d'un instrument personnel. Pour les pianistes, une tolérance est accordée les 3 premiers mois d'apprentissage, le temps d'acquérir ou de louer un instrument.

3. Organisation des études musicales

3.1 Cycle d'éveil – Parcours découverte

Le Conservatoire accueille les enfants à partir de 4 ans dans un **cycle d'éveil** et **Parcours découverte**. L'ensemble du cycle permet l'approche des premières notions musicales et propose des ateliers de découverte des instruments.

- ✓ Jardin d'éveil musical : pour les enfants de 4 ans (moyenne section de maternelle)
durée de l'atelier: 45 minutes hebdomadaire
- ✓ Jardin d'éveil musical et instrumental : pour les enfants âgés de 5 ans (grande section de maternelle)
durée de l'atelier: 45 minutes hebdomadaire, avec présentations des instruments réalisées par les professeurs d'instrument.
- ✓ Parcours découverte : pour les enfants âgés de 6 ans (CP)
Le Parcours découverte permet de découvrir, en ateliers, de nombreux instruments enseignés au Conservatoire avec les professeurs concernés.
Durée de l'atelier instrumental : 45 minutes hebdomadaire

3.2 Le cursus instrumental (parcours diplômant)

Il est organisé en 3 cycles d'apprentissage. Chacun de ces cycles, d'une durée de 3 à 5 ans (cycle III de 1 à 3 ans) selon le rythme de progression de l'élève, est défini par ses objectifs propres. Le cycle 1 accueille les élèves à partir de 7 ans (CE1). Les objectifs fondamentaux développés tout au long des 3 cycles du cursus amènent l'élève à être autonome, créatif, et curieux artistiquement.

Chaque cycle du cursus s'articule autour de 3 axes, modules indissociables et obligatoires :

- la formation instrumentale (de 30' à 45' hebdomadaire en cours individuel)
- la formation musicale (de 45' à 1h30 hebdomadaire suivant le niveau)
- la pratique collective (de 45' à 1h30 selon la pratique)

A la fin de chaque cycle, les élèves passent un examen en présence d'un jury. La réussite à l'examen valide les compétences acquises au cours du cycle et permet le passage dans le cycle supérieur. L'examen de fin de Cycle II délivre le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) et l'examen de fin du cycle III délivre le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

Durée des cours

La durée du cours hebdomadaire individuel évolue au fur et à mesure de l'avancée de l'élève dans le cursus diplômant :

- Cours hebdomadaire de 30 minutes dès la 1^{ère} année d'apprentissage instrumental pour l'élève de 7 ans en classe de CE1. Lors de cette première année, l'élève peut éventuellement être placé (au choix du Professeur) en niveau « Initiation instrumentale ».
- Cours hebdomadaire de 30 minutes pour les niveaux 1C1 à 2C2
- Cours hebdomadaire de 45 minutes à compter du niveau 2C3

A noter : après le 2C2, voir 3.9 le parcours personnalisé

Dérogation de pratiques

L'élève rencontrant une difficulté ponctuelle à suivre l'une des 3 disciplines du cursus diplômant durant une année scolaire a la possibilité de demander une dérogation de pratique. Cette demande est à adresser par écrit à la direction du Conservatoire. Une commission constituée des membres du Conseil pédagogique se réunit fin septembre/début octobre de chaque année, analyse et répond à ces demandes au cas par cas. Ces demandes ne sont pas recevables en 1C4, 2C4 et Cycle III.

3.3 Le cursus Voix

- La filière voix est un cursus vocal qui accueille les élèves de 8 à 17 ans dans trois chœurs différents :
 - La pré-Maitrise de 8 à 10 ans (CE2 au CM2)
 - La Maîtrise de 11 à 13 ans (de la 6^{ème} à la 4^{ème})
 - Le Chœur de jeunes de 14 à 17 ans (de la 3^{ème} à la Terminale)

L'accès à cette filière se fait par une audition et un entretien.

La filière voix est un cursus vocal complet mais il peut également être choisi comme pratique collective à destination des élèves instrumentistes et d'art dramatique.

Le cursus de la filière voix est organisé en 3 disciplines hebdomadaires indissociables :

- la répétition de chœur (de 1h00 à 1h30 hebdomadaire selon le niveau)
- la formation musicale (de 45' à 1h30 selon le niveau)
- l'atelier de technique vocale (de 45' à 1h00)

- La classe de chant lyrique est un cursus vocal diplômant qui accueille les élèves à partir de 16 ans.

L'accès à cette classe se fait par une audition et un entretien.

Chaque cycle du cursus s'articule autour de 4 axes, modules indissociables et obligatoires :

- La formation musicale (de 45' à 1h30 selon le niveau)
- Le cours de chant lyrique (30' à 45' selon le niveau)
- L'atelier vocal ou lyrique de la classe de chant (1h30 hebdomadaire)
- Le Chœur adulte (1h30 hebdomadaire)

3.4 Le cursus Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées

Un cursus diplômant dédié aux musiques actuelles amplifiées et jazz est proposé aux instrumentistes concernés (batteurs, guitaristes et bassistes électriques, saxophonistes et pianistes de jazz) sur la base de l'apprentissage d'un répertoire des musiques de notre temps. Les pratiques collectives sont organisées sous forme d'ateliers, en ajout aux cours individuels d'instruments.

La formation musicale classique est obligatoire jusqu'à la validation du 1^{er} cycle. A partir du 2^{ème} cycle, une formation musicale spécifique jazz, musiques actuelles est proposée avec trois niveaux d'une heure.

Les cours sont organisés par cycle, à la fin de chaque cycle, les élèves passent un examen en présence d'un jury. La réussite à l'examen valide les compétences acquises au cours du cycle et permet le passage dans le cycle supérieur. L'examen de fin de cycle II délivre le BEM (Brevet d'Etudes Musicales) et l'examen de fin du cycle III délivre le CEM (Certificat d'Etudes Musicales).

Des ateliers spécifiques Jazz et Musiques actuelles amplifiées sont proposés et accueillent les élèves, à partir du niveau 1C3 : Pop/Rock, Jazz, Voix jazz, Claviers percussions, Big band... Les niveaux et conditions d'accès sont décrits dans le planning des Pratiques Collectives affiché dans le hall du Conservatoire.

La participation aux ateliers Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées est ouverte à tous, y compris aux instrumentistes et chanteurs suivant un cursus classique dans la limite des places disponibles, ces pratiques étant obligatoires pour les élèves inscrits en cursus diplômant. Cet apprentissage permet l'élargissement des horizons musicaux et culturels des élèves. Il convient de consulter le planning annuel des pratiques collectives et de se renseigner auprès de la direction et des professeurs afin d'être orienté dans l'atelier qui correspond le mieux à l'instrument, au niveau et au souhait de l'élève.

Le Big Band est ouvert aux adultes, adolescents et enfants ainsi qu'aux musiciens amateurs extérieurs.

3.5 Le Cursus adulte

Le cursus adulte est proposé aux adultes de plus de 18 ans.

- Trois niveaux de formation musicale spécifiques d'une heure
 - Niveau 1 (1C1)
 - Niveau 2 (1C2 et 1C3)
 - Niveau 3 (1C4 et 2C1)
- Cours instrumental (de 30' en cours individuel)
- Pratique collective en fonction de l'instrument obligatoire

Les examens ne sont pas obligatoires mais restent possibles pour ceux qui le souhaitent.

Il est toujours possible après un test de niveau d'intégrer le cursus diplômant à partir du 2C1 (voir 3.2 ou 3.9)

3.6 La Formation Musicale

La Formation Musicale est la discipline transversale qui permet une meilleure compréhension du langage musical à travers l'écoute, l'analyse, l'écriture et l'apprentissage des divers aspects théoriques.

Les cours sont organisés en 3 cycles. Les cycles I et II jusqu'au BEM (brevet d'études musicales), de 3 à 5 années chacun selon le rythme d'acquisition de l'élève, sont obligatoires dans le cursus diplômant. Le cycle III est facultatif (de 1 à 3 ans) et permet l'obtention du CEM (Certificat d'Etudes Musicales) de Formation Musicale.

Un cours de 1^{ère} et 2^{ème} année du cycle I est créé pour les adolescents qui ne souhaitent pas être mélangés avec les plus jeunes. A partir de la 3^{ème} année, toutes les classes d'âge sont réunies au sein des mêmes cours.

A l'issue de sa formation au Conservatoire, l'élève doit être autonome et capable de déchiffrer et interpréter seul une partition.

Les cours sont collectifs et évalués par un contrôle continu, avec un examen à chaque fin de cycle.

Les élèves inscrits en cours de Formation Musicale doivent être en possession des manuels demandés dès le début d'année scolaire.

3.7 Les pratiques collectives

Moteur du dynamisme du Conservatoire, les pratiques collectives sont au cœur du projet pédagogique et d'établissement. Le planning des pratiques collectives est affiché au Conservatoire, disponible au secrétariat et envoyé à chaque famille avec le dossier d'inscription et de réinscription. Les élèves ont la possibilité de suivre plusieurs pratiques collectives, dans le respect des critères de niveau ou d'âge indiqués. La pratique collective correspond à un des modules nécessaires aux passages des examens de validation de cycle. En cas de non-participation à la pratique collective, un élève ne pourra pas être présenté aux épreuves d'examens.

La pratique d'orchestre fait partie intégrante de la formation des instrumentistes à cordes et à vents. En cela, elle est obligatoire. Pour certaines disciplines dont le nombre accueilli dans l'orchestre Giocoso est restreint (ex. la flûte traversière), l'ensemble instrumental de la discipline concernée remplace la pratique d'orchestre.

Les pratiques soulignées dans le tableau ci-dessous correspondent aux pratiques obligatoires.

Tableau des pratiques collectives par discipline

La discipline soulignée, partie intégrante du cursus des instruments indiqués, est obligatoire. Si le nombre de places limité est atteint au sein de la pratique collective obligatoire, l'élève a le choix parmi celles indiquées.

Discipline	Niveaux 1C1 et 2	Niveau 1C3 et 4	Niveaux 2C	Niveaux 3C
Cordes (violon, alto violoncelle)	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2.Ensemble de classes</u> Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Ensemble de classes</u> Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Ensemble de classes</u> <u>et Musique de</u> <u>chambre</u> Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA
Bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone)	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2.Ensemble de classes</u> Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ensemble de classes</u> Fifres Harmonie Union Musicale Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ensemble de classes</u> <u>et</u> <u>Musique de chambre</u> Fifres Harmonie Union Musicale Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA
Cuivres (trompette, cor, trombone)	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2.Ensemble de classes</u> Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ensemble de classes</u> Harmonie Union Musicale Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ensemble de classes</u> <u>et</u> <u>Musique de chambre</u> Harmonie Union Musicale Chorale Filière voix Art dramatique Ateliers JMA
Piano	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA Claviers percussions	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big Band ou</u> <u>3.Chorale ou</u> <u>4.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA Claviers percussions Musique de chambre	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big Band ou</u> <u>3.Chorale ou</u> <u>4.Filière voix et</u> <u>Musique de chambre</u> Art dramatique Ateliers JMA Claviers percussions
Guitare	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Ensemble de</u> <u>guitares ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Ensemble de</u> <u>guitares ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Ensemble de</u> <u>guitares ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix et</u> <u>Musique de chambre</u> Art dramatique Ateliers JMA

Flûte à bec	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Ensembles musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2.Ensemble de flûtes à</u> <u>bec ou</u> <u>3.Chorale ou</u> <u>4.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2.Ensemble de flûtes à</u> <u>bec ou</u> <u>3.Chorale ou</u> <u>4.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2.Ensemble de flûtes à</u> <u>bec ou</u> <u>3.Chorale ou</u> <u>4.Filière voix et</u> <u>Musique de chambre</u> Art dramatique Ateliers JMA
Clavecin, orgue	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1. Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2. Chorale</u> Basse chiffrée, continuo	<u>1.Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix</u> Basse chiffrée, continuo Musique de chambre	<u>1.Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>2.Chorale ou</u> <u>3.Filière voix et</u> <u>Musique de chambre</u> Basse chiffrée, continuo
Harpe	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2. Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>3.Ensemble de harpes</u> <u>ou</u> <u>4.Chorale ou</u> <u>5.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2. Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>3.Ensemble de harpes</u> <u>ou</u> <u>4.Chorale ou</u> <u>5.Filière voix</u> Art dramatique Ateliers JMA Musique de chambre	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2. Ensemble musiques</u> <u>anciennes ou</u> <u>3.Ensemble de harpes</u> <u>ou</u> <u>4.Chorale ou</u> <u>5.Filière voix et</u> <u>Musique de chambre</u> Art dramatique Ateliers JMA
Guitare électrique et guitare basse	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Ateliers JMA</u> Chorale Filière voix Art dramatique	<u>1.Big band ou</u> <u>2.Ateliers JMA</u> Chorale Filière voix Art dramatique	<u>1.Big band ou</u> <u>2.Ateliers JMA</u> Chorale Filière voix Art dramatique
Batterie	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>1.Orchestre Piccolo ou</u> <u>2.Ateliers JMA</u> Tambour napoléonien Chorale Art dramatique	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ateliers JMA</u> Tambour napoléonien Chorale Art dramatique	<u>1.Orchestre Giocoso</u> <u>ou</u> <u>2.Big band ou</u> <u>3.Ateliers JMA</u> Tambour napoléonien Chorale Art dramatique
Piano jazz	<u>1.Chorale ou</u> <u>2.Filière voix</u>	<u>Ateliers JMA</u> Chorale Filière voix Art dramatique	<u>1.Big band ou</u> <u>2.Ateliers JMA</u> Chorale Art dramatique	<u>1.Big band ou</u> <u>2.Ateliers JMA</u> Chorale Voix Jazz
Chant Lyrique (16 ans et +)	<u>Atelier vocal ou</u> <u>lyrique et</u> <u>Chœur adulte</u> Art dramatique Voix Jazz	<u>Atelier Vocal ou</u> <u>lyrique et</u> <u>Chœur adulte</u> Art dramatique Voix Jazz	<u>Atelier Vocal ou</u> <u>lyrique et</u> <u>Chœur adulte</u> Art dramatique Voix Jazz Musique de chambre	<u>Atelier vocal ou</u> <u>lyrique et</u> <u>Chœur adulte et</u> <u>Musique de chambre</u> Art dramatique Voix Jazz
Cursus diplômant Art dramatique (15 ans et +)	<u>1.Atelier vocal ou</u> <u>lyrique ou</u> <u>2.Chœur adultes ou</u> <u>3.Voix jazz ou 4.Filière</u> <u>voix</u>	<u>1.Atelier vocal ou</u> <u>lyrique ou</u> <u>2.Chœur adultes ou</u> <u>3.Voix jazz</u>	<u>1.Atelier vocal ou</u> <u>lyrique ou 2.Chœur</u> <u>adultes ou</u> <u>3.Voix jazz</u>	<u>1.Atelier vocal ou</u> <u>lyrique ou 2.Chœur</u> <u>adultes ou</u> <u>3.Voix jazz</u>
Filière voix	Toutes les pratiques possibles mais optionnelles			

3.8 La musique de chambre

Les élèves ayant un niveau autonome ont la possibilité de s'inscrire en cours de musique de chambre comme pratique unique. Ils bénéficient alors d'un cours hebdomadaire en duo, trio, quatuor...

La discipline musique de chambre peut également concerner :

- les élèves pianistes à partir du niveau 2C3
- les autres élèves instrumentistes, à partir du niveau 2C3, en plus de la pratique collective relative à leur instrument.

Les cours de musique de chambre s'organisent alors, selon le projet, soit sous forme de sessions (minimum 6 cours consécutifs), soit en cours hebdomadaire sur une année scolaire en fonction des places disponibles. Les élèves en cycle III qui vont présenter l'examen du CEM ont une épreuve de musique de chambre et disposent d'un temps pédagogique sur la durée du cycle avec un professeur pour préparer cette épreuve.

3.9 Le parcours libre ou le parcours personnalisé (hors cursus non diplômant)

Le parcours libre ou le parcours personnalisé, non diplômant, permettent une formation plus souple. Il convient à des élèves qui ne souhaitent pas ou plus s'engager dans un cursus diplômant.

Le parcours libre ne sera plus proposé à la rentrée 2023/2024 pour les nouvelles inscriptions. Pour les réinscriptions, il subsistera pendant trois ans et sera définitivement supprimé après l'année scolaire 2025/2026.

- Le parcours libre peut revêtir plusieurs formes :
- ✓ Il est possible de bénéficier d'un cours semi-collectif instrumental ou vocal à 2 ou 3 élèves, comme seule discipline.
 - ✓ Les élèves ont aussi la possibilité de suivre une formation unique dans un atelier ou une pratique collective. C'est le cas par exemple d'élèves souhaitant participer à une chorale ou un atelier en pratique unique.
Un élève peut également interrompre le cursus pendant une ou plusieurs années et garder une pratique au sein d'une chorale, d'un orchestre ou d'un atelier (musique de chambre, musiques actuelles, par exemple).
- Le parcours personnalisé est accessible après la validation du niveau 2C2, sur demande écrite avec la validation du Conseil pédagogique.
- Il peut permettre de personnaliser le parcours de formation de l'élève et l'aider à déterminer et à formuler son projet artistique.
Dans ce cas, le parcours personnalisé est un projet ponctuel, souvent allégé, à durée limitée, et répondant à des besoins spécifiques. Cette activité contractuelle peut prendre diverses formes. Sa mise en place nécessite un entretien avec la direction et les professeurs concernés. A l'issue de cette formation allégée, l'élève a éventuellement la possibilité de réintégrer le cursus traditionnel diplômant.
Dans tous les cas, une pratique collective reste obligatoire.
 - Les élèves ont aussi la possibilité de suivre une formation unique dans un atelier ou une pratique collective. C'est le cas par exemple d'élèves souhaitant participer à une chorale ou un atelier en pratique unique.
Un élève peut également interrompre le cursus pendant une ou plusieurs années et garder une pratique au sein d'une chorale, d'un orchestre ou d'un atelier (musique de chambre, musiques actuelles, par exemple).

Ces parcours bénéficient d'une tarification adaptée (cf. grille tarifaire en vigueur, inscription hors cursus dans une pratique collective, ou inscription hors cursus dans une pratique semi collective)

3.10 Procédures d'évaluation

Evaluations

L'ensemble des enseignements dispensés est soumis à une évaluation globale et continue des acquis, favorisant l'auto-évaluation par les élèves eux-mêmes tout au long de leur parcours de formation.

Chaque année du cycle, des évaluations sous forme de contrôle intra-cycle, contrôle technique ou d'audition publique ont pour objectif de permettre à l'élève de faire un point régulier sur ses acquis, en l'aidant à mieux se positionner dans sa progression et dans son parcours de formation.

Trois fiches individuelles trimestrielles d'élèves recueillent chaque année les commentaires rédigés par les enseignants et la direction. Ces fiches font partie du dossier de suivi de l'élève et sont envoyés aux élèves et leurs familles.

Examens

Les examens sont organisés en fin de 1^{er}, de 2^{ème} et de 3^{ème} cycle du cursus instrumental et vocal (parcours diplômant). Ils attestent des compétences acquises à la fin de chaque cycle, et représentent des équivalences de niveau sur l'ensemble du territoire français. L'examen de fin de cycle III permet l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (CEM). Les épreuves instrumentales sont mutualisées avec d'autres écoles de musique du sud Seine et Marne et font appel à des jurys extérieurs. Le suivi des cours de Formation Musicale et pratique collective est nécessaire au passage de l'épreuve instrumentale.

L'obtention d'un examen signifie l'admission dans le cycle supérieur.

L'évaluation de contrôle continu est prise en compte dans l'examen, et porte pour l'élève sur :

- ✓ son assiduité et la qualité de sa participation aux différents cours instrumentaux, de formation musicale et de pratique collective,
- ✓ la régularité de sa pratique quotidienne,
- ✓ les commentaires concernant ses prestations en audition publique,
- ✓ son intérêt, tant comme auditeur que comme participant, à la programmation du Conservatoire et aux concerts.

3.11 Horaires des cours

Les horaires des cours de pratique collective, de formation musicale et d'art dramatique font l'objet de plannings affichés dans le hall du Conservatoire. Ces plannings sont également transmis, en mai pour l'année scolaire suivante, avec le dossier d'inscription ou de réinscription au Conservatoire.

Les horaires des cours individuels ou semi-collectifs instrumentaux sont définis en début d'année scolaire lors des rencontres Parents/Professeurs/Élèves.

Tout changement d'horaire en cours d'année est soumis à l'avis de la direction du Conservatoire.

Les élèves sont tenus au respect des horaires de cours.

L'élève est sous la responsabilité du professeur pendant la durée horaire de son cours. Il n'a pas la possibilité de quitter le cours avant sa fin sans un mot écrit de ses parents.

4. L'art dramatique au Conservatoire

L'accès à l'art dramatique est ouvert à tout élève à partir de l'âge de 9 ans.

Les élèves inscrits en cursus musical y ont accès, notamment dans le cadre de leur module de pratique collective. Dans le cadre de ce module, les élèves seront inscrits seulement après un entretien obligatoire avec la personne en charge de la spécialité Théâtre. Cependant, la priorité reste donnée aux élèves en inscription unique en art dramatique.

Les 3 classes préparatoires au cursus diplômant d'art dramatique d'1h30 hebdomadaire proposent un éveil et une initiation au théâtre.

Les élèves, 14 au maximum par classe, sont accueillis par tranche d'âge (9/10 ans ; 11/12 ans et 13/14 ans).

- Eveil1 9/10 ans (CM1 et CM2)
- Eveil2 11/12 ans (6^{ème} et 5^{ème})
- Précurus 13/14 ans (4^{ème} et 3^{ème})

Dans la même dynamique, les adultes à partir de 18 ans peuvent s'inscrire à une pratique amateur éclairée

- Cursus adulte + de 18 ans

Un cursus diplômant en art dramatique est créé sur trois cycles à partir de 15 ans toujours limité à 14 élèves

- Cycle I Durée entre 1 et 2 ans 2h00
- Cycle II Durée entre 2 et 3 ans 3h30 au total, deux fois par semaine
- Cycle III Durée entre 1 et 2 ans 5h00 au total, deux fois par semaine

Une pratique collective autour du chant est obligatoire

Pour le cursus diplômant, une rencontre est organisée avec deux possibilités en juin et en septembre avec une session de travail de trois heures et un entretien pour déterminer les candidats retenus.

A la fin de chaque cycle, les élèves passent un examen en présence d'un jury. La réussite à l'examen valide les compétences acquises au cours du cycle et permet le passage dans le cycle supérieur. L'examen de fin de Cycle II délivre le BET (Brevet d'études théâtrales) et l'examen de fin du Cycle III délivre le CET (Certificat d'études théâtrales).

Le contenu pédagogique des classes d'art dramatique invite l'élève à découvrir des répertoires divers.

Une école du spectateur peut être proposée en partenariat avec le Théâtre municipal et peut permettre à l'élève d'exercer son sens critique et d'élargir sa culture artistique. Dans ce même cadre, des rencontres avec des comédiens professionnels peuvent être organisées.

Une représentation publique annuelle au Théâtre municipal, et la participation aux auditions du Conservatoire, permettent l'expérience de la scène et l'évaluation des compétences acquises.

5. Assiduité – comportement – respect des locaux

Tout élève inscrit au Conservatoire s'engage à une pratique quotidienne et régulière de celle-ci.

Tout élève est tenu d'arriver à l'heure aux cours et d'avoir le matériel nécessaire.

Une feuille de présence est tenue à jour par les professeurs. Toute absence motivée ou connue à l'avance doit être signalée au secrétariat. En cas de 3 absences successives de l'élève, non motivées, les parents sont contactés par le secrétariat ou le professeur en charge de l'élève.

L'élève est sous la responsabilité du Conservatoire uniquement pendant la durée de son cours ou de la prestation à laquelle il participe. Les enfants fréquentant les ateliers d'éveil et de Parcours Découverte doivent être accompagnés jusqu'à leur lieu de cours et sont repris dès la fin de leur cours.

Les parents des élèves ont la possibilité d'assister ponctuellement à certains cours de leur enfant, et cela uniquement après accord du professeur.

L'élève dont l'indiscipline gêne le déroulement normal des cours peut être radié du Conservatoire après trois avertissements de discipline.

Toute personne inscrite au Conservatoire est invitée à veiller au bon respect des locaux.

Des locaux de répétition peuvent être mis à la disposition des élèves qui sont dans l'impossibilité de pratiquer leur instrument chez eux, dans des créneaux horaires définis par le secrétariat.

6. Manifestations publiques

Les auditions, manifestations et concerts d'élèves sont publiques, en entrée libre, et font l'objet d'affichage au Conservatoire et dans différents lieux de la Ville.

Les principaux événements sont communiqués sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ville de Fontainebleau.

La participation des élèves aux manifestations publiques du Conservatoire, partie intégrante de la formation, est obligatoire.

Une journée " Portes ouvertes " est organisée chaque année et annoncée par voie d'affichage.

Un agenda bi trimestriel des manifestations est envoyé aux élèves et familles.

7. Instances de concertation

Départements pédagogiques

Les professeurs d'une même famille d'instruments, d'esthétique, ou de pratiques spécifiques sont réunis dans un département pédagogique. Chaque département est organisé autour d'un professeur coordinateur suscitant une dynamique de projets entre les classes et la transversalité avec les autres départements.

Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique est un outil collégial de réflexion, de conception et de mise en œuvre du projet d'établissement. Il est composé de neuf professeurs représentant les neuf départements pédagogiques du Conservatoire et présidé par la Direction du Conservatoire :

- Le département des instruments à vent
- Le département des instruments à cordes
- Le département du piano
- Le département des disciplines théoriques
- Le département de l'initiation et de l'éveil
- Le département du jazz et des musiques actuelles amplifiées
- Le département des musiques anciennes
- Le département des pratiques lyriques
- Le département des pratiques théâtrales

Instance de concertation et organe de fonctionnement, il se réunit chaque mois.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement, présidé par Monsieur le Maire de Fontainebleau ou son représentant, est composé de responsables des services de la Ville, des représentants de l'administration, des professeurs, des élèves, des parents d'élèves, et de représentants des partenaires institutionnels ou extérieurs.

Il se réunit 1 à 2 fois par an et permet l'échange autour des évolutions du projet, du fonctionnement de la structure et du bilan annuel du Conservatoire.

8. Congés

Le fonctionnement du Conservatoire s'aligne sur les congés scolaires des établissements d'enseignement élémentaire de l'académie de Créteil.

9. Diffusion du règlement des études

Le présent règlement est consultable au secrétariat du Conservatoire et accessible sur le site internet de la Ville de Fontainebleau.

10.Approbation

Le présent règlement des études du Conservatoire a été approuvé, par délibération n°23/52 du Conseil municipal du 15 mai 2023.

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	26
Contre	6

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat avec la société Interparking France pour le financement d'événements organisés par la Ville de Fontainebleau - Année 2023 - Approbation

- Majorité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant le souhait de la Municipalité de faire appel au partenariat privé dans le but de soutenir ses actions événementielles et ainsi pouvoir offrir une diversité d'animations familiales entièrement gratuites,

Considérant le souhait de la société Interparking France de faire connaître ses actions au plus grand nombre et de participer au financement d'événements portés par la Ville de Fontainebleau sur l'année 2023,

Considérant l'avis de la commission Vie locale du 2 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité en date du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme MALVEZIN,

**Après en avoir délibéré, à la majorité,
(6 contre : M. THOMA, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC, Mme DUPUIS,
M. LECERF, M. RAYMOND)**

APPROUVE le partenariat avec la société INTERPARKING France (75002 PARIS), selon les modalités définies dans la convention jointe, pour les événements 2023 suivants :

- « Les Naturiales » les 27 et 28 mai
- La fête de la Musique du 21 juin
- Le feu d'artifice de la Saint Louis le 28 août
- Les festivités de Noël à partir du 15 décembre

APPROUVE la convention de partenariat, jointe, à intervenir entre la Ville de Fontainebleau et la société Interparking pour lesdites manifestations 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant et documents à intervenir dans ce cadre.

PRECISE que les recettes seront inscrites au budget 2023 de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023
Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023
Sous l'identifiant 077-217701861-

Fontainebleau



CONVENTION DE PARTENARIAT

pour le financement d'événements organisés par
la Ville de Fontainebleau **sur l'année 2023**

Entre

La **Ville de Fontainebleau** représentée par Monsieur Julien GONDARD, Maire, - 40 rue Grande - 77300 Fontainebleau, dûment mandaté pour la signature de la présente convention par délibération du conseil municipal n°23/53 en date du 15 mai 2023,

Désignée ci-après « L'organisateur ».

Et

La **société INTERPARKING France**, située 15 boulevard des Italiens – 30 rue Gramont 75002 PARIS, représentée par Marc GRASSET, agissant en qualité de Directeur Général Délégué,

Désignée ci-après « Le partenaire »

PREAMBULE

Dans un souci de préserver des événements de qualité malgré un contexte économique difficile et la baisse des dotations de l'Etat en faveur des collectivités territoriales, la Ville de Fontainebleau a décidé de faire appel au partenariat privé dans le but de soutenir ses actions événementielles et ainsi pouvoir offrir une diversité d'animations familiales et entièrement gratuites.

Participation financière ou don en nature seront autant d'opportunités pour le partenaire d'associer son nom et son image à un événement organisé par la Ville.

Attendu que le partenaire est intéressé par l'opportunité de faire connaître ses actions au plus grand nombre et qu'il souhaite participer au financement des événements suivants :

- **Les Naturiales : samedi 27 & dimanche 28 mai 2023**

Événement dédié à la nature et à l'environnement destiné à sensibiliser le public au patrimoine écologique et aux enjeux du développement durable autour d'un marché aux fleurs, d'un patrimoine gourmand, d'un éco-village et d'animations familiales.

- **Fête de la Musique : mercredi 21 juin 2023**

Cet événement attire chaque année environ 15 à 20.000 visiteurs. La Ville installe et sonorise 4 podiums et 1 à 2 mini-scène(s) et permet à environ 20 groupes (plus de 200 artistes) de se produire devant un public nombreux et dans des conditions techniques optimales.

- **Feu d'artifice de la Saint Louis : lundi 28 août 2023**

Événement populaire et familial, le traditionnel feu d'artifice de la Saint-Louis, tiré du Parterre du Château à la fin du mois d'août, attire un public toujours plus nombreux (jusqu'à 20.000 personnes), dont une partie provenant des départements limitrophes, donnant une visibilité importante à la Ville et participant à son attractivité.

- Festivités de Noël : à partir du 15 décembre 2023

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Ville organise 2 temps forts, un marché de Noël composé exclusivement de producteurs et artisans et des animations installées sur la Place de la République, le temps des vacances scolaires.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de partenariat entre l'organisateur et le partenaire, telles que définies aux articles suivants.

ARTICLE 2 : Participation et engagements du partenaire

Dans le cadre des événements cités en préambule, le partenaire s'engage à :

‣ Les Naturiales :

• **Contribuer à l'événement à hauteur de 8.000 €**

Le partenaire s'engage à verser cette somme à la Ville de Fontainebleau, sur présentation du titre émis, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Le paiement devra intervenir dans les deux mois après réception de l'avis des sommes à payer.

‣ Fête de la musique :

• **Contribuer à l'événement à hauteur de 3.000€ correspondant au coût de location d'une scène mobile sur la Place de la République,**

Le partenaire s'engage à verser cette somme à la Ville de Fontainebleau, sur présentation du titre émis, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Le paiement devra intervenir dans les deux mois après réception de l'avis des sommes à payer.

• Fournir les supports nécessaires à l'habillage de la scène « Interparking » installée sur la Place de la République (à noter que cet habillage sera mis en place par les services de la Ville).

‣ Feu d'artifice de la Saint Louis :

• **Contribuer à l'événement à hauteur de 10.000 €**

Le partenaire s'engage à verser cette somme à la Ville de Fontainebleau, sur présentation du titre émis, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Le paiement devra intervenir dans les deux mois après réception de l'avis des sommes à payer.

‣ Festivités de Noël :

• **Contribuer à l'événement à hauteur de 10.000 €**

Le partenaire s'engage à verser cette somme à la Ville de Fontainebleau, sur présentation du titre émis, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. Le paiement devra intervenir dans les deux mois après réception de l'avis des sommes à payer.

• Fournir à la Ville les supports de communication nécessaires.

ARTICLE 3 : Engagements de la Mairie de Fontainebleau

En contrepartie de la collaboration du partenaire, la Ville de Fontainebleau s'engage à valoriser le nom et l'image de celui-ci selon les engagements suivants :

‣ Les Naturiales :

- Mettre le logo et le nom du partenaire sur une bache ou un panneau, installé(e) de façon stratégique, indiquant les sociétés qui soutiennent l'évènement,
- Mettre le logo et le nom du partenaire sur tous les panneaux de l'évènement installés aux entrées de la ville,
- Valoriser la participation du partenaire à l'évènement au travers des outils numériques de la Ville,
- Renommer une des animations thématiques organisée dans le cadre des Naturiales du nom du partenaire,

- Valoriser la participation du partenaire à l'évènement dans le magazine municipal,
- Mettre à disposition une page de publicité dans le programme de l'évènement,
- Mettre à disposition des supports d'affichage (panneaux) pour la communication générale du partenaire pendant une semaine (supports et dates à convenir entre le service communication de la Ville et le partenaire).

► **Fête de la musique** :

- Nommer, dans toutes ses communications, la scène place de la République « scène Interparking »,
- Programmer un groupe proposé par le partenaire,
- Permettre au partenaire d'habiller la scène à ses couleurs (les coûts d'habillage seront à la charge du partenaire),
- Mettre le logo et le nom du partenaire sur tous les panneaux de l'évènement installés aux entrées de la ville,
- Valoriser la participation du partenaire à l'évènement au travers des outils numériques de la Ville,
- Mettre le logo du partenaire sur l'affiche de l'évènement.

► **Feu d'artifice de la Saint Louis** :

- Mettre le logo et le nom du partenaire sur tous les panneaux de l'évènement installés aux entrées de la ville,
- Valoriser la participation du partenaire dans le magazine municipal de la ville,
- Mettre le logo du partenaire sur une bâche ou un panneau, installé(e) de façon stratégique, indiquant les sociétés qui soutiennent l'évènement,
- Valoriser la participation du partenaire au travers des outils numériques de la Ville,
- Mettre à disposition des supports d'affichage (panneaux) pour la communication générale du partenaire pendant une semaine (supports et dates à convenir entre le service communication de la Ville et le partenaire).
- Remercier le partenaire lors du lancement et/ou de la clôture du spectacle pyrotechnique,
- Installer à minima deux panneaux de remerciement sur site.

► **Festivités de Noël** :

- Mettre le logo du partenaire sur une bâche ou un panneau, installé(e) de façon stratégique, indiquant les sociétés qui soutiennent l'évènement,
- Mettre le logo et le nom du partenaire sur tous les panneaux de l'évènement installés aux entrées de la ville,
- Valoriser la participation du partenaire au travers des outils numériques de la Ville,
- Valoriser la participation du partenaire dans le magazine municipal de la ville,
- Renommer une des animations thématiques organisée dans le cadre des festivités de Noël du nom du partenaire,
- Mettre à disposition une page de publicité dans le programme de l'évènement,
- Mettre à disposition des supports d'affichage (panneaux) pour la communication générale du partenaire pendant une semaine (supports et dates à convenir entre le service communication de la Ville et le partenaire).
- Mettre le logo du partenaire sur le carton d'invitation inaugural.

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est conclue pour l'année 2023 sur l'ensemble des événements concernés par la présente convention, cités en préambule. Elle prendra effet à compter de sa notification au partenaire.

ARTICLE 5 : Annulation et non-respect des clauses contractuelles

En cas d'annulation totale ou partielle des manifestations prévues par l'organisateur pour cas de force majeure (intempéries, ...), les sommes engagées dans le présent partenariat seront irrécouvrables.

ARTICLE 6 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

ARTICLE 7 : Avenant

Toute modification du contenu de la convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Fait en 2 exemplaires à Fontainebleau, le

Pour la Ville de Fontainebleau

Pour le partenaire

Julien GONDARD
Maire de Fontainebleau

Marc GRASSET
INTERPARKING France

Monsieur Marc GRASSET agissant en qualité de Directeur Général Délégué de l'entreprise INTERPARKING France, sise au 15 boulevard des Italiens-30 rue de Gramont 75002 Paris atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention et de la délibération n°23/53 du 15 mai 2023, le

Signature :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le 15 mai à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 9 mai 2023, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	32
Votants	32
Abstention	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Etaient présents : Mme BOLGERT, M. ROUSSEL, Mme REYNAUD, M. FLINÉ, Mme CLER, M. TENDA, Mme BOLLET (arrivée à 19h33), M. INGOLD, Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN, M. JADAUD, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h37), M. SCHÜTZ, Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. PERROT, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h32), Mme NORET, M. JULIEN, M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC

Mme BOLGERT préside la séance lors des votes des délibérations N°23/42 et N°23/43.

Etaient représentés :

M. RAYMOND pouvoir à M. LECERF
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à M. TENDA
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
M. THOMA pouvoir à M. JULIEN

Etait absent :

Mme TAMBORINI

Secrétaire de séance : Mme JACQUIN

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Comité Consultatif du Marché Forain Saint-Louis – Renouvellement, désignation des représentants et modalités de fonctionnement

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2143-2 et L. 2121-21,

Vu la délibération n°20/123 du conseil municipal du 28 septembre 2020 relative à l'approbation du renouvellement du comité consultatif du marché forain Saint-Louis, de ses modalités de fonctionnement et de la désignation de ses représentants,

Vu la délibération n°22/131 du conseil municipal du 14 novembre 2022 relative à la prolongation de la durée de six mois du mandat des membres du comité consultatif du marché forain Saint-Louis,

Considérant que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant que le conseil municipal, sur proposition du Maire, fixe la composition des comités consultatifs pour une durée ne pouvant excéder celle du mandat municipal en cours,

Considérant la nécessité de renouveler le mandat des membres du comité consultatif du Marché Forain Saint-Louis,

Considérant la nécessité de préciser les modalités de désignation des membres du comité consultatif du Marché Forain Saint-Louis,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des représentants du conseil municipal au sein du Comité consultatif du Marché Forain,

Considérant les candidatures de M. BEAUDOUIN, M. FLINÉ et M. THOMA pour représenter le conseil municipal au sein du Comité consultatif du Marché Forain,

Considérant l'avis de la commission « Cadre de vie » du 3 mai 2023,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 4 mai 2023,

Sur présentation du rapporteur, Mme GUERNALEC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la composition à 11 membres du comité consultatif du marché forain Saint-Louis, avec voix délibérative, tel que suit :

- Le Président du comité consultatif, désigné par arrêté du Maire, parmi les membres du conseil municipal conformément à l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales,
- Trois représentants du conseil municipal élus en son sein,
- Cinq représentants des commerçants délégués désignés, élus parmi les commerçants abonnés,
- Le délégué de service public pour l'exploitation et la gestion du marché forain et son représentant.

DECIDE à l'unanimité, de procéder par un vote à main levée pour désigner les représentants du conseil municipal au sein du Comité Consultatif du Marché Forain.

DESIGNE à l'unanimité les membres suivants représentants du conseil municipal au sein du comité consultatif du marché forain :

- M. BEAUDOUIN,
- M. FLINÉ,
- M. THOMA.

FIXE la durée du mandat des membres dudit comité jusqu'à la fin du mandat municipal en cours.

APPROUVE les modalités de désignation des commerçants délégués comme suit : « Sont éligibles pour siéger au CCMF, les commerçants abonnés depuis un an au moins à la date du scrutin et n'ayant été l'objet d'aucune sanction prononcée en application du présent règlement au cours des 5 dernières années. Les intéressés devront faire connaître, par écrit, leur candidature au délégataire ou son représentant, 30 jours avant le scrutin. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables.

Une fois arrêtée, la liste des candidats comportant leurs nom, prénom, enseigne et activité, est distribuée aux commerçants abonnés par le délégataire ou son représentant. Elle est communiquée au Maire.

Sont électeurs, les commerçants abonnés.

Le scrutin est organisé par le délégataire lors d'une séance du dimanche. Il a lieu de 9h à midi. Les votes sont exprimés à bulletin secret.

Les opérations de vote et de dépouillement sont organisées par le délégataire de service public pour l'exploitation et la gestion du marché forain ; elles sont surveillées par le Maire ou son représentant au CCMF ; elles sont assurées par les membres du conseil municipal siégeant au CCMF.

Sont élus jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, les cinq candidats qui auront recueilli le plus de voix.

Au terme de leur mandat, ils ne pourront pas faire acte de candidature pour un nouveau mandat. Ils seront de nouveau éligibles pour le mandat suivant.

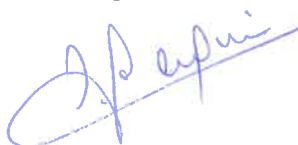
En cas de vacance pour quelque cause que ce soit, de plus de deux sièges de délégués, ils seront pourvus par les candidats ayant obtenu le plus de suffrages lors des dernières élections. Ces derniers ne siégeront au CCMF que jusqu'au terme du mandat du délégué qu'ils sont appelés à remplacer. S'ils ont siégé moins de 12 mois, ils sont rééligibles.»

PRECISE que le reste des dispositions prévues par la délibération n°20/123 du conseil municipal du 28 septembre 2020 restent inchangés.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Odile JACQUIN



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 22 MAI 2023

Notifié le

Certifié exécutoire le 22 MAI 2023

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

